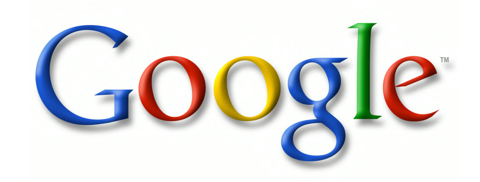




Bulletin

Société d'études scientifiques
et archéologiques de Draguignan




Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA

VILLE DE DRAGUIGNAN

TOME XVIII

1890-1891

DRAGUIGNAN

IMPRIMERIE C. ET A. LATIL, BOULEVARD DE L'ESPLANADE, 4

1892

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA

VILLE DE DRAGUIGNAN

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA

VILLE DE DRAGUIGNAN

TOME XVIII

1890-1891.

DRAGUIGNAN

IMPRIMERIE DE C. ET A. LATIL, BOULEVARD DE L'ESPLANADE, 4



PHOTOGRAV - IMP. MARSEILLAISE

HENRY PANESCORSE

C'était un cœur droit et bon,
que tout le monde aimait.

La fin du XIXe siècle, si remarquable par les progrès merveilleux de la science, est attristée par une sorte de défaillance du sens moral, qui se manifeste dans toutes les classes de la société. Aussi éprouve-t-on une impression réconfortante, quand on se trouve en présence d'un caractère loyal et généreux.

Tel était Henry Panescorse, qui, hier encore, animait nos réunions par sa chaude cordialité et son entrain sympathique. Esprit charmant et primesautier, cœur excellent, il n'était vraiment heureux que lorsqu'il pouvait obliger un ami ou même un inconnu.

Henry Panescorse naquit à Draguignan, le 12 mai 1851. Il fit de très bonnes études à Toulon et à Marseille, et, ses diplômes obtenus, revint à Toulon, où il suivit les cours de l'École de médecine navale, ayant eu, un moment, l'intention de se faire recevoir pharmacien de la Marine. M. Fontaine, l'éminent et regretté professeur de l'École de Toulon, l'avait

distingué et l'engageait vivement à poursuivre cette carrière. Mais Panescorse, qui aimait avant tout son indépendance, ne persista pas (c'était un peu dans son caractère), et voulût tenter les chances du commerce et de l'industrie. Après quelques essais peu encourageants, il abandonna cette nouvelle voie pour laquelle il ne se sentait aucun entraînement. Plus enclin aux voyages et désirant connaître le pays d'origine de sa mère, il partit pour l'Angleterre, où ses connaissances spéciales, son aptitude pour les sciences, lui donnèrent accès dans un établissement d'enseignement supérieur, dont il devint bientôt un des professeurs les plus estimés.

Cet établissement, situé à Sunbury, non loin de Londres, était une École préparatoire militaire, fréquentée par l'aristocratie anglaise. Les jeunes lords y menaient grand train, ayant voitures et chevaux dans l'École même. Les étrangers y étaient admis ; on citait, notamment, le comte de Paris, qui y avait passé plusieurs années (1).

(1) Le major A.-F. Lendy publia, en 1883, une liste des personnages éminents qui avaient passé un temps plus ou moins long dans son établissement: *(Military education at Sunbury-on-Thames),* avant d'entrer à l'école militaire de Woolwich. En tête de la liste nous lisons :

His royal highness The Comte de Paris ;
His royal highness The Duc de Chartres ;
His royal higness The Comte d'Eu.

Viennent ensuite :

The Duchess of Cleveland (Son.) ;
The Duke of Somerset (Two nephews) ;
The Duke of Sutherland (Son.) ;
Field marshal sir P. Grant. G. C. B. G. C. M. G. ;
General sir S. Smyth K. C. M. G. Seaforth Highlanders (Son.)

Dans ce milieu choisi, Henry Panescorse, admirablement doué sous le double rapport de la distinction physique et morale, s'était rendu sympathique à ses élèves. Très aimable, sous des dehors un peu froids, qui n'étaient pas pour déplaire aux Anglais, il savait se faire écouter et respecter par son jeune auditoire. Du reste, ses cours de science expérimentale étaient rendus plus attrayants par les figures parfaitement dessinées qu'il reproduisait sur le tableau, toutes les démonstrations devant être appuyées par la représentation exacte des objets décrits. LE PRATICAL MILITARY COLLEGE DE SUNBURY, tel était le nom de cet établissement, fit imprimer un de ses cours, en 1880, sous ce titre : *Experimental Sciences : Heat, electricity, magnetism, and chemistry,* dont les planches très nombreuses avaient été gravées sur ses dessins.

Henry Panescorse occupait depuis douze ans cette situation qui lui plaisait, lorsque la mort de son père le rappela à Draguignan. Il n'eut pas la consolation de lui fermer les yeux, mais il lui rendit les derniers devoirs et vit toute la population de Draguignan se grouper avec recueillement et tristesse autour du cercueil de ce savant honoré, qui n'avait jamais eu que des amis pendant sa longue carrière, si dignement remplie.

M. Ferdinand Panescorse, décédé le 3 septembre 1888, avait 80 ans, et, pendant un demi siècle, il avait consacré tous les instants libres que lui laissaient ses devoirs professionnels à l'étude de la géologie. Il avait acquis une connaissance parfaite de tous les terrains du département, qui offraient quelque

intérêt au double point de vue des fossiles et de la géologie. Sa collaboration fut très appréciée par MM. de Villeneuve, Coquand et Dieulafait, qui lui durent les plus sûrs éléments de leurs travaux scientifiques. En 1877, il était le compagnon de M. Potier dans ses recherches pour dresser la feuille d'Antibes, et, quelques jours avant sa mort, il parcourait encore les Maures.

Ferdinand Panescorse fut un des plus zélés fondateurs de notre Société d'Études scientifiques et archéologiques. Il avait réuni une très importante collection géologique, connue et estimée de tous les savants. L'année dernière, le doyen des géologues de Provence, M. Matheron, faisait, malgré ses 84 ans, le voyage de Draguignan pour étudier et dessiner une des principales pièces de cette collection vraiment précieuse.

Notre Société cherchait le moyen d'acquérir ces richesses géologiques, lorque Henry Panescorse, notre zélé confrère (1), nous fit espérer qu'elles ne quitteraient pas le chef-lieu du département.

Dès ce moment, le digne fils du savant géologue prit

(1) Admis dans la société en 1874, il s'était vivement intéressé, dès le début, à nos travaux et à nos projets de nouvelle installation. C'est lui qui, avec son dévoué père, dirigea, vers cette même époque, la grosse opération du déménagement de nos collections de l'hôtel Raimondis dans l'ancien palais de l'Évêché, où il les avait rangées, on s'en souvient, avec tant de goût. Jusqu'à son départ pour Londres, il ne cessa d'être un des membres actifs de la société et des plus assidus à nos séances, secondant son père dans l'accomplissement de ses fonctions de Conservateur, surtout pour le classement des collections de notre bibliothèque.

part de nouveau à nos travaux et rendit des services réels à la Société archéologique dont il fut élu secrétaire. Il avait renoncé à la position enviée qu'il occupait en Angleterre, pour demeurer auprès de sa mère, qui n'avait plus que lui à aimer. Vous n'avez pas oublié avec quelle exactitude il assistait à toutes nos réunions et l'intérêt qu'il prenait aux recherches scientifiques. Il se tenait surtout au courant des progrès des sciences se rattachant aux Beaux Arts et même à la photographie, pour laquelle il avait un goût très vif. Un des premiers, il appliqua les nouveaux procédés d'agrandissement, qui sont d'un si puissant secours pour obtenir, avec des clichés minuscules, des reproductions magnifiques ; en sorte qu'avec un très petit objectif on peut, des fenêtres d'un wagon en marche, saisir au passage des vues d'ensemble et même des monuments et des personnages, et transformer plus tard ces images fugitives en très beaux tableaux. Panescorse nous initia, dans une séance fort intéressante, à ces procédés merveilleux qu'il possédait si bien et dont il nous fit saisir tout le mécanisme, en agrandissant en quelques instants, sous nos yeux, le portrait photographié de l'abbé Sieyès.

Henry Panescorse nous avait souvent entretenu d'un projet de publication qui nous souriait infiniment, et qu'il aurait assurément exécuté, si la mort inexorable lui en avait laissé le temps. Il voulait former un album des photographies agrandies de tous les monuments, édifices et sites du Var. Déjà il avait reproduit, dans un beau format, les divers détails et l'ensemble de l'abbaye du Thoronet, qui étaient d'un

effet saisissant. D'ailleurs, il suffisait de lui exprimer le désir de posséder la photographie d'une statue, d'un monument ou d'un objet d'art, pour que, toute affaire cessante, il se mit à l'œuvre avec une obligeance sans égale. Manifestant un jour, devant lui, le regret de n'avoir pas pu me procurer la photographie d'une des quatre statues du Mausolée de Valbelle, qui ornait une fontaine de Fréjus, il partit le lendemain, et revint bientôt avec un superbe cliché qu'il m'offrit, doublant le service qu'il venait de me rendre par la grâce aimable avec laquelle il s'était empressé de faire cette excursion, qui était plus qu'une promenade.

Artiste délicat et savant chimiste, ses œuvres avaient toujours un cachet de précision et d'élégance qui en faisait des objets d'art, ne pouvant être confondues avec les vulgaires reproductions dont les guides et les albums sont généralement encombrés.

Toujours prêt à obliger, Henry Panescorse ne savait pas refuser son concours artistique quand des groupes gracieux se formaient dans des parties de campagne. Il arrivait prestement, élégant et correct, sur un tricycle perfectionné, avec ses appareils photographiques fournis par les premières maisons de Londres, et simplement, tout en causant, il prenait des vues d'ensemble d'un fini merveilleux, dans lequel, le lendemain toutes ces jeunes filles, gaies, rieuses et poétiquement posées, se retrouvaient réunies dans un tableau du plus joli effet.

Aussi combien était-il recherché et fêté ! il semblait charmé d'assister à ces réunions si fraiches et si vivantes. Cependant il sentait venir les dernières

étreintes de la maladie dont il connaissait la marche et la gravité ; il se savait condamné, les avertissements ne lui avaient pas manqué, mais il ne laissait percer aucun sentiment de tristesse, aucune mélancolie : il voyait venir avec un calme parfait, un stoicisme surprenant, les approches d'une séparation qui devait être si pénible pour ses amis, si cruelle pour sa pauvre mère, à laquelle il cachait soigneusement les progrès incessants du mal dont il souffrait et qui l'envahissait chaque jour davantage. Et s'il fit un voyage peu de semaines avant sa mort, sous le prétexte d'aller aux eaux, ce fut assurément dans l'espoir d'épargner à cette mère adorée les angoisses de son agonie. De même que, par une prévoyance remplie de délicatesse, il avait déposé à la Caisse d'Épargne, sous le nom de Madame Panescorse, une somme de 2.000 francs qui lui appartenait personnellement, mais dont elle pourrait toucher le montant sans formalité aucune, au moment où il faudrait payer les frais de ses funérailles. Il avait tout prévu.

Ces détails sont peut être trop intimes, mais il nous disent bien quel était ce cœur excellent, si ingénieux dans sa bonté.

Je connais un trait de sa vie, qui dépeint très bien sa droiture et son désintéressement. Sa mère, d'origine anglaise, avait un oncle germain, sir Thomas Corney, qui résidait à Londres. Cet oncle n'avait pas d'enfants, et tout faisait espérer qu'une grande partie de sa fortune reviendrait à la famille Panescorse Mais il ne laissa qu'un souvenir peu important à sa nièce, et disposa de 1.200.000 francs, pour fonder à Londres un

établissement de charité, dans lequel on donnerait gratuitement une éducation soignée à vingt-cinq jeunes filles de bonne famille.

En apprenant cette décision de son grand oncle, Henry Panescorse, loin d'exprimer le moindre regret, écrivit à sa mère qu'il sentait son affection augmenter pour ce parent qui faisait un si noble usage de sa fortune. Et cet exemple qu'il admirait, n'a pas été sans influence sur la donation qu'il a faite, à la Société archéologique de Draguignan, de sa maison et des collections de son père.

Vous savez dans quelles circonstances il fit part à plusieurs d'entre nous de ses intentions généreuses. Il nous confiait avec ce calme, cette raideur d'attitude, qui n'excluaient pas un certain abandon, que ses jours étaient comptés, et sans s'émouvoir, il ajoutait : « J'ai pensé à la Société archéologique ; elle aura les collections de mon père, et avec ces collections la maison qui les renferme. » Cette maison, il voulait l'agrandir, pour faciliter l'installation de la Société, et c'est au milieu de ces projets, car lui aussi, comme son père, avait le goût des embellissements et des améliorations ingénieuses, qu'il fut terrassé dans une dernière crise. Il est mort le 15 août 1890. Il n'a eu que le temps de consigner dans son testament, en date du 11 août, l'abandon qu'il nous faisait de sa maison et de son jardin qu'il venait d'agrandir pour rendre l'immeuble plus digne de sa future destination.

C'est ainsi qu'il nous a laissé, avec l'exemple d'une noble vie, ce souvenir de son amour pour les sciences, de son culte pour la mémoire de son père, et de son affection pour sa ville natale.

PREMIÈRE PARTIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1890.

Présidence de M. Guide, président.

Présents :

MM. Barles, Bonnet, Dagan, Dr Doze, Guide, Latil, Mireur, H. Panescorse, Segond, Sivan et Vial.

Le procès-verbal de la précédente séance (19 décembre 1889), est lu et adopté.

M. le président, après avoir souhaité la bienvenue à M. Barles, rappelle que les circonstances n'ont pas permis de tenir la réunion mensuelle de janvier et constate avec regret les vides marquants et simultanés que la mort a faits parmi les membres associés ou correspondants. La Société a perdu en très peu de temps : MM. le chanoine Duval et Edouard Renom de la Baume, associés depuis la fondation et recommandables à des titres divers par leur mérite ; M. le chanoine Goaty, curé de Lorgues, botaniste, et M. le docteur Barthélemy, de Marseille, correspondant. Ce dernier laisse des travaux d'érudition nombreux et estimés, notamment sur la maison de Baux, les anciens artistes de Marseille, etc., et enfin l'*Histoire d'Aubagne*, sa ville natale, fruit de plus de 25 ans de recherches et dont le second et dernier volume paraissait quelques jours avant sa mort. M. le docteur Barthélemy était correspondant du comité des travaux historiques et officier de l'instruction publique.

La compagnie s'associe, à l'unanimité, aux sentiments exprimés par son président et décide que les noms de nos regrettés confrères seront insérés au procès-verbal.

Parmi les derniers envois d'auteurs figurent :

L'*Histoire de la Valette*, par M. Laurent Germain, maire (2 exemp.);

Lou Franc Prouvençau (1890), édité à Draguignan, par MM. Latil;

La comparaison du climat du midi et du Sud-Ouest de la France, par M. Félix Sahul, président de la société d'horticulture de l'Hérault, etc.;

3 brochures du frère Florence, membre de la Société malacologique, où l'on trouve des recherches sur les mollusques de la montagne de Notre-Dame des Anges, une étude de l'Helix Terveri, des environs du Luç, et la monographie de quelques espèces nouvelles.

Remerciements aux honorables donateurs de ces publications utiles et intéressantes, qui ont leur place dans nos collections.

Publications des Sociétés correspondantes et du ministère :

M. le président signale notamment les travaux suivants :

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (1888). *Notice biographique* sur Charles-Isidore Blanche, consul de France à Tripoli.— *Essai biographique de la Révolution dans l'Yonne* (1788-1800), avec reproduction de vignettes, bois gravés, emblèmes et sentences de l'époque. — Compte-rendu de deux études sociales : *Le crime et l'impôt sur le revenu. L'Yonne prehistorique*, relevé sous forme de tableaux, des stations prehistoriques du département avec cartes et signes internationaux paleonthnographiques; contribution à la topographie prehistorique générale de la France.— Compte-rendu de la section des sciences naturelles au congrès des sociétés savantes.— Note sur le développement de l'*Ethinospatangus* (oursin) *neocomiensis* de d'Orbigny aux environs d'Auxerre, Venoy et Beine.— *Relation du passage des oiseaux*, etc.

Bulletin archéologique du Ministère de l'Instruction publique et Beaux arts (n° 2, 1889), séances du 8 avril au 15 juin 1889. Comptes-rendus des réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Revue sextienne (n° 10 à 12 1889 et n° 1 1890). *Les années calamiteuses de la ville d'Arles et de l'Histoire de Provence* de 1562 à 1607; *l'Histoire de la ville d'Aix* (de Haitze) (suite). — *Étude sur Herophile et les trois inscriptions de Sisteron.*

Revue Africaine (3° trimestre 1889). *Étude historique de la géographie Libyenne. — Correspondance des consuls d'Alger* (suite).

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (3° trimestre 1889). *Gisement d'anthracite de Saint-Dizier les Domaines. — La croix reliquaire de Mouthier d'Ahun. — Les boiseries du chœur de l'église d'Ahun, une famille de peintres d'Aubusson. — Les ca-*

hiers des plaintes, condoléances et représentations des communes du département.

Revue de Marseille et de Provence (nos 9 à 12 1889 et no 1 1890. *Galerie biographique des hommes illustres de Provence* (suite).— *Etude historique de l'abbaye de Saint-Sauveur.— Episode de la révolution 1794.— Marseille ou la ville sans nom. — Etude historique du XVIIIe siècle; de Roux. — L'Armorial de la sénéchaussée de Draguignan*, par M. Octave Teissier. — *Notice de Jean-Marie de Lau, archevêque d'Arles.*

La feuille des jeunes naturalistes (nos 1 et 2 1890). *Etude sur la botanique systématique. — Une relation du musée Lecoq* à Clermont-Ferrand, communication intéressant les naturalistes.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai (T. XXXXVIe 1888). *Essai historique de la commune d'Ecamdœuvre.— Note sur les artistes Cambrésiens.— Flore du Cambrésis. — Funérailles de Charles Roth le Gentil.*

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie (T. X, années 1886 à 1888). *Le cinquantenaire de la fondation. — La mort de Charles d'Orléans, 1547.— Proverbes et dictons Picards et Normands. L'imprimerie et la librairie à Abbeville. — Note sur quelques filigranes de papier du XIVe et XVe siècle.*

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (nos 2 et 3 1889). *Description du Jubé de l'église de Saint-Laurent. – Etude sur les frères de l'hôtel-Dieu de Saint-Jean-Baptiste d'Amiens.— Le Menhir du pas en Artois ou le trône du roi des guétifs.*

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes (4e trimestre 1889). *Rapport sur l'évolution de la Société en 1889.— Tableau des espèces minérales des environs de Saint-Jean du Gard.— Résumé descriptif de la géologie du Gard.*

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais (2e trimestre 1889). *Note sur les anciens titres du château de Vaux. — Objets trouvés dans les fouilles de Sceaux. — Nouvelle exploration dans l'église de Clery.*

Bulletin de la Société archéologique de la Drôme (janvier 1890). *Étude avec carte du Sud-Est de la France féodale en 1380. — Monnaies de l'archevêché d'Embrun. — Notice sur Emile Augier.— Monnaies frappées à Montélimard.— La colonne miliaire découverte à Saint-Dizier. — Les lettres P. G. du dictionnaire des devises* et la fin du *Petit glossaire patois des végétaux du Dauphiné.*

Société des antiquaires de la Morinie. Les chartes de Saint-Bertin.

Mémoires de l'académie de Dijon, 1888 et 1889. Rapport de la commission des prix du concours de l'année et les pièces couronnées. — Etude sur les *Unionides du bassin du Rhône*, par Drouet (malacologie).

Communication d'une dépêche ministérielle relative à la réunion annuelle du congrès des Sociétés savantes.

M. Antonin Bonnet donne lecture d'une description de l'ostensoir ou monstrance de l'église de Fayence dont un dessin très soigné passe sous les yeux des membres de la réunion.

Renvoi du travail au comité de rédaction pour insertion au Bulletin.

M. Henri Segond analyse une *Note* de M. M. Bertrand sur les « *Plis couchés de la région de Draguignan* », parue au bulletin de la *Société géologique de France* (3e série, t. XVII, 1889, p. 234), qui intéresse les membres de la Société à un double titre :

1° Au point de vue général, l'examen des environs de Salernes ayant démontré à M. Bertrand l'existence de grands plis couchés qui viennent s'ajouter à ceux qu'il avait déjà signalés et qui font ainsi de cette région une contrée classique pour l'étude des plissements du sol. A ce propos, M. Segond définit les différentes sortes de plis, les régions de plissement et de fractures. Il indique la distribution géographique de ces régions et leur ordre de formation chronologique, d'après les plus récents travaux des géologues ;

2° Au point de vue local, le travail de M. Bertrand venant éclairer d'un nouveau jour la géologie de notre département et donner la clé de bien des énigmes stratigraphiques. A ce dernier point de vue, M. Bertrand conclut en ces termes dans son mémoire :

« La structure typique de grands plis couchés, constatée à l'ouest de la Provence se continue au Nord-Est dans la région de Draguignan. Mais ces nouveaux plis (plis de Salernes et de Brignoles) ne sont pas les mêmes que ceux du Beausset et de la Sainte-Baume; en effet, le synclinal recouvert à la Sainte-Baume, le synclinal du plan d'Aups, peut se suivre sans discontinuité jusqu'à Camps, au sud de Brignoles. Il y a donc au moins quatre plis couchés qui se sont formés et qui s'échelonnent en avant de la bordure des Maures, et, contrairement à la coupe schématique que j'avais indiquée d'abord, il n'y a pas diminution progressive du Sud au Nord dans l'énergie des efforts ; tous ces plis ,

le plus septentrional, comme le plus méridional, présentent également les mêmes phénomènes..... »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(Lu et adopté dans la séance du 18 mars 1890).

SÉANCE DU 18 MARS 1890

Présidence de M. GUIDE, président

Présents :

MM. AZAM, BONNET, CECCALDI, DAGAN, DOZE, GUIDE, LATIL, A. LOMBARD, MIREUR, PANESCORSE, SEGOND, SIVAN et TEISSIER.

La séance ouverte, il est donné lecture du procès-verbal de la précédente (26 février), adopté sans observations.

Le président signale parmi les derniers envois les travaux suivants, relevés par M. Azam, dans les publications des diverses sociétés correspondantes :

Diana (4e trimestre 1889). — Découvertes archéologiques; — Fours anciens; — Ornementations en faïence et rocaille; — Vase antique; — Cartulaire de Saint-Chappre du Monastier; — Matériaux employés dans les monuments de la région ; — Prise de possession de cure ; — Boiseries anciennes de Notre-Dame de Saint-Chamond.

Société d'études des Hautes-Alpes (janvier-mars 1890). — Combat de l'Assiette près d'Enelles; — Blocs erratiques du bassin de Gap ; — Assemblées électorales pendant la Révolution dans les Hautes-Alpes ; — Notice forestière du département.

Société malacologique de Belgique, 1868, t. XXIII. — Catalogue des coquilles fossiles de l'éocène des environs de Paris.

Société d'archéologie lorraine, 1889. — Sujets d'archéologie reli-

gieuse; — Stations néolithiques de Pont-à-Mousson; – Matériaux pour l'histoire des temps préromains en Lorraine.

M. Octave Teissier offre à chacun des membres présents un exemplaire du tirage à part de la *Notice historique et bibliographique sur la bibliothèque de Draguignan*, dont une partie a été lue dans une précédente séance.

La société, appréciant l'intérêt et l'utilité de ce travail, qui met en relief le passé de notre bibliothèque et l'importance de ses collections, décide qu'il en sera fait un tirage supplémentaire de 100 exemplaires pour être offert à la ville.

M. Azam donne ensuite lecture de la communication suivante :

Poste-vigie gallo-romain, dit la Forteresse, à Bagnols. — Sur un des contreforts qui dessinent la crête des collines fermant la plaine de Bagnols et la séparant de celles de Fréjus et du Puget, se trouvent des vestiges d'anciennes fortifications qui frappent par leur caractère autant que par la situation de leur emplacement.

J'ai cru y reconnaître les restes d'un poste-vigie, ou farot remontant à l'époque gallo-romaine, et de plus autorisés que moi me rectifieront si je me trompe, après en avoir lu la description.

Sur un des points saillants dit « la Forteresse » des collines qui limitent les bassins de l'Argens au Sud et du Reyran au Nord et à l'Est, point situé à peu de distance vers Ouest du pic de Gardiette et à la côte d'altitude 407 au-dessus du niveau de la mer, il existe un soulèvement de roches vives en nature de porphyre rouge, je crois, qui domine toute la crête de cette colline. La vue y embrasse, au Sud, la plaine et le golfe de Fréjus et, au Nord, presque toute l'étendue qui sépare cette plaine des extrêmes montagnes fermant, de ce côté, le département du Var, depuis Saint-Arnoux et les montagnes de Brovès jusqu'à celles qui s'élèvent sur la rive droite de la Siagne. De ce point enfin apparaissent très distinctement toutes les localités situées entre le Muy et Saint-Raphaël au Sud et Seillans, Montauroux au Nord, ainsi que le rivage de la mer depuis le golfe de Saint-Tropez jusqu'aux dernières limites des montagnes de l'Estérel.

Ce point, voisin de la seule dépression du col pouvant donner passage à une voie pour franchir ces hauteurs, a été, par des travaux de main d'homme, surélevé, isolé et défendu de façon à en rendre l'accès assez difficile tout en lui donnant le plus vaste horizon.

Etagé contre la roche vive de la crête qui l'isole complètement vers

Nord, sur une longueur de 20 à 25 mètres presqu'en ligne droite, ce poste a été formé par les terres, extraites sur les trois autres faces, remontées ensuite en mamelon vers la crête et maintenues par de murs en pierres sèches fort épais à fruit extérieur très incliné. La plate-forme ainsi obtenue affecte la forme d'une ellipse à peu près régulière ayant environ 18 mètres de longueur de grand axe pour 10 mètres de longueur de petit axe, ce dernier dirigé Nord-Sud. Son pourtour était en outre défendu intérieurement par un fossé assez large, encore apparent, et qui semble avoir dû isoler la plate-forme des arêtes saillantes des roches ainsi que du couronnement des murs en pierres sèches, sauf sur un seul point, situé vers Ouest, unique accès de la plate-forme.

Enfin presque au centre de celle-ci et vers Ouest encore se trouve une roche naturelle de forme ovoïde, de 10 mètres de long pour 4 de large environ, dont la face supérieure paraît avoir été taillée de main d'homme pour lui donner sa forme actuelle. Au sommet ont été creusées à même dans la roche cinq excavations dont quatre occupent les angles d'un quadrilatère régulier ayant 1^{m}50 de long pour 1^{m} environ de large, et la cinquième le centre.

Les premières, fouillées jusqu'à 25 centimètres environ de profondeur, sont à peu près demi-sphériques, tandis que la cinquième, d'une profondeur de 30 centimètres environ, est rectangulaire : celle-ci semble avoir servi d'emboitage naturel à la base d'un poteau ou d'une hampe qu'on raidissait par des cales latérales, tandis que les premières ont plutôt la forme de trous à feu.

J'ai retrouvé en outre, sur le flanc Sud de la colline, des traces très apparentes d'un chemin ayant tous les caractères d'une voie romaine et, sur deux points de son développement, les restes bien conservés de tours demi-cylindriques, terminées, du côté de la voie, par des murs droits établis sur leur diamètre. C'était assurément là des tours de guet, car elles accupent deux sommets des redans inférieurs de la colline.

Enfin les environs sont parsemés de restes de moulins à bras en porphyre rouge et peut-être d'autres débris que de plus experts auraient su discerner.

Cet ouvrage paraît avoir été le poste avancé vers l'Est d'un camp retranché qui devait occuper tout le plateau supérieur des collines dont il s'agit et jusqu'au Blavet. On sait que, près de ce cours d'eau, au quartier de la Bouverie, dans la propriété du regretté Auguste Guérin, il a été déjà découvert de nombreux vestiges et entre autres ceux

d'un cimetière dont l'existence sur ce point indiquerait le voisinage d'une station gallo-romaine.

Nous serions heureux si ces indications très sommaires pouvaient engager un archéologue compétent a visiter ce point de notre région qui nous a paru intéressant et digne d'être signalé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(Lu et adopté dans la séance du 8 avril 1890.)

SÉANCE DU 8 AVRIL 1890

Présidence de M. Guide, président

Présents :

MM. Azam, Bonnet, Cantilhon de Lacouture, Ceccaldi, Dagan, Dr Doze, Guide, Latil, Mireur, H. Panescorse, Segond, Sivan et Vial.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance (18 mars), qui est adopté sans observation.

Parmi les envois du Ministère et des Sociétés ou Revues correspondantes, reçus depuis la dernière réunion, M. le président signale, d'après un relevé dû aux soins de M. Azam, les travaux suivants :

Instructions du comité des travaux historiques et scientifiques. — *Littérature latine et historique du moyen-âge*, par L. Delisle, président de la section d'Histoire et de Philosophie.

Académie du Var (1889). — *Histoire de Toulon*, par le Dr Lambert (suite).

Académie d'Aix (1889). — *Mirabeau et la Provence en 1789*, par G. Guibal. — *Les Incunables de la Méjanes*, par F. Vidal ; rapport de Gust. Mouravit.

Société d'Histoire naturelle de Toulouse (1er semestre 89).— *Note sur*

les phosphates de la Somme. — Notice sur les travaux malacologiques de l'abbé Dupuy. — Nouvelles espèces de Centaurée d'Alger. — Contribution à la Flore du Tarn. — Les régions botaniques d'Oran. — Les Hémiptères du S.-O. de la France. — Etude sur les Cestodes.

Revue Sextienne (mars et avril 1890). — *Histoire de la ville d'Aix et de la Provence* (suite).

Société de Borda de Dax (1er trimestre 1890).— *Les feudistes dans les Landes au XVIIIe siècle.— Les champignons des Landes.— L'Aquitaine historique et monumentale, monographies locales*, avec illustrations photographiques.

Revue de Marseille et de Provence (février, mars, avril 1890). — *Le musée franciscain de Marseille*, par G. P.— *Documents révolutionnaires du Midi de la France. — Notice sur Monseigneur Jean-Marie du Lau, évêque d'Arles*, par Dom Th. Bérengier.— *Armorial de la Sénéchaussée de Draguignan*, par Octave Teissier (suite).— *Sainte Eusébie et ses 40 compagnes martyres à Marseille*, par l'abbé Verne.

Société Archéologique de la Drôme (avril 1890). — *Les Amis de Jean Dragon. — Le Trièves et son passé. — Devises héraldiques, numismatiques, historiques et fantaisistes du Dauphiné. — Le Sceau annulaire de Bonaparte.*

Académie des Sciences, Lettres et Arts de Caen (1889).— *Etude cinématique sur le joint universel*, par de Saint-Germain, et *un Problème d'hydrostatique*, par Lecornu. — *La légende du Roi-Soleil.*

Société d'Etudes des Hautes-Alpes (2e trimestre 1890). — *Histoire générale des Alpes Maritimes ou Cottiennes.— Observations sur la marche rétrograde de la végétation dans les Hautes-Alpes. — Transmission des biens de la famille.*

Société des Archives historiques, Saintonge et Aunis (3e livraison, mai 1890). — *Les Registres paroissiaux de Saint-Aigulin. — Notices historiques sur : La Motte-Fouqué et Suzanne de Robillard. — Mmes de Coigny, de Boufflers et Lauzun-Biron.*

Société Scientifique et Industrielle de Marseille (2e trimestre, 1889). — *Formation des roches éruptives.*

Société d'histoire archéologique et littéraire de Beaune. — Supplément à l'histoire de Beaune de Gaudelot. — Notice sur le fabuliste Jacques Reynier.

M. Teissier donne lecture du chapitre suivant d'une monographie du *Prince d'Amour et des Abbés de la Jeunesse* qu'il se propose de publier prochainement :

Le Roi René et les Processions de la Fête-Dieu à Aix. — Rien ne prouve que le roi René ait été l'initiateur des processions de la Fête-Dieu à Aix. Les plus anciens historiens de Provence : Nostradamus, Bouche, Ruffi, qui racontent complaisamment les faits et gestes du bon roi, gardent le silence à cet égard. Nostradamus, dont le bisaïeul avait été le médecin de René, et qui était lui-même très dévoué à sa mémoire, parle longuement des processions du moyen-âge ; il met en scène le prince d'amour, le roi de la basoche et l'abbé de la jeunesse, entourés d'une brillante escorte qui rehaussait l'éclat de ces fêtes, mais il n'y fait pas intervenir le comte de Provence.

Ruffi, l'auteur estimé d'une consciencieuse histoire des comtes de Provence, ne dit pas un mot des processions de la Fête-Dieu, et si le roi René les avait instituées, ou si seulement il en avait réglé le cérémonial, il n'aurait pas manqué d'en faire mention dans un des chapitres qu'il lui a consacrés (1). Honoré Bouche constate, un peu plus tard, que la tradition attribue à René d'Anjou une certaine part dans ce cérémonial : « On lui attribue, dit-il, l'invention de ce long ordre de bannières qu'on porte à la procession de la Fête-Dieu » (2).

Pitton, qui écrivait, deux ans après, l'*Histoire de la ville d'Aix*, ne partage pas l'avis d'Honoré Bouche sur l'introduction des bannières dans les processions : « Le sieur Bouche, dit-il, attribue au roi René l'ordre des bannières, il est pourtant plus ancien ; car, dans les archives de l'archi-confrérie du Saint-Sacrement érigée dans notre métropole, je trouve, qu'en 1370, on donnait le prix fait d'une bannière, et les prieurs veulent qu'elle soit conforme à l'ancienne qui était toute en lambeaux de vieillesse. » Cependant, il reconnaît que René prit des mesures pour donner plus d'éclat à la procession de la Fête-Dieu : « Le roi, pour rendre cette fête plus célèbre par le concours des étrangers, ordonna une foire franche durant six jours (3) ».

Voilà tout ce que nous apprennent les écrivains du XVIe et du XVIIe siècles. Ce n'est qu'à partir du XVIIIe siècle, et peut-être du jour de la publication de l'ouvrage de De Haitze, qui parut, en 1708, sous ce titre : *Esprit du cérémonial de la Fête-Dieu*, que le roi René fut considéré comme le créateur de tous les jeux carnavalesques, dont

(1) *Histoire des comtes de Provence*, par M. Antoine de Ruffi, Aix, 1655, p. 357-405.

(2) *La chorographie ou description de Provence et l'histoire chronologique du mesme pays, par le sieur Honoré Bouche*. Aix, 1664, tome II, p. 471.

(3) *Histoire de la ville d'Aix, par Jean Scholastique Pitton*. Aix, 1666, p. 236.

Grégoire donna plus tard la description détaillée, d'après des documents ne remontant pas au-delà de 1729.

Sur la foi de cet écrivain, tous les historiens du roi René ont déclaré nettement que ce prince avait fondé les jeux de la *Fête-Dieu* à Aix. Or, voyons comment Grégoire établit ce fait intéressant : « Le roi René, dit-il, qui s'est rendu célèbre dans les arts et dans les sciences, a eu sans doute un plan raisonné dans l'institution de cette fête ». Et, pour toute preuve, il renvoie à la *note n° 3*, conçue en ces termes : « Scanderberg, roi d'Albanie, vint en 1462 au secours de Ferdinand ; il défit le duc de Calabre qui s'en retourna en Provence. C'est à peu près vers ce temps-là que René institua sa Fête-Dieu d'Aix ; on a toujours dit, par tradition, qu'il travaillait à cet arrangement lorsqu'on vint lui annoncer cette triste nouvelle de la défaite du duc de Calabre, et qu'il répondit qu'il ne voulait point être interrompu qu'il n'eût fini (1) ».

Tous les auteurs modernes, qui ont eu occasion de mentionner les anciennes processions de la ville d'Aix, ont suivi aveuglément le récit de Grégoire, et n'ont pas remarqué que cet écrivain avait lui-même accepté la tradition populaire sans la contrôler en aucune façon. Il est assez singulier que les trois principaux biographes du roi René, le vicomte de Villeneuve-Bargemon, le comte de Quatrebarbes et M. Lecoy de La Marche, n'aient pas cru devoir remonter aux sources et définir la part réelle que le bon roi a pu avoir dans l'institution de ces fêtes devenues légendaires.

Le vicomte de Villeneuve s'exprime ainsi : « L'origine de la fameuse procession d'Aix, objet de tant de dissertations, de conjectures ou de railleries, ne remonte guère plus haut qu'à l'année 1494. Cependant plusieurs cérémonies du même genre existaient en Provence longtemps avant le règne de René. Telle fut la *Fête-Dieu* à Apt, où la Passion entière était représentée, et la fête de la *Belle Etoile* à Pertuis, consacrée à honorer l'astre mystérieux qui guida les mages de l'Orient vers le céleste berceau. Les archives des comtes Provence, ainsi que celles de la ville d'Aix ayant alternativement souffert des troubles de la Ligue et de l'invasion du duc de Savoie au XVI° siècle, on n'a point retrouvé les statuts relatifs à l'ordonnance de la fête fondée par René. Il a donc fallu se borner à des conjectures sur son institution et c'est ce qu'a entrepris ingénieusement un estimable auteur provençal

(1) *Explication des cérémonies de la Fête-Dieu d'Aix en Provence.* Aix, 1777, pages 7 et 14.

(M. Grégoire), auquel nous renverrons ceux de nos lecteurs qui désireraient connaître en détail cette curieuse institution (1) ».

Le comte de Quatrebarbes copie le vicomte de Villeneuve : « Les archives de la ville d'Aix ayant été pillées en 1590 par le duc de Savoie, on n'a point retrouvé les anciens statuts composés par le bon roi. Pour la *Fête-Dieu* d'Aix, comme pour le *Sacre* d'Angers, nous sommes donc réduits à des relations postérieures ; les siècles ont altéré, travesti peut-être l'institution primitive de ces cérémonies et de ces jeux. Nous essaierons toutefois d'en donner une description fidèle d'après les meilleurs historiens de Provence. Nous avons suivi surtout un livre curieux et devenu assez rare, intitulé : « *Explication des cérémonies de la Fête-Dieu*, ornée de figures, par les frères Grégoire. Aix, 1777 (2) ».

M. Lecoy de La Marche s'en réfère tout simplement aux deux précédents auteurs : « En réminiscence, dit-il, de la procession du Sacre qu'il avait restaurée à Angers, René fonda plus tard à Aix les célèbres jeux de la Fête-Dieu. Je crois inutile de reproduire ici la description de ces cérémonies, qu'on peut lire dans l'édition de M. de Quatrebarbes et dans le livre de M. de Villeneuve-Bargemon (3) ».

Ainsi, M. Lecoy de La Marche s'en rapporte à M. le comte de Villeneuve, qui s'appuie sur le récit de Grégoire, qui lui ne s'appuie sur rien. Et voilà comment la tradition a pris corps et n'est plus contestée.

Nous avons dû insister sur la prétendue intervention du roi René dans l'organisation de la procession de la Fête-Dieu, parce que, si le cérémonial publié par Grégoire et dans lequel figurent le prince d'amour et l'abbé de la jeunesse pouvait être attribué à ce prince, nous connaîtrions, d'une manière précise, l'origine de l'institution qui fait l'objet de cette étude.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que le roi René était à Aix à cette époque.

On lit, en effet, dans les comptes de ses dépenses, de 1471 à 1475, qu'il fit faire à Lionart Nas, marchand d'Aix : « Une robe de velours

(1) *Histoire de René d'Anjou, roi de Naples, duc de Lorraine, comte de Provence*. Paris, 1825, tome II, p. 245-249.

(2) *Œuvres complètes du roi René*, par M. le comte de Quatrebarbes. Angers, 1846, tome IV, p. 178.

(3) Le Roi René, *sa vie, son administration et ses travaux artistiques et littéraires*, par A. Lecoy de La Marche. Paris, 1875, tome II, p. 137.

noir et caban *pour le jour de la Fête-Dieu* » au prix de 65 fl. 10 gr. (1). On peut supposer qu'il intervint auprès des organisateurs de la fête, et que ses conseils furent écoutés : « Nous ne serions pas éloigné de penser, dit M. le comte de Villeneuve, qu'il entra dans ses vues de discréditer de plus en plus la fameuse fête des fous que les défenses réitérées du prince, l'indignation des personnes vertueuses, les plaintes du clergé éclairé, n'avaient pu obtenir qu'imparfaitement (2) ».

On peut également supposer, mais cela ne ressort d'aucun document, que le roi René eut la pensée de confier au prince d'amour, au roi de la bazoche et à l'abbé de la jeunesse, le soin de veiller à la bonne tenue des gens des trois ordres qu'ils dirigeaient dans les jeux et les fêtes publiques.

Ces trois dignitaires fonctionnaient déjà à la fin du XV[e] siècle, et c'est à partir de ce moment que nous trouvons des preuves indiscutables de leur existence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(Lu et adopté dans la séance du 6 mai 1890.)

SÉANCE DU 6 MAI 1890.

Présidence de M. GUIDE, président.

Présents :

MM. AZAM, BONNET, O. CANTILLON DE LACOUTURE, CECCALDI, DAGAN, D[r] DOZE, GUIDE, IMBERT, LATIL, MIREUR, PANESCORSE, SEGOND et Octave TEISSIER.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance (8 avril), adopté sans observation.

(1) *Arch. de la Préf. des Bouches-du-Rhône, série B, art. 2480.* (*Inventaire*, t. II, p. 306.)
(2) *Histoire du roi René*, tome II, p. 247.

M. le président rappelle qu'à l'occasion du passage de M. le Président de la République dans le département, deux membres résidants ont été l'objet de distinctions honorifiques : M. le capitaine Gry, et M. le docteur Doze, précédemment président, ont obtenu, le premier, la croix de la Légion d'honneur, et le deuxième, les palmes académiques. Il est heureux d'adresser à ces estimables confrères, si justement récompensés à des titres divers, les vives félicitations de la Société.

Il signale ensuite, d'après le relevé fait par M. Azam, quelques-uns des travaux publiés dans les Revues ou Bulletins échangés, savoir :

Revue Sextienne (mai 1890). — *Personnages historiques qui ont traversé la ville d'Aix de 1243 à nos jours.*— Suite de l'*Histoire de la ville d'Aix.*

Revue Africaine (4e trimestre 1889).— *Note chronologique pour servir à l'histoire de l'occupation française dans la région d'Aumale.— Histoire d'un petit canon découvert au village de Taden, douar de Djezia, commune mixte d'Athia. — La Mosquée de Bône.* · Suite des *Documents Algériens*, par M. de Grammont.

Société polymathique de Morbihan (année 1888). — *Les reliques de la cathédrale de Vannes. — Revue des archives municipales et départementales. – Les îles d'Hœdré et d'Hout et la presqu'île de Quiberon, étude géographique et archéologique. — Excursion à Carnac Camp et Opidum Romain.*

Même société (Année 1889). — *Nouvelles découvertes à la station Gallo-Romaine de Rieux Fégréac. — Le Trésor de Saint-Pabu.— Une expédition en Corse en 1769. — La fin des résidences Ducales.*

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (année 1889). — *Les donnés et les données dans ce département. — L'Yonne préhistorique. — Observation sur le passage des oiseaux.*

Société archéologique de Constantine (1888-1889). · *Fastes de la Numidie sous la domination Romaine. — Notes archéologiques et épigraphiques sur la région*, par M. A. Poulle.

Société archéologique de l'Ile-et-Vilaine (1888-1889). — *Les métamorphoses d'un Montmorency. — Histoire d'une statue. — L'église des Iffs. — Monnaies des XVe et XVIe siècles.— Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne.*

M. Dagan, professeur de rhétorique, présente le compte-rendu suivant d'un travail inséré au dernier volume adressé par l'*Académie d'Aix* :

M. Guibal, à l'occasion du Centenaire de 1789, a publié dans le

bulletin de l'*Académie d'Aix*, une étude importante sur Mirabeau et la Provence avant 1789. On a tant écrit sur *Mirabeau* et la *Révolution* qu'il était difficile de paraître original en un pareil sujet. M. Guibal l'a été pourtant : et cela, parce qu'il a refait, sur Mirabeau, le travail de ses prédécesseurs : je veux dire qu'il n'a pas fait son livre avec des ouvrages de seconde main. Il a tenu à s'inspirer surtout des documents originaux qu'il pouvait rencontrer. Il a compulsé tout ce que les archives communales, les archives départementales et les archives municipales d'Aix et de Marseille pouvaient lui fournir au sujet de la jeunesse de Mirabeau. Il a écrit ainsi un ouvrage sobre, précis, où nous ne sommes pas arrêtés par de longues considérations ou réflexions de l'auteur, mais qui nous fait penser : car les faits nombreux qu'il met en lumière nous apprennent beaucoup sur l'état des esprits en Provence avant 1789.

En effet, dans le livre de M. Guibal, les documents ne sont pas sèchement présentés comme une série d'actes notariés. Ils revivent sous la plume de l'auteur, qui a su nous rendre son étude bien attrayante par un certain agrément dans le style.

M. Guibal ne conduit Mirabeau que jusqu'à son élection de député aux Etats Généraux de 1789.

Après une analyse très détaillée de l'intéressant ouvrage, M. Dagan insiste sur le tableau que M. Guibal trace de la Provence avant 1789. Il rappelle comment se faisaient les élections municipales.

Il raconte les efforts tentés par le Parlement d'Aix et la noblesse de Provence pour obtenir le rétablissement des anciens Etats de la Province ; le triomphe du Tiers qui obtint du roi une représentation plus nombreuse et l'élection par tête.

Il signale le passage où l'auteur dépeint la procession des Etats se rendant de Saint-Sauveur à l'église du collège Bourbon (p. 50).

Ainsi l'auteur est amené à étudier Mirabeau avant 1789.

Nous apprenons aussi à connaître ses ancêtres, son caractère, son tempérament, ses luttes avec son père, ses aventures amoureuses, ses mécomptes qui le jettent peu à peu dans le parti du Tiers, l'énergie avec laquelle il défend les intérêts du parti populaire, enfin les ovations par lesquelles le peuple lui témoigne sa reconnaissance (p. 131).

En terminant son étude, M. Dagan dit : « Ce serait trop long de raconter les scènes auxquelles nous fait assister M. Guibal pendant la période électorale. Des émeutes fréquentes éclatent à Manosque, à Aix, à Marseille. Elles expriment le mécontentement du peuple qui voit avec

indignation les privilégiés s'obstiner à lui refuser le dégrèvement des charges qui pèsent sur lui seul.

« Je me contenterai de noter qu'au milieu ou à la suite de ces émeutes, à Aix et à Marseille, Mirabeau est toujours accueilli comme sauveur!

« Pour lui témoigner plus vivement sa reconnaissance, le Tiers-Etat le nomma son représentant.

« En résumé, il résulte de cette étude, dans laquelle l'auteur n'a pas négligé le moindre détail de l'existence du tribun, que Mirabeau, éprouvé par les luttes de la vie, mêlé à la discussion de toutes les questions administratives qui s'agitaient alors, était fortement trempé pour les rudes combats qu'il allait livrer au sein de la Constituante. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(Lu et adopté dans la séance du 5 juin 1890.)

SÉANCE DU 5 JUIN 1890

Présidence de M. Guide, président

Présents :

MM. Azam, Bonnet, Dagan, Doze, Guide, Imbert, de Lacouture, A. Latil, Mireur, Panescorse, Segond et Octave Teissier.

Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance (6 mai).

M. le président rappelle la perte que la Société vient de faire récemment dans la personne de M. le chanoine Barbe, curé doyen de Cannes, ancien membre fondateur. Tous ceux qui connaissent les origines de notre compagnie, n'ont pas oublié la large part qui revient à notre regretté et distingué compatriote dans la création d'un établissement au service duquel il mit tout son zèle et sa remarquable activité. M. l'abbé Barbe eut le mérite de réaliser un desideratum formulé depuis longtemps parmi nous, en y intéressant un groupe d'hommes

d'étude et de dévouement, au nombre desquels le vénéré M. Doublier et diverses notabilités de la ville, du département et de la Provence. A ses qualités d'organisateur, dont témoignent les brillants débuts de la Société, il joignit celles de l'érudit et enrichit notre bulletin de travaux d'histoire locale remarqués. A tous ces points de vue, la mémoire de M. l'abbé Barbe mérite de lui survivre dans les souvenirs et la reconnaissance des membres de la Société.

M. le président communique ensuite la lettre de remercîment adressée par M. Clavier, maire de Draguignan, au sujet de l'envoi de 100 exemplaires de la notice de M. Octave Teissier, sur la Bibliothèque de la ville.

Il signale aussi les diverses publications reçues depuis la dernière séance, notamment l'*Histoire de la Valette*, par M. Laurent Germain.

Des remercîments seront adressés à l'auteur de cette publication historique qui sera utilement placée dans la collection des monographies locales.

Est nommé, à l'unanimité, membre correspondant, M. l'abbé Emeric, curé de Callian, présenté par MM. Teissier et Mireur.

La parole est donnée à M. Bonnet qui lit la communication suivante :

Bague Mérovingienne

Nous devons à l'aimable obligeance de M. Dauphin, membre correspondant à Carcès, la communication d'un bijou curieux trouvé dans un tombeau près de Carcès, au quartier du Cadenier.

C'est une bague mérovingienne, à gravure chrétienne du IVe siècle, bijou très élémentaire par sa forme, sans valeur par la matière puisqu'il est en bronze, mais bijou symbolique, c'est-à-dire plein d'intérêt en raison du sens mystérieux attaché à la gravure dont il est orné.

La tête est faite d'un petit disque intaillé d'un monogramme, deux grains l'accompagnent et la relient au corps formé d'un simple fil rond. La facture primitive, qui semble obtenue au martelage, rappelle par la forme les bagues étrusques ou romaines. Cependant ce type d'anneau qui, malgré la gravure, n'est pas un anneau sigillaire, est bien un des trois types de bagues mérovingiennes, décrits d'une façon si précise par notre regretté maître Fontenay (1). Tout l'indique, la

(1) *Les Bijoux anciens et modernes*, par R. Fontenay.

forme, la gravure, les grains qui relient la tête au corps, la matière employée; car pendant cette période mérovingienne l'or et les pierres précieuses semblent être devenues très rares. Le monogramme est indéchiffrable. Du reste à l'époque où l'on faisait ce genre de gravure, ces enlacements étaient déjà des rébus impossibles à deviner. Particulier aux premiers chrétiens, ce genre de monogramme inextricable semble n'être que la dégénérescence d'un mot que les fidèles de l'Eglise naissante adoptèrent comme signe de ralliement. C'est le substantif grec ΙΧΘΥΣ, composé de cinq lettres initiales des mots qui signifient Jésus-Christ, Fils de Dieu Sauveur. On écrivit d'abord le mot en entier, puis on enchevêtra les lettres de façon à le faire tenir dans un espace fort restreint. On mutila, on supprima même certaines lettres, on en joignit d'autres, on augmenta enfin la confusion en ajoutant dans la plupart de ces monogrammes la croix ancrée des triens mérovingiens.

Malheureusement l'art, en pleine décadence à cette époque, traduisit d'une façon détestable le sens mystique de cette pensée. De là ces monogrammes grattés plutôt que gravés, rébus qu'il est inutile de chercher à deviner, mais où l'on retrouve toujours la croix, signe caractéristique qui permet d'en déterminer au moins l'époque.

M. Mireur dépose ensuite la note ci-après :

Octave Isnard, évêque de Glandevès

Mon excellent et érudit collègue, M. Isnard, archiviste des Basses-Alpes, a publié dans le *Bulletin de la société scientifique et littéraire* de ce département (janvier — mars 1889, p. 58), un document découvert dans le fonds de la sénéchaussée de Castellane, qui ferait remonter l'épiscopat d'*Octave* Isnard, évêque de Glandevès, au 16 octobre *1609*, date minima. Jusqu'ici nos historiens et les savants auteurs et éditeurs du *Gallia* ne le faisaient commencer qu'en *1615* ou même *1616*. Or, *Clément* Isnard, oncle et prédécesseur d'*Octave*, n'étant mort que le 11 mai *1612*, ce serait non seulement une lacune de trois ans au moins, comblée *(1612-1615)*, mais encore un excédent aussi de trois ans *(1609-1612)* à retrancher de l'épiscopat de Clément. La rectification aurait donc une double conséquence.

Il est possible de l'étendre encore davantage — sous une réserve pourtant — grâce à deux renseignements également puisés, par une coïncidence singulière, dans un fonds judiciaire, celui de la sénéchaussée de Draguignan, à laquelle Glandevès ressortit jusqu'à la création de celle de Castellane (1640).

A l'audience du 26 janvier *1607*, notre sénéchal rend une sentence au civil entre Raphaël Maistre, substitut du procureur du Roi d'Entrevaux, demandeur, et « messire *Octavy* Isnard, evesque de Glandeves », défendeur. Et c'est l'évêque qui succombe, pour le dire en passant (1).

Voilà déjà deux nouvelles années à ajouter à l'administration de ce prélat, toujours aux dépens de son prédécesseur.

Il y a plus. Le procès vidé en *1607* avait été engagé l'année précédente, et, le 26 mai *1606*, le greffier avait enregistré sur son livre des Procurations et Présentations, tenu jour par jour, dès lors d'une exactitude chronologique inattaquable, une présentation pour « messire Octavy Isnard, evesque de Glandeves, contre Raphaël Maistre, procureur du Roi *(sic)*, à Entrevaux » (2).

Sauf erreur peu probable de prénom ou de qualité, il faudrait retrancher, non plus *trois* ans, mais *six* ans à l'épiscopat de *Clément* pour les ajouter à celui d'*Octave*.

Toutefois, devant un pareil écart, il est permis de se demander si, par mégarde, ce dernier n'aurait pas été en 1606, 1607 et, qui le sait? même en 1609, simple coadjuteur de son oncle (ce que les textes négligent parfois de mentionner), en admettant que celui-ci fut réellement encore en exercice au moment de sa mort, le 11 mai 1612.

Je soumets la question à plus compétents, me bornant à verser les pièces du procès — soit dit sans jeu de mots, — d'autant plus que le document suivant semblerait venir à l'appui de l'hypothèse d'une simple coadjutorerie.

Avant de sortir du greffe du sénéchal, nous avons, en effet, à recueillir de la plume du greffier une autre révélation qui a peut être plus qu'un simple intérêt biographique. Le 23 septembre 1615, l'évêque Octave Isnard, qualifié de fils d'Honoré Isnard, docteur et avocat en la cité de Nice, fait tenir un comparant pour se plaindre de ce que, « estant... en court et coreu bruict qu'il estoit mort », un autre procureur du Roi, celui d'Annot, en aurait profité pour réveiller certains procès abandonnés en 1610 (3).

Cette absence, probablement assez longue, prenant fin en *1615*, c'est-à-dire précisément l'année ou le *Gallia* fait monter Octave sur son siège, après une vacance de trois ans, en même temps qu'elle

(1) Arch. dép[les] S. B. 281. p. 18 v°.
(2) Arch. du Var, S. B. 46.
(3) Arch. dép[les]. S. B., 287, f° 627 v°

expliquerait une lacune assez déconcertante, ne donnerait-elle pas raison aux savants Bénédictins? Ne faut-il pas supposer avec eux que le prélat ressuscité ne prit effectivement possession qu'en *1615*, et ne voir dès lors dans *l'évêque* de nos textes antérieurs qu'un simple coadjuteur?

Et nunc erudimini....

Une simple réflexion en terminant:

On trouvera sans doute que notre prélat avait souvent maille à partir avec les gens du Roi, eux-mêmes plus royalistes que leur maître, puisqu'ils n'hésitaient pas à traîner à leur barre ceux qu'il avait accueillis à sa cour, ou leurs ayant-cause. Mais ils avaient les uns et les autres, nul ne l'ignore, des intérêts matériels à sauvegarder, les évêques comme seigneurs temporels, les officiers du Parquet comme gardiens des prérogatives du prince. Et s'ils recouraient fréquemment à Thémis, c'était autant la faute de la complication de l'ancienne législation et de l'enchevêtrement de droits fort embrouillés et mal définis, que l'effet d'une humeur processive qu'ils auraient partagée d'ailleurs avec les plus débonnaires de leurs contemporains. Autrefois, qui ne plaidait un peu, par nécessité, par habitude, ou par désœuvrement?

N'oublions pas, enfin, qu'une foule de questions contentieuses que tranche aujourd'hui, souvent par voie de simple et rapide décision, la juridiction ou l'autorité administrative, relevaient alors de la compétence des tribunaux judiciaires. Ceux-ci les jugeaient avec leur solennelle et ruineuse lenteur, mais, semble-t-il, sans trop regarder, du haut de leur indépendance, à la qualité des parties, fussent-elles crossées et mitrées. L'acharnement légendaire des anciens plaideurs n'est-il pas en effet un témoignage de leur confiance aveugle et un hommage indirect rendu à l'intégrité et à l'impartialité des juges?

L'ordre du jour étant épuisé, la Société s'ajourne, selon l'usage, au mois de novembre.

(Lu et adopté dans la séance du 11 novembre 1890.)

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1890

Présidence de M. GUIDE, président

Étaient présents :

MM. AZAM, de BRESC, Cantillon de LACOUTURE, DAGAN, Dr DOZE, GUBERT, GUIDE, LATIL, MIREUR, Octave TEISSIER, SEGOND et VIAL.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 1890.

M. le président rappelle en termes émus la perte douloureuse que la Compagnie a faite, au mois d'août, dans la personne de son aimé et précieux secrétaire, Henri Panescorse. « Notre jeune confrère, dit-il, avait hérité d'un père vénéré une sorte de culte pour l'œuvre de notre Société dont il avait à cœur la prospérité et le développement. Lorsqu'il s'agissait d'elle, de ses intérêts, on ne faisait jamais appel en vain à son concours, qu'il donnait toujours tout entier avec cette bonne grâce exquise, caractéristique et charme de son aimable nature.

« C'est lui notamment qui, par deux fois, présida à la laborieuse opération du déménagement et de l'installation de nos collections, vous savez tous avec quel zèle, quel soin et aussi quel goût !

« Tous ces services rendus et le souvenir des plus sympathiques qualités de cœur seront inoubliables parmi nous. Mais Henri Panescorse a couronné une existence, trop tôt brisée, par un grand acte de piété filiale, de patriotisme local et de dévouement à notre Société. Il nous a légué en nue-propriété, vous le savez, les riches collections de feu son père, fruit de toute une vie d'exploration, et sa maison paternelle.

« Cette munificence le place au premier rang parmi nos bienfaiteurs, et je suis certain d'être l'interprète des sentiments de tous en proposant d'en consacrer le souvenir par un hommage particulier dans les publications de la Compagnie. »

Ces paroles impressionnent vivement l'assistance parmi laquelle Henri Panescorse ne comptait que des amis, et il est décidé, à l'unanimité, que la Société consignera l'expression de sa profonde reconnaissance pour cette libéralité exceptionnelle dans une notice biographique qui sera insérée en tête du prochain bulletin.

Une commission composée de MM. Octave Teissier, Doze, Segond et Mireur est chargée d'en préparer les éléments.

La Société donne en même temps mission au bureau de se rendre auprès de madame Panescorse, mère, pour lui porter le témoignage de nos douloureux regrets et lui demander de vouloir bien mettre à notre disposition une photographie de notre généreux et regretté bienfaiteur.

La mort nous a également enlevé, aussi prématurément, un de nos érudits et plus fidèles correspondants, M. Jean-Baptiste Sardou, de Marseille. M. Sardou appartenait à la Société depuis l'origine, et notre premier bulletin lui doit une utile communication sur les possessions de l'abbaye de Saint-Victor. Sa passion des recherches, sa longue fréquentation des archives provençales, ses travaux de classement, dont quelques-uns effectués dans des communes du Var, l'avaient familiarisé avec les sources de notre histoire et en faisaient un guide expérimenté, souvent consulté. Le passé religieux de la Provence et surtout de Marseille avait particulièrement attiré son attention et parfois tenté sa plume modeste. Mais les quelques publications consacrées à son sujet favori ne sont rien à côté des riches matériaux amassés par cet infatigable chercheur durant près de 40 ans et qui forment une collection rare sur certains points et enviée.

La Compagnie, où M. Sardou comptait d'anciens amis, s'associe tout entière au deuil de son honorable famille.

Enfin un changement de résidence a éloigné de notre ville M. Ceccaldi, professeur au collège, membre titulaire, qui laisse parmi nous le souvenir d'une collaboration trop courte et appréciée.

La Société passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

Sur la proposition de MM. Octave Teissier et Mireur, M. Gabriel Reboul, de Brignoles, neveu de feu M. Lebrun, correspondant de la Société, est nommé au même titre, à l'unanimité.

M. Gleyse, ancien juge de paix à Aups, offre une petite collection de débris antiques, appartenant à la période celtique ou gallo-romaine recueillis dans cette ville ou ses environs. Ils consistent dans des portions de meules à main, en granit, des fragments de poterie, parmi lesquels une petite urne provenant probablement d'un mobilier funéraire, des ossements, un morceau de sculpture en marbre d'un édifice du moyen âge, etc.

Tous ces objets, qui portent l'indication du lieu où ils ont été découverts, ne sont pas sans intérêt à ce point de vue et méritent d'être conservés.

Des remerciments sont votés à M. Gleyse pour l'envoi lui-même et pour l'excellent exemple qu'il a donné à nos correspondants.

La Société, consultée sur diverses demandes d'échange du bulletin, regrette que l'insuffisance du tirage ne permette pas d'y donner suite.

M. Mireur signale la découverte à Bras d'un fragment d'inscription ci-après, attribuée, par un savant épigraphiste, au premier siècle de l'ère chrétienne.

Cette inscription, actuellement en possession de M. Joseph Maneille, de Trets, a été publiée par M. l'abbé Chailan, de la même ville, dans la *Revue épigraphique du Midi de la France* (avril, mai, juin 1890), de la manière suivante :

Fragment, trouvé en terre,... bordé en haut d'une moulure, qui sans doute encadrait l'inscription.— Hauteur 0 m. 35, largeur en haut 0 m. 30,

. . *pom*PEIO · C · F · . . . .
. . *pom*PEIO · PRIM . . . .
. . *pompeio* · PRIM. . . .
. . . . AN . . .

Lettres de la belle forme propre au premier siècle.

M. Dagan présente enfin le compte-rendu de l'étude de M. Octave Teissier intitulée *Un grand Seigneur au XVIIIe siècle : le comte de Valbelle*, tableau fidèle du faste élégant et somptueux d'un grand seigneur à cette époque, histoire érudite et vraie, désormais substituée aux fantaisies de la légende.

L'auteur, dit-il, a su donner la vie à son étude archéologique. Avec lui nous entrons dans le parc. Sous les allées ombreuses, à travers les massifs de verdure et les statues qui décorent les grandes avenues, nous suivons les élégants et nombreux invités qui se rendent au château dans leurs brillants équipages. Nous pénétrons ensuite dans le château en ruine aujourd'hui et que le savant reconstitue pour notre plaisir. Nous parcourons tous les étages. Nous visitons avec lui ces salons richement meublés où régna si souvent une gaité bruyante, les chambres où ont reposé tant d'illustres personnages... tant de gracieuses têtes. Nous voyons passer devant nos yeux l'ameublement élégant et de bon goût qui décore chaque pièce.

L'auteur nous fait entrer ensuite dans la famille de Valbelle et s'ap-

plique, par des documents authentiques, à venger le comte de la triste renommée que lui avait faite la légende.

Le château de Tourves était représenté comme une sorte de Parc aux Cerfs où le comte se livrait à la débauche la plus folle et la plus raffinée.

Voyons vivre le comte de Valbelle d'après M. Teissier.

Issu d'une des plus anciennes familles de Provence, officier général à vingt ans, bien fait de sa personne, il vit fastueusement à Paris, où il devient l'amant préféré de la célèbre Clairon. Plus tard, il appelle à son château de Tourves la fameuse actrice qui s'y fait entendre plusieurs fois devant la société d'élite que le comte attirait à sa résidence princière. M. Teissier nous la dépeint comme une véritable cour d'amour. Est-il étonnant que la marquise de Valbelle, la mère du comte, ait trouvé que les visites de la Clairon étaient trop fréquentes? Est-il étonnant que les nobles dames qui se réunissaient au château aient considéré la présence de l'actrice parmi elles comme compromettante pour leur réputation? Est-il enfin étonnant que certaines d'entre elles s'en soient montrées un peu jalouses? Pour toutes ces raisons et d'autres encore, elle dut abandonner la place. En son absence, une autre dame supplanta naturellement M[lle] Clairon dans le cœur du comte. Ces amours du comte éveillèrent chez l'actrice des colères qui lui inspirèrent contre les mœurs du château des critiques violentes. Faut-il y croire? Le jugement des femmes qui se trouvent dans le cas de M[lle] Clairon ne mérite qu'une confiance limitée.

Mais l'auteur ne nous montre pas seulement dans le comte un gentilhomme distingué ouvrant son salon aux philosophes, aux poètes, aux artistes, il nous fait voir en lui un brillant officier du XVIII[e] siècle, puis un administrateur intelligent et dévoué. Il mourut à Paris en 1778, d'une attaque d'apoplexie, au moment où il venait d'obtenir le commandement pour le civil en Provence.

....

L'examen du testament amène M. Teissier à dire la vérité sur ces fameuses statues, œuvres prétendues de Houdon, autour desquelles on a brodé des légendes aussi scandaleuses que romanesques.

Après la mort du comte, la marquise de Valbelle s'occupa de lui faire élever un mausolée, en y consacrant la somme de 20,000 fr. qui devaient y être affectés d'après la volonté du testateur. Houdon sculpta le buste du défunt. Quatre statues représentant quatre *pleureuses*, œuvres médiocres dues à des artistes inconnus, furent également destinées à décorer le monument funéraire. Les Chartreux de Montrieux, dans la

chapelle desquels fut placé le mausolée, firent modifier le caractère général de ces statues, dont une fut transformée en *Sainte-Monique.*

Vendues nationalement en 1790, les statues furent rachetées en 1822 par le département.

La *sainte Monique,* transformée en *sainte Madeleine*, fut envoyée à la Sainte-Baume.

Le jour de la fête par laquelle on inaugurait solennellement le pèlerinage de la Sainte-Baume, on vint en foule visiter la grotte de Sainte-Madeleine. Un journal facétieux, le *Mercure Marseillais*, raconta, dans le compte-rendu des fêtes, qu'on avait abusé le peuple « en lui faisant adorer Mlle Clairon, la maîtrese du comte de Valbelle, sous l'étiquette de la Madeleine repentante. » Et peu à peu se forma la légende d'après laquelle le comte aurait fait poser Mlle Clairon, et autres artistes fameuses, dont il destinait les statues à l'ornement de son tombeau. M. Teissier montre comment s'accrédita cette fable que le Père Lacordaire lui-même ne repoussa pas. Mais il établit aussi que cette tradition ne saurait tenir debout. Car Mlle Clairon avait quitté le comte depuis dix ans, quand il mourut, et le monument fut, on le sait, élevé quelques années aprés par les soins de sa mère.

Que conclure de l'étude de M. Teissier écrite dans une langue pure, élégante et facile? Le comte de Valbelle était vraiment digne de la sollicitude avec laquelle il s'est attaché à réhabiliter sa mémoire. Le seigneur de Tourves portait noblement son nom. Il était vraiment l'ami du peuple.......

Si tous les gentilshommes, dit en terminant M. Dagan, avaient eu l'esprit et le cœur aussi élevés, on n'aurait peut-être pas eu à déplorer les excès de la Révolution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(Lu et adopté dans la séance du 19 décembre 1890.)

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1890

Présidence de M. Guide, président

Présents :

MM. Azam, Dagan, Doze, Guide, Imbert, de Lacouture, Latil, Mireur, Poulle, Rambert, Teissier, Segond et Sivan.

La séance ayant été ouverte, le procès-verbal de la précédente (11 novembre), est lu et adopté.

M. le président rend compte de la mission que le Bureau a remplie auprès de Mme Panescorse, mère, à laquelle il avait été chargé d'exprimer les profonds et sympathiques regrets de la Société pour la perte de son fils unique, notre bien aimé confrère, devenu notre bienfaiteur. Mme Panescorse, très sensible à notre démarche, a bien voulu promettre, pour déférer au vœu qui lui était manifesté, de mettre à notre disposition une photographie agrandie de notre cher secrétaire. La Société pourra en faire faire une reproduction pour orner la salle de ses séances.

Il donne ensuite lecture de la lettre par laquelle M. Segond, notaire, fait connaitre qu'aux termes d'un testament reçu dans ses minutes, le 11 août 1890, M. Henri Panescorse a légué à la *Société d'Etudes* la nue-propriété des collections géologiques de feu son père et de sa maison avec jardin, sise aux Allées d'Azémar, pour en jouir après le décès de Mme Panescorse, mère.

La Société délibère à l'unanimité d'accepter cette double et importante libéralité, au sujet de laquelle elle a déjà consigné dans ses procès-verbaux l'expression de sa très-vive reconnaissance.

La commission nommée dans la dernière séance pour étudier le moyen de répondre au désir de tous en consacrant par un hommage durable le souvenir de ce grand bienfait et celui du bienfaiteur, propose de publier, en tête du prochain bulletin, une biographie d'Henri Panescorse.

La proposition est agréée à l'unanimité.

La Société est heureuse d'apprendre que M. Octave Teissier a bien voulu, à la demande de ses confrères, se charger de la rédaction de cette notice.

M. le président annonce que le tome XVII du Bulletin (1888-1889) vient de paraître et en dépose le premier exemplaire sur le bureau.

Il signale ensuite, comme pouvant intéresser plus particulièrement la Société, les travaux suivants que M. Azam a eu le soin de relever dans les derniers envois :

Société des Antiquaires de la Picardie (n° 2 1890).— M. Milvoy. *Une étude sur la ville Romaine Thamugas dans la province de Philippeville* (Algérie) *et découvertes archéologiques qui y ont été faites.* — Darsy. *Notice sur la grande halle et les marchés de Gamaches.* — De Guyencourt. *Les us et coutumes des habitants de Meigneur* (XVII° siècle), 2° article.

La Diana (octobre 1890).— Jannesson. *La Commanderie de St-Jean-des-Prés Montbrison.* — G. Morel. *Station antique près d'Ecotay.* — V. Durand. *Emigration périodique des ouvriers Foreziens au XVII° siècle.* — J.-B. Boiron. *De l'ancienne route présumée antique du Rhône à la Loire par la vallée du Gier.*

Société d'Emulation de Cambrai (1889). - *Le Musée national du district de Cambrai* (1790-1805). — *Le Magistrat de Cambrai à table*, étude humouristique puisée dans les comptes de la ville et du Domaine, aux chapitres « communs frais » et « dons et présents ».

Société archéologique et historique de l'Orléanais (2° trimestre 1890). — *Mottes dans les environs de Chevilly.*

Revue Sextienne (novembre 1890). - Le Dr Withoswki. *L'Horoscope de Nostradamus et naissance de Louis XIV* (2° article). — *Histoire de la ville d'Aix* (suite).

Société d'études scientifiques d'Angers (année 1889).— Davy. *Etudes géologiques — l'âge des sables rouges du Gavre (Loire-Inférieure).*— Le même. *Du Métamorphisme aux environs de Nozay.* — Houlbert. *La Botanique mayonnaise au XVIII° siècle.* — Giraudas. *Note critique sur la Flore ariégeoise.* — Gallois. *Catalogue des coléoptères du Maine-et-Loire.*— Héron Royer. *Notice sur les mœurs des batraciens.*— L'Abbé. *Notes sur quelques crustacés rotateurs et annelides de la Mayenne.*

Société scientifique industrielle de Marseille (2° trimetre 1890).— Cartier. *Etude sur l'assainissement de la ville de Marseille.*

Société académique de Brest. — Audouard. *Suite de la relation du voyage de Toulon à Tourane.*— Guichon de Grandpont. *Les Intendants de la marine au port de Brest.* — C[te] du Brieux. *Origines de la famille des Tanguy ou Tanneguy.*

Communication est donnée de l'estampage d'une dalle en basalte à rainures, ayant probablement servi à un ancien moulin à bras, envoyé par M. le baron de Fonscolombe, avec une note sur cette découverte.

« Elle a été trouvée l'an passé par moi, écrit notre honorable correspondant, à la Môle, dans la plaine dite de *Maraveille*, qui s'étend à l'ouest du sommet du même nom, constitué par un volcan de l'époque basaltique, dont la tête arrondie domine la vallée inférieure de la Môle, y formant un promontoire, d'où la vue s'étend sur la plaine de Cogolin, sur le golfe de Grimaud et sur la ligne littorale jusqu'à San-Remo.

« Sur le sommet même sont les ruines d'un *oppidum*, que la tradition locale affirme avoir été, sinon construit, du moins occupé longtemps par les Sarrasins qui y allumaient de grands feux la nuit, s'en servant comme d'un sémaphore, soit pour les vaisseaux en mer, soit pour les autres oppida en vue, Mont-Jean, le Fraxinet, etc.

« L'enceinte forme un pentagone allongé, à escarpements inaccessibles sur deux côtés, les trois autres étant partagés par de fortes murailles de 6 à 8 mètres d'épaisseur, en pierre sèche non taillée.

« Il semble exister des vestiges d'une deuxième enceinte. Point de trace apparente d'une voie importante d'accès; un sentier descendait à une source située à une centaine de mètres plus bas. L'altitude est de 275^{m}.

« C'est sur le plateau de Maraveille que la pierre a été découverte. Des paysans qui ont passé par là disent en avoir vu du même genre (?). Je ne connais que celle-là. Elle est du même basalte que celui du volcan, pierre entièrement dure à tailler. Sur presque tout le plateau, on rencontre quantité de débris antiques :

« Nombreux moulins à main de l'espèce « *mola manuaria* ou *crusatilis* », beaucoup moins creux cependant que ceux de Pompeï, en lave poreuse noire du pays (en admettant que ces moulins eussent servi pour les olives, la pierre à rainure aurait été trop étroite pour en constituer la mare);

« N'est-ce pas l'origine du nom de la localité *castrum de* Mola, comme l'appellent les plus anciennes chartes?

« Tuiles à rebords de grandes dimensions, 60 c/m sur 40, quelques-unes, dit-on, timbrées « *Mari* »;

« Débris de vastes jarres ou amphores, à anses, à section cylindrique de 3 à 4 c/m de diamètre, aplaties;

« Nombreux fragments de poteries minces, de nature et fabrication diverses;

« Morceaux de serpentine polie;

« Quelques pierres dites à tonnerre, haches polies de gneis, et même de serpentine, devenues très rares; rien en basalte, sinon la pierre dont j'ai envoyé l'estampage. »

Voici, d'autre part, l'opinion très compétente de M. l'abbé Dupui, curé de Vallauris, notre érudit correspondant, auquel la découverte a été communiquée :

« A mon humble avis, la pierre plate en basalte est une espèce de trusailles en usage dans les familles Gallo-Romaines, c'est-à-dire une meule à grain, sel, cendre (incinération). Ces meules étaient composées ordinairement de deux pierres arrondies superposées, la pierre convexe s'emboitait dans la pierre concave. (On trouve aussi les meules plates et fixes en granit, lave volcanique, serpentine et basalte.) On tournait le moulin, et la farine était produite. Pour comprendre le fonctionnement de ce moulin, on n'a qu'à se représenter un peintre en bâtiments, broyant ses couleurs sur une plaque de marbre. Ses mains font mouvoir le pilon qui broie; la matière broyée tombe dans la rainure à écoulement, détachée du basalte par une plume ou un petit balai. »

La Société remercie vivement ses honorables correspondants de leurs intéressantes communications archéologiques, qui seront insérées au procès-verbal.

La parole est enfin donnée à M. le Dr Doze qui lit une étude sur la bactéréologie et le baccile de Koch.

« Après un exposé de bactéréologie et des incomparables bienfaits de cette science toute moderne, M. le Dr Doze définit les diverses manifestations de la tuberculose dans les tissus du corps humain. A l'aide des données de la statistique, il rappelle qu'une de ses manifestations, la phthise pulmonaire, entre pour une large part dans la léthalité de tous les peuples.

« C'est ainsi qu'en France, sur 1,000 décès généraux, 175 sont dus à cette redoutable maladie; même proportion à peu près en Allemagne



et en Angleterre. A Vienne (Autriche), le quart des décès est occasionné par la phthisie ; à Paris, à Lille, le sixième ; à Lyon, la proportion est de 14 pour 100 ; à Bordeaux, de 16. Le sud-est est généralement moins éprouvé que le nord et l'ouest. »

L'honorable membre expose ensuite, d'après les documents les plus autorisés, la découverte de Koch et les résultats obtenus jusqu'à ce jour. Il déplore le silence de l'illustre savant, relativement à la composition de son liquide vaccinal, et à ce propos il fait, en terminant, une remarque assez piquante :

« Au congrès de Genève de 1882, dans une communication écrite, le docteur Koch reprochait à Pasteur le soin jaloux qu'il mettait à cacher ses découvertes et à les soustraire à la critique, *contrairement aux usages établis en matière de science*, et incidemment d'avoir publié des renseignements insuffisants sur la préparation du virus vaccinal. Chacun sait que c'est le contraire qui est la vérité. Mais que dire de la conduite de Koch qui fait de sa découverte un remède secret dont *les bureaux de vente* sont établis par le gouvernement allemand ? »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(Lu et adopté dans la séance du 27 janvier 1891).

SÉANCE DU 27 JANVIER 1891.

Présidence de M. Guide, président.

Étaient présents :

MM. Chiris, Dagan, Guide, Latil, de Lacouture, Mireur, Rambert, Segond, Sivan et Teissier.

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 1890 est lu et adopté.

Sur la proposition de M. le président et de plusieurs membres, M. Paul Sivan est élu secrétaire, en remplacement de M. Henri Panescorse, décédé.

Dépouillement des publications reçues :

Société des antiquaires de la Morinie (4e trimestre 1890).— Ch. Legrand. *Note sur N.-D. des Miracles.*— Le même. *Souvenir du congrès archéologique et historique de Liège en 1890.* — J. Lion. *Formule de serment des bourgeois de Béthune, 1349.*— O. Bled. *Publication de la paix de Vervins.*

Société de statistique de Marseille. — *Répertoire des travaux de la société* (année 1890). — Alf. Duboul. *Marseille son commerce et son industrie.*

Société d'études des sciences naturelles de Nimes (2e, 3e et 4e trimestres 1890). — Jean Jean. *Excursion géologique.* — *Liste des variétés de quartz des environs de Saint-Jean-du-Gard.*

Revue africaine (4e trimestre 1890).— H. Tauxier. *Récits de l'histoire d'Afrique — le comte Romanus.*— Bourjade. *Notes chronologiques pour servir à l'histoire de l'occupation française dans la province d'Aumale.*

Académie du Var (t. XV, 2e fascicule, 1890). — Dr G. Lambert. *Histoire de la ville de Toulon* (suite).— Arène. *Une inscription lapidaire Romaine à Collobrières.* — Dr Grégoire. *Notice historique sur Cuers et ses seigneurs.*

Société archéologique de Nantes (année 1889). — Ed. Pied. *Souvenir du vieux lycée de Nantes.* — Le même. *Les anciens bains de la petite Hollande.*— Al. de Couffon de Kerdellech. *Erreurs archéologiques et historiques occasionnées par les substitutions et usurpations de noms et d'armes.*

Revue de Marseille et de Provence (octobre 1890).— De Th. B. *Quelques lettres inédites de M de Belloy.* — Comte de la Peyrouse-Bonfils. *Etudes historiques religieuses.*— A. R. *L. Richeome* (suite).

La parole est ensuite donnée à M. Octave Teissier qui lit la notice biographique sur le regretté Henri Panescorse. La Société décide que cette notice, précédée d'une photographie ou d'un portrait, sera publiée en tête du prochain Bulletin.

Enfin M. le secrétaire fait, au nom de M. l'abbé Sivan, curé de Trans, la communication suivante :

Charte du XIVe siècle
concernant le monastère de la Celle-Roubaud

L'ancienneté du monastère de la Celle-Roubaud, la rareté des documents sur son histoire au moyen-âge, la vénération populaire et

traditionnelle dans nos contrées de sainte Roseline, sont autant de motifs pour nous faire recueillir pieusement les moindres débris d'un passé intéressant et encore bien obscur. Quoique les archives publiques aient été depuis longtemps fouillées par les chercheurs, il n'est pas certain qu'elles aient révélé tous leurs secrets. Ainsi celles du Var renferment un texte que nous croyons inédit et qui, sans avoir une importance de premier ordre, mérite d'être signalé.

Mais avant d'en donner le résumé, il est bon de dire quelques mots des *trois* autres chartes qui constituaient, jusqu'ici, tout le cartulaire de ce pieux établissement. Quoiqu'elles soient connues depuis longtemps, elles compléteront l'histoire de cet ancien monastère, successivement appelé Celle-Roubaud, Sainte-Marie, Sainte-Catherine et, de nos jours, Sainte-Roseline.

I

La IIe férie (le lundi) des nones (cinq) février de l'an de l'incarnation 1308 (39) une veuve, nommée *Ayclia* et ses quatre fils, *Adelbert*, *Guillaume*, *Bertrand*, qui devint plus tard évêque de Fréjus, et *Hugues*, donnèrent à la célèbre abbaye de Saint-Victor une portion de l'alleu détachée de leur seigneurie et châtellenie de Marsens, dans le comté de Fréjus, au quartier de Sala-Laudiminii, dont les limites s'étendaient en partant d'une *antique pierre, usque in viam publicam que venit in monasterio quod vocant Salam Robaldo*, de là descendaient au pont de la *Motte*, en suivant le cours de la *Nartuby* jusqu'à son confluent avec le ruisseau de *Sala Laudiminii* (aujourd'hui de Sainte-Roseline).

Les témoins de cet acte furent (1): Pons Amiel, Pons Isnard, Arman, Hugues de Fabrègues, Guibert, Matavon, Elzéar, Pierre, Guillaume de la Palud, Rostan et Gisber.

Quels étaient les moines établis, alors, dans ce monastère? nous l'ignorons. Nous ne savons pas même, ce qui, pourtant, est plus que vraisemblable, si les Cassianites de Marseille vinrent s'y fixer, quand ils furent mis en possession de Celle-Roubaud. M. le comte de Villeneuve-Flayosc (2) et quelques auteurs prétendent, sans d'ailleurs en donner aucune preuve, que les Templiers y avaient un établissement en l'an 1200. Suivant nous, le monastère appartenait alors aux Bénédictines de Sourribes; ce que nous allons dire l'établira.

(1) *Cartulaire de Saint-Victor*, n° 570.
(2) *Histoire de Sainte-Roseline.*

II

Il est certain qu'en 1260, ces moniales étaient fixées à Celle-Roubaud. Mais comment ce monastère était-il devenu leur propriété? Est-ce par achat, donation ou échange? Nous l'ignorons. Pourtant, grâce à une charte, connue elle aussi depuis longtemps et publiée récemment par le chanoine Paul Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes, nous savons que ces religieuses ont possédé Celle-Roubaud durant plusieurs années (1).

En effet, de cette charte il appert que, le 31 mars 1260, par acte passé à Sourribes, diocèse de Gap, *India*, abbesse des Bénédictines de Saint-Pierre de Sourribes, donne, avec l'agrément de ses sœurs, *Mathilde*, sacristaine, *Bertrande* de *Roquebrune*, *Doulce* de *Touard*, *Aiceline Bertrande* de *Marseille*, *Falcoline Esmenjard* de *Marseille*, *Marie Esmenjard*, prieure, *Béatrix Baudoin* et du consentement de *Oton*, évêque de Gap, supérieur de la communauté, l'église et le monastère de Sainte-Marie de Celle-Roubaud, ainsi que toutes leurs dépendances, aux religieuses Chartreuses de Bertaud.

C'est le frère Durand Clair, procureur général de ce monastère, qui, au nom de dame Elizabeth, prieure de Bertaud, accepte la donation, à charge de payer aux Bénédictines de Sourribes, chaque année à Noël, cinq sous d'or et de fournir à l'entretien, leur vie durant, des deux religieuses qui restaient seules de l'ancienne communauté de Sainte-Marie.

Cet acte fut passé dans l'église de Saint-Pierre de Sourribes, en présence de *Durand Maurin*, chapelain du monastère, d'*Antoine*, diacre, de *Jean Garcin*, *Jacques Arnaud*, *Arnulfe* et *Pons Ivan*.

Sur la demande de l'abbesse, l'évêque de Gap et celui de Fréjus, *Bertrand VII*, dit de *Saint-Martin*, voulurent bien y apposer leur sceau, et ce dernier la scella, de plus, du sceau de son chapitre.

La raison de cette abdication des Bénédictines de Sourribes en faveur des Chartreuses de Bertaud est ainsi relatée dans la charte: « *Paupertatis pretextu, in parte regulari observantia, destitutam (ecclesiam)* « *que in ea olim vigere non modicum consuevit.* »

Mais, si le monastère de Sainte-Marie tombait en ruines tant matériellement que moralement, il va renaître sous le nom de Sainte-

(1) *Cartulaire de Bertaud*, 77, p. 89.

Catherine du Mont-Sion, avec la venue des religieuses de Saint-Bruno : c'est Diane ou Jeanne de Villeneuve, sœur de Géraud II, seigneur de Trans et des Arcs, qui les conduit. Après avoir gouverné pendant près de 30 ans cette maison, elle résigna sa charge vers l'an 1300, et c'est sa nièce, Roseline de Villeneuve, qui est élue prieure à sa place (1) : je dis élue, car dans les couvents de Saint-Bruno, le suffrage universel est établi depuis leur fondation : toutes les charges ou fonctions sont conférées à la pluralité des voix. Remarquons aussi que le nombre des religieuses ne dépassait pas dix dans la même maison. Roseline garda le priorat jusqu'en 1329. Elle eut sous sa direction sa sœur Sanche et plus tard Marguerite, sa nièce, fille d'Arnaud III de Villeneuve (2).

III

A cette époque et jusqu'à la fin du XIV[e] siècle, le couvent de Celle-Roubaud fut dans toute sa splendeur : les religieuses y affluaient, la piété et la discipline y régnaient et, quoiqu'il n'ait jamais été riche, il reçut alors quelques donations.

C'est ainsi que le pape Jean XXII, ancien évêque de Fréjus, voulant secourir ces moniales dont il connaissait la pauvreté, leur donna, le 1[er] décembre 1323, le prieuré rural de Saint-Martin des Arcs, qui n'était autre, dit le regretté chanoine Disdier, que le prieuré de Taradel.

Sans parler des autres, disons ce que fit la dame Alasaxie (charte des archives du Var).

Dans la première moitié ou vers le milieu du XIV[e] siècle, par un codicille écrit de la main de maître Etienne Clément, dame Alasaxie Roubaud légua aux moniales Chartreuses de Sainte-Catherine de Celle-Roubaud vingt florins d'or de Florence. Ce legs, petite fortune pour ces religieuses qui n'avaient pas fait en vain vœu de pauvreté, devait être payé en quatre termes.

Tout ce que nous savons de cette dame Alasaxie Roubaud, c'est qu'elle était fille de Guillaume Roubaud, de Draguignan. Ces Roubaud n'étaient-ils pas les descendants du premier ermite qui vint bâtir sa cellule *(cella)* près de la source *Sala-Laudiminii,* ce qui a fait donner au quartier le nom de Celle-Roubaud (cellule, ermitage de Roubaud) ? Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, le 20 mai 1356, comme le mon-

(1) Les Chartreuses n'ont que des prieures pour supérieures et, d'ordinaire, leurs maisons sont appelées simplement couvent ; les Bénédictines ont des abbesses.

(2) *Vie de sainte Roseline*, par le comte de Villeneuve-Flayosc, *passim.*

tant du legs avait été entièrement soldé, frère *Guillaume de Musco*, prêtre régulier, vicaire et procureur des Chartreuses de Ste-Catherine, se présenta devant le notaire de Draguignan et en donna quittance publique à l'héritier de la testatrice, Guillaume Olivier, médecin de Draguignan, non sans lui avoir exhibé ses pouvoirs.

Si la donation de Celle-Roubaud aux Chartreuses de Bertaud nous fait connaître le nombre des moniales professes du monastère de Sourribes, leur nom, pour un grand nombre celui de leur famille ou du lieu de leur origine, la procuration donnée à frère Guillaume nous ouvre aussi toutes grandes les portes du cloître de Sainte-Catherine. C'est le 30 juin 1552 que, réunies dans la salle du chapitre, au son de la cloche, suivant l'ancienne coutume, dame *Aycarde* de Meaux, prieure, les dames *Agnès* de Meaux (sans doute sœur de la prieure et toutes deux filles du seigneur du village ruiné de ce nom), *Bertrande Truphème*, *Bérengère* d'Hyères, *Léonie* du Luc, *Raynaude Bermond*, *Rixende Chaudon*, *Raynaude Pergamène*, *Huguette Aycard*, *Mathéa* de Mauvan, *Rixende* de la Motte, toutes religieuses du couvent de Sainte-Catherine, sis sur le territoire des Arcs, constituent de concert pour procureurs frère *Guillaume* de *Musco*, déjà nommé, principal représentant de ces dames, maître *Jean Gautier*, *Jean Durand*, notaires, messires *Barthélemy Borreli*, d'Hyères, *Guillaume d'Hyères*, de Collobrières, maître *Vincent Borreli*, notaire, *Mathieu de Fort*, de Draguignan, messire *Jean de Bras* et *Pierre de Math*, clercs prébendés de la cathédrale de Fréjus, maître *Bertrand Aponchayre*, notaire de la même ville, maître *Jean du Luc*, notaire de Brignoles, enfin le prieur de *La Verne*, leur supérieur et *Isnard Lange*, prêtre du Muy, vicaire de Bagnols, comme procureurs honoraires.

Quelques-uns de ces noms appartiennent à des familles connues et qui ne sont peut-être pas toutes éteintes. Les témoins de l'acte de procuration, passé par devant maître *Jean Gérin*, notaire à Draguignan, furent *Jean Boyer* et *Garcin Boyer*, de Trans, *Guillaume Guitard*, de Collobrières, et ceux de la quittance, donnée à Draguignan, dans le palais de la cour royale, les notaires royaux *Hugues Lambert*, greffier de la dite cour, *Pierre Berje*, d'Aix, et *Jean Guibert*, de Draguignan.

Ce fut maître *Antoine Siguier*, de Toulon, notaire des rois de Jerusalem et de Sicile, comtes de Provence et de Forcalquier, qui rédigea la minute et la scella de son sceau.

IV

Si, en 1352, le couvent de Celle-Roubaud comptait 10 ou 11 religieuses, il n'en comptait plus que 5, en 1450, et pas une de famille noble; du moins c'est ce qui résulte de la troisième charte dont j'ai parlé en commençant et que je place ici, parce qu'elle est postérieure de cent ans à celle que je viens de citer. Cette charte provient des minutes de maître Antoine Saquet, notaire aux Arcs, en 1450; elle se trouvait naguère chez maître Aube, notaire au Luc.

Ces moniales étaient: *Hélidie Buas*, prieure, *Antoinette Audouard*, *Huguette Ponette*, *Batrone Bernard* et *Bertrand Castalie*. Mais ce n'étaient plus des religieuses Chartreuses : Celle-Roubaud avait été abdiquée par les Chartreux en 1420, sous le généralat de *Guillaume* de la *Motte*, à cause des malheurs des temps, « des troubles de guerre », et surtout parce que ces moniales, comme celles de Saint-Pons de Gémenos, de la Celle de Brignoles, etc., *filiæ immorigenæ* (1), filles indociles, s'écartaient de la discipline primitive.

Les nouvelles religieuses, comme celles dont nous avons parlé en commençant, étaient de l'ordre de Saint-Benoît (Bénédictines) et dépendaient des moines de Lérins.

Splendeur sous Roseline de Villeneuve et Aycarde de Meaux, déca cadence sous Hélidie Buas!

Pourtant ces moniales, quoique peu nombreuses, possédaient encore quelques biens, et la charte, dont il est question maintenant, n'est que la procuration donnée à noble et discret homme *Jean Susan*, notaire à Hyères, pour administrer leurs propriétés provenant de l'ancien couvent de la Manarre qu'elles avaient abandonné (2).

Cet acte fut passé devant la porte de l'église de Celle-Roubaud, comme c'était alors la coutume; les témoins furent *Joseph Magnaud* et *Jean Geofroi*. Nous avons déjà nommé le notaire, maître *Antoine Saquet*, des Arcs.

Après neuf ans d'efforts inutiles, les moines de Lérins se virent forcés par l'obstination et l'esprit pervers de ces moniales *(ob perui-*

(1) *Acta S. Rosselinæ*, Bollandistes, cap. V.

(2) Ces biens consistaient, d'après cette charte : « in solidum omnes et singulas pecuniarum summas ac fructus, redditus et proventus, census, servitia, tascas, facherias, lesdas, trezenos, ac omnia singula jura et emolumenta.... in dicta villa Arcarum et ejus territorio ... domos, casalia, hortos, vineas, etc., etc. »



caciam et *infrunitam mentem)*, de les abandonner. L'évêque de Fréjus, Jean de Bellard, les prit sous sa direction, mais ne parvint pas à les ramener à la règle primitive (1).

En 1499, Louis de Villeneuve (2), baron de Trans et des Arcs, qui sera bientôt le premier marquis de France et méritera d'être appelé le grand marquis et riche d'honneurs, obtint du roi de France, Louis XIII, et du pape Alexandre VI, par une bulle en date du 25 septembre de cette même année, de transférer dans une de ses maisons de Trans les quelques moniales qui restaient encore à Celle-Roubaud. Ce fut pour toujours. Mais Louis de Villeneuve ne voulut pas laisser désert l'antique monastère, et il choisit pour gardiens du corps de sainte Roseline, patronne de sa famille, les Observantins, de l'ordre de saint François d'Assise, qui prirent possession de Celle-Roubaud en 1504 (3).

Il leur donna l'église, le couvent et l'enclos contigu (4) et leur assura sur sa seigneurie des Arcs 10 charges de blé, 50 coupes de vin et une pension de 12 livres, chaque année (abbé Disdier).

Les Observantins gardèrent Celle-Roubaud jusqu'à la grande Révolution. Le couvent fut vendu avec l'enclos, mais la chapelle fut achetée par les habitants des Arcs et rendue au culte de suite après le Concordat.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

MONASTERIUM DE SALAROBAUDO NOBIS DATUM

In nomine Domini nostri Jhesu-Xpisti, anno incarnationis ejusdem M°CC° sexagesimo, indictione tercia, II° kalendas aprilis. Notum sit cunctis hoc scriptum intuentibus quod nos India, abbatissa monasterii Sancti Petri de Subripis, Vapincensis diocesis, atendentes ecclesiam nostram beate Marie de Salarobaudo, sitam in diæcesi Forojuliensi,

(1) *Acta S. Rosselinæ*, cap. V.
(2) Bouche et M. de Villeneuve.
(3) *Origines franciscaines*.
(4) *Acta S. Rosselinæ*, cap. V, abbé Disdier, p. 301.

que monasterio nostro predicto subesse dinoscitur, paupertatis pretextu fore in parte regulari observantia destitutam, que in ea olim vigere non modicum consuevit; cupientes eamdem reducere ad statum anticum, ut observentur in ipsa regularia instituta, ne quamdiu ibidem esse poterunt regulares ad usus secularium aliquatenus convertantur; cum hoc per nos commode fieri non posset, quia proprie nobis non suppetant facultates, et dicta ecclesia a dicto monasterio nimium sit remota, idcirco nos predicta In[dia] abbatissa, ...

....

....

....

II

In nomine Domini, Amen. Anno Incarnationis Domini millesimo tricentesimo quinquagesimo sexto, die vicesima mensis maii, none indictionis, notum sit cunctis omnibus tam presentibus quam futuris hoc instrumentum publicum inspecturis, quod, cum Alasaxia Robauda, filia Guillelmi Robaudi, de Draguignano, quondam, legasset in quodam suo codicillo, sumpto, ut asseritur, manu magistri Stephani Clementis, notarii publici, amore Dei et pro salute anime sue, tabule sive mense dominarum momialium de Sella Robaudo, viginti auri florenos Florentie, per solutiones quinque auri florenorum solvendos, prout in dicto codicillo lacius contineri exponitur; hinc est quod hodie vero presens, existens et personaliter constitutus, in presentia mei notarii et testium subscriptorum, religiosus vir frater Guillelmus de Musco, vicarius et procurator dominarum monnialium de Sella Robaudo predictarum, ut de sua procuratione fidem fecit per publicum infrascriptum instrumentum, gratis et bona fide, scienter et ex sui certa scientia, sine omni dolo et fraude, confessus fuit, procuratorio nomine quo supra, et in veritate sua solenniter recognovit magistro Guillelmo Olivarii, physico de Draguignano, velut heredi, prout dicit, dicte Alasaxie quondam, presenti et dictam confessionem et recognitionem in se sponte sucipienti, hac ipsum fratrem Guillelmum super hiis diligenter interoganti, se ab ipso magistro Guillelmo habuisse veraciter et etiam recepisse per diversas solutiones dictos viginti florenos, legatos per Alasaxiam antedictum. Renuncians inde, dictus frater Guillelmus, exceptioni dicte confessionis non facte in modum predictum et exceptioni dictorum viginti auri florenorum non

habitorum et non receptorum, speyque future numerationis et traditionis ipsorum et exceptioni doli mali in factum, actioni et conditioni indebiti, sine causâ justa vel ex injusta causa, et omni alie exceptioni; Et quod non possit dicere, objicere vel allegare, in curia vel extra, veritatem rei aliter se habere et fuisse quam in hoc presenti publico instrumento superiuś et inferius noscitur plenius contineri. Unde, tenens se, prædictus frater Guillelmus, dicto nomine, a prefato magistro Guillelmo, velut hercede dicte quondam Alasaxie, et pro predictis viginti auri florenis ipsis dominabus sive mense ipsarum legatis, pro bene pagato, soluto, tacito et contento, clamavit igitur dictum magistrum Guillelmum, hereditario nomine prelibato, presentem et ejus heredes et successores quoscumque et bona ejus omnia presentia scilicet et futura, quitium, quitia et quitios, liberum, libera et liberos, absolutum, absoluta et absolutos, eumque et bona aquitiavit, liberavit penitus et absolvit, cassando et annulando omnes apodixas et scriptas alias quascumque factas pro solutionibus dictorum viginti florenorum legatorom per Alasaxiam memoratam; faciens propterea, idem frater Guillelmus, dicto nomine, pactum perpetuum tam reale quam personale eidem magistro Guillelmo, hereditario nomine antedicto presenti et ut supra stipulanti et recipienti et omnem firmam remissionem.

Tenor instrumenti procurationis predicti fratris Guillelmi sequitur et est talis: anno Domini millesimo CCCLII, mensis junii die penultima, noverint universi quod domina Aycarda de Mellis, prioressa conventus monasterii domus Celle-Robaudi, territorii de Arcubus, et domine Agnes de Mellis, Bertranda Trophema, Berengaria de Areïs, Leona de Luco, Raynauda Bermunda, Ricendis Chaudona, Raymunda Pergamena, Huga Aycardessa, Mathea de Malvanis, Ricendis de Mota, monache dicte domus sen conventus, omnes simul ad pulsassionem campane, ut moris est, in parlatorio seu capitulo diote domus seu conventus congregate, de consensu, voluntate, auctoritate et licentia dicte domine prioresse ..... et consentientis, constituerunt et solemniter ordinnaverunt suos certos et veros nuntios et indubitatos procuratores generales et speciales, ita quod generalitas specialitati non deroget nec econtra, videlicet: fratrem Guillelmum de Musco, nunc vicarium dicti conventus seu monasterii, magistros Johannem Gauterii, Johannem Durandi, notarios, dominum Bartholomeum Borrili de Areis, magistrum Guillelmum de Areis, de Coluberia, magistrum Vincentium Borelli, notarium, Matheum de Forti, de Draguignano, dominos Johannem de Bras, Petrum de Mathis, clericos intitulatos ecclesiæ Forojuliensis, magistrum Bertrandum Apon-

chayre, notarium de Forojulio, magistrum Jacobum de Luco, notarium de Brinonia, dominum Priorem de Verna et dominum Isnardum Angeli, capelanum de Modio, vicarium de Banholis, licet absentes tanquam præsentes et ipsorum quemlibet in solidum, ita quod non sit melior conditio occupantis sen occupantium, sed quod per unum aut plures ex eis inceptum fuerit per alium seu alios possit et valeat provocari, mediari et finiri, in omnibus et singulis earum et dicti conventus seu monasterii litibus, causis, controversiis, petitionibus et demandis ....

....

Actum in dicto monasterio Celle Robaudi, videlicet in parlatorio seu capitulo dicte domus; testes fuerunt..... Johannes Boerii, Garcinus Boerii, de Transio, et Guillelmus Guitardi, de Coluberia, et ego Johannes Gerini, notarius publicus, reginali auctoritate in comitatibus Provincie et Forcalquerii constitutus, qui, rogatus, hanc cartam scripsi et signo meo solito signavi. De quibus omnibus, universis et singulis supradictis prefatus magister Guillelmus petiit sibi per me subscriptum notarium fieri publicum instrumentum.

Actum Draguiniani, in capitulo curie regie et reginali, presentibus magistris Hugone Lamberti, notario dicte curie, Petro Beria de Aquis et Johanne Guiberti, de Draguiniano, notariis, testibus ad premissa vacatis et rogatis.

Et me Anthonio Signerii, de Tholono, notario publico auctoritate reginali Jerusalem et Sicilie in comitatibus Provincie et Forcalquerii constituto, et nunc dite curie Draguiniani notario, qui premissis omnibus una prenominatis testibus presens fui et hanc cartam publicam, ad requisitionem dicti magistri Guillelmi, sumpsi, scripsi et signo meo consueto signavi.

(Charte originale avec sceau en cire.)

(Archives du département du Var, s. H.)

Cette lecture ayant épuisé l'ordre du jour, la séance est levée.

(Lu et adopté dans la séance du 27 février 1891.)

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1891

Présidence de M. GUIDE, président

Étaient présents :

MM. AZAM, BELLETRUD, DAGAN, DOZE, J. GUBERT, GUIDE, IMBERT, MIREUR, POULLE, SEGOND, SIVAN et VIAL.

Le procès-verbal de la dernière réunion (27 janvier), est lu et adopté.

M. le président communique une dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts informant la Société que la 15me session des Sociétés des Beaux-Arts des départements aura lieu du mardi 19 au vendredi 22 mai inclusivement.

M. Azam donne une analyse succinte des principaux travaux contenus dans les ouvrages reçus pendant le mois dernier.

Revue Sextienne (décembre 1890).— *Histoire de la ville d'Aix* (suite).

Société de Borda (4e trimestre 1890). — *Histoire de Sore* (suite). — *Description d'une station humaine, gisements de silex taillés à Montaut (Landes).— Les mosaïques gallo-romaines du Gleysia à Saint-Sever-sur-Adour.*

Société royale malacologique de Belgique (année 1889). — Cossmann. *Catalogue illustré des coquilles fossiles de l'éocène des environs de Paris,* avec planches (4e fascicule).

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux (années 1887 et 1888).— Combes. *Le premier Siège de Paris par les Allemands et bataille de Bouvines, documents et détails nouveaux.*— Labat. *L'économie politique à l'académie de Bordeaux au XVIIIe siècle.*

Société archéologique du Tarn-et-Garonne (année 1890). Mgr Barbier de Montault. *Une croix processionnelle.*— L'abbé Caux-Daux. *L'Abbaye de Mas-Grenier.*— Méric de Bellefond. *Une lettre de Louis XIII aux maréchaux de la Force et de Chatillon.* — Poussy. *Fac-simile des notaires anciens du département.* — Jules Montméja. *Les plates tombes, essai d'esthétique archéologique.*

Société archéologique de Bordeaux (4e fascicule 1888 et 1er fascicule

1889).— Berchon. *Documents inédits sur la chapelle de Saint-Raphaël, d'Avensan en Médoc.*— Le même. *Nouvelles recherches sur la statuette d'argent trouvée à Bordeaux.*

M. Raymond Poulle, avocat, un des membres fondateurs de la Société, présente ensuite un compte-rendu de l'origine et de l'état de l'exploitation des mines de plomb argentifère des Bormettes près d'Hyères, dont M. Victor Roux, de Marseille, est le concessionnaire.

Après avoir dépeint le site merveilleux où s'élève, sur le bord de la mer, le château, possédé d'abord par le peintre Horace Vernet, et qui est le point central de l'agglomération d'ouvriers, créé en peu d'années pour l'extraction des richesses minérales, connues des Romains, que récèle cette vaste région, et qui devient de plus en plus importante, sous l'impulsion de M. l'ingénieur Fonteilles, M. Poulle entre dans quelques détails sur la composition minière du sol.

« Les Maures, dit-il, dans cette partie, sont principalement formées de gneiss et de micaschistes, traversées sur un grand nombre de points par des filons granitiques; des phyllades satinés, ou schistes à séricite, recouvrent les schistes cristallins.

« Une puissante irruption de granulite occupe cette région jusqu'au Plan-de-la-Tour, et des porphyrites, des serpentines, des mélaphyres et des basaltes traversent la formation cristalline en beaucoup d'endroits.

« Enfin de nombreux filons de quartz, de barytine et de fluorine sillonnent tous ces terrains.

« Le minerai dominant est le blende, qui constitue 50 °/₀ de la masse totale: la galène ne s'y trouve que dans la proportion de 5 à 6 °/₀; la bournonite et la pyrite s'y révèlent en moindre proportion encore. La blende renferme peu d'argent; mais la galène en contient 1500 grammes environ par tonne de plomb. »

Puis vient la description des moyens employés par la science moderne, dans ce qu'elle a de plus récent au point de vue des inventions, pour l'extraction et la manipulation des minerais: usines, forges, fourneaux alimentés par un feu qui ne s'éteint jamais, éclairés par la lumière électrique, et se développant autour de puits verticaux de plus de 200 mètres de profondeur, munis d'une puissante machine élévatoire de 60 chevaux, tout est passé en revue et donne, par les détails techniques qui s'en dégagent, une haute idée de l'activité déployée, de la science mise en œuvre dans ce foyer de l'industrialisme, dans ce qu'il y a de plus fécond et de plus intéressant.

Que d'opérations multiples et compliquées pour broyer le minerai, sous le concasseur à machoires, qui ne laisse pas échapper de morceau d'une grosseur au-dessus de 60 millimètres, pour le triage à la main des fragments de zinc assez purs, qui ne nécessitent pas un broyage plus fin, pour réduire les minerais sous trois cylindres d'acier jusqu'à 5 millimètres au maximum, pour effectuer un classement de grosseurs, réparties en 12 classes, et enfin pour séparer, d'après la différence de densité, les divers éléments qui constituent le minerai brut !

Pour traiter 130 à 150 tonnes par jour, l'atelier des Bormettes possède 22 cribles hydrauliques, deux tables à secousses latérales et 4 tables rondes, de 8 mètres de diamètre, trois moulins à disques d'acier, 4 pompes centrifuges, qui mettent en mouvement mille litres d'eau par minute, etc.

Les produits de cette manipulation sont expédiés par mer, sous forme de minerais pulvérisés, dans les fonderies de la Hollande.

Depuis l'origine de l'exploitation, le mouvement des mines des Bormettes est allé en progressant

Depuis 1885 jusqu'en 1890, le plomb argentifère est monté de 99 tonnes à 1,500 ; le zinc de 708 tonnes à 19,000.

La mine des Bormettes est aujourd'hui la plus importante des usines métalliques de la France au point de vue de la production, et l'on espère arriver à livrer quarante mille tonnes de minerai marchand par an, représentant une valeur d'environ quatre millions.

Il a été pourvu aux divers besoins moraux et matériels de cette agglomération de plus de 600 ouvriers par la création de logements, de magasins, d'objets d'alimentation, d'un hospice et d'écoles. Enfin les services de locomotion pour les travailleurs et pour le transport des matériaux entre les points les plus extrêmes de la région exploitée, sont assurés par l'établissement d'un chemin de fer Decauville, dont les wagons ont desservi l'exposition universelle de 1889. Un autre chemin de fer va relier la mine au rail-way du littoral.

Une analyse de ce compte-rendu, qui fait connaître l'importance de l'industrie minière dans le Var, un des départements les plus riches à ce point de vue, sera insérée au procès-verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(Lu et adopté dans la séance du 13 mars 1891.)

SÉANCE DU 13 MARS 1891

Présidence de M. Guide, président

Étaient présents :

MM. Azam, Dagan, Doze, J. Gubert, Guide, Imbert, de Lacouture, Mireur, Rambert, Segond, Sivan et Vial.

Notre confrère M. de Bresc assiste à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance (27 févier) est lu et adopté.

M. le président fait l'éloge de MM. A. Latil, imprimeur, et de M. Maille, ancien juge de paix à Grimaud, récemment décédés, dont la Société déplore la perte.

Ainsi qu'il l'a dit sur sa tombe, M. Alphonse Latil était un des rares survivants des fondateurs de la Société, un de ses membres les plus dévoués, les plus assidus aux réunions. A ce double titre sa mort a été vivement regrettée par tous ses confrères qui avaient pu apprécier l'aménité de son caractère et la bonté de son cœur.

M. Hippolyte Maille occupait les loisirs de sa retraite à des recherches d'histoire locale et d'archéologie. A ce sujet M. de Lacouture dit que M. Maille avait réuni sur Grimaud des documents qu'il serait peut-être intéresant de recueillir. Sur cette observation, la Société décide de faire des démarches dans ce sens auprès de son gendre, M. le commandant en retraite Martin.

M. le président fait ensuite les communications suivantes :

Dépêches de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et lettre du directeur de la bibliothèque Méjanes à Aix accusant réception et remerciant de l'envoi du dernier bulletin de la Société.

Autre dépêche du même ministre annonçant, pour le 19 mai prochain, l'ouverture, à la Sorbonne, du congrès des sociétés savantes.

Il signale parmi les derniers envois reçus, un volume de M. Bouvier sur les *Mammifères de la France* considérés au point de vue utilitaire. L'auteur désirerait avoir de la société un compte-rendu de cet ouvrage avec les observations et critiques que sa lecture aurait pu suggérer.

Sur la proposition de MM. Azam et Segond, M. Guérin, avoué à Draguignan, est admis comme membre titulaire.

M. Azam donne le relevé des diverses publications reçues pendant le mois de mars dont il signale les principaux travaux.

Plusieurs membres appellent l'attention de l'assemblée sur les retards et les irrégularités dont le recouvrement des cotisations est l'objet. Diverses propositions sont faites pour obvier à cet état de choses, si préjudiciable aux intérêts de la Société ; mais aucune décision n'est prise. La question sera étudiée et résolue dans une séance ultérieure.

Sur la proposition de M. Azam, l'assemblée décide, à l'unanimité, de conférer le titre de membre honoraire de la Société à Madame Panescorse, mère de M. Henri Panescorse, notre regretté bienfaiteur.

M. Mireur donne ensuite lecture d'un chapitre détaché de la notice historique qu'il prépare sur la sénéchaussée de Draguignan, relatif aux mœurs et usages des magistrats.

Enfin, M. Segond fait la communication suivante :

Le Mobilier d'un Notaire à la fin du XVI[e] siècle

Rien ne paraît rendre mieux compte des conditions de l'existence dans les siècles passés que la connaissance des anciennes habitations et du mobilier qui les garnissaient. On trouve là des termes de comparaison avec les habitudes modernes, d'après lesquels il est facile de porter un jugement. C'est à ce point de vue qu'il nous a paru utile d'analyser, d'une manière assez complète, l'inventaire des biens d'Antoine Segond, notaire et procureur à Draguignan, dressé à son décès par M[e] Mottet, le 18 décembre 1581, c'est-à-dire l'inventaire du mobilier délaissé, à la fin du XVI[e] siècle, par un bourgeois de petite ville (1).

Pour bien comprendre la portée de cette analyse et, si l'on peut s'exprimer ainsi, pour mettre les choses au point, il est indispensable,

(1) M[e] Mottet chez M[e] Segond, notaire, 1581, f° 904. Nous devons à M. Mireur, archiviste du département, non seulement la communication et la lecture de ce document, mais encore la connaissance de la plupart des pièces qui nous ont servi dans cette étude.



avant de parler de l'habitation et du mobilier, de dire quelques mots de leur propriétaire.

I

Antoine Segond vivait au milieu du XVIe siècle, de 1525 (?) à 1581. D'abord praticien en droit, il fut pourvu d'un office de notaire en 1554, ainsi qu'il résulte des lettres de provision du 1er juin de la même année, insinuées au greffe de la sénéchaussée (1) — office qui paraît avoir été nouvellement créé ; car, d'une part, les lettres de provision ne mentionnent pas le précédent titulaire et, d'un autre côté, l'inventaire des biens d'Antoine ne comprend que les protocoles de ce dernier, commencés le 19 juin 1554.

Peu de temps avant sa mort, le notaire fut reçu procureur (4 décembre 1579), l'incompatibilité existant entre ces deux fonctions ayant été créée seulement par un édit de février 1740. Il succéda dans cette charge à Balthasar Monnier de qui il l'avait achetée (2).

Au XVIe siècle, les notaires parvenaient assez facilement aux honneurs du consulat, à raison des services qu'ils rendaient chaque jour. Ainsi, après avoir figuré parmi les appelés au conseil de 1555, avec Barthélemy Segond, son oncle, et après avoir été choisi comme notaire du conseil de ville en 1560, Antoine fut nommé 3e consul en 1563-1564, avec Jean Raphaël et Jean Broc, comme premier et second consuls, et réélu, comme second consul, en 1573-1574, avec Jean Parian et Etienne Raphaël (3).

En sa qualité de consul, Antoine alla passer deux jours à Aix pour assister aux « esgalisations (répartition des dépenses du logement des troupes) », Puis il fut chargé de réviser le cadastre qui servait de base à l'impôt (4). Dix ans plus tard, il fut de nouveau envoyé à Aix pour les affaires de la commune et il y séjourna pendant 22 jours pour lesquels on lui alloua 55 florins, à raison de 30 sols par jour (5).

En 1574, Antoine se rendit à Grasse pour s'opposer à la création d'une sénéchaussée dont le ressort devait être formé aux dépens de celui de notre ville. Malgré les démarches de la municipalité et après

(1) Arch. départles du Var, B. 401, fol. 20.

(2) *Ibid* *id.* B. 274, fol. 672.

(3) Arch. cles. BB. 13, fol. 239 v°, année 1560 et liste manuscrite des consuls, dressée par M. Mireur.

(4) Arch. cles. BB. 14, 28 avril 1564.

(5) *Ibid.* *id.* BB. 14, 31 janvier 1574, fol. 480.



une première révocation de l'édit qui créait le siège de Grasse, celui-ci fut définitivement installé la même année (1).

A l'époque agitée pendant laquelle vécut le notaire Segond, la Réforme comptait déjà des partisans à Draguignan, et la bourgeoisie, qui tenait avant tout aux libertés communales et qui prêchait la tolérance, formait une sorte de tiers parti sur le point de s'allier aux protestants. Aussi lorsqu'en 1564, le Parlement d'Aix ayant été suspendu par Charles IX comme hostile au parti modéré, le seigneur de Biron vint en Provence pour installer la nouvelle cour, la ville envoya-t-elle au-devant du célèbre capitaine, à Lorgues et au Muy, son consul Antoine Segond, pour lui « faire la reverence » et pour lui offrir les présents d'usage (2). Toujours comme *mécontent*, Antoine Segond se rendit, avant 1569, dans les Basses-Alpes, à Montagnac, en qualité de commissaire de la compagnie du capitaine Angelin Raphaël, le même qui, en 1579, prit le château de Trans et fut ensuite assassiné avec le viguier, son frère, par représailles des Carcistes (3). Peut-être allait-il prendre part, avec son courageux compatriote, au coup de main qui fut tenté contre Riez par les Huguenots, après la défaite du comte de Tende à Sisteron qui, cette fois, fut victorieux (1568).

Draguignan se déclara, d'ailleurs, franchement en faveur des Razats, partisans du roi et des libertés communales. Le notaire fut compté, avec son ami, Jean-Antoine Segond, originaire de Fayence, et le fils de ce dernier, capitaine Etienne Segond, parmi les plus actifs du parti. En 1574, pendant son consulat, il se rendit successivement à Pélissanne (juillet 1573), à Pertuis (septembre 1573), à Manosque (janvier 1574), pour porter aux compagnies les subsides de la ville (4).

Vers le début de 1575, Antoine fut chargé avec Honoré Seguiran et Guillaume Chabaud de faire venir « les Italiens pour lors à Cannes à la presente ville, pour conservation d'icelle, d'autant que ladite commune estoyt menassée par les rebelles » (5). Car de Vins, qui commandait « les rebelles du Roy », ne laissait guère de repos à notre pauvre cité. On voit donc que la bonne volonté de Segondy se prêtait

(1) Arch. c[les]. BB., fol. 445 et 448.

(2) Pascalis, n[re] chez Segond, 1564, fol. 40 v°.

(3) Pascalis, n[re], 8 janvier 1569, et [F. Mireur], *Siège et destruction du château de Trans*, Draguignan, 1870, C. et A. Latil, in-12, 32 p.

(4) BB. 14, fol. 451 v°, 459, 463 v°, 467, 471, 479 v°.

(5) Arch. c[les], CC. 60, fol. 176.

à de nombreux déplacements, à une époque où les voyages ne s'accomplissaient pas sans périls.

Le notaire avait épousé à Draguignan Madeleine Giraud, fille de Jean, dont il eut 8 enfants et entre autres : Antonine, qui épousa Guillaume Laurens ; Augustin, plus tard marchand ; Boniface (1581), sans doute mort en bas âge ; Gaspard, qui eut pour parrains tous les notaires de la ville, « presents les consuls et autres », et qui devint procureur après son père (1); Joseph (1654), baptisé en présence des consuls et de plusieurs autres nobles personnages, et qui fut un jour chanoine sacristain de notre collégiale (2). Antoine Segond mourut peu de temps après la naissance de son dernier fils. Il testa le 16 décembre 1581, à 3 heures de l'après-midi, et résigna le même jour son office de notaire en faveur de Joseph et celui de procureur en faveur de Gaspard (3). Car il se sentait mortellement atteint. Il expirait le lendemain et était enseveli dans la collégiale, devant le grand autel.

L'inventaire de ses biens fut dressé le 18 décembre, en présence de la veuve, du beau-frère, du gendre, d'Antoine Raimond, avocat, fils de feu Laugier, neveu, de Joseph Raimond, cousin germain, de Jean-Antoine Segond, docteur et avocat, et de Guillaume Revelli, docteur ès-art.

La double fonction de procureur et de notaire exercée par Antoine, les charges consulaires dont il avait été investi, enfin ses relations de famille donnent bien la mesure exacte de la situation qu'il occupait à Draguignan. Il reste à indiquer quelle était sa demeure et quel mobilier s'y trouvait renfermé.

II

Les anciens cadastres fournissent, au sujet des habitations, des renseignements précis. Chaque propriétaire s'y trouve inscrit par ordre de rues et, soit qu'il ait eu un seul immeuble, soit qu'il en possédât plusieurs, sa cote figure au lieu même où il habitait.

En 1553, Antoine Segond est allivré pour 182 livres cadastrales avec

(1) Les notaires présents au baptême étaient : André Palayoni ; Balthasar Chabaud ; Boniface Testoris ; François Rasque ; Jean-Honoré Bourelly ; Hermentaire Gilles ; Pierre Pelliceri ; Pierre-Antheine Mottet ; Victor Pascal ; Gaspard Gallici. Leurs femmes furent les marraines. (Arch. c^les^, GG. 8, fol. 183.) — La famille Segond, de Draguignan, descend de ce Gaspard.

(2) Arch. c^les^, GG. 8, fol. 210 v°.

(3) Mottet, n^re^, fol. 845 et suivants.

une maison à la rue Boucherie, un jardin à la Riaille, une vigne au Quartier, une bastide, vigne, « camp » et oliviers à Sainte-Cile et un champ d'oliviers juste « camin royal qui va de Riez à Trans » (1).

En 1581, le même est allivré pour 173 livres et il possède une maison rue Sous-la-Place-du-Marché, la bastide de Sainte-Cile, une « faïsse de jardin » au Combar et une terre à Morgay. En outre, il a un cheval et un troupeau de deux trentenniers et 12 bêtes, composé de 36 « fèdes de lait », 15 « fèdes jeunes et nouvelles », 12 « anouges mâles, y compris un aret », 35 agneaux, 2 chèvres et 2 chevreaux (2).

Ainsi, pendant près de trente ans, Antoine tint à conserver la bastide de Sainte-Cile, qui était sans doute l'héritage paternel, puisque cette terre était attenante à celle de Barthélemy Segond, son oncle. C'était d'ailleurs une terre de rapport. Le troupeau y séjournait; on en tirait le vin, l'huile, les figues et les diverses provisions de ménage. Il y avait même un petit mobilier dans l'habitation : un vieux lit, deux « banestons », 9 claies pour sécher les figues, des plats et des assiettes « d'estan en feuille ».

Quant au jardin de la Riaille, il fut remplacé par la faïsse au Combar lorsque, quittant les hauts quartiers, Antoine se retira dans la partie basse de la ville. Il fallait bien avoir à sa portée un peu de terre arrosable pour y récolter le jardinage que les coteaux de Sainte-Cile ne pouvaient fournir.

D'après les anciens cadastres, Segond avait donc primitivement habité « à la carriere tirant à la boucherie, juste maison de Barthélemy Segond », c'est-à-dire dans une des principales voies de la vieille cité entourée par les remparts du XIIIe siècle, voie qui faisait communiquer Portaiguière avec le Marché, d'un côté, et avec la Porte Romaine, de l'autre, par la rue Saint-Clair. Mais, suivant la judicieuse remarque de l'historiographe de notre ville (3), le XVIe siècle est pour Draguignan une période d'expansion, à cause de la création de la sénéchaussée. On construisit à cette époque une première série de rues autour de l'ancienne enceinte. Le mouvement se portait à la Grande-Rue, au Marché, à l'Observance, comme de nos jours se sont créés les boulevards extérieurs. Le siège du tribunal était au Cros. Le notaire, ne voulant pas rester en dehors du centre des affaires, vendit sa maison

(1) Arch. c^{les}. Cad. CC. 11, 1553, fol. 192 et 454.

(2) *Ibid.* Cad. CC. 13, 1581, fol. 99 v°.

(3) Mireur. *Note historique sur la Sénéchaussée de Draguignan* (en préparation); lecture faite à la Société.

et en acquit une autre de Jean Girieud-Briançon, marchand, située « Soute-la-Place-du-Marché », confrontant, d'un côté, Colombe Mat, de l'autre, les hoirs d'André Giraud et par derrière, le casal des hoirs de Boniface de Trans (1).

La rue désignée « Soute-la-Place-du-Marché » ou encore « à la devallée de la Place du Marché, tirant au Combard », est certainement le haut de la rue de l'Evêché, aujourd'hui rue de la République. La maison d'Antoine Segond était bâtie sur l'emplacement occupé par celle de M. Troin, portant le n° 8 (magasin Cougourdan) et peut-être sur une partie de la maison au-dessus.

L'identification a pu être faite d'une manière certaine, grâce à la connaissance des propriétaires intermédiaires (2). L'immeuble que nous voyons aujourd'hui n'a aucun caractère. Il se compose d'une pièce sur le devant et d'une pièce obscure sur le derrière. Au XVI° siècle, des jours devaient exister sur le patec de Boniface de Trans, qui n'était pas encore bâti et dont le dernier vestige se trouve dans la

(1) Palayoni, n^{re}, chez M° Laugier, 24 janvier 1554, fol. 134 v°.

(2) D'après les anciens cadastres, les reconnaissances de Malte et le cadastre actuel, voici quels ont été les divers propriétaires de cette maison :

Cad. 1569-1581, Antoine Segond.

— 1604, Gaspard Segond.

— 1619-1647, Jeannon Bertrand.

— 1664, hoirs de Jeannon Bertrand; Françoise Charlotte, épouse de J.-B. Bertrand.

— 1667, Etienne Charlot, père de Louise et Marguerite, héritières de Françoise Charlotte, femme de J.-B. Bertrand.

Cad. 1679, Etienne Granet et Honoré Fabre, maris de Marguerite et Louise Charlotte, filles d'Etienne, adjugée par retrait lignager à Joseph-Gabriel Charlot.

Cad. 1686, Annibal Charlot.

— 1703, Gabriel Charlot; Melchior-Emmanuel Giboin, n^{re}. 20 écus pour maison abattue au Combat,... acquise de Françoise Roux, veuve de Gabriel Charlot, fol. 20. T. 2.

Cad. 1710, Melchior-Emmanuel Giboin, fol. 18, t. 2. Jh de Raphaëlis-Broves, fol. 249. . 3. Place de maison abattue au Combat.

Cad. 1718, Hoirs Melchior-Emmanuel Giboin, n^{re}; Lucrèce Caudière, épouse de Jean-César Pélissier; Laurent Poncet, mari d'Anne Sastron, fol. 196.

Malte 1777 ; écurie et grenier à foin, Jean-Joseph de Raphaëlis-Broves, chef d'escadre. . 1669, Charlotte Françoise. (Arch. départementales, H, fol. 75.) cf., 15 septembre 1740, Meilhe, fol. 1416, écurie et grenier « autrefois maison abattue ». Maison Anne Sastron, veuve de Laurent Poncet. 1740, Joseph Pélissier. 1639, Amant Amadieu et partie Françoise Charlot. (Arch. départementales, H, fol. 87.)

Cad. 1791, Antonine Sastron, 5 pièces, et François-César Chauvet, 2 pièces.

— 1836, Esprit Giraud, fils de Catherine Chauvet.

— 1856, Troin Rose.

— 1891, Troin Antoine.

cour Perrin derrière la maison Vial. La construction avait deux étages et comprenait une cave spacieuse, un rez-de-chaussée avec boutique et arrière-boutique, deux pièces au 1er étage, deux au second et sous-toit au-dessus. Cette maison s'écroula ou fut abattue vers le commencement du XVIIIe siècle, ce qui explique les différences qui paraissent exister entre l'immeuble actuel et celui qui nous est révélé par l'inventaire.

III

Le notaire, rédacteur de l'acte du 18 décembre 1581, a scrupuleusement suivi les diverses pièces de l'habitation pour en décrire le mobilier. C'est d'ailleurs la méthode employée dans les inventaires et celle qui convient ici.

La cave renfermait tous les ustensiles nécessaires à la fabrication et à la conservation du vin : une petite « coquadouire à pleches (cercles) de cade », ou soit un récipient en genévrier pour fouler les raisins, une « tine » vinaire de trois « pleches », contenant environ 10 charges, cuve de bois remplacée de nos jours, peut-être à tort, par des cuves de maçonnerie; une « sostine de cade » pour soutirer le vin; deux tonneaux de 33 et 50 coupes; tonneaux plus petits; entonnoir, mesure, table, « cornudes » et « banastes » à vendanges.

Quant au pressoir, il est inventorié au sous-toit de la maison, soit qu'il y ait été enfermé en attendant la prochaine vendange, soit qu'il ait été fixé à la maçonnerie, comme on en connaît quelques exemples.

Il ne manquait donc rien au propriétaire pour mettre à profit sa récolte de raisins. Après que la vigne de Sainte-Cile avait fourni la provision pour le ménage, on pouvait encore vendre une certaine quantité de vin, comme le fit Antoine, en 1578, à la gendarmerie du baron des Arcs, un razat d'ailleurs, à laquelle il livra 36 coupes de vin, moyennant 72 florins (1).

Enfin, dans la cave se trouvaient encore deux « banastons » d'étoupe et quatre livres de « canebe bregat », ou soit de chanvre brisé, ayant subi une première préparation. Mais, dans la boutique au-dessus, il y avait 21 livres de « canebe acostrat à poinct de filar » enfermées dans une vieille chemise; « deux pienches à penchinar le canebe, une grossiere et l'autre prime » et deux livres et demie de fil d'étoupe. Les divers états dans lesquels on trouve la matière première

(1) Arch. cles, CC. 196, fol. 6.

indiquent bien que la fabrication du fil de chanvre était une des occupations importantes du ménage. Ce fait est intéressant parce qu'aujourd'hui la culture du chanvre a disparu de nos pays. Les quenouilles et les rouets sont relégués dans les galetas, et l'on est étonné de trouver encore quelques tisserands dans notre ville. La grande culture et la manufacture ont remplacé, depuis 50 ans, la culture par le consommateur et la fabrication dans le ménage ou par l'artisan.

Mais l'importance que nos pères attachaient à la toile de maison n'a pas disparu entièrement. On tient encore beaucoup dans les campagnes à ce linge qui se transmet de père en fils. L'usage de constituer des trousseaux importants ou de remplir les armoires de linge persiste encore de nos jours, alors que la facilité des échanges rend inutiles des capitaux de cette nature qui avaient leur raison d'être dans un état d'isolement économique.

La boutique et plus particulièrement l'arrière-boutique servaient d'entrepôt pour les instruments aratoires et les provisions du ménage. Les diverses denrées récoltées dans les propriétés y sont déposées, en attendant qu'elles soient vendues ou échangées.

La boutique était presque vide; mais dans l'autre pièce il y avait : un « ban de quatre bans », des pioches, des masses, une « destral », une « elanne (ourame, faucille) », un van, un tamis; une caisse de pin, pleine de figues, avec sa serrure et sa clé; vingt-deux setiers de « cezes » ou pois chiches; la farine, le son, l'avoine, des sacs, deux coupes d'huile et plusieurs jarres.

Enfin, dans l'arrière-boutique, se fabriquait le pain du ménage. On y voyait une « mastre à pied avec son crubecel à pastar », une « taulle et demi-taulle » à pétrir et une « feuille tortiere d'aran », sans doute pour préparer les traditionnelles tourtes de Noël.

Au premier étage se trouvait la pièce principale, appelée la salle. C'était, en effet, la salle par excellence, le lieu où la famille se réunissait, où les amis et les clients de marque étaient reçus. Car beaucoup s'arrêtaient à la boutique et même souvent les actes étaient passés dans la rue (1). Dans la salle se faisait la cuisine, se prenaient les repas, comme aussi le notaire y rédigeait ses actes et le procureur y préparait ses procédures.

(1) Ainsi, le 6 mars 1564 (f° 40 v°), le notaire Pascalis, à la requête de Segond, somme Jean Broc, 2e consul, de dire s'il veut aller à Aix assister aux Etats de la Province et dresse un acte « devant la porte de la maison dudit Segond », pour constater qu'attendu sa vieillesse et indisposition de sa personne, Broc n'y veut point aller.

Au milieu de cette pièce on voyait un « tablier » de noyer avec ses « trateulx » (tréteaux, supports), de sept pans de long sur trois et deux de large avec une « tralhe » (traverse) en dessous. Pas d'autres meubles que cette table, si ce n'est quelques sièges : une « chiere de noyer vieille, une autre cadiere de noyer, bonne, tornilhade, une autre petite chiere, frechisse (ornée?) de pin », deux petits tabourets de noyer tourné, deux vieux escabeaux de pin et une longue « escabelle » de pin, de la longueur de sept pans.

Viennent ensuite les landiers, pelle, grils, poëles, mortier, ampoule pour le vinaigre; un chandelier de « lethon » pesant 3 livres; deux chandeliers de « lethon » à colonnes, pesant dix livres et demie; une cueillère de « lethon » et une en fer fondu; deux « ollieres » de fer, de la capacité, l'une, d'environ dix « escuelles » et l'autre de cinq; un « laveman avec son griffon », pesant cinq livres et demie, revendiqué à l'inventaire par la tante du défunt, Françoise Richard.

Enfin la vaisselle : 12 plats, 12 assiettes, une salière, un pot de « cartelet », une « dourguette », un autre pot « ponchu », tenant deux pots, d'un poids total de 70 livres, le tout sans doute en étain, comme la vaisselle qui était à la campagne.

L'étain, l'airain, le fer sont donc les seuls métaux dont le procureur se servait, les objets les plus précieux étant en laiton.

La chambre à coucher d'Antoine était sur le même palier que la salle. C'est là « dans la chambre à plein pied de la salle » qu'il fit son testament et qu'il mourut.

Le mobilier de cette pièce se composait d'un lit, d'une petite caisse en noyer contenant les hardes du défunt et des protocoles commencés en 1554 et se continuant jusqu'en 1581, à raison d'un registre par année (1).

La description du lit ne permet pas de se rendre un compte exact de la disposition de toutes ses parties, et il est utile d'en rapprocher celle des deux autres lits qui existaient dans les chambres du second étage.

Le lit d'Antoine, qui est revendiqué à l'inventaire par Françoise Richard, est « de pin avec son fond, sa bassache, matelas de laine, traversin, couverte et une couverture de toile Coutances avec des rideaux de collor avec darrets (raies) aux courtines et aux linceuls d'alentours et un linceul au ciel. »

Au second étage, l'un est de « noyer tornoilhé, garni de couverte,

(1) Inventaire. Les protocoles qui subsistent sont déposés chez Me Laugier, notaire.

bassache, matelas et traversin de laine avec une autre couverte de peu de valeur, trois pommes de lit surdorées, deux rideaux et un linceul garni de toile de Coutances avec des franchis au ciel de lit », et l'autre est « de pin avec son fond (1), sa bassache, matelas, traversin de laine, deux flassades, l'une rouge, estrassade, et l'autre blanche, bonne, garni ledit lit, d'un linceul à l'entour avec une grande tresse au milieu, garni de quatre pendants à toile de collor avec des franches à la ronde avec courtine garnie darrets et avec franches, linceul au ciel. »

En résumé, la literie est soignée : paillasse, matelas, traversins de laine, rideaux, ciel de lit, rien n'y manque pour former des sortes de lit à baldaquin montés avec une certaine recherche.

Les objets renfermés dans la caisse de noyer étaient : deux coussins ouvrés de blanc et un avec de soie noire, une casaque, des chausses vieux de cordeillat (cordelat, laine grossière), un vieux chapeau, deux « torcamens », deux ceintures de cuir avec pendants; un « cinchet » (ceinture) de velours avec les boucles; un « reistre noir, usé, une « toualhe » (serviette) à œil de bœuf; une serviette; une « haste et un poignal. »

Il y avait encore un tapis de table vert, bordé d'une lisière jaune.

Le second étage comprenait, sur le devant, la chambre de Madeleine Giraud, femme d'Antoine Segond. Outre le lit de noyer tourné, dont il vient d'être parlé, il s'y trouvait « une petite chiere », deux escabeaux, une table ronde « avec sa cadiere », deux « couffins de cuir » et une petite caisse de quatre pans de long et un de haut.

Pour compléter l'ameublement, ajoutons une toile peinte « à la ronde » de la cheminée, un coussin ouvré à tapisserie et une arquebuse à serpentine « avec ses fourniments » garnis de velours.

Les robes de la veuve, renfermées dans une des caisses de cuir, ne sont pas détaillées. L'autre « couffin » contenait : onze « toualhes à ouvrage de Venise, vieilles et usées », de la longueur de deux pans; deux douzaines de serviettes « tant bonnes que usées », une douzaine « de torcamens d'estoupe, façon à cordilhat, une longiere (nappe) de coton de couleur »; dans la caisse « nous avons treuvé les coulets de la veuve ».

(1) Le fond serait, d'après Havard *(Dict. de l'ameublement)*, le ciel de lit. Il semble qu'il s'agirait plutôt ici de la partie sur laquelle reposait la paillasse, comme dans le texte suivant : « Une lichiere garnie de fons de table avec une consere ni (ou) traversier de plumes, avec une bassaque garnye de palhe ». (Barthélemy Fave, notaire à Barjols; arch. dép[les] du Var, E 896, fol. 399.)

Enfin, voici le mobilier de la seconde chambre : un lit de pin, « un brès de noyer avec son rigoncel »; une longue caisse où se trouvaient 3 « linceuls de Coutances neufs », garnis darrets et franchis et un garniment de lit »; deux coussins « derets »; 19 « linceuls de toile sebenque (d'étouppe); deux toualhes faites en cordeilhat, un pendant de lit de toile de collor, une longiere » et 9 chemises du défunt.

L'inventaire mentionne ensuite une bride, un mors et une rosette, ainsi qu' « unes bothines de vache. »

Il ne manquait donc rien à l'équipement d'Antoine : bottes, lance, poignard, arquebuse, harnachement de son cheval, prêt à quitter le champ de Sainte-Cile pour transporter son maître dans les diverses villes où nous l'avons rencontré.

Quant au sous-toit, hormis le pressoir et ses sangles, « le destrech avec ses senches », il contenait ce que renferment encore les galetas : de vieilles jarres, de vieilles caisses et de vieux bois.

En résumé, en fait de meubles proprement dits garnissant la maison, on voyait des lits ornés et confortables, des tables, quelques chaises et des coffres servant aussi bien de sièges que d'armoires à linge.

Comme objets d'ornements, il n'y avait que quelques coussins brodés, une toile peinte et une paire de chandeliers en laiton. Cependant l'abondance du linge indiquait une certaine aisance dans le ménage.

On doit considérer l'habitation du notaire, non seulement comme un logement de ville, tel que nous le comprenons aujourd'hui, mais encore comme une sorte de maison de ferme. Il était, en effet, indispensable d'avoir ustensiles et denrées à sa portée : car, d'un côté, les guerres civiles rendaient les campagnes peu sûres, et, d'autre part, la difficulté des échanges obligeait chacun à produire les denrées destinées à sa consommation. En outre, la cherté des objets manufacturés les faisait réduire au strict nécessaire. Quant au confortable dans les appartements, on peut dire qu'il n'existait pas. Mais ce confortable était moins utile à des hommes qui habitaient moins que nous leurs demeures et qui partageaient leur vie entre les affaires de leur profession et les travaux de la campagne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(Lu et adopté dans la séance du 29 avril 1891.)

SÉANCE DU 29 AVRIL 1891

Présidence de M. Guide, président

Étaient présents :

MM. Azam, Doze, Guérin, J[h] Gubert, Guide, Imbert, de Lacouture, Mireur, Laugier, Segond, Sivan, Teissier et Vial.

Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance (13 mars 1891).

M. le président souhaite la bienvenue à M. le chanoine Laugier, redevenu membre titulaire, et à notre nouveau confrère, M. Guérin, avoué à Draguignan.

Sont élus membres titulaires : MM. Henri de Lacouture, avocat, sur la proposition de MM. Vial et Sivan ;

Joseph Blancard, sur la proposition de MM. le chanoine Laugier et Joseph Gubert.

M. Azam communique à la Société le relevé des ouvrages reçus pendant le mois dernier avec une indication sommaire des principaux travaux qui y sont contenus.

Société de statistique, sciences naturelles, arts industriels de l'Isère (1884 à 1890).— *Empoisonnement par l'emploi des tuyaux de plomb pour la conduite des eaux potables.* — Lory. *Constitution et structure des massifs schisteux cristalins des Alpes occidentales.* — Pilot de Torey. *Notice sur le chapitre de la cathédrale de Grenoble.* — *Etude historique et critique au sujet d'une prétendue bulle du 20 décembre 1239 attribuée au pape Grégoire IX et d'une bulle inédite du pape Innocent IV datée de Lyon le 26 décembre 1246.* — Prou. *Statistique criminelle ; progrès social dans l'Isère et départements voisins.* — Penet. *Station préhistorique découverte récemment à Fontaines près Grenoble.* — Roman. *Documents sur la réforme et les guerres de religion en Dauphiné.*

Société de Borda (1[er] trimestre 1891). — Mengelati. *Histoire de Sor.* — Laporterie. *Le tumulus de Château-Charles à Estibeaux.*— Blanchet.

La monnaie du vicomte de Castelbon. — Dat-Cave. *La maison du Roy à Ortez.*

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (1890). — C. Caïs de Pierlas. *Testament de Jourdan Riquieri, XIIe siècle.* — Brun. *Etude sur les peintres niçois de la renaissance.* — Perrotin. *L'Observatoire Bischoffshein.* — Krebs et Moris. *Campagnes militaires dans les Alpes, 1792-1795.*

Société archéologique Lorraine et musée historique Lorrain (1890). — Barthélemy. *Matériaux pour servir à l'étude des temps préromains.* — De Romecourt. *Les sires et comtes de Blamont.* — Germain. *Accrues et élargissements, documents inédits.* — Favier. *Jean et Joseph Appier, graveurs.* — *Note sur le lieu de naissance de René II, duc de Lorraine.*

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme (1er trimestre 1891). — Albert Caise. *Etude sur Diane de Poitiers, dame de Saint-Vallier.* — Roger Valentin. *De l'ancienneté de l'usage des méreaulx au chapitre de Saint-Apollinaire de Valence.* — Brun-Durand. Suite des *Amis de Jean Dragon.* — Vallier. *Dictionnaire des devises héraldiques, numismatiques, historiques et fantaisistes du Dauphiné* (fin).

La Diana (1er trimestre 1891). — Gormard. *Peintres montbrisonnais.* — Matagrin. *La peste à Montrotier.*

Comité des travaux historiques et scientifiques. — *Instruction sur la numismatique de la France.*

Société archéologique et historique du Limousin (1889). — Champeval. *Carte féodale du Limousin avant 1600.* — L'abbé Arbellot. *Les sources de l'histoire des origines chrétiennes de la Gaule dans Grégoire de Tours.* — Perathon. *Le calice d'Aubusson.* — Barbier de Montault. *Essai de classification des anciennes porcelaines de Limoges, Saint-Irieix, Solignac, conservées au musée national Adrien Dubouché.* — Le baron de Verneilh. *Dalle tombale d'un chevalier au cimetière de Maisonnais.* — De Bosredon. *Notes pour servir à la sigillographie du département de la Haute-Vienne.* — Lecler. *Les grandes chasses de Grandmont.* — S. Gourdin. *Annales de Limoges* (1638-1690). — Berthomier. *Les Foucauld de Saint-Germain-Beaupré, d'après les lettres d'Henri IV.* — Barbier de Montault et Moufle. *Inventaires du château de Nexon et du château de Chauffailles.* — Champeval. *La garde-robe d'un étudiant noble en 1625.* — Guibert. *La commune de Saint-Léonard de Noblat au XIIIe siècle avec appendice.* — Leroux. *Registre de la famille de Salignac de Rochefort* (1571-1626). — Leroux. *Extrait du mémorial de Jean Nicolas, marchand de Limoges, et de Pierre et François Nicolas, ses fils, de Champsac* (1653-1735). — Beret et Touyeras. *Quelques délibé-*

rations d'assemblées paroissiales. — Guibert. *Livre domestique de la famille du Burguet de Chauffailles.*

M. Mireur fait la communication suivante :

Un CANDOU de chirurgien-barbier

On sait que jusqu'à la Révolution, selon un usage immémorial, toutes nos municipalités de Provence furent soumises au renouvellement annuel par voie d'élections. Ce renouvellement entraînait comme conséquence celui de tout le personnel de leurs agents et serviteurs, même de leurs hommes d'affaires et de leur conseil. Il faut noter cependant cette différence grande entre les administrateurs et les salariés, que les uns n'étaient rééligibles qu'après un certain intervalle, tandis que rien dans les constitutions municipales et moins encore dans les mœurs ne s'opposait à ce que les autres fussent prorogés pour une nouvelle année. C'est ainsi que, de réélection en réélection, — car ils étaient aussi *élus* par le corps municipal — les employés communaux annuels arrivaient parfois à se perpétuer. Nous ignorons si on le pratiquait de même à Aix, mais chacun y connaît l'exemple des Vallier qui se transmirent la trompette municipale de génération en génération, pendant près de 3 siècles (1).

Outre le greffier, le maître des écoles, le valet des consuls, le sonneur des temps d'orage, le garde-terre, etc., il existait une catégorie de salariés chargés de services qui n'avaient absolument rien d'administratif. Je ne parle ni du boucher, ni du boulanger, ni de celui qui, sous le titre de « gabelier » (2), prenait à ferme en quelque sorte la charge de l'alimentation publique, mais d'industriels, d'hommes de l'art ou d'église avec lesquels on passait des abonnements qui étaient de véritables contrats de louage : maréchal, chirurgien-barbier, médecin, procureur, avocat, desservant de chapellenie, tous étaient également *loués* à l'année, et tel jurisconsulte de renom ne s'offensait nullement de toucher, quelquefois en nature, le montant de ses honoraires au même titre que le « fabre » ou le barbier. Toutefois le terme plus spécialement consacré à désigner l'abonnement de ces derniers,

(1) Roux-Alpheran, *les Rues d'Aix*, t. I, p. 105.

(2) Le gabelier avait le monopole de la vente du pain, du vin, de l'huile et aussi du sel, à une certaine époque, d'où sans doute son nom.



c'était le *candou*, naguères encore en usage dans nos villages de Provence (1).

Avec le procureur et l'avocat les accords étaient verbaux ou arrêtés par correspondance. On passait, au contraire, avec les autres, soit des contrats publics, soit des conventions minutées en séance du conseil par le greffier, qui était d'ordinaire un notaire, et couchées ensuite sur le registre.

Ce dernier usage était pratiqué notamment dans la petite commune de Trigance (2), d'où nous est venu l'acte suivant. Le même jour, par la même délibération, le conseil loue deux serviteurs, un « percaturier (3) », chargé de prier pour les morts, et un chirurgien-barbier des environs pour raser, saigner et panser les vivants. L'un et l'autre sont mandés ensemble en séance, sans plus de façon, et voici les accords que l'on arrête avec le frater, le seul des deux dont nous ayons à nous occuper ici :

Il viendra deux fois par semaine à Trigance.

Moyennant un abonnement en nature par tête, ou mieux par maison, il « fera le poil », plus une saignée, appliquera une fois les ventouses et devra une visite, mais une seule, en dehors des deux jours convenus. Au-delà, ce sera 10 s. par jour de voyage ou de séjour, plus la nourriture, ou 4 s., si mieux l'on aime ne pas l'inviter.

Une fois dans le lieu, une seconde saignée (car nos robustes aïeux n'étaient pas pour se contenter d'une seule par an), coûtera 5 s.; 5 s. aussi les ventouses et 10 s. certain pansement caractérisé, outre son vrai nom, par l'expression imagée de « fontanelles », qui rappelle les « fontaines » secrètes auxquelles certaine héroïne de Gil Blas sur le retour devait le secret de son inaltérable fraîcheur.

(1) Honnorat fait dériver le mot de l'italien *quanto quanti*, combien (*Dict. prov.* f[is]) et Fréd. Mistral, qui écrit *cando, chando*, du latin *candida*, blanche, et le définit : « taille, petit bâton blanc fendu en deux parties égales, sur lesquelles le vendeur et l'acheteur font des coches pour marquer ce que l'un fournit à l'autre ». (*Tresor dòu felibrige.*)

On trouve généralement dans les documents communaux du Var *candou* ou *candoul*, parfois francisé en *candol* ou *chandol*. Nous ignorons si, chez nous, on recourait à la *taille* pour des abonnements fixes, le plus souvent payables en une seule fois, tels que ceux du barbier et du maréchal.

Candou n'aurait-il pas été formé plus simplement et plus régulièrement du bas latin *quantum* (*quantus*), quote-part ?

(2) Canton de Comps, arrondissement de Draguignan.

(3) Ou « Purcatorier », desservant de la chapelle du Purgatoire. On le trouve dans certaines communes rurales, entre autres à Châteaudouble, cumulant parfois son service peu absorbant avec la direction des écoles.



Le contrat que nous publions donne une idée du rôle des ancêtres de Figaro dans nos anciennes communes rurales — où ils résumaient souvent tout le personnel médical, — des conditions dans lesquelles ils exerçaient et du tarif de leurs honoraires. Aux hommes de l'art d'examiner si la thérapeutique peu compliquée de ces praticiens ne pourrait pas être une indication du caractère des maladies les plus fréquentes à une époque qui ne connaissait peut-être pas toutes les nôtres, de même que nous n'avons sans doute pas toutes les siennes, à cause de la différence profonde des mœurs, des habitudes et aussi de la constitution physique.

Quant à l'efficacité de cette thérapeutique, fallait-il bien qu'elle ne fut pas absolument nulle pour que le chirurgien-barbier fût à ce point recherché, choyé presque et élevé au rang des premiers serviteurs de la ville. Lorsqu'il émargeait directement au budget communal, ses « gages » égalaient ceux du maître d'école, un des fonctionnaires municipaux les moins mal payés, et, dans les hospices, il était parfois assimilé, à ce point de vue, au médecin (1). En fallait-il davantage, un peu de suffisance professionnelle aidant, pour en faire, au milieu de populations ignoranttes, un oracle au petit pied, et ce légendaire personnage dont l'importance est surtout devenue comique du jour où on n'a plus eu besoin de ses services?

Conseil du 29 juin 1636 tenu devant le lieutenant de juge dans la maison commune.

Tous hommes du conseil et chefs de maison, à la presence desquels a esté remonstré par lesd conseulz que messire Rouvier, prebstre, quy a sorty de percaturier, ceste année, est sur le point de ce donner party (de prendre un parti?), comme encore M° Louis Cauvin, chirurgien, quy sort aussy ceste année, ayant fait asambler le present conseilh pour deliberer cy l'on les arrestera, ou l'on se provoira d'autres en sa place, ou bien ne s'en louera point.

[En marge] Percaturier. (Suit la délibération.)

....

[En marge] Barbier. Encores sera traité avec led. Cauvin, lequel a esté mandé querir et, là present, a promis de bien et fidelement servyr de sa vacation l'année prochaine, à conter au jour Saint-Michel, en septembre, et à tel jour finissant, aux gaiges suivantz :

(1) Au siècle dernier, à Seillans et à Fréjus notamment, médecins et chirurgiens touchaient exactement les mêmes *gages*, comme on disait encore à l'époque : 6 s. par an dans le premier hospice, et 24 dans le second.

Et premierament une cartiere (8 l. 42) bled mitadier, marchand et receptable, pour chasque maison, reservé les vefues et aultres necessiteux n'excedant toutesfois le nombre de trente, suivant lé rolle que luy en sera donné par les conseulz, et, moyenant ce, fera le poil, une sagnée, ou vantouze et serviciaux (1), et viendrat une fois pour chasque meison payant chandol, en cas que la necessité portast de l'aler demander à l'heure, et, surpasant ce que dessus, luy sera payé dix solz par jour, tant de mander querir que de subjour et norry, ou bien ceulz que ne le porront norrir, payeront quatre solz par jour, laisant cella au chois de ceulx que l'employeront, et ne porra.... demander aultres vacations que desd dix solz et quatre de norriture, quelles maladies que arrive, soit fracture, rompures que autres.

Et, ce truvent sur le lieu, fera lés saignées segondes et autres suivantes pour cinq solz et autant les vantouzes, les cauteres, *sive* fontanelles, dix solz et les randra consolidées.

Et sera tenu ce treuver en ce lieu tous les lundis et judis de chasque semaine, et seulx que le feront subjorner ou manderont querir payeront à raison de ce que dessus.

Et là où seroit mandé querir et que ce truveroit absant et eslougné ou aultrement incomodé, sera tenu d'en mander un aultre, capable, aux mesmes gaiges et sallaires, aultrement demurer [tenu ?] de l'extraordinaire que porroit ariver en cas de ne satisfaire à ce que dessus.

Et fezant subjour en ce lieu et tratant divers malades, ne seront entretenus que en une norriture et pour les gaiges payés à l'ordinaire; promettentz, lesd conseulz, au nom de la communauté, de luy fere avoir led chandoul, et, led Cauvin, de satisfaire à tout ce que dessus, et c'est soubzigne.

(Signé) Cauvin (2)

(Archives c^ales de Trigance, S. BB. I, f° 122 v°.)

Après cette lecture, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(Lu et adopté dans la séance du 31 mai 1891).

---

(1) Serviciau, garde-malade, serviteur. . garde d'une accouchée,. . sage-femme. (Mistral, *Lou Tresor dòu felibrige.*)

(2) Signature très régulière et calligraphiée avec paraphe assez compliqué.



SÉANCE DU 31 MAI 1891.

Présidence de M. GUIDE, président.

Étaient présents :

MM. AZAM, BELLETRUD, DOZE, Antoine GUÉRIN, GUIDE, IMBERT, LAUGIER, LOMBARD, MIREUR, POULLE, RAMBERT, SEGOND, SIVAN et TEISSIER.

Le procès-verbal de la dernière séance (29 avril) est lu et adopté.

M. le président signale parmi les envois :

Trois médailles romaines en bronze données par M. Marin et découvertes, en novembre 1890, à la Motte, au quartier de Meillas, dans un champ que l'on défonçait pour planter de la vigne;

Deux photographies, envoi de M. Fulconis, membre correspondant, représentant la façade d'une maison du XVIe siècle, à Rougiers ;

Un exemplaire du tome Ier, première partie, du *Catalogue du fonds de Provence, de la bibliothèque de Marseille*, envoyé par M. le Maire de cette ville.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

Il communique une lettre du président de l'*Association Française pour l'avancement des sciences*, invitant notre Société à se faire représenter au vingtième congrès de l'Association qui se tiendra, cette année, à Marseille, du 17 au 24 septembre.

La Société choisit, comme délégué, M. Henri Segond.

M. Azam donne le compte rendu sommaire des ouvrages parvenus à la Société pendant le mois de mai.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (t. II, 1re livraison). — *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de France.*

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis (avril 1891). – Découvertes : à Saintes, de fragments de marbre à inscriptions de la belle époque romaine; à Saint-Symphorien, de 19 cercueils en pierre recouverts de briques à rebord ; à Lussac, de nombreux tom-

beaux; à Bourcefranc, de fondations d'une construction ancienne près desquelles ont été trouvées 10 pièces d'or à l'effigie de Henri IV, Louis XIII et Philippe II, et une vingtaine d'argent; à Soubise, d'une *olla* de 18 kil. contenant environ 4,000 pièces de monnaie, la plupart argent, aux effigies d'empereurs romains; description et figuration de bagues or et argent recueillies dans les fouilles du cimetière d'Herpes.

Société des antiquaires de la Morinie (1er trimestre 1891). — Violette de Noircarme. *Médaille de Mgr François de Valbelle (1719).* — L'abbé Bled. *Un autographe de Saint-Omer.* — Deschamp de Pas. *Siège et prise de Calais et d'Ardres par l'archiduc Albert d'Autriche.*

Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (année 1889). — Benoit. *La tombe de Claude de Nicey, abbé d'Ecureil (1549).* — Germain. *Plaque de reliure aux armes de Je Vincent baron d'Autry, seigneur de Génicourt (1610).* — Labourasse. *Rectification sur la légende de Parmentier.*

Revue des langues Romanes (1er trimestre 1891). — Fragments d'un chansonnier provençal.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (année 1890, 2e partie). - *Les illuminations auxeroises.* — *Notice sur une collection de testaments du XVIe siècle.* — Moiset. *La France criminelle,* compte rendu du 2e volume de l'ouvrage de M. Joly. — L'abbé Rauce. *Mgr de Caritat de Condorcet, évêque d'Auxerre (1754-1761).* — Moiset. *La corporation d'arts et métiers.* — *Rapport sur la visite des bibliothèques publiques de la région faite en 1828 par l'inspecteur général Alex. Buchon.* — Moiset. *Mlle de Montpensier à Saint-Fargeaux, mouvement intellectuel et distractions au milieu du XVIIe siècle.* — Demay. *Le vaisseau de la confrérie de Saint-Nicolas.* — Guillon. *Cérémonial du corps municipal à la fin du XVIIIe siècle.* — Gauttier. *Note sur quelques échinides de l'Yonne.* — Cotteau. *La géologie au congrès de Limoges en 1890.*

Société d'études des Hautes-Alpes (2e trimestre 1891). — L'abbé Guillaume. *Pouillé ou état général des bénéfices séculiers et réguliers du diocèse de Gap avant 1789.* — Chabaud. *Briançon avant la Révolution.* — Mourre. *Notice sur l'Epine* (fin). — Rob. d'Ettenor. *La Ligoussda* (suite), poëme patois.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune (1889). — *La prinse d'un fort à l'entrée du Roi Henry, second de ce nom, faite en la ville de Beaulne le 18e jour de juillet dernier passé 1548* (reproduction d'un ancien manuscrit gothique). — *Etude sur les anciens auteurs Beaunois* (suite). — *Note sur une caverne quaternaire trouvée à Saint-*

Aubin. — Aubertin. *Sépultures antiques à Aloxe-Corton.* — Bigarne. *Les châtelains et les officiers de la châtellenie de Beaune, Pommard et Volnay.*

M. le secrétaire donne ensuite lecture, au nom de M. l'abbé Sivan, curé de Trans, membre associé, de la communication suivante :

La première Horloge de Trans

Les habitants du lieu de Trans voyant leur chef-lieu de viguerie, Draguignan, doté, depuis longtemps (1), d'une horloge, voulurent, à leur tour, en avoir une. Pour une localité industrielle comme l'était déjà Trans en 1548, ce n'était pas seulement du luxe, c'était une nécessité. Aussi, en sa séance de janvier 1538, le conseil nomme deux délégués, un conseiller et le lieutenant de juge, pour « cueilly tout ce qe porran trobar per fayre ung relloge (2) ».

Qu'est-ce qu'il pouvait bien chercher et recueillir dans le vieux « massaqin (magasin) » de la communauté ? Ce garde-meuble était-il riche en ferrailles ? Et voulait-on les donner en échange de l'horloge tant convoitée ? Les archives n'en disent rien. Mais il est à croire que ni le fer, ni l'argent n'abondaient dans les coffres communaux, puisqu'il n'est plus question d'horloge dans les délibérations communales, jusqu'en 1553.

En cette année, le conseil délibère de nouveau de faire fabriquer « ung reloge » et, comme on *le* désire en tout pareil à *celui* de Draguignan, dans la même séance, un délégué est nommé à qui l'on vote 4 gros pour ses dépenses, « per anar mesurar les *(sic)* reloge de Draguignan (3) ».

Il paraît que messieurs du conseil étaient pressés d'entendre sonner les heures au haut de la tour de leur église ; car immédiatement après, ils décident de prendre la « campana devers Sant-Esperit et la metre au reloge pour le service de la villo », à condition de faire fondre « ung altre campana » de mêmes poids et dimensions (4). Dans une séance, postérieure le conseil, craignant, sans doute, de ne pas trouver à Draguignan ce qui était nécessaire, envoie un de ses membres à

(1) La première horloge de Draguignan, est du commencement du XVe siècle. (Note du comité de rédaction.)

(2) Arch. c^{les}, S. BB. 1, p. 23.

(3) *Ibid.* *id.* p. 222.

(4) *Ibid.* *id.* p. 223.

Aix, « per anar compra de matieres per fare la campana, so es jusqu'à la sonme de huit quintaulx », et vote 140 florins 4 gros pour la facture de « l'oreloge » et une taille de 100 florins pour payer le « methal » de la cloche (1).

Malgré les 100 florins votés, on n'eut pas assez de matière pour fondre une cloche pareille à celle de « Sant-Esperit ». Aussi le conseil ordonne que « le methal de la campana sio creyssut... de ce que sera necessari » (2).

Cette fois, il ne fut pas besoin de députer jusqu'à Aix pour cet accroissement, ce fut Brignoles qui eut l'honneur de le fournir, et le trésorier dut compter 16 florins « à ung merchant » de cette ville pour solde du « méthal » de la cloche (3).

Enfin l'horloge fut placée sur la tour de l'église ; on avait acheté une corde pour les poids, du prix de 12 sols.

Vous croyez qu'on va confier le soin de la régler, soit à un horloger, soit, au moins, comme on fait aujourd'hui dans la plupart de nos villages, où il serait trop onéreux d'en appeler un de la ville, au « fabre » ou au serrurier? Détrompez-vous; c'est à « dono Honorado Pignesse », à laquelle on alloue 6 florins par an, « per ses gages dau reloge » (4).

En 1565, Dono Pignesse est remplacée par un « gouverneur » de l'horloge, et le conseil lui vote 12 florins « per lous gages de governa lou reloge » (5). C'est toujours 12 florins que vote le conseil de la communauté, en 1570, « per governar et condurre lou relloge »; en 1583, pour « le governement du reloge » (6).

Mais comme ces gouverneurs, conducteurs, pas plus que dono Pignesse ne parvenaient à la conduire et à la gouverner d'une manière régulière, on pouvait dire à la lettre qu'elle marchait comme « les afayres de la vilho » qui, ruinée par les Impériaux en 1530, saccagée par les assiégeants du château, en 1579, était encore menacée par les Piémontais en 1635. Le conseil décida, à cette date, de charger le prieur de la surveillance et de la direction de l'horloge (7).

Marcha-t-elle mieux? *That is the question?*

(1) Arch. c[les], S. BB. 1, p. 242, 245 et 265.
(2) *Ibid.* *id.* p. 280.
(3) *Ibid.* *id.* p. 282.
(4) *Ibid.* S. BB. 2, p. 193.
(5) *Ibid.* *id.* p. 161.
(6) *Ibid.* *id.* p. 290.
(7) *Ibid.* *id.* 3, p. 87.

Après cette lecture, il est procédé, conformément aux statuts, au renouvellement des membres du bureau de la Société. Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Président : M. Octave TEISSIER.
Vice-président : M. BELLETRUD,
Secrétaire : M. SIVAN.
Conservateur : M. AZAM.
Trésorier : M. IMBERT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(Lu et adopté dans la séance du 30 juin 1891.)

SÉANCE DU 30 JUIN 1891

Présidence de M. Octave Teissier, président

Étaient présents :

MM. Azam, Belletrud, J[s] Blancard, Bonnet, Dagan, Doze, Antoine Guérin, Sextius Guérin, Guide, Imbert, Laugier, Mireur, Segond, Sivan et Teissier.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance (31 mai 1891) qui est adopté, M. le président adresse à la réunion l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Je ne puis que vous remercier d'avoir bien voulu m'honorer de vos suffrages ; mais je crois, en toute sincérité, que vous auriez pu élire un meilleur président : meilleur et plus vaillant. Je serais vraiment désolé si l'état de ma santé ne me permettait pas de continuer les bonnes traditions de mes sympathiques prédécesseurs, notamment des deux derniers que j'ai vus à l'œuvre et dont nous avons tous si vivement apprécié les éminentes qualités.

« Et maintenant, pour rendre hommage à la Société d'études archéologiques et scientifiques, dont les destinées me sont momentanément confiées, permettez-moi de rappeler, en quelques mots, sa récente origine et de résumer ses travaux qui lui ont valu d'être classée parmi les plus utiles de la région.

« Notre Société a été fondée le 20 août 1855, par MM. Doublier, membre de la Société géologique de France, l'abbé Barbe, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, le docteur Giraud, M. Imbert, pharmacien, trésorier actuel, et notre bien regretté confrère, Alphonse Latil. Vingt-deux membres titulaires et quarante honoraires se groupèrent autour de ces dévoués initiateurs, et 223 correspondants ou souscripteurs leur prêtèrent un concours empressé.

« Nous ne comptons pas encore un demi-siècle d'existence, et déjà nos bulletins renferment un nombre assez considérable de travaux scientifiques et historiques d'une incontestable valeur. Je vous demande la permission de vous en signaler quelques-uns, qui ont frappé mon attention, et qui ne dépareraient pas les collections de nos aînées, de Toulon, d'Aix et de Marseille.

« Un des premiers mémoires publiés dans le Bulletin de la Société a pour objet les épidémies qui ont sévi, dans notre ville, depuis le XV[e] siècle. M. le docteur Giraud avait puisé les éléments de cette étude dans nos archives communales, c'est-à-dire, à la source même de l'histoire locale, donnant ainsi un bon exemple, qui a été suivi avec une grande compétence par un de nos plus laborieux confrères.

« Vient ensuite, dans le même bulletin, une très intéressante *Notice sur le dolmen de Draguignan*, rédigée par MM. J.-D. Doublier et E. Fournier.

« Et successivement : des études sur la géologie du département, par M. Doublier; un catalogue des médailles romaines offertes à la Société, catalogue rédigé par M. Alphonse Latil et complété par M. le colonel Gazan, au point de vue des enseignements historiques que fournit la numismatique.

« En 1858, M. l'abbé Barbe lit à la Société une savante étude sur les *Origines de Draguignan*.

« Deux ans après, notre Bulletin s'enrichit d'une *Histoire*, très développée et bien comprise, de *l'Eglise paroissiale de Draguignan*, par M. Raymond Poulle : une des rares monographies publiées sur notre histoire locale et qui attend depuis trop longtemps une suite. Nous savons qu'un patient annaliste en réunit les éléments, mais

quand nous fera-t-il part du résultat de ses recherches? Nous le demandons à notre collègue le plus actif et le plus dévoué.... à M. Mireur.

« Je continue; mais pour être plus bref, je me bornerai à vous donner les titres des principaux mémoires.

« *Recherches historique sur saint Léonce, évêque de Fréjus*, par l'abbé Disdier, et, par le même auteur : *Description du diocèse de Fréjus*, d'après les manuscrits de l'abbé Girardin.

« *La Géologie appliquée : zone à Avicula Contorta*, et plus loin : *Matériaux pour servir à la description scientifique du Var*, par le professeur Dieulafait, précieux préliminaires d'une œuvre plus complète que notre regretté confrère n'a pu achever.

« *Histoire du couvent royal de Saint-Maximin*, par M. le chanoine Albanès.

« *Essai sur l'histoire naturelle des Vertèbrés de la Provence*, par M. Réguis.

« *Essai sur la Faune malacologique du Var*, par M. Paul Bérenguier.

« *La Station ad Horrea*, par M. le chanoine Laugier, et le *Monastère de la Visitation*, par le même écrivain.

« *Anonymes, pseudonymes et supercheries littéraires de la Provence*, par M. Robert Reboul.

« *L'ancienne bibliothèque du couvent des Dominicains de Saint-Maximin*, par L. Rostan, correspondant du ministère de l'Instruction publique.

« Etude bibliographique de M. Louis Blancard, correspondant de l'Institut, sur l'ouvrage de M. Caron, intitulé : *Monnaies féodales françaises.*

« *Histoire de la commune d'Esparron-de-Pallières*, par M. Fernand Cortez.

« *Catalogue des insectes orthoptères* dans le Var et dans les Alpes-Maritimes, par MM. Azam et Finot.

« *Le Comité de Surveillance et de la Société populaire* de Draguignan, sous la période révolutionnaire, par M. Martial Patin.

« *La Campagne du duc de Savoie en Provence* et le *Siège de Toulon en 1707*, par M. le capitaine de Grossouvre.

« J'ai dû réduire cette nomenclature dans la crainte de fatiguer votre attention; j'aurais pu mentionner plusieurs autres travaux très intéressants de nos collègues ici présents; mais ils sont trop récents et trop connus de nous tous, pour qu'il soit opportun de les rappeler.

« Et, pour finir comme nos anciens maîtres du XVIe et du XVIIe siècle,

je vous demande de vouloir bien excuser les fautes et les omissions de l'auteur de ce rapide résumé. »

Dépouillement et lecture de la correspondance :

1° Lettre de la *Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France* qui vient de se fonder à Nantes, demandant l'échange avec notre Bulletin. — Adopté ;

2° Circulaire de la *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales* faisant connaître l'ouverture et les conditions d'un concours scientifique et littéraire pour l'année 1891 ;

3° Programme du congrès international des sciences géographiques de Berne, qui aura lieu du 10 au 14 août 1891 ;

4° Circulaire de la *Société d'horticulture et de botanique de Marseille*, donnant le règlement de l'exposition d'automne, qui s'ouvrira le 23 septembre 1891 et portera sur la culture maraîchère, l'arboriculture fruitière et ornementale et la viticulture.

Parmi les publications reçues pendant le mois de juin, M. le conservateur signale les travaux suivants :

Société Havraise d'études diverses (année 1890). — Paul Seré. *La Bastille devant l'histoire.* — Naef. *Notes sur les fouilles pratiquées dans le chœur de Graville-Sainte-Honorine.* — Braquehaies. *Les instituteurs écrivains de la Seine-Inférieure.* — J. Mack. *Notes sur les archives historiques de la ville du Havre, suivies d'un inventaire analytique.* — Lefranc. *La lutte contre les microbes.* — Nicole. *La croyance aux êtres surnaturels.*

Société des sciences naturelles de Béziers (année 1891). — Chabaud. *Origines des cavernes.*— Granger. *Le Tichodrome des murailles.*

Société archéologique de Bordeaux (fascicules 2 et 3, année 1890).— Julian. *Chandeliers gallo-romains de M. Tournié.*— Chasteigner. *Note générale sur les chandeliers en terre cuite.*— Le même. *Les impressions du voyage et du passage à Bordeaux d'un pèlerin Picard allant à St-Jacques de Comportelle* (XVIIIe siècle). — Berchon. *Etude paléo-archéologique sur l'âge du bronze en Gironde.*

Société d'agriculture, commerce, science et arts du département de la Marne (année 1890). — Poinsignon. *Deux erreurs relatives à l'histoire de Champagne.*— Le même. *Vue nouvelle sur la noblesse maternelle en Champagne.*— Pélicier. *Une émeute à Châlons* (1306-1307).— Puiseux. *Monuments funéraires trouvés à Châlons-sur-Marne.*

Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise (1885-

1890). — Gavin. *La ferrure du cheval de guerre dans l'antiquité, le moyeu-âge et jusqu'à nos jours.*

M. Mireur fait ensuite l'historique de la formation du ressort de la Sénéchaussée de Draguignan en 1535 et de ses divers démembrements par suite de la création successive de sièges à Hyères, Grasse, Brignoles et Castellane.

Après cette lecture, l'ordre du jour étant épuisé, la Société s'ajourne, selon l'usage, au mois de novembre.

(Lu et adopté dans la séance du 17 novembre 1891.)

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1891

Présidence de M. Octave Teissier, président

Étaient présents :

MM. Azam, Belletrud, Blancard, Doze, Guide, Antoine Guérin, Henri de Lacouture, Oscar de Lacouture, Mireur, Rambert, Segond, Sivan, Teissier et Vial.

Le procès-verbal de la dernière séance (30 juin), est adopté sans observation.

M. le président communique à la Société une dépêche de M. le Ministre de l'Instruction publique relative à la rédaction du programme des questions soumises aux délégués des sociétés savantes en vue du congrès de 1892.

Il donne ensuite lecture du rapport présenté par M. Flach à la séance du 19 novembre 1890 du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques sur les *Cahiers des doléances des communautés de la Sénéchaussée de Draguignan*, par M. Mireur. On connaît la haute valeur historique des Cahiers de 1789, malheureusement encore trop ignorés,

et avec quelles sympathies leur publication est accueillie dans le monde savant. Le rapporteur signale les qualités documentaires de ceux de la sénéchaussée de Draguignan et comme points principaux sur lesquels l'historien trouvera des lumières nouvelles, les justices seigneuriales, le retrait féodal, la dîme, la situation du clergé des campagnes.

M. le conservateur dépose sur le bureau le relevé des principaux travaux parus dans les diverses publications adressées à la Société depuis le mois de juin :

Société des antiquaires de la Picardie (1888-1890).— Lesueur. *Notice historique sur les communes de Vers et d'Hébécourt.*— Josse. *Fontaine-sur-Somme.* — Janvier. *Excursion à travers les archives communales d'Amiens.* — Durand. *Peinture sur verre et vitraux d'Amiens.* — Charlier. *Effets dans une paroisse de campagne en Picardie du décri des espèces monétaires et de la création des billets de banque* (1712-1725).

Société historique algérienne (1er et 2e trimestres 1891). — *Notes chronologiques pour servir à l'histoire de l'occupation française dans la province d'Aumale* (suite).— De Grammont. *Documents algériens.*

Société des sciences naturelles de l'ouest de la France (n° 2-3, 1891).— Bureau. *Notice explicative de la feuille géologique d'Annecy.* — Piquenard. *Contribution à la flore du Finistère.* — Menier. *Le Grammites Leptophylla.*— Lacroix. *Etudes pétrographiques dans la Loire-Inférieure.* — Cotteau. *Etude sur les échinides éocènes de la Loire-Inférieure et de la Vendée.*

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme (2e et 3e trimestres 1891). — Vallier. *Peintures murales de Lowès de Montfalcon.* — Felet. *Colonie dauphinoise de l'abbaye de Montmajour.* — Pascal. *La colonie de Beausemblant, sa constitution géologique, ses mares et ses faunes malacologiques, comment ses étangs artificiels peuvent se peupler de mollusques d'eau douce.*— Vallier. *Dictionnaire des devises héraldiques, historiques, numismatiques et fantaisistes du Dauphiné.* — L'abbé Chevalier. *Codex diplomaticus ordinis sancti Rufi.*

Société des sciences, lettres et arts de Pau (année 1889-1890). — Planté. *Une grande baronie du Béarn.* — Flourac. *Une lettre faussement attribuée à Jeanne d'Albret.* — Le même. *Lettres de Philippe VI et de Louis XI relatives au pays de Soule.* — *Le style de la cour Majour et des appels des comtés de Foix, Pamiers et de la terre de Donazan.*

Société d'agriculture des Alpes-Maritimes (juin-septembre 1891). — Le docteur Jeannet. *Etude sur le déboisement comme cause de la détérioration des climats, de la misère et de la dépopulation.* — *Les lichens du mûrier.*

Société du Borda à Dax (2e et 3e trimestres de 1891). – Bessellère. *Chapitoaux romans conservés dans le diocèse.*— Laporterie. *Documents archéologiques.*

Académie de Nîmes (année 1879). – Potier. *Sépultures pré-romaines trouvées aux environs de Nîmes.* — Bondeurrand. *Statuts et criées de Bagnols*, texte de 1358-1380. — Lenthéric. *La vallée du Rhône et le pont Saint-Esprit.*— Bardou. *Liste chronologiques des consuls d'Alais.*— Puech. *Les anciennes juridictions sénéchales de Nîmes.* — Bruyère-Roure. *Le cartulaire des églisés, maisons, ponts et hôpitaux du Saint-Esprit.*

Société d'études des sciences naturelles de Nîmes (2e et 3e trimestres 1891). — Mingaud. *Tableau des mammifères vivants dans le Gard à l'époque quaternaire.* — Lombard Dumas. *Notes sur le hérisson, la genette, le scorpion blanc de Sommières et la stellaria borœana.* — *Matériaux pour servir à l'étude de l'histoire naturelle du Gard.*

Société archéologique de Nantes (année 1890).— Du Chatelier. *L'époque néolitique dans la commune de Plogoff* (Finistère). — Legendre. *Nantes à l'époque gallo-romaine.* — Lisle de Breneuf. *Les fouilles du grand monument de Bogat en Guéraude.*

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube (année 1891).— Leclert. *Etude sur un passage des actes de Saint-Louis, évêque de Troyes, publiés par les Bollandistes.* — Bour. *Note sur un livre de raison contenu dans un missel de la bibliothèque nationale.* — Soccard. *Rôle du ban et arrière-ban du baillage de Troyes en 1558.* — *Le cartulaire de l'abbaye de Monteramey.*

Société archéologique du Midi de la France (n° 7, année 1891). — *Fouilles dans les grottes du Mas d'Azil.* — *Cadre solaire taillé dans un gros bloc calcaire.* — *Etude sur les cloches anciennes de la Haute-Garonne.* — *Supplique de cinq pauvres enlumineurs aux capitols de Toulouse (1478).* — *Bulle originale de Paul II concernant l'église d'Avignonet.*

M. Henri Segond fait ensuite la communication suivante :

Carte géologique détaillée de la France au 80,000e : feuille de Draguignan, par M. Zurcher

Parmi les ouvrages récemment publiés sur notre région, il faut signaler en première ligne la feuille de Draguignan de la carte géologique au 80,000e, due aux savantes et persévérantes recherches de

notre collègue M. Zurcher, ingénieur à Toulon (août 1891). La publication de cette carte, dont les tracés géologiques ont été étudiés de 1883 à 1890, jointe aux feuilles parues antérieurement, Antibes, par M. Potier (avril 1881), Toulon, par M. Bertrand (juin 1887), Aix, par M. Collot (novembre 1889), Marseille, par MM. Bertrand et Depéret (octobre 1890), jette un jour nouveau sur la constitution géologique de la Provence et spécialement sur celle de notre département.

La synthèse de ces différents travaux a été faite dans la carte de France au millionième, publiée par le Ministère des Travaux Publics en 1889, et, si l'on compare cette dernière carte avec celle qui fut dressée en 1841 par Elie de Beaumont et Dufrénoy, il est facile de se rendre compte des progrès de la géologie pendant les cinquante dernières années. Les tracés géologiques de la Provence ont subi de grandes modifications comme ceux d'autres régions, telles que la Bretagne, le Morvan et la Montagne Noire.

E. de Beaumont et Dufrénoy représentent le Var comme un îlot de terrains cristallins et porphyriques autour duquel sont venus se déposer successivement, grés bigarrés, muschelkalk, marnes irrisées, jurassique et crétacé inférieur, avec un lac tertiaire à Salernes et quelques îlots de muschelkalk au milieu du crétacé qui s'étendait en continuité vers le nord au-dessus d'une ligne passant par Grasse, Draguignan, Brignoles et Toulon, jusqu'aux terrains d'eau douce de Marseille, d'Aix et de Riez et jusqu'au jurassique de Castellane.

Le travail publié par un comité de géologues les plus autorisés avec la collaboration des auteurs de la carte au 80,000ᵉ, fait au contraire ressortir que la constitution du sol du département n'est pas aussi simple.

En effet, à l'ouest de l'ancien anticlinal des Maures, s'élève bien toute la série des étages depuis le permien jusqu'au crétacé supérieur; mais un seul coup d'œil sur la carte montre que ces terrains ont été comprimés et modifiés par les mouvements du sol. Il existe, de Toulon au nord du département, une région tourmentée, constituée par une série de plis et de failles, dont les axes généralement curvilignes sont grossièrement dirigés de l'est à l'ouest. Cette zone plissée est limitée dans le département : à l'est, par les Maures et l'Estérel ; au nord, par les hauts plateaux, et à l'ouest, par une bande de muschelkalk dirigé N. S. de La Verdière à Saint-Maximin, au-delà de laquelle elle se continue à l'ouest sur la feuille d'Aix par les plis de Sainte-Victoire et de la chaine de l'Olympe. Tous les terrains secondaires ayant pris part à ces plissements, la série des étages du mus-

chelkalk à la craie supérieure, apparaît plusieurs fois entre le bassin synclinal crétacé du Beausset et le bassin de Comps qui va se rejoindre à celui des Alpes par Castellane et Barrême.

Après ce premier aperçu sur l'ensemble du département, il faut entrer dans un examen plus détaillé de la carte de M. Zurcher, soit au point de vue de la description des étages, soit au point de vue purement stratigraphique. Quoique les recherches de ce géologue aient produit de grands résultats, elles seront encore plus remarquées si on les compare avec les solutions données par la seule carte géologique du département qui ait existé jusqu'à ce jour, c'est-à-dire avec celle du comte de Villeneuve-Flayosc (1856).

I

De Villeneuve figurait sur son travail (1) 16 étages et trois roches éruptives non compris les serpentines, en tout vingt divisions.

M. Zurcher distingue actuellement, parmi les terrains sédimentaires, 27 étages (sans compter les trois termes qui sont colorés par la même teinte); parmi les roches éruptives, sept natures de roches; et dans les schistes cristallins, dix formations, le tout représenté par des couleurs distinctes au nombre de 44. En outre sont figurés sur la carte les filons de quartz et de barytine, les failles, les gîtes fossilifères, les gîtes de minéraux, les sources, les carrières, les mines et les fours à plâtre.

Le tableau suivant fera ressortir les différences qui existent entre les divisions adoptées par M. Zurcher à la suite de MM. Bertrand, Potier, Collot et de leurs prédécesseurs et celles qui avaient cours au moment où M. de Villeneuve publiait ses observations. Les terrains qui affleurent sur la feuille de Draguignan figurent seuls sur ce tableau :

(1) *Description minéralogique et géologique du Var et des autres parties de la Provence*, Paris, Victor Dalmont, in-8° 532 p., carte et coupe, 1856.

Carte de Villeneuve		Feuille Zurcher		
		Eboulis		Ter. moderne
	actuel	Tufs		
		Alluvions modernes		
		Alluvions anciennes		
Ter. tertiaire	supérieur	Poudingues de Riez et calc. d'eau douce	Pliocène	Ter. tertiaire
		Calc. et marnes à Mastodon angustidens	Miocène	
		Aquitanien	Oligocène	
		Argiles rouges et poudingues.	Eocène	
	inférieur et moyen	Calc. de Rognac	Danien	
		Grès à reptiles		
Ter. crétacé	craie supérieure.	Calc. de Fuveau		Ter. crétacé
	grès vert supérieur	Calc. et marnes à Hippurites.	Sénonien	
	....	Aptien		
		Urgonien		
		Néocomien		
Ter. jurassique	supr calc. à chama.	Calc. blanc corraligène et Dol. supérieures	J. supérieur	Ter. jurassique
		Calc. à am. subfascicularis et transversarius	Oxfordien	
	moyen	Bathonien calcaire	Bathonien	
		Bathonien marneux et Dol. inférieures		
		Bajocien		
	inférieur — faciès marneux	Lias moyen et supérieur		
	inférieur — faciès dolomitique.	Infra lias		
Calc. conchylien		Marnes irisées		Trias
		Muschelkalk		
Grès bigarré		Grès bigarré		
Grès vosgien		Permien	Permien	Permo carbonifère
Grès rouge		Permien inférieur		
Houiller		Poudingues et schistes houillers	Houiller	
Silurien (Permien inférieur).				
Phyllades (Cambrien).		Phyllades et quartzites		Ter. primaire
Ter. de transition	amphibolites, syénites et serpentines.	Schistes amphiboliques	supérieurs	Schistes cristallins
		Micaschistes supérieurs		
	granites.	Gneiss de la Garde-Freinet.		
		Mic. à minéraux avec gneiss intercalés		
Ter. primitifs	micaschistes à eurites et gneiss.	Gneiss à amphibolites	inférieurs	
		Gneiss granulitiques de St-Tropez		

On voit, d'après ce tableau, que, de 1856 à notre époque, la connaissance des étages sédimentaires, qui n'était qu'ébauchée, est devenue complète et que les terrains supérieurs en muschelkalk étaient ceux dont la place avait le plus besoin d'être fixée. La détermination des fossiles a seule permis de se retrouver au milieu de roches ayant des aspects très analogues.

On pourrait faire la même comparaison pour les roches éruptives. Mais la pétrographie était très peu avancée au moment où de Villeneuve écrivait. Il vaut mieux se borner à énumérer les roches éruptives signalées par M. Zurcher. Ce sont des porphyrites, les porphyres de l'Estérel, le porphyre pétrosiliceux du Plan-de-la-Tour, le porphyre globulaire, le granite, la granulite et le granite granulitique, roches autrefois connues sous le nom de mélaphyres, porphyres, eurites et granites.

Dans ses relevés, M. Zurcher a apporté un certain nombre de faits absolument nouveaux, parmi lesquels il faut signaler le tracé de la nappe porphyrique interstratifiée dans le permien de la vallée d'Aille, la découverte aux environs de Camps (à Cote-Cèpe) du l'aptien et de l'urgonien à l'extrémité du synclinal de Mazaugues, enfin la reconnaissance des marnes éocènes et de l'aquitanien. M. Zurcher place à la partie supérieure de l'oligocène les formations tertiaires importantes qui s'étendent entre Bras et Varages, où il a trouvé des gastropodes (planorbis cornu), des mammifères (Dremotherium feigneuxi) et des roseaux.

II

Mais c'est surtout au point de vue stratigraphique que les recherches de M. Zurcher ont amené des résultats absolument nouveaux.

De Villeneuve, préoccupé par la théorie d'Elie de Beaumont sur les soulèvements, avait recherché surtout dans l'analyse des dislocations du département les alignements des terrains, des failles, des sources, en un mot des différents accidents géologiques et géographiques. Il a même consacré à ce travail le tiers environ de sa description minéralogique et géologique du Var. Il signalait dans le département trois alignements principaux N-S correspondant au système des Vosges; E-O système des Pyrénées; NE-SO système des Alpes; ainsi qu'un grand nombre d'alignements secondaires, réduisant toutes ces directions en cinq principales, représentées par « un pentagone régulier dont un des sommets serait dans la rade de Toulon, dont la base

opposée serait la ligne E-O par Sisteron ». Ce pentagone se reliait à un système dérivé du grand pentagone européen et servait à prouver l'exactitude dans ses détails du système pentagonal (1).

Le terrain crétacé de Mazaugues apparaissait par une faille de plus de 2,000^{m} et se continuait à Saint-Julien, Engardin, La Celle et Candelon ; celui de Salernes se serait déposé dans les anfractuosités des terrains jurassiques (2). Il semble donc que, pour M. de Villeneuve, les mers crétacées et les terrains d'eau douce qui les ont suivies s'étaient formées par petits bras ou par bassins séparés dont nous retrouvons aujourd'hui les traces, les couches qui formaient leur substratum n'ayant pas été très dérangées, ainsi qu'il résulte des coupes qu'il a données avec sa carte. Cependant la structure tourmentée du département n'avait pas échappé à de Villeneuve. « L'on peut considérer les clues, dit-il, comme de vastes tranchées qui ont parfaitement mis à découvert les plis ou les inflexions des couches qui constituent nos hauteurs. On voit clairement dans ces défilés que les bancs qui forment les massifs de montagnes ne sont presque jamais restés horizontaux et que la cause qui a fait apparaître le relief des montagnes a réagi très souvent sur tous les bancs qui la constituent. » (3) Mais la connaissance insuffisante de la série secondaire et les préoccupations théoriques du savant ingénieur l'empêchèrent de pousser plus loin ses observations.

C'est précisément l'étude de ces inflexions des couches remarquées par de Villeneuve qui ont montré à M. Zurcher la stratigraphie de la feuille de Draguignan sous un tout autre aspect. Laissant de côté le massif des Maures, qui ne figure qu'en partie sur cette feuille, M. Zurcher considère la région qu'il a étudiée comme constituée par un certain nombre de plis très dissymétriques, au point même que ces plis arrivent jusqu'à se coucher : « Les plis, dit-il dans la notice explicative, qui s'étendent de Mazaugues à Camps, de Bras au Thoronet et au Luc, de Barjols à Lorgues, à l'ouest et à l'est de Fox-Amphoux, de Moissac à Aups et à Lorgues, de Vérignon à Ampus, présentent des exemples du plus haut intérêt de ces phénomènes si remarquables de la stratigraphie provençale. Des accidents du même genre semblent exister aussi à la limite nord du massif des Maures

1) De Villeneuve, *op. cit.*, p. 447 et 448.
Ibid. p. 422, 182 et 212.
Ibid. p. 20.

où les couches permiennes paraissent s'enfoncer sous les terrains cristallophylliens. »

On voit donc que les mêmes phénomènes de plissements observés et expliqués pour la première fois par M. Bertrand sur les feuilles de Marseille et de Toulon, comme les plis désormais classiques du Beausset et de la Sainte-Beaume se continuent vers la partie moyenne du département. Ces accidents si remarquables n'avaient pas été remarqués plus tôt, à cause de la torsion des plis qui rend leur allure très irrégulière.

Tous les terrains crétacés et même les marnes et les poudingues rapportés à l'éocène ont subi ces dislocations. Les grands mouvements du sol qui ont affecté les terrains sédimentaires du Var et constitué l'ossature de la région datent donc de l'époque tertiaire et sont postérieurs à l'aquitanien qui n'a pas été disloqué par eux. Cette zone plissée se raccorde avec celle du bord des Alpes et probablement avec les Pyrénées ; par son âge elle dépend du système de ces deux chaînes de montagne, comme l'avait pressenti de Villeneuve.

Les eaux crétacées se sont répandues d'une manière continue depuis le sud jusqu'aux hauts plateaux du nord du département, et les divers affleurements se montrent au sommet des terrains plissés. Mais la série des dépôts est loin d'avoir été complète en chaque point de la feuille. L'urgonien et l'aptien s'arrêtent à Camps, le fuvélien va jusqu'au Val, tandis qu'à Salernes le calcaire de Rognac repose sur le jura supérieur. A dater du néocomien, plus les terrains sont récents, plus ils s'étendent vers le nord, paraissant témoigner d'un affaissement du sol pendant la période qui va du crétacé inférieur au crétacé supérieur (1).

Les beaux travaux de M. Bertrand sur la géologie provençale et les tracés si bien étudiés de MM. Collot et Zurcher, ne pouvaient manquer d'attirer l'attention des géologues. Aussi la *Société géologique de France* s'est-elle réunie cette année à Marseille, au Beausset, à Brignoles et à Salernes pour voir sur place les phénomènes décrits et interprétés par les auteurs de la carte d'une manière si heureuse et si simple. De même en 1877, la Société avait été attirée à Fréjus, à Cannes et à Nice par les travaux de M. Potier qui avait établi la classification des terrains permiens et des roches éruptives de l'Estérel. Sans doute le compte-rendu de la session de 1891 fournira des aperçus

(1) V. Collot. *Desc. du ter. crétacé dans une partie de la Basse Provence*. (Bull. Soc. géol, 3ᵉ s. t. XVIII, 1890. p. 49.)

très intéressants sur notre région et ne fera naître aucune objection sérieuse sur les constatations faites par les auteurs de la carte et sur leur interprétation.

Après cette lecture, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(Lu et adopté dans la séance du 15 décembre 1891.)

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1891

Présidence de M. Octave TEISSIER, président

Étaient présents :

MM. BELLETRUD, J[t] BLANCARD, BOSSAVY, CHIRIS, DOZE, Antoine GUÉRIN, GUIDE, LAUGIER, MIREUR, RAMBERT, SEGOND, SIVAN et TEISSIER.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance (17 novembre).

M. le président souhaite la bienvenue à notre confrère M. Bossavy, ancien correspondant, que la Société est heureuse de compter aujourd'hui parmi ses membres titulaires. Par ses connaissances en entomologie et en géologie, M. Bossavy pourra nous apporter un très utile concours, qui sera certainement apprécié.

« Notre Société, dit ensuite M. le président, vient d'éprouver une perte sensible par la mort de M. Louis Rostan, correspondant du Ministère de l'Instruction publique à Saint-Maximin.

« M. Rostan était un de nos plus anciens et plus fidèles correspondants. Il a publié, il y a vingt ans, dans notre Bulletin, l'*histoire d'un établissement charitable à Saint-Maximin*, et tout récemment encore, il nous donnait son *Etude sur la visite de Louis XIII à St-Maximin, en 1622*.

« Il serait trop long d'énumérer tous les travaux historiques, intéressant le Var, que M. Rostan a publiés dans divers recueils depuis

plus de quarante ans. Mais il ne faut pas oublier que nous lui devons les seuls renseignements connus sur les abbayes du Thoronet et de La Celle. Saint-Maximin et la Sainte-Baume ont été l'objet de ses constantes recherches. Son *Cartulaire de la commune de St-Maximin* est une œuvre de profonde érudition ; ses notices, toujours complétées, sur la magnifique église qu'il a fait classer parmi les monuments historiques, et ses publications populaires sur le pèlerinage de la Sainte-Baume sont dans toutes les mains. Il a publié, en collaboration avec son frère, Philémon Rostan, ancien élève de l'école polytechnique, une très-belle et très-artistique reproduction des tableaux et des bas-reliefs qui ornent l'église de Saint-Maximin.

« Plusieurs d'entre nous ont connu personnellement M. Louis Rostan et l'ont vivement apprécié. C'était un savant modeste, rempli d'obligeance, un caractère aimable et bienveillant; toujours prêt à communiquer aux travailleurs le fruit de ses propres recherches avec un désintéressement parfait.

« Je crois, Messieurs, qu'il conviendrait de consigner, dans le procès-verbal, ces détails sur les travaux et la personne de notre regretté correspondant. »

M. le président lit aussi la note suivante déposée par un membre :

« La Société a perdu, en la personne de M. l'abbé Dupui, curé à Vallauris, décédé en décembre dernier, un correspondant dévoué, érudit et précieux à plus d'un titre.

« Homme d'étude et de goût, notre confrère s'était occupé à la fois de géologie, d'antiquités, d'archéologie, de curiosités artistiques de toute sorte. A la connaissance des principes il joignait celles, autrement précises et profitables, que l'on acquiert par la vue, par le contact, par le maniement et la comparaison.

« De ses excursions dans le département qu'il connaissait à fond, il avait rapporté, non seulement nombre d'échantillons, de pièces rares, d'objets remarquables — ornement de son cabinet — mais encore une moisson de renseignements et une grande sûreté de coup d'œil : tout cela mis constamment au service de la science ou de l'amitié avec le plus généreux empressement. C'est lui qui nous signala la belle monstrance de l'église de Fayence, depuis étudiée à fond, et, récemment, sa note sur la trouvaille de la Môle éclairait une petite question d'archéologie. Notre bulletin lui doit enfin une monographie consciencieuse et intéressante de la paroisse du Beausset.

« Mais son sujet de prédilection, dont il eut le premier l'honneur de

comprendre et de signaler parmi nous l'importance historique et archéologique, est celui des camps retranchés. L'infatigable excursionniste en avait reconnu et exploré plus de cent dans le Var, relevant le plan des principaux, notant soigneusement toutes les particularités saillantes, rattachant entre elles ces antiques et mystérieuses fortifications qui constituaient dans leur ensemble tout un système de défense encore peu connu. L'œuvre projetée eut fait honneur à l'ouvrier, au département, à notre Société. L'affaiblissement graduel de sa santé n'a pas permis à celui qui les avait patiemment et péniblement recueillis, d'utiliser ces riches matériaux dont il est à souhaiter que la précieuse collection ne soit pas du moins perdue pour la science.

« Aussi les regrets qu'a inspirés sa perte si prématurée n'ont été que plus vifs parmi ses confrères, la plupart ses amis. »

La Compagnie s'associe à l'hommage mérité rendu à MM. Rostan et Dupui et décide que les deux notices qui précèdent seront insérées au procès-verbal.

Parmi les ouvrages reçus M. le président signale : *Saint-Vallier,* monographie par M. P. Sénéquier, juge de paix à Grasse, membre correspondant, couronnée par la *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.*

Le Siège d'Antibes, par M. Muterse, ancien sous-préfet, déposé au nom de l'auteur par M. Guide, son oncle.

Des remercîments sont votés aux donateurs de ces publications qui seront utilement déposées dans notre bibliothèque.

Dépouillement des bulletins des sociétés correspondantes :

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. — Donnezan. *Notes sur les nouvelles découvertes de fossiles dans les environs de Perpignan.* — Sorel. *Note sur le vieux pont de Céret.* — Tourrilles. *Les élections en 1789 dans le Roussillon.*

Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes (mai-juin-juillet-août 1891). — Mariage. *Note sur la vieille enceinte de Valenciennes.* — Henault. *Quel est l'auteur du tableau de Valenciennes ?* — *Mémoire sur l'épigraphie gallo-romaine et la toponymie locale.*

Société des arts et des sciences de Carcassonne (1re partie de 1890). — *Philomena ou faits et gestes de Charlemagne au siège de Carcassonne et de Narbonne et création du monastère de Lagrasse.* — *Découvertes de serrurerie antique.* — Fédié. *La croix votive de Laroque à Coulsa.* — Baichère. *Etude de la flore de Carcassonne.*

Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes (1er, 2e, 3e trimestres 1891).— Bachelurd. *Recherches de paléontogie microscopique.*— Honorat Bastide. *Forme nouvelle ou peu connue de céphalopode cu crétacé inférieur.*

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis (5e et 6e livraisons). — *Bernard Palissy, agenais ou saintongeais.* — *Sépultures mérovingiennes à Biron.* — *Les églises de Saintes avant le XIe siècle.* — *La date des remparts de Saintes.* — *Dessèchement des marais.*

Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuze (année 1890). — Antorde. *Le servage dans la marche.* — Perathon. *Les tapissiers rentrayeurs marchois.* — Thomas. *Plumitif d'audience de la sénéchaussée de la Marche* (1462). — Perathon. *La villa gallo-romaine de la Cube.*

Société d'études des Hautes-Alpes (3e et 4e trimestres 1891). — Chabrand. *Briançon pendant la Révolution.* — Guillaume. *Bénéfices réguliers et séculiers du diocèse.* — Sibour. *Industries et métiers disparus ou décadents.* — *Les premiers siècles de l'église à Gap.* — Fazy. *Vestiges gallo-romains à Sigottier.* — *Analyse des délibérations du directoire du district de Gap en 1790.* — Gautier. *An IV.*

Revue de Marseille et de Provence (1er, 2e et 3e livraisons de 1891). — *Entrée de Marie de Médicis à Avignon.*— *La Provence sous Charles Ier.* — *Les anciens journaux de Marseille.*— *La Révolution en Provence.* — *Port royal en Provence.* — *Les frères Frolard.*

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (tome XVe, 1re livraison). — Soucaille. *La famille de Lamotte du Cairon*, notice généalogique. — Donnadieu. *Le breviari d'amor, fragments traduits en français.* — Le même. *Les précurseurs des félibres.* — Soucaille. *Etat de la ville de Béziers en 1789.*— Bonnet. *Etat estimatif des revenus dont jouissait Mgr l'évêque d'Agde, dressé en exécution du décret du 24 juillet 1790.*

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux (année 1889). — Berchon. *Les premières études sur l'âge du bronze en Gironde.* — Tamisey de la Roque. *Hercule d'Argilemont.*

Société d'émulation de Cambrai (année 1890).— *Les anciennes mesures de Cambrai et du Cambrésis.* — *Les feux d'artifice, les sorcières et les sorciers du Cambrésis.*

Société historique et archéologique de Château-Thierry (année 1890). — Minoufflet. *La station préhistorique de Moucherelle.* — Renaud. *Origine des fleurs de lys dans les armoiries royales.*

M. Chiris lit un travail relatif aux *Recherches sur la civilisation néolithique dans les Alpes-Maritimes*.

Ce travail est renvoyé au comité de rédaction pour l'insertion au Bulletin.

M. le président communique ensuite une note sur les *Provençaux à l'Académie française*.

Après cette lecture, la séance est levée.

(Lu et adopté dans la séance du 26 février 1892.)

DEUXIÈME PARTIE.

MÉMOIRES ORIGINAUX.

NOTICE

HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

SUR

LA BIBLIOTHÈQUE DE DRAGUIGNAN

PAR

OCTAVE TEISSIER

CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE
MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

NOTICE HISTORIQUE.

Il n'existait, en France, avant la Révolution, qu'un très petit nombre de bibliothèques publiques; mais chaque famille un peu aisée possédait une « librairie » plus ou moins importante. Lorsque cette ressource manquait, on avait recours aux bibliothèques des monastères, toujours ouvertes aux jeunes gens studieux. Les bibliophiles eux mêmes prêtaient leurs livres. C'est ainsi que Grolier fut amené à adopter cette devise obligeante (*ex-libris*) GROLERII et AMICORUM.

Les plus belles bibliothèques, depuis celle de Grolier jusqu'aux riches collections du duc de La Vallière, ont été successivement dispersées; seules, les bibliothèques des maisons religieuses

ont subsisté jusqu'à la Révolution. Mais au moment de la suppression des ordres religieux (1), ces dépôts précieux furent menacés d'une complète destruction. Il se trouva, heureusement, dans le comité de l'Assemblée Nationale chargé de faire procéder à la vente des biens ecclésiastiques, des hommes intelligents, qui prescrivirent les mesures nécessaires pour assurer la conservation des manuscrits, des livres et des objets d'art provenant des congrégations supprimées (2).

Des lettres patentes du 26 mars 1790, publiées en exécution de deux décrets de l'Assemblée Nationale (3), ordonnèrent aux officiers municipaux de se transporter dans toutes les maisons des religieux de leur territoire, et de dresser « un état ou description sommaire de l'argenterie, argent monnayé, effets de la sacristie, bibliothèque, livres, manuscrits, médailles, et du mobilier le plus précieux de la maison, en présence de tous les religieux ».

Tous ces objets furent mis sous les scellés. L'assemblée fit adresser aux autorités locales, des instructions détaillées (4) pour la confection des inventaires ou catalogues; instructions qui avaient été redigées, le 15 mai 1791, par Massieu, président du

(1) Décret de l'Assemblée Nationale du 2 novembre 1789, sur la réunion de l'Eglise au domaine national.

(2) Un décret, du 14 novembre de la même année, prescrivit aux ordres religieux de déposer aux greffes des sièges royaux ou des municipalités les plus rapprochées « les états et catalogues des livres qui se trouvent dans leurs bibliothèques ».

(3) Décrets des 20 février et 17 mars 1790.

(4) On y recommande l'emploi des fiches volantes : « Avant tout, y est-il dit, il faudra se procurer une quantité de cartes à jouer, suffisante pour y écrire tous les titres de livres et pour faire des *fichets*. »

comité ecclésiastique ; Despatis de Courteilles, secrétaire; De Larochefoucauld, président du comité d'aliénation, et Pougeard du Limbert, secrétaire.

L'année suivante, ces instructions, déjà exécutées en partie (1), furent renouvelées en ces termes par l'Assemblée Législative : « L'Assemblée Nationale, considérant qu'il est utile à la propagation de la science de connaître exactement les richesses littéraires du royaume, pour pouvoir y faire participer, autant qu'il sera possible, tous les départements de l'empire, par une juste distribution; considérant qu'il importe de recueillir ce qui reste à recevoir de renseignements à cet égard, pour ne point laisser incomplet et inutile le travail commencé par l'Assemblée Constituante, décrète qu'il y a urgence. Les administrateurs de district feront continuer, sans interruption, les travaux ordonnés pour la confection des catalogues de livres provenant des maisons religieuses et autres établissements supprimés » (loi du 4 janvier 1792).

En invitant les directoires à se conformer exactement aux prescriptions de cette loi, le ministre de l'intérieur, B. C. Cahier, leur rappelle, le 14 janvier de la même année, les diverses dispositions législatives déjà notifiées et faisant connaître la manière d'effectuer ce travail (2).

(1) Nous avons la preuve, par la correspondance conservée dans les archives départementales, que ce travail était en cours d'exécution et très bien fait dans les divers districts du Var.

(2) Lois des 27 novembre 1789, 26 mars, 22 avril et 19 octobre 1790; 19 janvier 1791. Instructions et lettres circulaires des comités réunis des 23 novembre 1790, 24 mars, 15 mai et 8 juillet 1791.

Partout, dans le département du Var, on rédigea les catalogues demandés par le ministre; mais, ce travail une fois terminé, on ne s'occupa plus des ouvrages, imprimés ou manuscrits, qui furent entreposés dans divers locaux désignés, à cet effet, par les autorités du district.

L'organisation des bibliothèques publiques paraissait complètement délaissée, lorsqu'un député (Couppé de l'Oise), chargé d'examiner une proposition soumise à la Convention Nationale par des sociétés populaires, reprit la question et lut, dans la séance du 21 juin 1794, un rapport très remarquable, concluant à la création d'une bibliothèque dans chaque district.

« Votre comité, dit-il, m'a chargé de venir appeler votre attention sur les bibliothèques nationales. Des sociétés populaires expriment un vœu, qui devient général, d'établir, dans chaque district, une bibliothèque publique. Les fonds en sont amassés depuis des siècles et ils sont dignes de l'envie de toute l'Europe. Les cloîtres ont sauvé de la destruction de l'Empire romain et de la barbarie ce qu'il a été possible, des productions savantes de l'antiquité; ils y ont ajouté celles des siècles suivants, et les temps d'ignorance et d'erreur n'ont pas été les moins féconds.— Ces antiques dépôts se grossissent encore de bibliothèques particulières délaissées par les émigrés.

« Ces trésors littéraires, ainsi amassés et répandus dans chaque département, restent encore la plupart entassées sans ordre, comme des matériaux bruts; ils dépérissent ou sont exposés aux dilapidations. Il est temps de les disposer pour une grande destination et d'en faire jouir tous les citoyens.

« La loi sur la vente du mobilier des émigrés ordonne que

leurs bibliothèques seront transportées au chef-lieu du département; une autre lui ordonne aussi d'y transporter les bibliothèques des maisons religieuses, pour y former une bibliothèque départementale : ce n'est pas assez.

« Dans la même ville il existe souvent plusieurs bibliothèques. Il n'est pas de district qui n'en compte plusieurs, soit dans les ci-devant maisons religieuses, soit dans celles des émigrés.

« Ce sont ces différentes collections littéraires que votre comité d'instruction publique vous propose de rapprocher, et d'en composer une bibliothèque dans chaque district, afin de mettre, autant que possible, tous les citoyens à portée de s'instruire. »

C'est à la suite de ce rapport, et en exécution des mesures ordonnées par la Convention Nationale, que furent instituées les premières bibliothèques ouvertes au public dans les départements.

Le 17 germinal an II (6 avril 1794), le Directoire du district de Draguignan prit l'arrêté suivant, pour proposer au département d'installer la bibliothèque de ce district dans l'ancien couvent des Doctrinaires :

« Considérant que l'article 2 du décret du 8 pluviôse an II, porte que, dans l'arrondissement de chaque district, il sera établi une bibliothèque publique dans laquelle on déposera tous les livres, les objets d'histoire naturelle, les instruments de physique, de mécanique, les antiques, les médailles, pierres gravées, tableaux, etc., etc.;

« Considérant que l'administration doit proposer un emplacement parmi les édifices nationaux, pour y établir la bibliothèque publique;

« Arrête : la maison des ci-devant Doctrinaires sera proposée au département, pour le local qui recevra les livres et tous les objets désignés dans l'article ci-dessus ».

Le 8 vendémiaire an III (29 septembre 1794), la bibliothèque publique n'était pas encore installée, parce que le local que le district avait proposé venait d'être affecté à un hospice. Les administrateurs du district en choisirent un autre : « Considérant que la maison des Doctrinaires, disaient-ils, a été convertie en hospice militaire ; considérant qu'il est urgent de rassembler incessamment tous les livres, instruments et tableaux qui peuvent servir aux arts et à l'instruction publique : arrêtent, oui l'agent national, que la maison de Villeneuve sera le local où sera établi la bibliothèque publique, conformément à la loi du 8 pluviôse dernier. — Signé : Pierre Poulle, François Hermelin et Joseph Barbaroux (1) ».

Hélas ! ce deuxième local n'était pas plus disponible que le premier. Il fut reconnu que la maison Villeneuve n'appartenait pas à l'émigré de ce nom, mais à sa mère qui l'avait réclamée. Il fallut chercher un autre immeuble ; on le trouva et, par un arrêté en date du 4 nivôse an III (24 décembre 1794), on affecta définitivement à la bibliothèque publique la maison Jouffrey : « Considérant que la maison Jouffrey, occupée par les détenus, présente toutes les commodités propres à cet usage ; arrête que ladite maison sera le local où sera établi la bibliothèque publique, que tous les livres, tableaux et instruments qui peuvent servir aux arts et à l'instruction publique provenant des maisons ci-devant

(1) Registre des arrêtés du district de Draguignan, du 8 frimaire an II, au 2 thermidor an III (Archives de la préfecture).

religieuses et des émigrés, y seront rassemblés dans le plus bref délai ; charge Audibert et François-Dominique Muraire du récolement ».

Deux ans après, nouveau transfert; les ouvrages déposés dans la maison Jouffrey, sont transportés définitivement dans l'ancien couvent des Doctrinaires, devenu libre sans doute, par suite de l'installation de l'hôpital militaire dans un autre local (arrêté du 8 brumaire an V.— 29 octobre 1796).

Pendant ces déplacements successifs, les ouvrages, renfermés dans des caisses, ne furent l'objet d'aucun classement , et lorsque M. Fauchet, nommé préfet du Var, voulut organiser une bibliothèque publique dans le chef-lieu de son département, il réunit à ces collections non classées tous les livres qui se trouvaient encore dispersés dans des maisons particulières. Rendant compte de cette situation , le préfet écrivait au Ministre de l'intérieur , le 11 septembre 1801 :

« C'est avec infiniment de peine et beaucoup de dépenses que je parviens à tirer de la poussière des greniers des ouvrages que , dans les temps malheureux de la Révolution , on a pillés , dépareillés et laissés ronger par les vers. — Je pourrai rendre bientôt publiques trois bibliothèques dans ce département, une à Toulon , une autre à Grasse et une troisième à Draguignan.

« Dans une de mes tournées , dernièrement , j'ai trouvé un magnifique manuscrit du *Roman de la Rose*. Il est déposé à la bibliothèque de Draguignan , que j'ai formée des débrits épars dans un grand nombre de communes (1) ».

(1) Registre de correspondance de l'an IX à 1806. Lettre n° 98 (Archives de la préfect.)

Cette dernière bibliothèque avait été mise, depuis le 30 mars, à la disposition de la Société d'émulation, fondée par M. Fauchet (1); elle ne fut ouverte au public qu'en 1802 (2).

Les plus belles collections qui avaient concouru à former la bibliothèque de Draguignan, étaient celles des Prêcheurs et des Capucins de Saint-Maximin : les premiers possédaient 5,953 volumes imprimés et 11 manuscrits ; et la seconde 2,458 volumes ; venaient ensuite les Minimes de Toulon : 2,600 volumes; les Capucins de Brignoles : 1,346; ceux de la Seyne, 1051; les Chartreux de Laverne 903 volumes. Les châteaux des Valbelle et des Vintimille du Luc avaient fourni les ouvrages de luxe ; ceux du château de Tourves, réunis par le comte Alphonse de Valbelle, sont reconnaissables par la richesse des reliures et souvent par les armes de cette famille gravées sur les plats.

Les Bibliothécaires.

Le premier titulaire, chargé d'organiser la bibliothèque publique de Draguignan, fut M. Turrel, membre de la Société d'émulation. Il était délégué, le 11 janvier 1803, par le conseil munici-

(1) L'article 3 de l'arrêté du 9 germinal an IX (30 mars 1801), qui crée la société d'émulation, est ainsi conçu. « Elle tiendra ses séances dans la ville de Draguignan et dans le local que j'ai fait disposer dans la maison des tribunaux. — La bibliothèque publique sera à son usage. »

(2) Dans le compte rendu des travaux de la société d'émulation, publié le 24 mai 1802, il est dit : « Sans le premier magistrat du département, comment la société aurait elle pu sacrifier un jardin à des expériences d'agriculture et aurions nous pu organiser une bibliothèque dont, bientôt, nous ferons jouir le public ?

pal de cette ville, pour aller à Toulon, recevoir des ouvrages provenant de la bibliothèque de l'école centrale (1).

L'année suivante, la direction de la bibliothèque était confiée à M. de Jouffrey. Cela résulte d'une délibération du conseil municipal, du 15 février 1804, par laquelle : « le conseil confirme le citoyen François-Auguste-Pierre-Antoine-Balthazard-Gaspard-Melchior Jouffrey, pour bibliothécaire et lui alloue une somme de 1000 francs, à la charge par lui de payer le garçon de peine qu'il emploie (2) ».

Deux ans après, M. de Jouffrey était appelé à d'autres fonctions et remplacé, le 17 janvier 1806, par M. Pierrugues, aîné, (Emmanuel-Pierre), avocat, ingénieur des ponts et chaussées, membre de la Société d'émulation du Var (3). L'arrêté qui le nommait lui

(1) « Le conseil a unanimement nommé le citoyen Turrel, bibliothécaire, député pour aller à Toulon, choisir les livres qui échoiront à la communauté de Draguignan. » (Reg. des délib. du 21 nivôse an IX, folio 84).

(2) M. de Jouffrey, né le 16 janvier 1751, mourut à Draguignan, dans le courant du mois de juillet 1837. Nommé percepteur à la Cadière; en quittant la bibliothèque, il avait été appelé à remplir les fonctions de conseiller de préfecture, le 5 janvier 1807. Son fils, Claude-Auguste de Jouffrey avait épousé Mlle de Drée. Leur fille, mariée à M. de Favas, n'a eu elle-même qu'une fille, qui épousa, le 15 septembre 1862, M. Ferdinand de Lanneau, officier de marine, mort contre-amiral en mission au Sénégal.

(3) Né à la Martinique, le 29 janvier 1760, fils de Pierre-Draguignan Pierrugues, dracenois, M. Pierrugues (Emmanuel Pierre), avait exercé en 1785, la profession d'avocat à Draguignan et il était juge d'une juridiction seigneuriale des environs. Il fit partie de l'administration centrale du Var; il en fut le président. Sous l'Empire, il fut ingénieur des ponts et chaussées à Draguignan et passa à Bordeaux en qualité d'ingénieur en chef du cadastre. A Paris, il rédigea le *Journal des Maires*. Littérateur et publiciste, il fit paraître en 1826, chez Bondry-Dupré, sous la signature PP. un *Glossarium eroticum linguæ latinæ*.

(Notice rédigée par M. Robert-Reboul. Voir aussi *La France littéraire*, par Quérard Tome VIII, p. 157.

imposait l'obligation « de faire dresser un inventaire de tous les ouvrages réunis dans ce dépôt public ».

A peine installé dans ses fonctions, M. Pierrugues demanda au préfet le concours de M. Doublier qui déjà avait été attaché à la bibliothèque : « En prenant le soin de la bibliothèque de la ville, lui écrivait-il, le 12 février 1806, j'ai vivement senti le besoin qu'a cet établissement de posséder M. Doublier, que mes prédécesseurs avaient adjoint à leurs travaux. La Société d'émulation a reconnu elle-même combien il est important de le conserver, et lui a donné récemment des témoignages de son estime et de son affection. Je vous prie de permettre qu'il rejoigne son poste à la bibliothèque, et, comme vous avez eu la bonté de l'employer dans vos bureaux en qualité d'archiviste, de nous le céder pour remplir des fonctions dont il est très capable ».

M. Pierrugues ne fit pas un service régulier; il était titulaire, mais M. Doublier qui avait été appelé, dès la formation de la bibliothèque, à s'occuper de la rédaction du catalogue, donnait tout son temps à ce travail préparatoire, indispensable pour pouvoir livrer au public les nombreuses collections d'ouvrages que le préfet Fauchet avait réunis depuis longtemps et qui n'avaient jamais été classés.

Le vrai organisateur de la bibliothèque de Draguignan est donc M. Doublier, qui l'installa et en opéra le classement méthodique, sous la direction de divers titulaires remplis de bonne volonté, mais peu aptes à établir un catalogue bibliographique. Dès 1807, M. Doublier remplissait, par interim, les fonctions de bibliothécaire pendant l'absence de M. Pierrugues (1), qui cher-

(1) Le 27 avril 1807, M. Doublier demande au Maire des rideaux pour la bibliothèque et signe : ffons de conservateur.

chait une situation plus en rapport avec son activité.

En 1808, M. Doublier était désigné, dans une délibération du conseil municipal comme titulaire de l'emploi de conservateur de la bibliothèque (1).

Titulaire ou adjoint, M. Esprit-Félix Doublier se consacrait entièrement à la mission qui lui avait été confiée dès l'ouverture de cet établissement. Nous lisons dans un rapport adressé au préfet du Var, par M. Roque, faisant fonction de maire, le 20 janvier 1813, quelques détails intéressants sur ses travaux : « Le bibliothécaire, écrivait M. Roque, s'est constamment occupé, depuis 1801 jusqu'en 1811, de la confection du catalogue; il a adopté le système bibliographique de Debure ».

Ce catalogue, transcrit avec soin dans un registre grand in-folio de 750 pages, comprend 7,432 volumes imprimés, et 5 manuscrits. Si les successeurs de M. Doublier avaient tenu son travail au courant, nous possèderions aujourd'hui un inventaire complet des acquisitions faites depuis cette époque, et la bibliothèque n'aurait pas été privée de catalogue, comme elle l'a été pendant plus de cinquante ans; mais, après le départ de M. Doublier on fit de vains efforts pour rediger un nouveau catalogue, qui est encore à établir.

La révolution de 1830 devait priver la bibliothèque de Draguignan des services si distingués de M. Doublier, qui fut destitué par un arrêté du 13 décembre de cette année. Le Ministre de l'In-

(2) « Considérant que la somme de 300 francs est insuffisante pour indemniser le bibliothécaire de ses soins et que le sieur Doublier *conservateur actuel*, a rempli ces fonctions avec la dernière exactitude pendant trois ans ». (Délibération du 9 mai 1808).

térieur n'approuva cette décision que le 9 mai suivant. Les mêmes décisious appelèrent M. Jacques Espitalier aux fonctions de bibliothécaire et M. Noël Pascalis à celles d'adjoint.

M. Espitalier, nommé juge de paix du canton de Draguignan, donna sa démission le 23 févrir 1833 et fut remplacé par M. Noël Pascalis, qui eut pour adjoint M. Edouard-Vincent Nouvel.

M. Pascalis étant mort l'année suivante, fut remplacé, le 29 avril 1834, par M. Joseph Guérin, ancien principal du collège de Draguignan; M. Nouvel conserva l'emploi d'adjoint qu'il avait déjà rempli avec M. Espitalier.

Le 22 octobre 1839 (1), M. Guérin se rendit à Paris, en vertu d'un congé. Il demanda, le 8 mars 1840, une prolongation de ce congé, espérant rentrer à son poste dans un délai de quelques mois; mais il mourut à Paris le 16 mars 1841.

Par une délibération du 14 mai 1841, le conseil municipal décida que M. Guérin serait remplacé par M. Nouvel, adjoint, et ce dernier proposa pour lui être attaché en qualité de suppléant, M. Clément (Pierre), fils de François.

M. Nouvel conserva la direction du service pendant 10 ans. Il était seul, et ne pouvait pas s'absenter sans être obligé de fermer la bibliothèque. L'administration municipale voulant assurer l'ouverture de cet etablissement d'une manière régulière, crut devoir associer au conservateur M. Bompard, par un arrêté en date du 27 février 1851 (2).

(1) Cette date du 22 octobre 1839, est consignée sur un projet de catalogue.

(2) Cet arrêté était ainsi motivé : « Considérant que, soit pour cause de maladie ou d'absence de la part du bibliothécaire de la ville, la bibliothèque de Draguignan a été souvent fermée pendant plusieurs jours, qu'il convient de prendre des mesures pour que cet éta-

M. Nouvel donna sa démission le 20 février 1852 ; il fut remplacé, le même jour, par M. Gros (Athanase), homme de lettres résidant à Paris (1).

Très instruit et rempli de dévouement, M. Gros consacra, pendant plus de 17, ans toutes ses journées, toutes ses veilles, à la bonne administration et à l'accroissement de la bibliothèque qui lui était confiée. Bibliophile érudit, il annota tous les ouvrages qui passèrent sous ses yeux, en ayant soin de consigner ses observations sur des feuilles volantes ou sur les gardes des volumes, de manière à ne pas toucher au texte. Il abusa un peu, il faut bien le reconnaître, de cet esprit critique, et, projetant toujours de rédiger un catalogue modèle, il ne parvint jamais à mener à bonne fin un travail quelconque. Il a laissé des notes, des dissertations sur toutes les questions de bibliographie ; il a prouvé ainsi qu'il était capable de bien faire ; mais, nous l'avons dit, il n'a jamais rien terminé.

A côté de cette hésitation, de ces nombreux essais non suivis d'exécution, il avait une qualité maîtresse, c'était l'amour de ses fonctions. Il fut un conservateur modéle, veillant au bon entretien de la bibliothèque et ne négligeant rien pour en augmenter l'importance. Ses démarches constantes ont contribué puissamment aux dons réitérés de l'Etat, qui sont venus enri-

blissement soit constamment à la disposition du public ; Arrêtons · M. Bompard (Jean-Paul-Philippe), archiviste de la société d'agriculture, est nommé bibliothécaire adjoint. Il remplacera le bibliothécaire titulaire en cas d'absence ou de maladie. Il jouira du traitement du bibliothécaire pendant tout le temps que durera son absence ou sa maladie. — Le Maire, signé Théüs. »

(1) Par le même arrêté, M. Nouvel fut nommé bibliothécaire honoraire.

chir nos collections. Quelques acquisitions heureuses, faites avec économie, ont aussi favorisé ce développement, mais dans une mesure des plus modestes, les crédits affectés à cet objet étant presque toujours absorbés par les abonnements aux Revues et par les frais de reliure.

M. Gros avait sous sa surveillance les objets d'art qui constituent le Musée de notre ville, objets peu nombreux, mais dont quelques-uns ont une valeur exceptionnelle. On a souvent rappelé, pour les blâmer, certains projets de vente de l'armure historique et des quatre vases, en porcelaine de Chine, qui étaient convoités par les marchands d'antiquités. Bien avant l'époque où une proposition ferme fut soumise aux délibérations du conseil municipal, un courtier avait cru devoir s'adresser à M. Gros, pour obtenir, par son intermédiaire, la cession de ces objets précieux. L'échange de lettres qui eut lieu, à cette occasion, entre M. Gros et le courtier « d'un richissime amateur » est assez curieuse et mérite d'être conservée. — Nous la transcrivons ci-après :

« Marseille, jeudi, 13 décembre 1866.

« Je suis chargé auprès de vous, Monsieur, d'une mission difficile et délicate. Permettez-moi d'aborder la question sans périphrases. Un richissime personnage désire quelques objets de votre Musée : la belle armure et les quatre vases de Chine. Il a dû déjà vous être fait des offres plus ou moins belles. Mais, sans les connaître, je suis certain de les dépasser grandement.

« J'aurai l'honneur d'aller vous voir la semaine prochaine. Si pourtant vous pensez qu'aucun prix ne puisse tenter votre conseil municipal, en un mot, que la ville ne veuille absolument pas

se dessaisir de ces objets, je vous serais mille fois obligé de vouloir bien me l'écrire, pour m'éviter un voyage inutile.

« En attendant, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

« Henry SÉNÉGON. »

M. Gros, blessé des mots : *difficile* et *délicate*, employés pour lui proposer une affaire qui ne demandait aucun mystère, répondit aussitôt par un refus formel de s'en occuper :

Draguignan, le 14 décembre 1866.

« Monsieur, c'est avec raison que vous qualifiez de *difficile* et *délicate* la mission dont vous vous êtes chargé, au sujet de quelques objets précieux de notre Musée. Il ne s'agit de rien moins, en effet, que de proposer à notre conseil municipal de vendre, avec eux, son honneur et celui de la ville, argent comptant.

« Vous pouvez donc, Monsieur, considérer d'avance votre voyage à Draguignan comme fait en pure perte, s'il n'a pas d'autre but.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

« Signé : Gros. »

M. Sénégon, qui était, croyons nous, le courtier le plus souvent employé par le duc d'Aumale (1), trouva la lettre de M. Gros un peu vive, et crut devoir y répondre en ces termes : « Permettez moi de ne pas partager votre opinion, qui met *l'honneur* d'une

(1) C'est l'opinion de tous les marchands d'antiquités de Marseille, qui ont fait des affaires avec lui. Il passait, chaque année, plusieurs mois à Marseille, et logeait au Grand hôtel du Louvre et de la Paix.

ville dans des vases de Chine. Bien des villes, Lyon entre autres, ont parfois vendu les objets de leur Musée, et si Draguignan suivait ces exemples, il n'en demeurerait pas moins, aux yeux de tous, [les brocanteurs] une ville parfaitement honorable. »

Ces mots : *les brocanteurs*, ont été superposés par M. Gros, et c'est par cette malicieuse rectification qu'il s'est vengé de la plaisanterie de M. Sénégon sur l'honneur de la ville de Draguignan.

Cet excellent et bien digne fonctionnaire mourut de la manière la plus malheureuse : « Mercredi dernier, lisons-nous dans le journal *Le Var*, du 17 octobre 1869, un affreux malheur est venu jeter la consternation dans notre ville. M. Athanase Gros, conservateur de la bibliothèque publique, faisait sa promenade habituelle sur le boulevard de l'Esplanade, vers dix heures du soir, au moment où les omnibus retournent de la gare. Ebloui par la clarté des lanternes en face desquelles il marchait, M. Gros cherche à se ranger de côté, mais il n'apercevait pas la voiture du courrier, dont le cheval l'a aussitôt violemment heurté. M. Gros est tombé rudement sur la chaussée, où il est resté sans mouvement. L'honorable M. Boyer, docteur en médecine, est accouru, mais tous les efforts ont été inutiles ; on n'a plus relevé qu'un cadavre. La mort avait été instantanée (1) ».

M. Gros fut remplacé, le 13 décembre, par M. Garcin, ancien tailleur d'habits. On est surpris tout d'abord, que l'administration ait choisi, parmi plusieurs candidats, celui qui paraissait le

(1) M. Gros était âgé de 79 ans. Originaire de Draguignan, il avait quitté de bonne heure sa ville natale, afin de se rendre à Paris où l'appelaient ses goûts pour l'étude.

moins apte à l'emploi de conservateur d'une bibliothèque publique. Ce fut, cependant, un choix excellent. Elevé au collège Henri-IV, où il avait fait de fortes études, M. Alphonse Garcin n'avait pas cessé de cultiver son esprit par des travaux littéraires et scientifiques. « Adonné à l'étude des sciences abstraites, dit un de ses biographes, il avait acquis des connaissances approfondies en astronomie, en physique et en économie morale et politique. » Succédant à son père dans une profession pour laquelle il n'avait aucun goût, il vit ses affaires péricliter et dut, après une lutte courageuse, subir une liquidation ruineuse. Il vendit tout ce qu'il possédait pour payer ses créanciers ; sa bibliothèque elle-même fut sacrifiée. Il avait amassé patiemment, et en bibliophile érudit, des ouvrages d'un grand prix au point de vue des études qu'il affectionnait. La ville en avait acquis un certain nombre ; et, lorsque le poste de bibliothécaire devint vacant, la municipalité n'hésita pas à lui en confier les fonctions.

En entrant dans les salles de la bibliothèque, M. Garcin se sentit revivre. Entouré de ses chers livres qu'il croyait perdus à jamais, et ayant sous la main les collections les plus intéressantes, les plus variées, il éprouva sans doute la sensation d'un voyageur pénétrant dans une oasis. Il aurait pu se complaire dans cette existence rêvée, et se borner à tenir en bon ordre le dépôt qui lui était confié. Mais, il comprit que l'absence de tout catalogue ne lui permettait pas de mettre ces richesses bibliographiques à la disposition du public : n'ayant pas, comme son prédécesseur, une longue pratique des rayons sur lesquels se pressaient 12 à 15,000 volumes ; il n'eut plus dès lors, qu'une pensée : rédiger un catalogue dans le plus bref délai. Au travail

dès les premières lueurs du jour, il ne le quittait que le soir, et, dans moins de cinq mois, il réunit les éléments d'un catalogue méthodique, parfaitement divisé. Il avait déjà inscrit les titres de plus de 6,000 volumes, lorsque la mort le surprit.

Nommé conservateur de la bibliothèque, le 13 décembre 1869, M. Garcin mourut dans la nuit du 3 au 4 mai 1870, de la rupture d'un anévrisme : laissant inachevée l'œuvre qu'il avait entreprise avec tant de courage et qu'il aurait terminée avant un an. Ce travail, tout incomplet qu'il soit, constitue, à l'heure actuelle, la seule indication qui puisse permettre de retrouver, sans trop de peine, la plupart des ouvrages conservés dans notre bibliothèque. Malheureusement ce commencement de catalogue n'est pas accompagné d'une table alphabétique, et les recherches sont difficiles dans ces conditions.

Le successeur de M. Garcin aurait pu continuer l'œuvre si bien acheminée par ce consciencieux conservateur : c'était un bibliophile d'un rare savoir et d'une compétence incomparable. Nous voulons parler de M. Alexandre Mouttet, l'ami le plus passionné des livres qui se puisse trouver dans le nouveau et l'ancien monde. M. Mouttet était à Paris, lorsque, par un arrêté du 2 juillet 1870, il fut appelé aux fonctions de bibliothécaire de la ville de Draguignan. Des circonstances indépendantes de sa volonté ne lui permirent d'en prendre possession que le 5 du mois d'août, et le 14 septembre suivant, il était révoqué, avec la plupart des employés de la mairie.

A M. Mouttet succéda le même jour, 14 septembre 1870, M. Louis Icard, instituteur, qui a conservé cet emploi jusqu'au 19 avril 1889, date de sa mort.

BIBLIOTHÉCAIRES.

M. Turrel, Pierre-Dominique, bibliothécaire, 30 mars 1801 (1).— 15 février 1804.

M. De Jouffrey, François-Auguste-Antoine-Balthasard-Gaspard-Melchior, bibliothécaire, 15 février 1803.—1er janvier 1806.

M. Pierrugues, aîné, Emmanuel-Pierre, bibliothécaire, 10 février 1806.— Avril 1807.

M. Doublier, Esprit-Félix, bibliothécaire, avril 1807 (2).— 13 décembre 1830.

M. Espitalier, Jacques, bibliothécaire, 13 décembre 1830. — 23 février 1833.

M. Pascalis, Noël, bibliothécaire, 23 février 1833. — 2 avril 1834.

M. Guérin, Joseph, bibliothécaire, 19 avril 1834. — 16 mars 1841 (3).

M. Nouvel, Edouard-Vincent, bibliothécaire, 14 mai 1841 (4).— 20 février 1852

(1) Cette date est celle de la fondation de la Société d'Émulation ; le même arrêté mit la bibliothèque à sa disposition, et M. Turrel, membre de cette société, fut délégué pour organiser la bibliothèque. (Décédé le 20 janvier 1835 à l'âge de 79 ans).

(2) M. Doublier avait été adjoint à M. Turrel dès 1801. Le catalogue qu'il a redigé porte la double date de 1801-1811.

(3) En marge d'un projet de catalogue on lit cette note : « M. Guérin est parti le 22 octobre 1839. Il demeure à Paris, place de la Boerse, n° 8 ». — Il y mourut le 16 mars 1841.

(4) M. Nouvel avait été nommé bibliothécaire-adjoint, par un arrêté en date du 23 février 1833.

M. Bompart, Jean-Paul-Philippe, bibliothécaire-adjoint, 27 février 1851.— 31 décembre 1859.

M. Gros, Athanase, bibliothécaire, 20 février 1852. — 13 octobre 1869.

M. Coste, Michel, aide-bibliothécaire, 1er janvier 1886.— 12 septembre 1870.

M. Garcin, Alphonse, bibliothécaire, 13 décembre 1869. — 4 mai 1870.

M. Mouttet, Alexandre, bibliothécaire, 2 juillet 1870. — 12 septembre 1870.

M. Icard, Louis, bibliothécaire, 12 septembre 1870.— 19 avril 1889.

M. Sauvan, Louis, aide-bibliothécaire, 12 septembre 1870.— décembre 1878.

M. Troin, Antoine, aide-bibliothécaire, 31 décembre 1878.— 15 avril 1883.

M. Vassal, Casimir, aide-bibliothécaire, 15 avril 1883.

M. Teissier, Octave, bibliothécaire, 19 juin 1889.

MANUSCRITS & LIVRES RARES.

La bibliothèque de Draguignan possède quelques ouvrages très rares, « rarissimes », selon l'expression aimée des bibliophiles.

Nous citerons en première ligne un incunable admirablement conservé, le SPECULUM VITÆ HUMANÆ de Roderigue de Zamora, imprimé à Paris, en 1475, par Martin Crantz, Ulric Gering et Michel Friburger, qui furent les introducteurs de l'imprimerie en France (1).

La BIBLE LATINE, imprimée à Venise, en 1481, par *Léonard Wild, de Ratisbonne*, et le LIBER CHRONICARUM, imprimé à Nuremberg en 1493, sont également des incunables très rares et très estimés.

Cependant, certains amateurs donneraient volontiers ces témoins des débuts de l'imprimerie, pour notre édition princeps des ŒUVRES DE CICÉRON, RÉUNIES EN UN SEUL CORPS, publiée par Alexandre Minutianus, en 1498, et dont il n'existe plus que quelques exemplaires. M. Alfred Franklin affirme qu'il n'en a vu que deux à Paris, l'un à la Bibliothèque Nationale, l'autre à la bi-

HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE, par *Paul Lacroix*, *Edouard Fournier* et *Ferdinand Séré*, page 81.

bliothèque Sainte-Geneviève (1). Notre exemplaire est d'autant plus précieux, qu'il a conservé l'*Epitre dédicatoire* que l'auteur avait supprimée, dans presque tous les exemplaires, dès l'apparition de l'ouvrage.

De Bure, l'auteur de la *Bibliothèque instructive*, raconte dans quelles circonstances cette épitre fut publiée et supprimée. « Minutianus, dit-il, voulait dédier son ouvrage à Louis Sforce, duc de Milan : mais celui-ci ayant été chassé de ses états, par Jean-Jacques Trivulce, général de l'armée française, l'auteur substitua le nom du vainqueur au nom de Sforce. Lorsque ce dernier fut rentré dans ses états, vers la fin de la même année, Minutianus crut devoir supprimer l'*épitre dédicatoire,* et, comme il avait (ou croyait avoir) entre les mains tous les exemplaires, il supprima la feuille qui contenait l'épitre (2) ».

Nous avons également les bons exemplaires de deux ouvrages qui ne sont pas toujours intacts.

1° Le *Songe de Poliphile*, Paris, 1554, chez Kerver, avec la page 69 (sacrifice à Priape), qui manque très souvent.

2° L'*Introduction au traité de la conformité des merveilles*, par Henri Estienne, Paris, 1566; avec le passage licencieux de la page 280, qui a été remplacé par un carton dans la plupart des exemplaires.

Très recherchés sont aussi les exemplaires des ouvrages qui ont appartenu à des hommes illustres, ou à des bibliophiles renommés.

(1) *Nouvelle Biographie générale*, tome XXXV, col. 610.

(2) De Bure. *Bibliothèque instructive*, tome 1er, art 2364.

Un volume de notre bibliothèque intitulé : *M. Tullii Ciceronis de philosophiá, prima pars*, 1543, est orné, sur une belle reliure, des initiales de Grolier. J. G.—La devise: GROLERII ET AMICORUM n'est pas ajoutée; mais ses initiales sont très connues.

La devise obligeante de Grolier avait été adoptée, vers le même temps, par d'autres bibliophiles. On lit, en effet, sur le premier feuillet d'un exemplaire des tragédies de Sénèque, de 1536, la note ci-après : *ex libris Michaelis Nostradami, regii consiliarii et medici* ET AMICORUM.

Un autre volume intitulé : *De optimo reip. statu de qua nova insula utopia libellus... clarissimi viri Thomæ Mori, epigrammata Erasmi, 1518*, ayant appartenu successivement à Michel Nostradamus, et à ses deux fils, César et Michel, porte les *ex-libris* ET AMICORUM de ces trois personnages (1). Ce volume renferme les *Epigrammes d'Erasme* qui avaient été supprimées dans un grand nombre d'exemplaires.

L'*ex-libris* du duc de Mortemart est plus personnel. Indépendamment de ses armes et de son chiffre, gravés sur la reliure, il inscrivait, au bas de la première page de tous ses livres, ces

(1) Cette formule... *et amicorum* était déjà en usage en Italie, quand Grolier et Nostradamus l'adoptèrent en France.

Dans une étude sur Marc-Antoine Raymondi, le célèbre graveur italien, M. Benjamin Fillon reproduit, en fac-similé, le titre d'un exemplaire de l'*Aulu-Gelle* in-8°,, sorti en 1515, des presses aldines de Venise, sur lequel ont été successivement apposées les deux mentions de propriété qui suivent :

Sum Andree Raymundi et amicorum, nunc est Marci Antonii Raymundi, ejus filii.

M. Benjamin Fillon ajoute qu'il retrouve la formule... *et amicorum*, adoptée un peu plus tard par Grolier, sur un exemplaire de la Divine comédie, imprimé à Milan, en 1478

(*Gazette des Beaux-arts, XXI. 2e période*, p. 230).

mots : *Je suis au duc de Mortemart*, et il signait. Cette mention se trouve sur notre exemplaire de la *Nouvelle relation de la Chine*, publiée en 1668, par le R. P. Gabriel de Magaillans.

Le monogramme de Peiresc est imprimé en or sur les plats d'un beau volume in-folio, couvert en maroquin rouge : Le *Thrésor de la langue française*, par Aimar Ranconnet et Jean Nicot.

L'*Écureuil* de Fouquet est gravé sur le dos d'un volume intitulé : *Voyage au Levant*, par Louis Deshayes, baron de Courmesnin. Paris, 1624.

Les autres provenances sont indiquées par les armes des anciens possesseurs. Nous remarquons, entre autres les armes de Crozet, marquis de Thugny ; de Guyon de Sardière; du comte de Valbelle, marquis de Tourves (sur un très grand nombre de volumes); de la comtesse de Verrue ; de Madame Adelaïde de France ; du duc d'Aumont ; du duc de Richelieu ; de Louis XIII ; d'Anne d'Autriche et de Louis XIV.

Les manuscrits ne sont pas moins intéressants. Le plus ancien remonte au XIIe siècle (1). C'est un recueil de lettres de Senèque, précédé du traité : *De remediis fortuitorum*. Les lettres sont au nombre de 79, et ne présentent pas de notables variantes avec les textes qui ont été définitivement adoptés par les éditeurs modernes.

Vient ensuite le *Roman de la Rose*, très beau manuscrit du XIVe siècle, sur vélin, et orné de treize miniatures d'un joli style. La première miniature représente sans doute Guillaume

(1) Divers bibliophiles érudits avaient émis l'avis que ce manuscrit devait appartenir au XIIIe siècle ; mais M. Ulysse Robert, dont la compétence ne saurait être contestée, n'a pas hésité à l'attribuer au XIIe siècle.

de Lorris, couché et voyant en songe les évènements qui vont servir de canevas à son roman :

> Une nuit, sicon je souloie
> Et me dormoie moulte forment
> *Si vi un songe en mon dormant*
> Qui moult fu biaut et moult me plot.

Guillaume mourut avant d'avoir achevé son roman. Ce ne fut que quarante ans après, vers le commencement du XIV[e] siècle, que Jehan de Meung entreprit de la terminer. Le copiste de notre manuscrit a eu l'ingénieuse pensée de placer, entre les deux récits, la figure intelligente d'un jeune homme, assis devant une table et écrivant (celle du poète Jehan de Meung, évidemment).

Plusieurs *Livres d'heures, Bréviaires et Psautiers* des XIV[e] et XV[e] siècles, enrichissent nos collections; l'un d'eux ayant appartenu aux d'Agut, est orné des armes de cette famille, avec sa devise : *Sagittæ potentis acutæ.*

Un manuscrit d'une époque plus moderne : *la Relation du voyage du frère Fiacre, se rendant à Rome,* par ordre de la Reine Mère, en 1661, a été l'objet d'une intéressante dissertation publiée par le R. P. Martel, de l'Oratoire (1).

Nous devons également mentionner le *Résumé des délibérations du conseil communal de Draguignan, de 1370 à 1710,* rédigé par M. Turrel, ancien conseiller de préfecture, et l'un des érudits qui présidèrent à la fondation de notre bibliothèque.

Le catalogue que nous publions ci-après, contient des détails

(1) Un manuscrit du XVII[e] siècle. *Grenoble, Baratier et Dardelet,* 1889.

précis sur l'ensemble de ces précieuses collections de livres imprimés et de manuscrits, dont nous n'avons pu donner qu'une faible idée par ce rapide résumé.

Manuscrits.

— 1. - 21 (1). Zacharia, *episc. Chrysopolitanus concordia evangelistarum*. Gr. in-fol. de 236 feuillets, à 2 col. de 45 lignes ; rel. anc.

Manuscrit du XIVe siècle, sur vélin, incomplet des fol. 1, 8, 9, 10, 14 et 15 ; un assez grand nombre d'initiales en couleur.

Fol. 233. *Explicit unum ex quatuor seu concordia evangelistarum exactissima, diligentia edita à Zacharia Crisopolitano.*

— 2. - 71. -- Horæ. In-8° (174 sur 125 millim.) de 120 ff., le dernier en blanc; rel. veau noir

Manuscrit du XVe siècle, sur vélin. Lettres ornées et bordures d'un beau dessin.

Fol. 1. Calendrier; f. 7. *Incipiunt hore de Sancta Cruce,* f. 14. *Incipiunt hore de Sancto Spiritu;* f. 18. *Missa Beate Marie Virginis;* f. 26. *Hore Beate Marie Virginis;* f. 35. *Ad laudes;* f. 45. *Ad primam;* f. 49 *Ad tertiam;* f. 53 *Ad sextam;* f. 57 *Ad nonam;* f. 61. *Ad vesperas;* f. 67. *Ad completorum;* f. 73. *Oratio de Sancta Virgo Maria;* f. 76. *Alia oratio;* f. 83. *Incipiunt septem*

(1) Le premier chiffre est le n° d'ordre du présent catalogue ; le second chiffre indique le n° du classement dans la vitrine des livres rares.

psalmi penitentiales; f. 92. *Litaniæ;* f. 99. *Incipiunt vigilie mortuorum.*

— 3. - 76. — Breviarium romanum. Pet. in-8° carré (150 sur 108 millim.) de 355 feuillets, à 2 col. Reliure du XVI° siècle, bois et cuir, avec deux fermoirs élégants. Impression à froid sur les plats, représentant l'Annonciation; bonne gravure. Dans l'encadrement: les mots *Ave Maria.* Deux initiales très apparentes, M. G. semblent indiquer le nom du graveur.

Manuscrit du XIV° siècle, sur vélin, 2 col. Les rubriques en rouge, quelques encadrements artistiques (fol. 7 et 72). — fol. 1. *Calendrier;* f. 7. *Psaumes de David;* f. 73. *Bréviaire: incipit ordo breviarii consuetudine Romane curie.*

— 4. - 74. — Breviarium. In-8° carré (170 sur 120 millim.) de 200 ff., 2 col., reliure du XVI° siècle.

Manuscrit du XV° siècle, sur vélin, en très mauvais état et absolument incomplet, ayant appartenu à l'Oratoire de N.-D. de Grâces à Cotignac. Le premier feuillet commence par ces mots : = *sis fides revertitur.*

— 5. - 77. — Diurnal *du diocèse d'Arras (Atrebates).* Petit in-16, (140 sur 98 millim.) de 330 feuillets; les 4 derniers en blanc. Rel. mar. rouge, dos orné.

Manuscrit du XV° siècle, sur vélin, ayant appartenu au monastère de Saint-Vaast à Arras.

Ce manuscrit est formé de deux copies du même diurnal; la première partie s'arrête au fol. 217 ; reprend au fol. 254 et finit au fol. 257; la seconde partie commence au fol. 218, jusqu'à 253, et de 264 à 326.

Fol. 9. *Calendrier*. Fol. 21. *Diurnus ad honorem Dei omnipotentis, gloriosissime ac beatissime Marie Virginis et omnium sanctorum et sanctarum Dei, incipit Diurnale ad usum ecclesie Attrebatensis.* — Fol. 204. Jolie miniature représentant Saint-Michel, terrassant un monstre.

— 6. - 79. — HORÆ (1). Petit in-16 carré (105 sur 75 millim.) de 142 feuillets. Rel. mar. rouge, aux armes des d'Agut, avec leur devise : *sagittæ potentis acutæ.*

Très petit manuscrit, sur vélin, du XVe siècle, d'une parfaite conservation, belle écriture, lettre ornée au premier feuillet; rubriques rouges.

Fol. 1. *Incipit officium Marie Virginis, ad usum Romane ecclesie et primo matutinis.* F. 73. *Incipit officium defunctorum.*

Au 1er feuillet un monogramme composé des lettres B.H.D.M

— 7. - 58. — JEAN DE PIGNOCHIS (LES MIROIRS DE). Petit in-fol. de 246 feuillets, les deux derniers blancs. Rel. en bois.

Manuscrit du XVe siècle (1452), sur papier.

F. 243 : *Anno Domini currente millesimo quinquagesimo secundo, die VII mensis novembris finitum fuit hoc primus opus, per me Johanem de Pignochis de Strambino, scolarem venerabilis ac litteratissimi presbiteris Johanis de Nepotibus de Gubleria, ad honorem Dei ac individue Trinitatis, amen.*

Fol. 1, 84, 135, 167, encadrements illustrés; fol. 84, 135, 167, 168, 169, 170, 171, 173, 174, 175, 176 et 177, divers animaux et personnages naïvement dessinés.

1) Ce petit manuscrit porte, par erreur, sur la reliure, le titre de *Psautier*.

— 8.-61. — SENECA (EPISTOLÆ). Pet. in-fol. de 73 ff. Rel. anc. veau écaillé.

Manuscrit du XII[e] siècle (1), sur vélin. Fol. 1. Titre en rouge *Lucii Annei Senece ad Callionem, de remediis fortuitorum bonorum* (sic).

Le vrai titre de cet opuscule, attribué à Sénèque, est : *ad Gallionem, de remediis fortuitorum.* Le mot : BONORUM, a été ajouté par le copiste.

Le traité *De remediis fortuitorum*, imprimé dès 1470 (2), a été admis par les éditeurs des œuvres de Sénèque jusqu'au commencement du XVI[e] siècle (3); mais, ensuite, ils l'ont rejeté. C'est donc un opuscule très rare; cependant quelques biblliophiles le possèdent (4), et on peut en consulter les copies manuscrites du XIV[e] siècle, qui sont conservées dans la Bibliothèque Nationale (5).

Fol. 2. *Epistole ad sanctum Paulum*, quatorze lettres.

Ces quatorze lettres, dont huit sont attribuées à Sénèque et adressées à Saint-Paul, et six à Saint-Paul, répondant à Sénèque, se trouvent dans toutes les anciennes éditions. On les regardait autrefois comme authentiques; « mais, il suffit, dit l'un des édi-

(1) C'est par erreur que la date du XIII et même du XIV[e] siècle a été assignée à ce manuscrit qui, d'après M. Ulysse Robert, appartient réellement au XII[e] siècle.

(2) *Senecæ opuscula*, 1470. Brunet, tome IV, p. 251.

(3) 1509. *Ann. Senecæ cordubensis philosophi, liber ad gallionem, de remediis fortuitorum*. Panzer, vol. VIII, p. 165.

(4) *Seneca (opuscula) Incipit liber senece (sic) de remediis fortuitorum*. Catal. de la vente de la bibliothèque de Firmin Didot. 1882, art. 200.

(5) Biblioth. reg. 6,885, 6,888. Biblioth. J.-A. Thuani, *postea colbertinus, nunc reg.* Paris, 8542, etc., etc.

teurs des œuvres de Sénèque, d'y jeter un coup d'œil pour reconnaître qu'elles sont supposées (1) ».

Fol. 4.—*L. Annei Senece ad Lucilium epistole.* Titre en rouge : *Seneca Lucilio suo salutem.*

79 lettres, numérotées dans l'ordre suivi par les éditeurs modernes. Seulement la lettre XLVIII a été dédoublée dans notre manuscrit (fol. 34); elle commence à : *ad epistolam*, et finit à : *senes ludimus;* la suite, qui porte le n° XLIX commence à : *Mus syllaba* (fol. 34), et finit à : *temporis egestate* (fol. 35). En sorte que la lettre portant le n° L du manuscrit répond à la lettre XLIX de l'édition de Panckoucke.

A partir de la lettre n° LIIII (2), il y a une lacune de dix lettres, dont le copiste n'a pas tenu compte dans le numérotage. Ainsi la lettre LV du manuscrit correspond à la lettre LXIV de l'édition de Panckoucke.

Le manuscrit s'arrête à lettre LXXIX (fol. 70), tandis que la collection comprend 124 lettres.

— 9. - 63.— Le Roman de la Rose, *par Guillaume de Lorris et Jean de Meung* (3), in-4° de 167 ff. à 2 col. de 33 vers. Lettres ornées et treize miniatures d'un joli style. Rel. veau.

Manuscrit du XIVe siècle, sur vélin, d'une belle écriture et en

(1) Bibliothèque latine française, publiée par C.-L.-F. Panckoucke. Œuvres complètes de Sénèque, tome VII, p. 551.

(2) Le copiste a commis une erreur, dès la première ligne de la lettre LIIII; il en a fait l'objet d'un renvoi à la fin du volume. Voir, en marge du fol. 37 v, la note : *Require post finem libri sub signo* ✝.

(3) Guillaume de Lorris mourut en 1260 et Jean de Meung, qui continua le roman, vers 1305, était né en 1280.

parfait état de conservation. Le texte du premier feuillet est précédé d'une miniature, qui représente sans doute Guillaume de Lorris lui-même. Le personnage est couché et sous l'influence du songe qui fait l'objet du roman :

Une nuit, si com je souloie (1),
Et me dormoie moult forment;
Si vi un songe en mon dormant,
Qui moult fu biaut et moult me plot;
Mes en ce songe onques riens not
Qui avenu trestout ne soit
Si com li songes recontoit.
Or veil ce songe rimaier
Por vos cuers plus faire esgaier,
Qu'amors le me prie et commande;
Et se nus ne nulle demande
Comme je voil que cis roumans
Soit apelez que je commans,
Ce est le Roumanz de la Rose,
Où l'art d'amors est toute enclose.
(Fol. 1. vers 24-38).

Au moyen du récit de ce songe, le poète expose les évènemens qui lui sont arrivés; il est ainsi le héros des aventures qu'il célèbre.

Un écrivain du XVI[e] siècle, Antoine de Baïf, a résumé le sujet de ce roman dans le sonnet ci-après, qu'il adressait à Charles IX:

(1. Une nuit, comme j'en avais coutume.

Sire, sous le discours d'un songe imaginé
Dedans ce vieil roman, vous trouverez déduite
D'un amour désireux la pénible poursuite
Contre mille travaux en sa flamme obstiné.

Par avant que venir à son bien destiné
Mala-Bouche et Dangier tachent de mettre en fuite
A la fin, Bel-acueil, en prenant la conduite
Le loge, après l'avoir longuement cheminé.

L'amant, dans le verger, pour loyer des traverses
Qu'il passe constamment, souffrant peines diverses,
Cueil du rosier fleuri, le bouton précieux.

Sire, c'est le sujet du *Roman de la Rose*
Où d'amours épineux la poursuite est enclose
La Rose, c'est d'amour le guerdon (1) gracieux.

Les manuscrits du Roman de la Rose sont, en général, ornés d'un grand nombre de miniatures. Notre exemplaire n'en contient que treize.

Dans la première, l'auteur est représenté pendant qu'il *songe*.

Maintes gens dient que en songes
N'a se fables non et mensonges :
Mais l'en puet tiex (2) songes songier
Qui ne sunt mie mensongier. (fol. 1).

La seconde nous fait connaître : *l'Envie*.

Après refu portraite envie,
Qui ne rist onques en sa vie. (fol. 3).

(1) Récompense.

(2) Mais l'on peut *tels* songes songer.

La troisième : *la Tristesse.*

Delez envie auques près iere (1)
Tristesse painte en la mesiere. (fol. 3 v°).

La quatrième : *la Vieillesse.*

Après fu vieillesse portite
Qui estoit bien un pié retrite (2). (fol. 4).

La cinquième : *La Papelardie* (3).

Une ymage ot amprez escripte,
Qui sembloit bien estre yprocrypte,
Papelardie ert (4) apelée.
C'est cele qui en recelée,
Quant nul ne s'en puet prendre garde
De nul mal faire ne se garde (fol. 4).

La sixième : *Povreté.*

Portraite estoit au derrenier
Povretés, qu'un seul denier
N'avoit pas s'el se deus prendre,
Tant s'eust bien sa robe vendre. (fol. 5).

La septième : *Oiseuse.*

Je me fes apeler Oiseuse,
Dist-ele, à tous mes congnoissans;

(1) Près de l'envie, assez près, était la tristesse peinte sur le mur (paroi).

(2) Retiré.

(3) Hypocrisie. Une femme à genoux en prières, ayant un livre d'heures à la main.

(4) Était.

Si sui riche, fame et poissans,
J'ai d'une chose moult bon tens.
Car à nul riens je ne pens [e]
Qu'à moi joer et solacier (1)
Et mon chief pignier et trecier (f. 6).

La huitième : *Narcisse.*

Narcisus fu un damoisiaus
Que amors tint en ses roisiaus (2). (f. 12).

Le neuvième : *l'Amour le blesse.*

Li Diex d'amors qui, l'arc tendu,
Avoit toute jor atendu
A moi porsivre et espier,
Siert arrestez lez un figuier;
Il a tantost pris une floiche
Et quant la corde fu en coiche,
Il entesa jusqu'à l'oreille
L'arc qui estoit fort à merveille,
Et trait à moi par tel devise,
Que parmi l'oel m'a ou cuer mise. (f. 14).

La dixième : *l'Amour le saisit.*

Lors est tout maintenant venus
Li Die u d'amors les saus menus (3).
Enciez qu'il vinst, si m'escria

(1) *Solacier* : divertir.

(2) Réseaux

(3) A petits pas.

Vassaus, pris ies noient n'ia.
Du contredire ne du défendre
Ne fai pas dangier (1) de toi rendre. (f. 16).

Le onzième : *Raison parle à l'amant.*

A tant et vous Raison commence,
Biaux amis, sait ele enfance. (f. 24).

Le douxième : *(un écrivain).*

Cette miniature vient immédiatement après les derniers vers attribués à Guillaume de Lorris, et c'est là-même que commence le récit de Jehan de Meung. Il est probable que le copiste de notre manuscrit a voulu représenter Jean de Meung dans ce personnage, assis, écrivant, et paraissant absorbé par la méditation, en même temps qu'il apporte une grande attention à son travail. Très jolie miniature, finement exécutée. (fol. 33).

La treizième : *Comment l'amour va parler à amis.*

La raison a laissé « l'amant melancolieux et dolent », et ce dernier va demander des consolation à son ami. (fol. 57).

Notre manuscrit parait très complet, il finit par ces deux vers:

Explicit le Roumans de la Rose
Où l'art d'amors est toute enclose. (fol. 16 v°).

— 10. - 66. – Ovide, Juvénal et Cicéron. *Annotations.* In-4° veau, fil. tr. dor. rel. anc. (Recueil factice de 339 ff. dont 11 blancs).

Annotations manuscrites du 1er livre des Métamorphoses d'O-

(1) Difficulté.

vide, du 1er livre des discours de Cicéron contre Verrès, de la satire X de Juvenal, du songe de Scipion, du dialogue des orateurs, du *De officiis* et du 1er livre des Tusculanes, par *P. Vincent de Vadillo* et *J. Mario*. 1585-1586.

Ces annotations manuscrites sont accompagnées des opuscules imprimés ci-après :

Fol. 3. *Pub. Ovidii Nasonis metamorphoseon liber primus, cum annotationibus longè utilissimis. Parisiis, ex typographia Dyonisii à Prato, via Amygdalina, ad insigne veritatis*. 1584.

Fol. 35. *M. T. Ciceronis actionum, in-C. Verrem liber primus, qui divinatio dicitur. Parisiis, ex typ. Dionysii*. 1584.

Fol. 62. *Junii Juvenalis Aquinatis satyra. X.*

Fol. 74. *M. T. Ciceronis somnium Scipionis ex libro sexto de Republicæ. Parisiis, ex typ. Dionysii*. 1586.

Fol. 113. *De partitionibus oratoriis dialogus*. 1585.

Fol. 217. *De officiis, ad Marcum filium, liber secundus.*

Fol. 265. *Tusculanarum quæstionum liber primus*. 1585.

— 11. - 65. — IN LIBROS ETHICORUM ARTIS AD NICOMACUM PREFACIO. *1586. Magistri sententiarum annotationes*. In-4° de 348 ff. Rel. anc.

Manuscrit, sur papier, du XVIe siècle, d'une assez bonne écriture.

— 12. - 70. — HERCULES GALLICUS, *sive perfecti oratoris idea. Avenione, in Schola rhetorici. Anno Domini* 1650. In-8° de 50 ff. couvert en parchemin.

Manuscrit du XVIIe siècle, d'une très mauvaise écriture.

— 13. - 20.— SEIGNEURIE DE TOURTOUR. *Livre des actes enregistrés depuis le 21 novembre 1676 jusqu'au 8 avril 1693.* Gr. in-fol. de 847 feuillets, plus 15 ff. consacrés à la table des noms.

Manuscrit sur papier, du XVII[e] siècle, d'une bonne écriture. Document sans intérêt au point de vue historique, mais pouvant être consulté pour connaître les limites des propriétés rurales.

— 14. - 53-54. — GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE, *ou Description de toute la terre connue, avec l'estat ancien et moderne des principaux royaumes de la chrestienté*, 1646. 2 vol. in-fol. de 1257 pages, dont 57 en blanc, rel. anc. mar. rouge, dentelure tr. dor.

Manuscrit, sur papier, du XVII[e] siècle. Résumé intéressant de la géographie universelle.

Ce manuscrit a appartenu à M. Rousseau (Claude-Bernard), auditeur de la Chambre des Comptes de Paris, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, mort en 1720.

M. Rousseau avait une belle collection de livres, renfermant de nombreux manuscrits qui, à sa mort, passèrent dans la bibliothèque de Henri-François d'Aguesseau, chancelier de France. (*Armorial du bibliophile*, p. 189).

Les deux volumes de ce manuscrit portent l'ex-libris de Claude-Bernard Rousseau : *De sable, à trois épis d'or;* ce qui fait supposer qu'il en avait disposé avant sa mort et que cet ouvrage ne fut pas du nombre de ceux qui entrèrent dans la bibliothèque de M. d'Aguesseau.

— 14 bis. — ROMA SOTTERRANEA, *opera postuma di Antonio Bosio, romano antiquario, ecclesiastico singolare, de suoi tempi compita, distinta et accresciuta dal molte rea. P. Giovanni Séve-*

rani, sacerdote della congregatione dell Oratorio di Roma, nella quale si tratta de sacri cimeterii di Roma, del sito, forma et uso antico di essi... 1 vol. gr. in-fol. de 275 feuillets, dont 6 blancs.

Copie manuscrite des trois premiers livres de la *Roma Sotterranea* de Bosio(1), avec un grand nombre de gravures détachées de divers ouvrages publiés sur le même sujet. Ces gravures sont mêlées au texte et collées avec un certain soin.

— 15. - 62. — RELATION DU VOYAGE DU FRÈRE FIACRE, *de Sainte-Marguerite, comis, augustin deschaussez, fait en 1661, en l'église de Saint-Pierre de Rome et de Notre-Dame de Lorette, par ordre de la Reine Mère du Roy.* In-4° de 96 feuillets, rel. anc. veau, dos orné.

Manuscrit du XVIIe siècle, contenant :

1° *La relation du voyage du frère Fiacre;* fol. 1;

2° *Relation véritable de l'admirable constance et cruel martyre souffert par les Augustins deschaussez au Japon et aux Philippines;* fol. 37;

3° *La vie du bienheureux père Ange de Sainte-Claire de Montfalcot, augustin deschaussez de Paris*, à Paris, le 12 avril 1675, avec un portrait du père Ange, dessiné et gravé par Peter de Jode; f. 50;

4° *Histoire d'une apparition de la Vierge* (à Antoine Botta), traduite d'italien en françois, 1660. Approuvée pour être imprimée, le 26 janvier 1663; f. 73-76.

La relation du voyage du frère Fiacre a été l'objet d'une intéressante dissertation, publiée par le R. P. Martel, de l'Oratoire,

(1) BRUNET. *Manuel du libraire*. 1842. tome I, p. 421.

sous ce titre : *Bibliothèque de Draguignan, un manuscrit du XVIIe siècle.* Grenoble 1889, in-8° de 21 pages.

— 16. - 52. — *Journal de la campagne des galères sous le commandement de M. le bailly de Noailles, en 1692.* In-fol. recouvert en parchemin, de 105-164 pages.

Manuscrit du XVIIIe siécle, comprenant deux parties : la première, intitulée : *Journal de la campagne*, et la seconde (écrite dans le sens inverse du registre), contenant des *Remarques sur divers ports.*

Une note, inscrite sur la feuille de garde, indique que ce manuscrit a appartenu au chevalier de Grimaldi.

— 17. - 64. — *Journal du voyage fait aux îles de l'Amérique, dans l'année 1699, sur un vaisseau du roi, commandé par M. Renau, ingénieur général de la marine.* In-4° de 73 feuillets, couvert en parchemin.

Manuscrit du commencement du XVIIIe siècle, accompagné de 5 cartes.

Ce journal a été rédigé par un marin de grand mérite ; il paraît inédit.

Voir, pour la biographie de cet officier de marine : *La Nouvelle biographie générale*, publiée par Didot et Hoefer, t. 41, col. 987.

— 18. - 75. — VOYAGE DE LA TERRE SAINTE, FAIT EN 1610, *par Jean Boucher, religieux observantin du Mans*, 1761. Petit in-8° de 279 pages, rel. anc. veau.

Manuscrit du XVIIIe siècle, en latin ; le nom de l'auteur est indiqué à la page 250.

— 19. - 72. — MÉMOIRE *sur la manière dont on procède à la recette des mats du Nord, dans les ports de Brest, de Toulon et de Rochefort.* In-8° de 90 pages. Cahier cartonné.

Manuscrit du XVIIIe siècle.

— 20. - 73. — RECUEIL D'INSTRUCTIONS *ou règlement sur l'armement des navires.* In-8° carré, de 94 pages. Cahier cartonné.

Manuscrit du XVIIIe siècle, faisant partie de la même collection que le précédent.

— 21. - 51 bis.— CRITIQUE DU NOBILIAIRE DE PROVENCE, *contenant l'épurement de la noblesse du pays, la différence des gentilshommes de sang, d'origine de nom et d'armes, d'avec les nobles de race; des anoblis et de la noblesse de robe; la différence sur les diverses espèces de noblesse, les notes sur les familles nobles éteintes, dont d'autres ont pris le nom et les armes.* 1 vol. in-folio de 244 ff. dont 37 blancs. Rel. en parchemin.

Manuscrit du XVIIIe siècle. L'ouvrage contre lequel est dirigée cette critique, a été publié, sous ce titre: *l'Etat de la Provence* par l'abbé R. de B. (Robert de Briançon), 3 vol. in-12. Paris, 1693.

— 22. - 67. — MÉMOIRE POUR L'INSTRUCTION DES PROCÈS, *au siège (de la sénéchaussée) de Draguignan et autres juridictions de la même ville.* In-4° de 136 pages de texte et 10 pages de table, anc. rel. veau.

Manuscrit du XVIIIe siècle, ayant appartenu à M. Carle, dont le nom est imprimé sur le volume.

— 23. - 55.— MÉMOIRE SUR LA VILLE DE FRÉJUS. 1778. Cahier de 62 pages, petit in-fol. non relié et sans couverture.

Manuscrit du XVIIIe siècle.

— 24. - 57.—ANTIQUITÉS HISTORIQUES DE LA VILLE D'ANTIBES, *par Jean Arazy, advocat en la cour.* 1708. Pet. in-fol. non relié.

Manuscrit du XVIIIe siècle (copie moderne).

— 25. - 56. — DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE DRAGUIGNAN. Pet. in-fol. de 353 pages, dont 3 en blanc.

Manuscrit du XIXe siècle, sur papier, contenant l'analyse des délibérations du conseil communal de Draguignan, depuis le 18 avril 1370 jusqu'au 5 octobre 1709.

Ce travail, bien fait et très intéressant, est attribué à M. Turrel, ancien conseiller de préfecture.

— 26. - 60. — *Observations d'un provençal sur le voyage de M. Millin*, dans le département du Var, faisant partie des tomes II et III de son voyage dans le Midi de la France. Cahier in-4° de 33 feuillets, dont 6 en blanc.

Manuscrits sur papier, du XIX siècle. L'auteur a dû écrire ces *Observations*, de 1811 à 1818. Il termine par ces mots : « personne mieux que lui (Millin) n'est en état de le refaire. » Or, M. Millin est mort le 14 août 1818, et son ouvrage avait paru en 1811.

— 27. - 68. — PHILOSOPHIA. *Traité de philosophie.* In-4° de 365 feuillets, dont 4 en blanc, du fol. 113 à 117, anc. rel. veau.

Manuscrit, sur papier, du XVIIIe siècle. Dessins à la plume assez incorrects.

Ce traité de philosophie a été donné à la bibliothèque de Draguignan par M. Leydet (Tonin), le 25 avril 1861.

— 28. - 59. — TRAITÉ D'HYDRAULIQUE, (par M. L. Bernard). Petit in-fol. de 337 feuillets.

Manuscrit du XVIII[e] siécle, orné de 6 dessins coloriés et de 27 planches.

— 29. - 69. — LA GÉOMÉTRIE PRATIQUE, *contenant l'usage des compas de proportion, la planimètrie servant à l'art d'arpenter*, etc., etc. Petit in-4° de 314 pages, relié en parchemin.

Manuscrit du XVIII[e] siècle, portant la date de 1745. Le *Traité de géométrie*, 1-98. La *Planimètrie*, f. 101-314.

IMPRIMÉS.

— 1. - 98 (1). —1475. RODERICUS SANCIUS DE AREVALO. *Roderici episcopi zamorensis Speculum vitæ humanæ*. Pet. in-fol. goth.

[Au haut du fol. 1]. *Ad sanctissimum et beatissimum Dominum, Dominum Paulum secundum Pontificem Maximum. Liber incipit dictus speculum humane vite.*

[A la fin]. *Impressum Parisius, anno Domini MCCCCLXXV, die prima mensis Augusti, per Martinum Crantz, Udalricum Gering et Michaelem Friburger.* LAUS DEO.

— 2. - 88.— 1481. BIBLIA SACRA LATINA. In-fol. goth. 2 colon.

[Au haut du fol 1]. *Prologus in bibliam. Incipit epistala sancti Hieronymi ad Paulinum presbyterum de omnibus divine hystorie libris.*

[A la fin]. *Explicit Biblia impressa Venetiis per Leonardum Wild de Ratisbona. M.CCC.LXXXI.*

(1) Numéro d'ordre du classement des *incunables*, dans la vitrine des livres rares.



— 3. - 25. — 1484-1487. ANTONINUS ARCHIEP. FLORENT. *(S.)*. *Summa theologiæ Nurembergæ Ant. Koberger*. 1484-1487. 7 vol. in-fol. goth. 2 col. de 71 lignes.

(1) Tome 1er. *Summarium primi voluminis partis historialis domini Antonini archiepiscopi Florentini*. XII-215 ff. et 5 ff.

[A la fin fol. 215 v°]. *Prima pars historialis domini Antonini archiepiscopi Florentini ordinis Predicatorum, finit feliciter.*

Tome II. [Au haut du fol. 1]. *Summarium secundi voluminis partis historialis domini Antonini archiepiscopi Florentini*. (XI ff. préliminaires. 241 ff. et 5 ff. pour la table).

[A la fin]. *Finit feliciter secunda pars historialis domini Anthonini archiepiscopi Florentini.*

Tome III. [Au haut du 1er fol.] *Summarium tertii voluminis*, etc. 1.-256 ff.

[A la fin]. *Perfectum atque finitum est excellentissimum trium partium historialium seu cronice domini Antonini archiepiscopi Florentini cum suis registris. In Nuremberga nominatissima civitate Germanie; Anno incarnate Deitatis M.CCCCLXXXIIII.* (1484). *Deo gratias.*

Tome IV. [Au haut du 1er fol.]. *Incipit prologus in tabulas totius summe domini Anthonini archiepiscopi Florentini ordinis Predicatorum viri doctissimi.*

[A la fin]. *Hic prime partis.... opera ac impensis Antonii Koberger Nuremberg impresse millesimo quadringentissimo octuagesimo sexto* (1486).

(1) Par suite d'une erreur du relieur, le tome 1er, de 1484, porte le n° V. Nous rétablissons ici la tomaison en plaçant les volumes publiés en 1484 avant ceux qui n'ont été imprimés qu'en 1486 et 1487.

Tome V. *Prologus secunde partis, clarissimi ac doctissimi viri fratris Anthonini de ordine Predicatorum, archiepiscopi Florentini, secunda pars summe feliciter incipit.*

[A la fin]. *Anno incarnationis Dominice millesimo quadringentesimo octuagesimo sexto* (1486).

Tome VI. *Prologus tercie partis summe. In nomine sancte ac individue trinitatis incipit prologus tercie partis summe Beati Antonini archiepiscopi Florentini, ordinis predicatorum ac sacre scripture expositoris diligentissimi.*

[A la fin]. *Pars summe tercia incliyti Antonini archiepiscopi, sacre pagine interpretis eximii. Accuratissime per Anthonium Koberger Nurembergensis incolam his ereis figuris impressa. Anno salutis M.CCCCLXXXVI* (1486).

Tome VII. *Prologus hujus quarte partis. Prohemium in quartam partem summe domini Anthonini archiepiscopi Florentini Predicatorum.*

[A la fin]. *Quarta pars summe excellentissimi divinissimi seraphicique Antonini Florentini quondam archiepiscopi. Anno salutis millesimo quadringentisimo octuagesimo septimo* (1484).

— 4. - 45.— Plutarchi vitæ. 2 vol. in-fol.

1er volume. [Au verso du titre]. *Tabula primi libri. — Tabula secundi libri.*

[Au haut du fol. 1]. *Thesii vita per Lapum Florentinum versa.*

Une jolie gravure sur bois dans un encadrement illustré.

2e vol. [Au haut du fol. 1]. *Cymoni vita per Leonardum justinianum versa.*

Encadrement illustré. Petite gravure.

[Au folio CXL. verso]. *Caroli Magni viri illustris vita per*

Donatum Acciolum edita. (Ailleurs ce nom est écrit : *Acciojolum* fol. LXXV*)*.

[A la fin]. *Virorum illustrium vitæ ex Plutarcho græcho in latinum versæ. Solertique cura emendatæ fæliciter expliciunt: Venetiis impressa per Johannem Rigatium de Monteferrato. Anno salutis M.CCCCLXXXXI die vero septimo decembris.*

— 5. - 22.— 1493. Chronicarum liber. [*Per Hartman Schedel*]. *Hunc librum Anth. Koberger Nurembergæ impressit. Anno* 1493. Gr. in-fol. fig.

— 6. - 31 bis.— 1494. Augustinus *(S. Aurelius). De Civitate Dei, libri XXII, cum comment.* Th. Valois et Nic. Triveth. 1494. Petit in-fol. goth. 2 col. de 54-63 lignes.

[Au haut du fol. II]. *Aurelii Augustini Hipponensis episcopi in libros de Civitate Dei argumentum operis totius ex libro retractationum.*

Le texte commence par cette ligne :

Interea cum Roma Go(thor).

[Au haut du fol. III]. *Sacre pagine professorum ordinis Predicatorum Thome Valois et Nicolais Triveth in libros Beati Augustini de Civitate Dei comentaria feliciter inchoant.*

[A la fin]. *Finitum est hoc opus in Friburga. Anno incarnationis M.CCCCXCIIII* (1494).

Volume incomplet du 1er et du dernier feuillet.

— 7. - 86. — 1497. Aristotelis Vitæ ex laertio. V*enetiis Aldus, ab anno* 1497, in-fol.

Tome II de la première édition en grec des œuvres d'Aristote.

[A la fin:] *Excriptum (sic) Venetiis manu stamnea (sic), in domo Aldi Manutii, romani et græcorum studiosi. Mense februario M.IIID.* (1497).

— 8. - 32. — 1498-1499. CICERONIS (OPERA). *Meliodani, per Alexandrum Minutianum.* 1498-1499. 2 tomes en 1 vol in-fol.

Cette édition comporte 4 volumes. Notre exemplaire ne contient que les tome I et III, et le relieur a placé le tome III avant le tome 1er.

Le tome 1er est précédé de l'épître dédicatoire de *Minutianus* à Jean-Jacques Trivulce, épître qui a été enlevée dès son apparition par l'auteur, mais qui cependant se trouve encore dans quelques rares exemplaires.

Théologie.

— 1. - 88 (1). — BIBLIA SACRA LATINA. (A la fin :) *Explicit Biblia impressa Venetiis per Leonardum Wild de Ratisbona.* 1481. In-fol. goth. mar. rouge, tr. dor., dos orné.

Exemplaire, en parfait état, d'une des plus anciennes éditions de la Bible.

— 2. - 187-191. — BIBLIA. *Lutetia, ex officina Roberti Ste-*

(1) Le premier chiffre est le n° d'ordre du présent catalogue ; le second indique le n° du classement dans la vitrine des livres rares.

phani. 1545. 2 tomes en 5 vol. in-8°; veau, rel. anc. (Exemplaire réglé).

Edition remarquable par la difficulté d'exécution vaincue, pour l'agencement du commentaire autour du texte. Elle est imprimée en caractères très fins. L'interprétation est tirée de l'édition de Zurich, de 1543, et les notes sont de Robert Estienne lui-même.

C'est l'édition célèbre, censurée par la Sorbonne et longuement stigmatisée dans un index expurgatoire (1).

— 3. - 261.— NOVUM TESTAMENTUM GRÆCE, *cum vulgata interpretatione latina græci contextus lineis inserta. Anturpiæ, ex officina Chr. Plantini.* 1583, in-8°; veau.

Les éditions sorties des presses de Plantin sont recherchées.

— 4. - 166. — HEURES A L'USAIGE DE ROMME. (A la fin :) *Ces présentes heures à l'usaige de Romme, tout au long sans rien requérir; nouvellement imprimées à Paris, par Gillet Hardouyn, imprimeur, demourant au bout du pont Nostre-Dame devant St-Denis de la Chartre, à l'enseigne de la Rose. Tout pour le mieux.* Gr. in-8° goth. (S. D.) de 55 feuillets, sous les signes A. M., avec huit petites figures enluminées et larges bordures à compartiments.

Beau volume, imprimé sur vélin, mais incomplet d'un grand nombre de feuillets et du titre.

— 5 - 271.— AMBROSIUS. *Divi Ambrosii episcopi mediolanensis. De vocatione omnium gentium, lib. duo. Genevæ excudebat Michael Silvius.* 1541. In-12; veau.

(1) Catalogue de la vente de la bibliothèque de Firmin-Didot, 1882, n° 50.

A la suite de cet ouvrage on a relié :

1° *Præclarissimum divi sedulii opus juxta seriem totius evangelii metrice congestum atque Paschale carmen prænotatum. Anturpiæ*, 1538.

2° *Eobani Hessi Venus triumphans* (sans titre), imprimé à Nuremberg, en 1527.

Ces deux opuscules sont rares.

— 6. - 46. — RICHARDI SANCTI VICTORIS, *doctoris preclarissimi, omnia opera*. Paris, 1518. Jehan Petit. 2 tom. en 1 vol. in-fol. goth. Reliure du XVI[e] siècle.

Exemplaire provenant de la bibliothèque des Oratoriens de N.-D.-de-Grâces.

— 7. - 263.— THEODERETUS. *Divi Theodereti episcopi Cyrensis, explanationes in duodecim prophetos... Petro Gallio Albiensi interprete. Lugduni, apud Gryphium.* 1530. Pet. in-8°; veau.

— 8 - 25.— ANTONINUS ARCHIEP. FLORENT (S[t]). *Summa Theologia moralis, Nurimbergæ*. Ant. Koburger. 1484-1487, 7 vol. in-fol.; veau.

— 8 (bis). - 31.— AUGUSTINUS *(S. Aurelius). De civitate Dei libri XXII, cum comment. Th. Valois et Nic. Triveth.* 1494. Pet. in-fol. goth. à 2 col. de 54 et 63 lignes.

(A la fin :) *Finitum est hoc opus in Friburga. Anno incarnationis M.CCCC.XCIIII.*

(Au haut du fol. 2 :) *Aurelli Augustini Hipponensis episcopi in*

libros De Civitate Dei. Argumentum operis totius ex libro retractationum.

Le texte commence par cette ligne : *Interea cum Roma Go*[*thor*]

[Au haut du fol. 3 :] *Sacre pagine professorum ordinis Predicatorum Thome Valois et Nicolai Triveth, in libros beati Augustini De Civitate Dei comentaria feliciter inchoant.*

Volume incomplet des 1er et dernier feuillets.

— 9. - 236.— THOMAS DE AQUINO (ST.). *Prima pars summæ sacre theologie Angelici doctoris Sancti Thome de Aquino ordinis Predicatorii.* 1520. 3 vol. in-12 à 2 col. rel. anc.

— 10 - 143.— BOURDALOUE. *Sermons du père Bourdaloue de la Compagnie de Jésus :*

Pour l'*Avent.* A Paris, chez Rigaud, 1707. 1 vol. in-8°, portrait.

Pour le *Carême.* 3 vol. in-8°, sur les Mystères, 1709. 2 vol.

Pour les *Festes des Saints* et pour les vestures et professions religieuses. 2 vol.

Pour les *Dimanches.* 1716. 3 vol. in-8°.

Exhortations. 1721. 2 vol. in-8°.

Retraite spirituelle. 1721. 1 vol. in-8°.

Pensées du père Bourdaloue sur divers sujets de religion et de morale. A Paris, chez Cailleau Prault-Rolin, fils, 1734. 2 vol. in-8°

Ensemble 16 vol. in-8°. Rel. mar. rouge, dos orné, fil et tr. dor. (Derome).

Superbe exemplaire. Sur le dos de la reliure, qui est d'une grande fraîcheur, on remarque l'oiseau, indiqué par les bibliophiles comme un des fers très souvent employés par Derome.

Un exemplaire, également relié par Derome, a été mis en vente par Fontaine en 1875, au prix de 1,000 fr (n° 133 du catal.).

Dans la vente de la bibliothèque du marquis de Ganay, un exemplaire du même ouvrage, ayant appartenu à M. Longepierre, a été payé 6,000 fr. (Catal. de la vente, n° 36).

— 11. - 252.—TAXE LA CHANCELLERIE ROMAINE, *ou La banque du pape.* Rome à la Tiare, chez Pierre La Clef. 1744, in-12, rel. anc. veau.

Jurisprudence.

— 12 - 100.— LE SONGE DU VERGIER, *lequel parle de la disputation du clerc et du chevalier.* [A la fin :] « Imprimé à Paris, par Le Petit Laurens, pour vénérable homme Jehan Petit, libraire, demeurant à Paris, en la rue Sainct Jacques, à l'enseigne du Lyon d'Argent. » S. D. (vers 1500). In-fol. goth. à 2 col., figures sur bois. Rel. anc.; veau

« Le Songe du Vergier est un ouvrage très remarquable, qui a été composé vers 1374, dans le but de défendre la juridiction royale contre les entreprises de la juridiction ecclésiastique. » (Brunet, t. IV, p. 308).

Notre exemplaire provient de la bibliothèque des pères de l'Oratoire de Toulon. Il y manque 6 feuillets du chap. 29 au ch. 38.

— 13. - 239.— PRAGMATICA SANCTIO, *continet tabula amplissima materias plures*, etc. Paris, 1510, in-8°; veau.

— 14. - 279. — Gratianus. *Decretum aureum divi Gratiani cujus titulus talis est : incipit concordantia discordantium canonum. Impressum Parisiis.* 1533. Pet. in-8°; veau.

— 15. - 249.— Hotman (Antoine). *Traicté de la dissolution du mariage par l'impuissance et froideur de l'homme et de la femme.* Paris, par Mamers Patisson, imprimeur du roy, 1581. In-8°; veau fauve, aux armes de M. de Crozat, marquis de Thugny : *De gueules au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles de même, deux en chef, une en pointe.*

A la suite de cette première édition, très rare, du *Traité de la Dissolution du mariage*, on a relié la 2e édition de 1595 et l'ouvrage, sur le même sujet, de Julianus Peleus, intitulé : *Juliani Pelei, in senatu Parisiensi advocati, quæstio singularis de solutione matrimonii. Parisiis, apud Claudium Morellum,* 1602.

Sciences et Arts.

—

— 16. - 98.— Speculum. *Roderici Sancii de Arevalo, episcopi Zamorensis, Speculum vitæ humanæ.* (A la fin:) *Impressum Parisius, anno Domini M.CCCCLXXV, die prima mensis augusti, per Martinum Crantz, Udalricum Gering et Michaelem Friburger.* Laus Deo. In-fol. mar. rouge, tr. dor.

Le *Speculum*, traité de morale où l'on passe en revue les avantages et les inconvénients des différentes professions, est un des premiers ouvrages qui furent imprimés à Paris. La première

édition, de 1468, est extrêmement rare; celle de 1475 n'est pas commune; l'exemplaire de la bibliothèque de Draguignan peut être considéré comme un incunable des plus précieux.

— 17. - 86. — ARISTOTELIS VITÆ EX LAERTIO. *Venetiis Aldus, ab anno 1497*. In-fol.; rel. du XVIe siècle.

Ce volume renferme le tome 2 de la première édition en grec des œuvres d'Aristote. (A la fin :) *Excriptum Venetiis munu stamnea in domo Aldi Manutii, Romani et Græcorum studiosi. Mense februario MIIID.* (1500—3=1497).

Un ancien bibliothécaire a cru devoir rappeler, en marge de ce beau volume, que M. Millin, de passage à Draguignan, le 24 juin 1804, le remarqua, et qu'il en a fait mention dans son *Voyage dans les départements du Midi de la France*. T. III, p. 32.

— 18. - 230. — ARISTOTE, *commenté par Averrhoes :* 1° *Physica*, Lyon 1520; 2° *Logica*, 1529; 3° *De celo et mundo*, 1529. 3 vol. pet. in 8° carré ; rel. anc.

Cet ouvrage, assez rare, provient du couvent des Capucins de Draguignan.

— 19. - 51. — SENECA. *Opera omnia L. Annæi Senecæ et ad dicendi facultatem et a bene vivendum utilissima, per Des. Erasmum Roterod. et Mathæum Fortunatum. Basiliæ* (1529). In-fol.; rel. anc. parchemin noirci.

La date de l'impression de ce volume n'est connue que par la dédicace d'Erasme, du mois de janvier 1529.

Cette édition de Sénèque est une des dernières dans lesquelles on a encore admis le traité: *ad Galionem, de remediis fortuitorum* (fol. 280), qui ensuite a été rejeté de ses œuvres comme apocryphe.

— 20. - 248.— Ciceron. *M. Tullii Ciceronis, de Philosophia, prima pars. Parisiis ex officina Roberti Stephani,* 1543. Pet. in-8°; veau, riches compartiments, tr. dor.

Exemplaire de Grolier, portant ses initiales : J. G. sur les plats, riches ornemens or, vert et noir, malheureusement effacés en partie.

— 21. - 178.—Morus (Th.). *De optimo reip. statu, deque nova insula Utopia, libellus... clarissimi viri Thomæ Mori. Epigrammata Erasmi. Basilæ, 1518.* Frontispice, lettres ornées et fleurons dessinés par Hans Holbein. In-4°; rel. en parchemin.

Ouvrage très recherché, surtout quand il renferme, comme notre exemplaire, les épigrammes d'Erasme, qui ont été supprimées dans un grand nombre d'exemplaires par des catholiques trop fervents.

Ce volume a appartenu, successivement, à Michel Nostradamus et à ses deux fils César et Michel. On y lit, en effet, leurs *ex-libris*, sur la marge du frontispice, avec la mention : *et amicorum*, qui paraît avoir été empruntée par Michel à son contemporain Grolier. Ce détail bibliographique est peu connu.

— 22. - 181. — Gesner. *Conradi Gesneri medici, de raris et admirandis herbis. Tiguri.* 1555. In-4°; rel. en parchemin.

On a relié à la suite de cet ouvrage : 1° *Aliquot opuscula divi Chrysostomi greca cum prefatione Erasmi Roterodami cujus studio sunt adita. Bali*, 1529; 2° *Isocratis in sophistas oratio.* Paris, 1556.

— 23. - 183.— Descartes (René). *Opera philosophica. Editio*

tertia. Amst. apud Lud et Dan. Elzev. 1656. in-4°; rel. en parchemin. ·

Ce volume contient :

1° *Principia philosephia.* 20 ff. prélim. compren. le titre et 222 p. 2° *Dissertatio de methodo'*, 8 ff. avec le titre et 248 p.; 3° *Passiones animæ.* 24 p., y compris le titre. 4° *Passiones sive affectus animæ*, 92 ff. et 4 p. pour l'index.

Edition rare et recherchée.

— 23 bis. - 290.— Montaigne. *Les essais de Michel, seigneur de Montaigne. Nouvelle édition exactement purgée des défauts des précédentes, selon le vray original : et enrichie et augmentée aux marges du nom des autheurs qui y sont citez et de la version de leurs passages... A Amsterdam, chez Antoine Michiels.* 1659. 3 vol. in-12, front. gravé; veau fauve gaufré, dos orné, fil. dorés; hauteur des marges, 145 millim.

Cet exemplaire d'une édition très recherchée, provient d'un don de M. le comte Alex. de Musset; il offre un certain intérêt au point de vue bibliographique. Les bibliophiles attachent, en effet, un grand prix à la hauteur des marges, d'une manière générale, mais les *Essais de Montaigne*, de 1659, sont l'objet d'une attention particulière. Aussi, tandis qu'un exemplaire ayant 146 millim. soit 1 millim. de plus que le nôtre est évalué à 400 fr. par M. Morgand, libraire, dans son catalogue de 1881 ; un autre exemplaire, de 152 millim. est estimé 1250 fr., et enfin un exemplaire presque unique, de 158 millim., est marqué 2000 fr. dans le même catalogue (nos 6274, 7676 et 7677).

— 24. - 90. — Montaigne. *Les essais de Michel, seigneur de Montaigne.* Paris, 1725. 3 vol. gr. in-4°; veau brun.

Journal du voyage de Michel de Montaigne, avec des notes, par M. de Querlon. Rome et Paris, 1774, in-4°; veau brun.

— 25. - 253. — LA BRUYÈRE. *Les caractères de Théophraste, traduits du grec avec les caractères ou les mœurs de ce siècle.* Paris, Estienne Michallet, 1688, in-12 de 360 pages et 2 pour le privilège; les 52 premières pages ne sont pas numérotées.

Edition originale. Exemplaire en bon état. Hauteur 159 millim.

Un exemplaire, en maroc. rouge, de cette édition très rare, a été vendu 1000 fr. par M. Morgand. (Catal. de 1887. Art. 12,127).

— 27. - 244.— TRAITÉ DU RIS, *contenant son essance, ses causes et mervelheus effais...* par Laur. Joubert. Paris, 1579, in-8°; veau fauve, tr. dor., filet.

— 27. 125.— APIAN. *Cosmographie ou Description des quatre parties du Monde, escrite en latin par Pierre Apian, corrigée et augmentée par Gemma Frison.* Anvers, 1581, in-4°, grav. sur bois. Rel. en parchemin.

— 28. - 89. — CLAUDII PTOLEMÆI. *Pheludiensis Alexandrini Almagestum, seu magnæ constructionis mathematicæ opus... per Lucam Gauricum Neapolit...* [A la fin :]. *In urbe Veneta, urbium et orbis regina, et calcographia Luceantonii. Anno Christi* 1528. Pet. in-fol., rel. moderne.

(*Almageste* de Ptolemée, édité par Luc Gauric, né le 12 mars 1476, mort le 6 mars 1558).

— 29. - 165. — *Profétie dell' abbate Gioachino et di Anselmo Vescovo di Marsico. In Venetia,* 1646, in-4°, grav. sur bois; veau.

— 30. - 251. — VALLO. *Du faict de la guerre et art militaire.* Lyon, 1554. [A la fin :] « Finist le livre intitulé : Vallo appartenans à gens de guerre, avec nouveaux chapitres d'artifices de feu. Imp. à Lyon par Jacques Moderne ». In-8°, dem. rel.; veau.

— 31. - 242.—ALBERT (LE GRAND). *Des secretz, des vertus des herbes, pierres et bettes*, *S. N. L.* 1542, in-8°, veau (incomplet).

— 32. - 247.— ARCUSSIA. *La fauconnerie de Charles d'Arcussia, seigneur d'Esparron de Pailières et de Courmes, gentilhomme provençal*, divisée en trois livres; avec une briefve instruction pour traitter les autours. A Aix, par Jean Tholosan. MDIIC (1598), in-8°, fig. sur bois, veau brun, rel. anc.

Edition originale très rare, dédiée à Henri IV, dont le portrait, accompagné d'un quatrain, est gravé sur le verso du frontispice.

— 33. - 250.— LOUIS XI. *Le Rozier des guerres, composé par le feu roy Lois XI de ce nom, pour Monseigneur le Dauphin Charles, son fils.* Et ensuite un Traitté de l'institution du jeune prince, fait par le sieur président d'Espagnet. Paris, Nicolas Buon, 1616. In-8°, rel. parch.

— 34. - 135.— INSTITUTION DE PHYSIQUE. Paris, 1740. In-8°, mar. rouge, tr. dor. dos orné (Derome).

Ce joli volume provient du château de Tourves.

— 35. 176.— MAVELOT. *Nouveau livre de chiffres*, qui contient en général tous les noms et surnoms entrelassés par alphabet. Ouvrage utile et nécessaire aux peintres, sculpteurs, graveurs et autres, inventé et gravé par Charles Mavelot, graveur ord. de

S. A. R. Mademoiselle. Se vend à Paris, chez l'auteur. 1680. In-4°; veau.

Très bel ouvrage, devenu rare. Titre gravé; 2 ff. d'épitre, 21 planches de grands chiffres, 58 pl. de chiffres entrelacés et 4 pages de table et privilège. Estimé 500 fr. dans le catalogue de M. Morgand, libraire, art. 16,598.

— 36. - 24.—JOMBERT. *Les Délices de Versailles et les maisons royales*, par Charles Ant. Jombert. Paris, chez l'auteur. In-fol.; veau.

Belles Lettres.

— 37. - 47. — JANUA. *(Joannes Balbus de). Incipit: Summa que vocatur Catholicon, edita a fratre Joanne de Janua, ordinis fratrum Predicatorum.* In-fol. goth. 2 col. de 66 lignes. Veau fauve, dos orné, dent. d'or, anc. rel.

Cet ouvrage a été imprimé à Lyon, S. D. par Math. Husz, qui ne s'est pas nommé, mais dont la marque se voit à la fin du dernier feuillet, (1478-1506). La marque de Math. Husz a été publiée par L. C Silvestre, nos 114-115.

— 38. -160. — LIBER DE ACCENTIBUS SCRIPTURÆ, *autore R. Juda filio Balaam, nunc primum editus, opera Joh. Merceri, regii litterarum hebraicarum professoris. Parisiis, ex officina Roberti Stephani.* 1565. In-4°; veau.

Jean Mercier ou Le Mercier, mort en 1570, était un hebraïsant d'un grand savoir.

— 39. - 169.— Estienne (Charles). *Dictionarium historicum ac poeticum... A Carolo Stephano, illius authore, postremo hoc labore multùm adanctum. Geneva.* 1566. In-4°; veau gaufré.

Charles Estienne était fils de Henri et frère de Robert Estienne, tous imprimeurs; né en 1506, il mourut en 1564. (Cette édition a paru après sa mort; la première portant la date de 1553). Son frère Robert avait donné des essais d'un semblable dictionnaire; mais les additions de Charles en ont fait un véritable ouvrage qui, augmenté sans cesse, est devenu enfin celui de Moreri. (*Biographie générale* éditée par Didot. T. XVI, col. 483.)

— 40. - 42.— Ranconnet (Aimar) et Nicot (Jean). Thrésor de la langue française, *tant ancienne que moderne.* Paris, 1606. In-fol. mar. rouge, fil. dor.

Chiffre de Peiresc sur les plats et sur le titre.

— 41. - 162.—Ovide. *Epistole Heroides publii Ovidii Nasonis.* 1526. In-4°, grav. A la suite on a relié *l'Art d'aimer : Ovidius de Arte amandi et de remedio amoris cum commento.* 1497. In-4°, rel. parchemin.

— 42. - 172. — Ciceron. Recueil factice comprenant : 1° *M. Tullii Ciceronis ad Brutum orator.* Paris, 1540. — 2° *M. Tullii Ciceronis, de partitionibus oratoriis dialogus.* Paris 1543. — 3° *Enarrationes partitionum oratoriarum M. T. Ciceronis.* Paris, 1543. In-4°; veau, fil. tr. dor.

— 43. - 234.—Floretus. *D. Bernardi Floretus, cum commento Jersonis.* Lyon, 1537, in-8°; veau.

— 44. - 265.— VIDA (JÉRÔME), évêque d'Albe. *Marci Hyeronymi Vidæ Cremonensis Albæ episcopi christiados, libri sex.* Lyon, 1536. Pet. in-8° veau.

On y a joint : *De Arte poetica* du même auteur, 1536, et *Gratii poetæ, qui Augusto principe floruit, De Venatione.* Lib. 1. Lyon, 1537.

Recueil très rare.

— 45. - 272.— PARNASSUS POETICUS BICEPS, *collectus primùm ac non segniter labore et studio Nicolaï nomesseii Charmensis Lotharingi. Lugduni sumptibus Claudii Morillon*, 1616. Fort vol. in-12, veau cit.; reliure très ornée, attribuée à Clovis Eve, aux armes de Louis XIII.

— 46. - 142.— DESLANDES. *Traduction libre, en vers français, des élégies latines de Sidronius Hoschius, sur la passion de Jésus-Christ.* Paris, 1756, 1 vol. in-8°, mar. rouge, aux armes de Madame Adelaïde.

Les trois filles de Louis XV avaient les mêmes armes, c'est-à-dire : *De France, l'écu en losange, surmonté d'une couronne ducale ;* seulement leurs livres différaient par l'habit; ceux de Mme Adelaïde étaient couverts en maroquin rouge; ceux de Mme Sophie, en maroquin citron, et ceux de Mme Victoire en maroquin vert ou olive. (*Armorial du bibliophile*, p. 49).

— 47. - 202.— L'HOSPITAL. *Essai de la traduction de quelques épîtres et autres poésies latines de Michel de l'hospital, avec des éclaircissements sur sa vie* (par Coupé). Paris, 1778, in-8°, mar. rouge, tr. dor. dos orné.

Volume provenant de la bibliothèque du comte de Valbelle (château de Tourves).

— 48. - 164. — CHARTIER (ALAIN). *Les Œuvres de maistre Alain Chartier, clerc, notaire et secrétaire des roys Charles VI et VII, contenant l'histoire de son temps.* Paris, 1617, in-4°; veau.

— 49. - 163.— CHAMPIER (SIMPHORIEN). *La nef des dames vertueuses.* 1503 Lyon. [A la fin :] *Cy finist la nef des dames vertueuses, composée par maître Simphorien Champier, docteur en médecine, contenant quatre livres; imprimé à Lyon sùr le Rosne, par Jacques Arnolet.* In-4°, fig.; rel. parchemin.

Livre rare. Il manque à cet exemplaire le premier feuillet, contenant le titre.

— 50. - 266. — BOURDIGNÉ. *La légende de maistre Pierre Faifeu, mise en vers par Charles Bourdigné.* Paris, 1723, petit in-8° veau.

Joli petit volume, revêtu de l'*ex-libris* du comte de Tressan.

— 51. - 101. — MOLINET. *Les faitz et dictz de feu, de bonne mémoire, maistre Jehan Molinet, contenant plusieurs beaux traictez, oraisons et champs royaulx*... On les vend au palais, en la gallerie, à la boutique de Jehan Longis. [A la fin:] Nouvellement imprimez à Paris, l'an mil cinq cens XXXI (1531), pour Jehan Longis et la veufve de feu Jehan Saint-Denis. Pet. in-fol. goth. de 4 ff. prél. dont 1 blanc et 133 ff.; veau.

Première édition de ce livre rare, dont un exemplaire relié par Duru s'est vendu, en 1878, 345 fr. à la vente Didot (n° 171).

— 52. - 96. — LES TRIUMPHES DE LA NOBLE ET AMOUREUSE DAME *et l'art de honnestement aymer* (par Jean Bouchet). Paris, 1535, chez Jacques Herver. Pet. in-fol. goth.; veau écaillé, tr. dor.

— 53. - 171. — BELLAY (J. DU). *Les Regrets et autres œuvres poétiques de Joachim du Bellay angevin.* Paris, impr. de Frédéric Moret, 1558. (Les 4 feuillets préliminaires manquent).

— *Divers jeux rustiques.* 1558, 76 ff.

— *Deux livres de l'Eneïde de Virgile*, à savoir : le quatrième et le sixième 1560, 73 ff. (les 13 derniers ff. manquent).

— *Le premier livre des Antiquités de Rome* 1558. 14 ff.

— *Discours au Roy sur la trefve de l'an MDLV.* 1558. 8 ff.

— *Hymne au Roy sur la prise de Callais.* 1558. 4 ff.

— *Epithalame sur le mariage de Emanuel, duc de Savoye, et de la princesse Marguerite.* 1558. 14 ff.

— *Tumulus Henrici secundi, galloman regis.* 1559. 14 ff.

— *Entreprise du Roy-Dauphin pour le tournoy.* 1559. 14 ff.

— *Elégie sur le trespas de feu Joachim du Bellay par G. Aubert de Poitier.* 1560. 6 ff.

1 vol. in-4°; veau.

Presque toutes ces pièces sont originales et très rares.

54. - 281. — LE LOYER. *Les œuvres et meslanges poétiques de Pierre Le Loyer, angevin; ensemble la comédie de Nephelococugie ou la nuée des cocus, non moins docte que facesieuse.* Paris, pour Jean Poupy, 1579. Pet. in-12; veau.

Très rare. Un exemplaire de cet ouvrage a été vendu 1,000 fr. en 1869. (Vente du baron Pichon, n° 556).

— 55. - 270. — Du Monin. *Joannis Edoardi Du Monin, burgundionis Gyani Beresithias, sive mundi creatio, ex Gallico G. Salustii du Bartas heptamero expressa... Ejusdem Edoardi manipulus poeticus... Parisiis, apud Hylarium le Bouc.* 1579. In-8° carré, cart. vert.

Ouvrage rare. (Brunet, tome II, p. 147).

Cet exemplaire provient de la bibliothèque de Jacques-Auguste de Thou, célèbre bibliophile.

— 56. - 280.— Blanchon. *Les premiers œuvres poétiques de Joachim Blanchon.* Paris, Thomas Périer, 1583. Pet. in-8°; veau, fil. d'or., dos orné, rel. anc.

Poésies peu communes.

— 57. - 40.—Boileau. *Œuvres de Nicolas Boileau Despreaux.* Fig. de Bernard Picart. 2 vol. in-fol. 1729; veau.

— 58. - 5.— Lafontaine. *Fables choisies mises en vers par J. de Lafontaine.* Paris, chez Desaint Saillant et Durand, 1755-1759 4 vol. gr. in-fol., fig. de J.-B. Oudry; veau.

— 59. - 180.— Du Lorens. *Les satyres de M. Du Lorens, président de Chasteauneuf.* In-4°. Paris, 1646; veau.

Cette édition renferme 26 satires; elle ne reproduit qu'en partie celle de 1624, petit in-8°.

— 60. - 186. — Recueil de poésies burlesques. 1649. In-4°; dem. rel.

Ce recueil factice, qui a appartenu à M. le marquis de Quincy, est composé de 24 pièces, dont quelques-unes ont des titres sin-

guliers : *Le célèbre festin des Mouchards ; l'Enfer burlesque, dédié à Mlle de Chevreuse. Le Triomphe des c...*

— 61. - 82. — ROUSSEAU (J.-B.). *Œuvres de Jean-Baptiste Rousseau. Bruxelles, 1743.* (Paris, Didot). 3 vol. gr. in-4°; veau, dos orné.

Belle édition, ne comprenant pas les épigrammes libres.

— 62. - 273.— GRECOURT (J.-B. JOSEPH VILLART DE). *Œuvres diverses.* Luxembourg, 1761, 3 vol. in-12; mar. rouge, tr. dor.

Exemplaire provenant du château de Tourves.

— 63. - 287.—DANTE. *Con nuove et utili ispositioni aggiuntovi di piu una tavola di tutti i vocabili. Lione, Guglielmo Ronillio,* 1551,.in-16, veau.

Edition rare. (Brunet, t. II, p. 16).

— 64. - 50. — POLIPHILE (DISCOURS DU SONGE DE), *déduisant comme amour le combat à l'occasion de Polia.* Paris, 1554, chez Jacques Kerver. Pet. in-fol. grav. rel. veau, dos orné.

Traduction du roman italien intitulé : *Hypnerotomachia Poliphili, ubi humana omnia non nisi somnium esse docet,* par François Colonna, dont on obtient le nom en joignant les lettres initiales de tous les chapitres, ce qui donne : *Poliam frater Franciscus Colonna adamarit.*

Edition recherchée à cause des gravures sur bois, exécutées d'après les dessins de J. Goujon ou de J. Cousin.

La figure de la page 69, qui représente le sacrifice de Priape, est souvent supprimée, mais notre exemplaire est intact.

— 65. - 286.— PÉTRARQUE. *Francisci Petrarchæ poetæ, oratorisque clarissimi, de Remediis utriusque fortunæ*. Lib. II. *Lugduni, apud Carolum Pesnot*, 1584. In-32 ; mar. rouge, filets, dos orné.

Monogramme formé avec les lettres B. D. H. M.

— 66. - 130. — BOCCACE. *Il Decamerone di M. Giovanni Boccaccio. Londra*, 1757. 5 vol. in-8°; mar. rouge, fil. dos orné, rel. de Derome, gravures.

Rare et recherché.

— 67. - 259.— BOCCACE. *Le Décaméron de Boccace*. Londres, 1757, in-8°; veau écaillé, gravures avant la lettre, 2 vol.

Les vol. 1 et 5, les autres manquent.

— 68. - 262.— SENECA. *L. Annæi Seneca, Cordubensis, tragediæ decem. Lugduni, opud Griphium*, 1536. Pet. in-8°; veau.

Volume ayant appartenu à Michel Nostradamus. En marge du premier feuillet on lit : *Ex libris Michaelis Nostradami, regii consiliarii et medici*, ET AMICORUM.

— 69. - 114. — LE MISTÈRE DU VIEL TESTAMENT, *par personnages, joué à Paris, historié et imprimé nouvellement audit lieu, auquel sont contenus les mistères ci-après déclairés*. Paris, Jehan Petit, libraire. (S. d.). In-fol. goth. 2 col. de 50 lignes, gravures sur bois; rel. du XVIIe siècle, mar. rouge.

Ouvrage rare. (Incomplet de quelques feuillets).

— 70. - 168.— COMÉDIE DE FRANCION (LA). Paris, chez Toussaint Quinet, au palais, sous la montée des Aydes, 1642, in-4°; rel. en parch.

— 71. - 256. — RACINE. *Athalie, tragédie tirée de l'Ecriture Sainte.* Paris, chez Denis Thierry, 1692, in-12; veau.

Edition originale. Joli exemplaire de 160 millim. de haut.

Voir, dans le *Journal des savants* du mois d'octobre 1848, un article de M. Cousin signalant les différences qui existent entre l'édition in-4° et celle-ci.

— 72. - 128. - THÉATRE DE SOCIÉTÉ, ou *Recueil de différentes pièces, tant en vers qu'en prose, qui peuvent se jouer sur un théâtre de société.* La Haye, 1768. 2 vol. mar. vert. tr. dor. (Derome).

— 73. - 193. — THÉATRE DE CAMPAGNE, *par l'auteur des* PROVERBES DRAMATIQUES. Paris, 1775, in-8°, 4 vol.; mar. vert. fil. tr. dor. dos orné.

— 74. - 136.— RECUEIL *de pièces de théâtre du XVIIIe siècle,* 1 vol. in-8°, mar. rouge, dos orné (Derome).

— 75. - 179. — GUÉRIN (FRANÇOIS GUARIN) *ou Complainte et enseignements de François Guérin.* Paris, Crapelet. 1832. Petit in-4° goth.; broch.

Réimpression de l'édition de 1495. Il n'a été tiré de cette réimpression que 100 exempl. Celui de la bibliothèque porte le n° 66.

— 76. - 233. — CONRAD (OLIVIER). *Le Mirouer des pécheurs.* On les vend à Paris, en la rue Saint-Jacques à l'enseigne de l'Eléphant, 1526. In-8° goth.; mar. rouge, tr. dor. filet, dos orné; anc. rel.

Extrêmement rare. (*Nouvelle biographie générale.* Tome II, col. 521).

— 77. - 285.—HELIODORE. *Histoire æthiopique de Heliodorus, contenant dix livres, traitant des loyales et pudiques amours de Theagènes, Thessalien et Chareclea æthiopienne, traduite de grec en français*, (par Amyot). A Lyon, pour Loys Cloquemin, 1575. Pet. in-12; veau, dos orné.

Aux armes de la comtesse de Verrue « l'une des plus ravissantes perles de ce splendide écrin du XVIIIe siècle ». (*Armorial du bibliophile*, tome II. p. 230).

L'ouvrage lui-même est très rare et a une grande valeur dans le commerce de la librairie.

— 78. - 85.— MELIADUS DE LEONNOYS, *au présent volume sont contenus les nobles faictz d'armes du vaillant roy Meliadus de Leonnoys*. On les vend à Paris, en la grande salle du palais, au premier pillier, en la boutique de Galliot du Pré, 1528 (25e jour du mois de novembre). Pet. in-fol. veau.

Cet ouvrage est rare. Il est côté 3,000 fr. dans le catalogue de la librairie Morgand. 1876, n° 2247.

Notre exemplaire est incomplet du dernier feuillet de la table, qui a été remplacé par une copie manuscrite, assez bien exécutée.

— 79. - 177.— TRISTAN. *Histoire du noble Tristan, prince de Leonnois, chevalier de la Table ronde et d'Iseulte, princesse d'Yrlande, royne de Cornouaïlle. Fait françois par Jean Maugin, dit l'Angevin*. A Paris, par Nicolas Bonfons, rue neuve Nostre-Dame, à l'enseigne St-Nicolas. 1586. In-4° à 2 col.; veau fauve.

— 80. - 182.—TURPIN. *Cronique et Histoire faicte et composée par Révérend père en Dieu Turpin, archevesque de Reims, lung*

des pairs de France, contenant les prouesses et faiets d'armes advenus en son temps du très magnanime Roy Charles le Grant, autrement dit Charlemaigne et de son nepveu Raouland, lesquelles il rédigea comme compilateur dudit œuvre. Paris, 1527. In-4° goth. veau écaillé, semis de fleurs de lys, d'hermines et de coquilles.

Edition originale de ce libre célèbre, qui est une sorte de roman de chevalerie.

Aux armes de M. Guyon de Sardière.

— 81. - 276.— JEHAN DE SAINTRÉ. *L'histoire et plaisante cronique du petit Jehan de Saintré, de la jeune dame des belles cousines, sans autre nom nommer.* Paris, Guill. Saugrain, 1724, 3 vol. pet. in-12; veau.

Aux armes de Louis César de Crémeaux, marquis d'Entragues, lieutenant général du Mâconnais, mort en 1747.

— 82. - 119.— THÉATRE D'HISTOIRES, *ou les grandes prouesses et adventures étranges du chevalier Polimantes, prince d'Arfine* (par Phil. de Belleville). Bruxelles, 1613, in-4°, fig.; rel. en parchemin.

— 83. - 119. — RABELAIS. *Œuvres de maître François Rabelais, avec des remarques historiques et critiques de M. le Duchat.* Nouvelle édition, ornée de figures de B. Picart. Amsterdam, 1741, 3 vol. in-4°; veau.

Ouvrage recherché et qui, en belle reliure, a atteint des prix très élevés dans les ventes.

— 84. - 267.— MOULINET (NIC. DE), *Sieur du Parc. (Charles Sorel). La vraye histoire comique de Francion, composée par*

Nicolas de Monlinet, sieur du Parc, gentilhomme Lorrain. Paris, chez Pierre Billaine, 1633, 2 vol. in-8°; veau écaillé, dos orné.

Ouvrage rare, mais moins recherché que l'édition de 1668.

— 85. - 284. — DAUDIGUIER (HENRI). *Histoire des Amours de Lysandre et de Caliste. Leyde. Pleffen*, 1650. Pet. in-12; parch.

Jolie édition, que l'on place dans la collection des Elsevier.

A la suite de cet ouvrage on a joint un opuscule peu commun, intitulé : *Augustini Niphi :* DE AMORE. *Lugd.-Batav. Lopez de Haro*, 1641.

— 86. - 255. — ARIOSTE. *Orlando furioso de M. Ludovico Ariosto. In Venetia.* 1622, in-12; veau fauve, rel. anc.

— 86 bis. 283. — BARCLAIUS (JOAN.). *Argenis. Lugd. Batav. ex officina Elzeviriana* 1630, in-12; veau.

Bonne édition. (Brunet. Tome 1, p. 246).

— 87. - 257. — BARCLAY *(L'Argenis de J.)*. Traduction nouvelle. Chez Jean Berthelin. 1643, 2 vol. in-8°; mar. rouge.

Chiffres surmontés d'une couronne de marquis.

— 88. - 141. — BELISAIRE, par M. *Marmontel, de l'Académie Française.* Paris, 1767, 1 vol. in-8°; mar. rouge.

Aux armes des Valbelle.

— 89. - 206. — RESTIF DE LA BRETONNE. *Le Paysan perverti, ou les dangers de la ville.* La Haye-Paris. 8 parties en 2 vol. in-12, mar. vert, dos orné, tr. dor., provenant du château de Tourves.

Les figures manquent.

— 90. - 95. — Duclos. *Acajou et Zirphile, conte. A minutie.* 1744, in-4°, fig. avant la lettre; veau marbré, dos orné, tr. dor.

Superbe exemplaire, sur grand papier, aux armes du *duc d'Aumont,* possesseur d'une bibliothèque célèbre. (Voir l'*Armorial du bibliophile,* t. I, p. 66). Art. 1659 du catalogue de la vente du duc d'Aumont.

— 91. - 205.— Sauvigny (de). *Histoire amoureuse de Pierre Le Long et de sa très honorée dame, Blanche Bay.* Londres, 1768, in-8°; veau écaillé, tr. dor.

Armes des Valbelle.

— 92. - 218. — Somaize. *Le Grand Dictionnaire des prétieuses... par le sieur (Baudeau) de Somaize,* secrétaire de Madame la conestable Colonna (Marie Mancini). Paris, Jean Ribou, 1661; 2 vol. in-12, mar. rouge, fil. tr. dor.; veau fauve.

Bon exemplaire avec la clef.

— 93. - 117. — Billon (Françoys de). *Le fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin.* Paris, 1555, in-4, grav. sur bois; veau.

Aux armes de Dominique de Vic, archevêque d'Auch.

L'archevêque était le fils du garde des sceaux, Méry de Vic, qui avait acquis la bibliothèque du célèbre bibliophile Grolier. Notre exemplaire ne provient pas du fonds de Grolier, du moins ne porte-t-il pas sa devise.

— 94. - 245. Estienne (Henri). *Introduction au Traité de la conformité des merveilles, ou Traité préparatif à l'apologie pour Hérodote.* Paris, 1566, pet. in-8°; veau fauve, dos orné.

Edition originale, très rare, et recherchée parce qu'elle est la seule des anciennes éditions dont le texte n'ait pas été altéré; il s'en trouve cependant des exemplaires où, pour faire disparaître le passage licencieux de la page 280, on a cartonné la feuille S. (Voir Brunet, tome II, p. 208). Notre exemplaire est intact; la page 280 n'a pas été remplacée par un carton.

— 95. - 192. — ERASME. *Apophthegmatum opus, per Des. Erasmum, Roterodanum.* Paris, 1533. Pet. in-4°; demi rel., veau

— 96. - 235. — ALCIAT. *Omnia Andreæ Alciati V. C. Emblemata, cum commentariis...per Claudium Minœm, Divionensem. Parisiis, apud Hyer. de Marnef,* 1583. In-8°, fig. sur bois; veau; tr. dor. (Aux armes royales de France).

— 97. - 167. — RIPA (CÉSAR). *Iconologia del cavalier Cesari Ripa, Perugino, ampliata del sign. Car. Gio. Zaratino Castellini, Romano,* 1669. In-4°, grav. sur bois; rel. en parchemin.

— 98. - 184.—TEXELIUS (PETRUS). *Petri Texelii Phœnix, sive fictæ illius avis descriptio symbolica.* Amsterdam, 1706. In-4°; veau fauve.

Aux armes de M. Bonnier de La Mosson.

— 99. - 241. — DU VERDIER (ANTOINE). *Les diverses leçons d'Antoine Du Verdier, sieur de Vauprivas, gentilhomme Forésien et ordinaire de la maison du roy, suivant celles de Pierre Messie.* Tournon, par Claude Michel, impr. 1616. Pet. in-8°; veau.

— 100. - 32.—CICERONIS (OPERA). *Meliodani, per Alexandrum Minutianum et Guielmos fratres. Anno.* 1498-1499. 2 tom. en 1 vol. in-fol.

Cette édition, la première des œuvres complètes de Cicéron, est extrêmement rare. Notre exemplaire ne contient que les tomes I et III, et le relieur a placé le tome III avant le tome I[er].

Le tome I[er] est précédé de l'épître dédicatoire de Minutianus à Jean-Jacques Trivulce, épître qui manque dans presque tous les exemplaires connus et dont l'absence est ainsi expliquée par De Bure, dans sa *Bibliographie instructive*, tome I[er], art. 2364 :

« Minutianus voulait dédier son ouvrage à Louis Sforce, duc de Milan; mais celui-ci ayant été chassé de ses états par Jean-Jacques Trivulce, général de l'armée française, l'auteur substitua le nom du vainqueur au nom de Sforce. Lorsque ce dernier fut rentré dans ses Etats, vers la fin de la même annés, Minutianus crut devoir supprimer *l'épître dédicatoire*, et, comme il avait entre les mains tous les exemplaires, il supprima la feuille qui contenait l'épître. » Il paraît cependant que quelques exemplaires conservèrent ce document, puisque le nôtre le possède encore.

—101. - 290.—Erasme. *Desid. Erasmi, Rot. Moriæ encomium, cum G. Listrii comment.* Amsterdam, Guill. Blauw, 1629. In-24; rel. en parchemin.

— 102. - 197. — Diderot. *Œuvres philosophiques de M. D****. Amsterdam, 1772. 5 vol. in-8°; mar. rouge, dent. tr. dor, dos orné.

Bibl. du château de Tourves, *ex-libris* du marquis de Valbelle.

— 103. - 211. — Saint-Pierre (*Jacq-Bernardin-Henri de*). *Les rêves d'un homme de bien.* Paris, 1775. 1 vol. in-12 ; mar. vert, dos orné, tr. doré.

Bibliothèque du château de Valbelle.

Histoire.

—

— 104. - 36.—PTOLEMÉE. *Claudi Ptolomæi, Alexandrini, Geographiæ enarrationis, libri octo, ex Bilibaldi Pirckheymheri tralatione, sed ad græca et prisca exemplaria à Michaele Villanovano* (Serveto). *Lugduni, ex officina Melchioris et Gasparis Trechsel, fratrum*, 1535. In-fol.; veau fauve fil. et tr. dor. Très bel exemplaire.

Ouvrage célèbre à cause du nom de son éditeur.

— 105. - 23. — ORTELIUS (ABR.). *Theatrum orbis terrarum, tabulis aliquot novis vitaque auctoris illustratum. Antuerpiæ. J.-B. Vrintius*, 1603. Gr. in-fol.; veau.

Ouvrage rare. « C'est le premier recueil de cartes géographiques qui ait quelque mérite ». [Brunet. t. III, p. 580].

— 106. - 116.—ANVILLE (JEAN-BAPTISE-BOURGUIGNON D'). *Notice de l'ancienne Gaule, tirée des monuments romains.* Paris, 1760, in-4°; veau.

— 107. - 102.— BELLIN. *Description géographique du golfe de Venise et de la Morée, par le sieur Bellin.* Paris, 1771, gr.-in-4°; mar. rouge, tr. dor., dos orné (Derome).

Exemplaire aux armes de Bourgeois de Boynes, ministre de la Marine.

— 108. - 103. — DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DES ILES DES

Antilles, *possédées par les Anglais*. Paris, 1758, gr. in- mar. rouge, dent. tr. dor., dos orné (Derome).

Exemplaire aux armes de Bourgeois de Boynes, ministre de la Marine.

-- 108 bis. - 105. — Histoire et description générale du Japon, *par le P. de Charlevoix*. Paris, 1736. 2 vol. in-4°; veau fauve, dos orné, tr. dor.

— 109. - 173. — Deshayes (Louis), *baron de Courmesnin. Voyage du Levant,* fait par le commandement du Roi, en l'année 1621, par le sieur D. C... Paris, Taupinard, 1624. in-4° fig.; veau, dos orné.

Exemplaire ayant appartenu à Fouquet, dont l'*écureuil* est figuré sur le dos du volume.

— 110. - 4. — Explication *de cent estampes qui représentent différentes nations du Levant*. Paris, 1715. Gr. in-fol.; veau.

— 111. - 213.— Cochin (Ch. N.). *Voyage d'Italie, ou Recueil de notes par M. Cochin*. Paris, 1769, 2 vol. in-12; mar. rouge, tr. dor., dos orné. (Derome).

— 112. - 282.— Sorbière (Samuel de). *Relation d'un voyage en Angleterre par le sieur de Sorbière.* A Cologne, chez Pierre Michel, 1667, petit in-12; parch.

Ouvrage peu commun.

— 113. - 264. — Saligniaco (Bartholomæus a). *Itinerarii terre sancte, inibique sacrorum locorum, per Bartholomeum a Saligniaco, sedis apostolice prothonotarium. Lugduni, in edibus*

Gilberti de Villiers, 1525. In-8° goth., figure sur bois ; veau brun.

— 114. - 123. — MAGAILLANS (R. P. GABRIEL DE). *Nouvelle relation de la Chine, composée en l'année 1668, par le R. P. Gabriel de Magaillans.* Paris, 1668. In-4°; veau, dos orné.

Aux armes et chiffres du duc de Mortmart. On lit au bas du titre la mention : *Je suis au duc de Mortemart.*

Cette indication est signalée dans l'*Armorial du bibliophile* : « Les livres à cette marque, dit-il, portent tous, au bas du titre, la signature de l'amateur, et quelques-uns, ces mots : Je suis au duc de Mortemart ». (Tome II, p. 142).

— 114 bis. 22.— CHRONICARUM LIBER *(per Hartman Schedel). Hunc librum Anth. Koberger Nurembergæ impressit, anno 1493.* Gr. in-fol. goth., fig. sur bois ; rel. anc.

Ce livre, connu sous le nom de : Chronique de Nuremberg, est très remarquable à cause de ses gravures au nombre de plus de 2,000. (Brunet. Tom. Ier, p. 656).

— 115. - 107. — MAMACHI (FR. TH. MAR.). *Originum et antiquitatum christianarum lib. XX. Ramæ, 1747-1755.* 12 tomes en 5 vol. gr. in-4° fig.; veau vert.

Cet ouvrage est dédié au R. P. Brémond, général des F. Prêcheurs, dont les armes sont gravées sur l'ouvrage intitulé : *Istoria.*

— 116. - 38 —BROUILLART (D. JACQ.). *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, par Dom. Jacques Brouillart, relig. bénéd.* Paris, 1724, in-fol.; veau.

— 117. - 37. — Félibien (Dom). *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France, par Dom Michel Félibien, relig. bénéd.* Paris, 1706. Gr. in-fol. grav. et plans ; veau.

— 118. - 174. — Les Graces. *Recueil de différents ouvrages sur les grâces* (par Meunier de Querlon). Paris, 1769. Gr. in-8°; veau écaillé; aux armes de M. de Valbelle. (Les gravures manquent).

— 119. - 122. — Du Choul (Guillaume). *Discours de la religion des anciens romains, de la Castramétation; des Bains.....* Lyon, 1581. 2 tomes en 1 vol. in-4°; veau fauve.

Ouvrage assez rare, ayant appartenu à Borrilly, célèbre amateur d'antiquités, de la ville d'Aix : *Ex-dono à Borrilly.*

(Voir, sur Borrilly, les *Rues d'Aix,* par Roux Alphéran. Tome 1er, p. 343).

— 120. - 87. — Sigonius. *Venetiis, apud Paulum Manutium Aldi.* In-fol. comprenant deux parties :

1° *Caroli Sigonii fasti consulares*, 1555 de 16 ff.

2° *Caroli Sigonii in fastos consulares ac triumphos romanos commentarius,* de 169 ff.

— 121. - 240. — Eusebius. *Ecclesiastica historia Eusebii, Cesariensis viri, de vita ac litteris...* Lyon, 1526, in-8°; veau.

A la suite de cet ouvrage on a relié : *Historia tripertita: Habes, candidissime lector, historiam tripertitam Cassiodoris senatoris.* 1526.

— 122. - 113. — Chronologia sanctorum *et aliorum virorum illustrium ac abbatum sacræ insulæ Lerinensis, a domino Vicentio Barrali*, 1613. In-4°; veau.

Ce volume provient du couvent de l'Oratoire de N.-D. de Grâces de Cotignac.

— 123. - 9. — Cérémonies et coutumes religieuses *de tous les peuples du monde, représentées par des figures dessinées de la main de Bernard Picard.* Amsterdam, 1723. 10 vol. gr. in-fol.; mar. rouge, tr. dor.

Ce grand ouvrage est complet.

— 124. - 48. — Sabellicus (M. Anthonius). *Enneades, seu Rapsodiæ historiæ.* [A la fin :] *Rapsodia historiarum ab orbe condito in annum usque salutis nostre M.D.IIII, in ædibus Ascensianis, ad idus febr. anni ad calculum Romanum*, 1517. Gr. in-fol.; rel. du XVI[e] siècle, fig. imprimées à froid sur les plats, avec ce nom : André Boule.

— 125. - 39. — Joinville (Jean sire de). *Histoire de Saint-Louis, par Jehan, sieur de Joinville.* Paris, impr. royale, 1761. In-fol.; veau fauve.

Très belle édition. Exemplaire en parfait état.

— 126. - 124. — Ambert de Poictiers (G.). *L'histoire des guerres faictes par les chrétiens contre les Turcs, sous la conduite de Godefroy de Buillon*, 1559. In-4°; rel. parchemin.

Volume réglé, en très bon état.

— 127. - 243. — Mamerot (Seb.). *Les passages de oultre mer du noble Godefroy de Buillon, qui fut roy de Hierusalem, du bon roy Saint-Louis et de plusieurs vertueux princes qui se sont croisez.* (S. D.) In-8° goth., mar. rouge, fil. dos orné, anc. rel. Mar-

que de François Raynaud, qui fut imprimeur à Paris de 1512 à 1551. (L. C. Silvestre, *Marques typographiques* n° 42).

[A la fin :] Et fut ce fait en l'an mil CCCCIIIIXX et XII. (Cette dernière date (1492) est celle du fait victorieux du roi d'Espagne, rapporté à cet endroit, et non celle de l'impression du livre). Brunet, t. 3, p. 647.

Edition rare et recherchée. Un exemplaire, dont le titre avait été refait, a été vendu 800 fr. en 1878 (Catal. Didot, n° 690).

— 128. - 208. — WOLSON. *Histoire du règne de Philippe II.* Amsterdam, 1777. 3 vol. in-12, mar. vert. (Le 4e vol. manque).

Bibliothèque du château de Tourves.

— 129. - 159.— SEISSEL (CLAUDE DE). *Histoire de Louis XII, roy de France.* Paris, 1615. In-4°; veau.

Aux armes de Hennequin, président à mortier au parlement de Paris. Devise : *Membra non animum tegunt.* (ARMORIAL DU BIBLIOPHILE, tome II, p. 6).

— 130. - 118. — PEREFIXE (HARDOUIN DE). *Histoire du roy Henri-le-Grand.* Paris, Edme Martin, 1661, in-4°; rel., aux armes.

— 131. - 170. — MAZARINADES. *Recueil factice de 29 pièces en vers et en prose, qui ont paru pendant les troubles de la Fronde.* 1649, in-4°.

— 132. - 43. — TRAITÉ DE PAIX ENTRE LES COURONNES DE FRANCE ET D'ESPAGNE. Paris, impr. royale 1660. In-fol.; mar. rouge. Aux armes de Louis XIV et d'Anne d'Autriche.

Très beau volume, richement relié, qui fut envoyé par Louis XIV à Notre-Dame-de-Grâces, à Cotignac, à la suite d'un voyage de dévotion, effectué le 21 février 1660.

— 133. - 19. — MÉDAILLES *sur les principaux évènements du règne de Louis-le-Grand, avec des explications historiques* (par Fr. Charpentier, P. Tallemand, J. Racine, Boileau, etc.). Paris, impr. royale, 1702. Gr. in-fol.; mar. rouge, aux armes du roi.

Magnifique exemplaire.

— 134. - 140.— CAYLUS. *Les souvenirs de Madame de Caylus.* Amsterdam, 1770. in-8°. Veau écaillé, aux armes des Valbelle.

— 135. - 220. — BOUGEANT. *Histoire du Traité de Westphalie, par le père Bougeant*, 1751. 6 vol. in-12; mar. rouge, tr. dor. dos orné. (Derome).

— 136. - 204.— D'ARGENSON. *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France.* Amsterdam, 1765. 1 vol. in-8°; veau fauve, dos orné.

— 137. - 104. — LES ANNALLES D'ACQUITAINE. *Faictz et gestes en sommaire des roys de France et d'Angleterre, pays de Naples et de Milan, reveues et corrigées par l'acteur mesmes jusques en l'an 1535, et de nouvel jusques en l'an 1537.* Paris, Guillaume Le Bret, MDXXXVII. [A la fin :] Cy finissent les *Annalles Dacquitaine*, et ont esté achevées d'imprimer à Paris, le premier jour de juing 1537. Gr. in-4°; goth.; veau.

C'est le meilleur ouvrage de Bouchet, qui l'a dédié à Louis de de la Trémoille, vicomte de Thouars.

— 138. - 102.— DES DIGNITEZ, *magistrats et offices du royau-*

me de France. Paris, Guill. Lenoir, 1553; in-8°, broché.

Document historique intéressant.

— 139. - 161. — BREF ET SOMMAIRE RECUEIL *de ce qui a été faict et de l'ordre tenu à la joyeuse et triomphante entrée de Charles IX, en sa bonne ville et cité de Paris, avec le couronnement de Madame Elizabeth d'Autriche, son épouse, le 25 mars 1571.* Paris, Denis du Pré, 1572. 3 part. en 1 vol. in-4°, fig. sur bois. Portrait; rel. anc., veau fauve, fil. et dos orné.

(Catalogue de la vente Ruggieri, 1873, n° 276, prix 600 fr.).

— 140. - 269.—MANDAJORS (JEAN-PIERRE DES OURS DE). *Histoire critique de la Gaule Narbonnaise.* Paris, 1733, in-12; veau.

Aux armes du duc de Richelieu (Louis-François-Armand du Plessis). *D'azur à trois chevrons de gueules.*

Ouvrage très estimé. A la suite de la seconde partie, p. 506, est insérée une savante dissertation sur la fondation de Marseille.

— 141. - 137. -- MARESTEIN. *Mémoires historiques, politiques et militaires sur la Russie*, par le général de Marestein. Lyon, 1772. 2 vol. in-8°; mar. rouge, tr. dor., dos orné. (Derome).

— 142. - 289. — SUECIA. *Sive de Suecorum Regis dominiis et opibus commentarius politicus. Lugd. Bat., ex off. Elzev.* 1631. In-24, de 319 pages ; rel. anc. parch.

— 143. - 212. — RAYNAL. *Histoire du Stadhoudérat*, par M. l'abbé Raynal. La Haye, 1749, 1 vol. in-12; mar. rouge, dent. tr. dor. (Bibliothèque du château de Tourves).

— 144. - 112.— ISTORIA (LA) UNIVERSALE, *provata con monumenti, e figurata con simboli degli Antichi, opera di Monsignor*

Francesco Branchini Veronese. Rome, 1747, in-4°; veau, dos et coins ornés, tr. dor.

Aux armes du R. P. Franc. Antonino Brémond, général de l'Ordre des Prêcheurs.

— 144 bis. - X. -- NOUVEAU THÉATRE D'ITALIE, *ou description des villes, palais, églises de cette partie de la terre* (dressée sur les dessins de J. Blaeu). Amsterdam, 1704 ou La Haye 1724, 3 vol. in-fol. max. fig.; anc. reliure.

— 145. - 288. — HELVETIORUM RESPUBLICA *diversorum autorum, quorum nonnulli nunc primum in Lucem prodeunt. Lugd. Bat. ex offic. Elzeverianâ,* 1727, in-24, de 235 pages; anc. reliure parchemin.

— 146. - 228.—BURCK. *Histoire des colonies européennes dans l'Amérique*, par Villiam Burck. Paris, 1767, 2 vol. in-12, mar. rouge, aux armes des Valbelle.

— 147. - 185.—BOUCHET (J.). *Le Panegyric du chevallier sans reproche* (Louis de La Trimouille)

[A la fin : fol. 194 v°). Cy finist le chevalier sans reproche, composé par maistre Jehan Bouchet, demourans audict Poictiers, à la Celle, et fut achevé le 27 mars 1527. In-4°, goth.; veau fauve.

Aux armes du chancelier d'Aguesseau. (Vente Didot, 1878, n° 202, vendu 800 fr.).

— 148. - 97. — LES STATUTS DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT, *Estably par Henri IIIe du nom, au mois de décembre 1578.* Paris, impr. roy., 1724. In-4° réglé; mar. rouge, dos et coins ornés, tr. dor.

Armes royales, riche reliure du XVIIIe siècle.

— 148 bis. - 94. — STATUTS DE L'ORDRE DE SAINT-MICHEL. *Impr. roy. 1725.* In-4°; veau fauve, dos orné, fil. dent. tr. dor.

Aux armes du roi de France.

— 149. - 45.— PLUTARCHI VITÆ. *Venetiis, 1491.* In-fol. 2 tom. reliés ensemble; le tome 1er, 145 ff., le second, 144 ff. Reliure bois et peau.

Edition très rare. 2 gravures sur bois d'un fini remarquable. [A la fin :] *Virorum illustrium vitæ Plutarcho græcho in latinum versæ: solertique cura emendatæ fœliciter expliciunt. Venetiis, impressa per Johannem Rigatium de Monteferrato; Anno salutis MCCCCLXXXXI, die vero septimo decembris.*

— 150. - 44. — LACROIX DU MAINE (F. GRUSDÉ). *Premier volume de la bibliothèque du sieur de Lacroix du Maine, qui est un catalogue général de toutes sortes d'autheurs.* Paris, Abel l'Angelier, 1584. In-fol.; mar. citr., fil. tr. dor. dos orné.

Superbe exemplaire d'un ouvrage rare.

— 151. - 49. — DU VERDIER. *La Bibliothèque d'Antoine Du Verdier, seigneur de Vauprivas.* Lyon, 1585. In-fol.; mar. cit., tr. dor. dos orné; belle reliure.

A la suite de cet ouvrage, on a relié : *Supplementum epitomes bibliothecæ Gesnerianæ. Lyon, MDXXCV* (1585 ?).

— 152. - 34.—PERRAULT (CHARLES). *Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, avec leurs portraits au naturel,* par M. Perrault, de l'Académie française. Paris, 1696-1701. 2 vol. gr. in-fol.; veau.

Ouvrage recherché à cause des portraits gravés par Edelinck. (Incomplet de 33 portraits sur 100).

— 153. - 215.— Millot (L'abbé). *Histoire littéraire des Troubadours*. Paris, 1774. 3 vol. in-12; mar. rouge, tr. dor. dos orné. (Bibliothèque du château de Tourves).

— 154. - 139. — Histoire du Parlement de Paris. 5ᵉ édition, 1769. In-8°; veau écaillé, fil. tr. dor.; aux armes du marquis de Valbelle.

— 155. - 127. — Vigenere (Blaise de). *Histoire de Geoffroy de Ville-Hardouyn, maréchal de Champagne et de Roménie; de la conquête de Constantinople, ete. etc., par Blaise de Vigenere, gentilhomme de la maison de Mgr le duc de Nivernois*. Paris, 1584, in-4°; reliure en parchemin, tr. dor.

Première édition d'un ouvrage précieux sous le rapport historique et grammatical. (Brunet, tome IV, p. 632).

— 156. - 126. — Fauchet (Claude). *Les antiquités gauloises et françaises*, par Claude Fauchet. Paris, 1611. In-4°; mar. rouge, dent. tr. dor. aux armes.

A la suite : *Origines des Dignités et magistrats de France, recueillies par Claude Fauchet, 1611.— Origines des chevaliers, armoiries et héraults*, par le même, 1611.

— 157. - 33.—Valdor (Jean). *Les triomphes de Louis le Juste, XIIIᵉ du nom, roy de France, contenant les plus grandes actions où sa Majesté s'est trouvée, ouvrage entrepris et finy par Jean Valdor, calcographe du Roy*. Paris, impr. roy. Ant. Estienne, 1649. In-fol. grand papier; veau fauve, dos orné.

Aux armes de *Lambert de Thorigny*, conseiller à la Cour des Comptes. (Catal. de la bibl. Lambertina, 1730, art. 1755).

— 158. - 226.— BAUDELOT DE DAUVAL. *De l'utilité des voyages, et de l'avantage que la recherche des antiquités procure aux savants.* Rouen, 1727. 2 vol. in-12 ; mar. rouge, tr. dor. fil.

— 159. - 175.— ANCIENNES ENSEIGNES (LES) *et Estendarts de France, de la chappe de Saint-Martin (par Aug. Gallaud).* Paris, Richer, rue Saint-Jean de Latran, 1637. In-4°, reliure en parchemin.

Première édition d'un ouvrage rare et intéressant. (BARBIER, *Dict. des ouv. anonymes.* Tome I, p. 750).

-- 160. - 246.— VALÈRE (MAXIME). *Valerii Maximi Dictorum Factorumque Memorabilium, libr. IX. Anturpiæ, apud Christoph. Plantinum*, 1585. In-8°, rel. parch. du XVIe siècle.

— 161. - 99. — FILLASTRE. *Le premier valume de* LA THOISON D'OR, *composé par le Révérend Père en Dieu Guillaume (Fillastre). On les vend à Paris, en la rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Loup, devant les Mathurins.* [A la fin :] *Cy fine le second volume de La Thoison d'or.* Imprimé à Troyes, par Nicolas le Rouge, l'an 1530, le vingt et ungiesme jour d'apvril. Pet. in-fol. goth., fig. sur bois. (Morgand, lib. 1876, n° 351. Prix 750 fr.).

— 162. - 254.—BOAISTUAU, *surnommé* LAUNAY. *Histoires prodigieuses, extraites de plusieurs fameux auteurs grecs et latins, sacrez et prophanes, mises en nostre langue par P. Boaistuau, surnommé Launay.* Paris, 1575, 1 vol. in-8°; veau, grav. sur bois; anc. rel.).

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Pages.

ACAJOU ET ZIRPHILE, conte, par Duclos............. 72
ACQUITAINE (Les annales d'), 1535... 81
AGUESSEAU (Le chevalier d'), bibliophile............ 83
ALBERT (Le Grand). Des secrets, des vertus des herbes, 1542...................................... 59
ALCIAT. Omnia emblemata. 1583.................... 73
AMBERT DE POITIERS. L'histoire des guerres faites par les Chrétiens contre les Turcs. 1559............. 79
AMBROSIUS. De vocatione omnium gentium. 1541...... 50
ANNALES D'ACQUITAINE (Les). 1535. 81
ANTIBES. Antiquités historiques par M. Jean Arazy, avocat.................................. 44
ANTONINUS, archiep. Florent. Summa theologia. 1484-1487... 46-51
ANVILLE (D'). Notice de l'ancienne Gaule. 1760...... 75
APIAN. Cosmographie. 1581 58
ARCUSSIA. La fauconnerie. 1598. 59
ARGENSON (D'). Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France................... 80
ARIOSTE. Orlando furioso. 1622.... 71
ARISTOTELIS. Vitæ ex Laertio. 1497................. 48-55
ARMURE DU XVIe SIÈCLE. Lettre de M. Sénégon, antiquaire.. 16-17
ARRAS. (Diurnal du diocèse d'). 30
AUGUSTINUS (S. Aurelius). De civitate Dei. 1494. 48-51
AUMONT (Le duc d'), bibliophile..................... 72

Barclaius (L'Argenis de Jean). 1630-1643 71
Barral. Chronologie des abbés de Lérins. 1613...... 78
Baudelot de Danval. De l'utilité des voyages. 1725. 86
Bélisaire, par M. Marmontel. 1767................. 71
Bellay (J. du). Les regrets et autres œuvres. 1558... 64
Belles Lettres (Ouvrages relatifs aux)............ 60
Belleville (Philippe de). Théâtre d'histoires........ 70
Bellin. Description géographique de Venise et de la Morée.. 75
Biblia sacra latina. 1481..... 23-45-49
Biblia. 1545. Robert Estienne, imprimeur........... 50
Bibliothécaires (Notice sur les).................. 10-21
Bibliothèque de Draguignan. Notice historique...... 3
Billon (Françoys de). Le fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin. 1555..................... 72
Blanchon (Joack). Ses premières œuvres poétiques. 1583.. 65
Blason de Mme Adelaïde, fille de Louis XV......... 62
Boaituan dit Launay. Histoire prodigieuse. 1575... . 86
Boccace. Il decamerone. 1757...................... 67
Boileau. Œuvres diverses. 1729.................... 65
Bompart (Jean-Paul-Philippe), bibliothécaire adjoint. 14-22
Bosio. Roma sotterranea.......................... 40
Bouchet (Jean). Les annales d'Acquitaine. 1535...... 81
— Le panégyrique du chevalier sans reproche. 1527................. 83
Boucher (Jean). Voyage de la Terre Sainte.......... 42
Bougeant. Histoire du traité de Westphalie. 1751.... 81
Bourdaloue. Sermons. 1707-1721.................. 52
Boudigné. La légende de Maistre Pierre Faifeu. 1723. 63
Bourgeois de Boynes, bibliophile.......... 75
Bref et sommaire recueil de ce qui a été fait à la joyeuse et triomphante entrée de Charles IX à Paris. 1572... 82
Brémond (Antonino), général de l'ordre des Prêcheurs 83

BREVIARIUM ROMANUM. Manuscrit du XIVe siècle.... 30
BROUILLART (Dom. Jacq.). Histoire de l'abbaye de St-Germain-des-Prés.......... 77
BURCK. Histoire des colonies (Amérique)... 83
CAYLUS. Les Souvenirs de Mme de Caylus........... 81
CÉRÉMONIES et coutumes religieuses de tous les peuples. 1723.................................. 79
CHAMPIER (Symphorien). La Nef des dames vertueuses. 1503............. 63
CHARLEVOIX. Histoire et description du Japon........ 76
CHARTIER (Alain). Ses œuvres. 1617................ 63
CHIFFRES (Nouveau livre des), par Mavelot.......... 59
CHRONICARUM LIBER. 1493. 48-77
CICÉRON. Œuvres diverses. 1543.................. 61
CICÉRON. De philosophia. 1543...................... 56
CICERONIS (OPERA). 1498-1499...................... 49-73
CLÉMENT (Pierre), aide-bibliothécaire............... 14
CLOVIS-EVE, relieur du XVIIe siècle........... . . . 62
COCHIN (Ch.-N.). Voyage d'Italie. 1769.......... 76
COMÉDIE DE FRANCION (LA). 1642.................. 67
CONRAD (Olivier). Le mirouer des pécheurs. 1526.... 68
COSTE (Michel), aide-bibliothécaire... 22
CRITIQUE du Nobiliaire de Provence. Manuscrit...... 43
CROZET, marquis de Thugny, bibliophile............. 26
DAUDIGUIER (Henri). Histoire des amours de Lysandre. 1650.......... 71
DÉLICES DE VERSAILLES, par Jombert............... 60
DESCARTES (René). Opera philosophia............... 56
DESCRIPTION géographique des îles des Antilles 75
DESHAYES (Louis). Voyage au Levant 76
— Traduction des élégies latines de Sidronius Hoschius................................... 62
DIDEROT. Œuvres philosophiques.................. 74
DIGNITÉS (Les). 1553...................... 82
DIURNAL du diocèse d'Arras...................... .. 30

Doublier (Esprit-Félix), bibliothécaire............. 12-21
Du Choul. Discours de la religion des anciens Romains. 1581.................................. 78
Duclos. Acajou et Zirphile. 1744. 72
Du Lorens (Les Satyres de M.). 1646............... 65
Du Monin. Œuvres diverses. 1579. 65
Du Verdier (Antoine). Les diverses leçons. 1616.... 73
— (La bibliothèque de). 1585... 84
Draguignan. Délibérations du conseil municipal 44
Enseignes (Les anciennes) et étendarts de France. 1637 86
Erasme. Apophegmatum opus. 1533.. 73
— Moriæ encomium. 74
Estienne (Henri). Introduction au Traité de la conformité des merveilles........... 24-72
— (Charles). Dictionarium historicum ac poeticum...... 61
Eusebius. Ecclesiastica historia. 1526 78
Explication des cent estampes, qui représentent différents peuples du Levant....................... 76
Espitalier (Jacques), bibliothécaire................ 14-21
Fauchet (Claude). Les antiquités gauloises et françaises. 1611..................................... 85
Félibien (Dom). Histoire de l'abbaye de Saint-Denis.. 78
Fiacre (Frère). Relation d'un voyage à Rome........ 41
Fillastre. Le premier volume de la Thoison d'or. 1530 86
Floretus. D. Bernardi Floretus cum comento Jersonis. 1537.................................... 61
Fort inexpugnable (Le) de l'honneur du sexe féminin. 1555 72
Fouquet, bibliophile................... 26-76
Fréjus. (Mémoire sur la ville de) 43
Gallaud (Aug.). Les anciennes enseignes et étendarts de France......... 86
Garcin (Alphonse), bibliothécaire.................. 18-20
Gesner. De raris et admirandis herbis. 1555........ 56

Géographie universelle........................ 40
Géométrie pratique.............................. 45
Graces (Les). Recueil de différents ouvrages sur les grâces... 78
Grand Dictionnaire (Le) des prétieuses par le sieur de Somaize.................................. 72
Gratianus. Concordantia discordantium canonum... 54
Grécourt (de). Œuvres diverses.................. 66
Grolier. Bibliophile.............................. 3-25
Gros (Athanase), bibliothécaire.................. 15-22
Guérin (Joseph), bibliothécaire.................. 14-21
Guérin (François). Complainte.................... 68
Guyon de Sardière, bibliophile................... 26-70
Heliodore. Histoire æthiopique. 1575............. 69
Helvetius. Respublica............................ 83
Herculus Gallicus, sive perfecti oratoris idea....... 39
Heures à l'usage de Rome......................... 50
Histoire. (Catalogue des ouvrages relatifs à l')....... 75
Histoire du Parlement de Paris................... 85
Histoires prodigieuses, par Boaistuau, dit Launay.. 86
Horæ. Manuscrit du XVe siècle.................. 29-31
Hospital (Michel de l'). Epitres et autres poésies..... 62
Hotman (Antoine). Traité de la dissolution du mariage 54
Icard (Louis), bibliothécaire.................... 20-22
Imprimés (Catalogue des ouvrages)................ 45
Incunables (Catalogue des)....................... 45
Institution de Physique. 1740.................... 59
Istoria Universale (La). Opera di Francisco Banchini 83
Janua (Joannes Balbus de). Summa quæ vocatur Catholicon.................................... 60
Joinville (Jean Sire de). Histoire de St-Louis....... 79
Jombert. Les délices de Versailles............... 60
Jombert (Laurent). Traité du ris................. 58
Jouffrey (De), bibliothécaire.................... 11-21
Journal du voyage fait aux îles d'Amérique par

M. Renau.................................... 42
JOURNAL de la Campagne des galères, sous le Commandement du bailly de Noailles.................. 42
JURISPRUDENCE (Catalogue des ouvrages relatifs à la) . 53
LA BRUYÈRE. Les caractères de Theophraste. 1688... 58
LA CROIX-DU-MAINE (La Bibliothèque de). 1584 84
LA FONTAINE. Fables choisies. 1755-1759 65
LAMBERT DE THORIGNY, bibliophile... 86
LAUNAY (Boaistuan dit). Histoires prodigieuses. 1575. 86
LÉGENDE de maistre Pierre Faifeu.................. 63
LE LOYER. (Les œuvres et mélanges poétiques de Pierre). 1579.............................. 64
LÉRINS (abbaye de). Chronologia Sanctorum Lerinensis 1613.. 78
LIBER de Accentibus Scripturæ. 1565................ 60
LOUIS XI. Le Rozier des guerres. 1616 59
LORRIS (Guillaume de). Le Roman de la Rose........ 33
MAGAILLANS (Gabriel de). Nouvelle relation de la Chine 77
MAMACHI. Originium et antiquitatum christianarum... 77
MAMEROT (Seb.). Les passages de oultre mer de noble Godefroy de Bouillon. 1512................... 79
MANDAJORS (J. P.). Histoire critique de la Gaule Narbonnaise.................. 82
MANUSCRITS (Catalogue des)...................... 29
MARSEILLE (Fondation de). 1733................... 82
MARTEL (Le R. P.). Un manuscrit du XVII[e] siècle.... 41
MARMONTEL. Belisaire. 1767...... 71
MAVELOT. Nouveau Livre des chiffres 59
MAZARINADES. Recueil de 29 pièces en vers et en prose 80
MÉDAILLES sur les principaux évènements du règne de Louis XIV.................................. 81
MELIADUS DE LEONNOY. Nobles faits d'armes. 1528.... 69
MÉMOIRE pour l'instruction des procès de la Sénéchaussée 43
MÉMOIRE sur la manière dont on procède à la recette des bois.............. 43

MERCIER (Jean) Liber de accentibus Scripturæ. 1565.. 60
MERESTEIN. Mémoires historiques sur la Russie...... 82
MEUNG (Jean de). Roman de la Rose................ 33
MILLIN. Observations d'un provençal sur le voyage de M. Millin dans le département du Var.......... 44
MILLOT (L'abbé). Histoire littéraire des troubadours.. 85
MINUTIANUS, éditeur des œuvres de Cicéron. 1498.... 23
MIROIRS (Les). De Jean de PIGNOCHIS................ 31
MIROUER DES PÉCHEURS (Le), par Olivier Conrad. 1526 68
MISTÈRE du viel testament (Le).................... 67
MOLINET (Les Faits et dicts de feu). 1531............ 63
MONTAIGNE. (Essais de Michel, seigneur de). 1659..... 57
— (Journal du voyage de Michel de)........ 58
MORTEMART (Le Duc de), bibliophile................ 25-77
MORUS (Th). Utopia.—Epigrammata Erasmi... 56
MOULINET (Nic. de). La vraye histoire comique de Francion 71
MOUTTET (Alexandre), bibliothécaire 20-22
MUSSET (Le comte Alex. de). Don d'un ouvrage...... 57
NEF DES DAMES VERTUEUSES (LA), par Alain Champier. 1503 63
NOSTRADAMUS (Michel), bibliophile................ 25-67
NOUVEAU THÉATRE D'ITALIE. 1704.................... 83
NOUVEL (Edouard-Vincent), bibliothécaire 14-21
NOVUM TESTAMENTUM. 1583........ 50
ORIGINE des dignités et magistrats de France. 1611... 85
ORTELIUS. Theatrum orbis terrarum. 1603........... 75
OVIDE. Œuvres diverses 38-61
PARNASSUS. Poeticus biceps. 1616...... 62
PASCALIS (Noël), bibliothécaire.................... 14-21
PAYSAN PERVERTI (LE), par Rétif de La Bretonne 71
PEIRESC. Son monogramme...................... .. 26-61
PÉRÉFIXE (Hardouin de). Histoire du roi Henri IV. 1611 80
PETIT LAURENT (LE). Le Songe du Vergier.......... 53
PÉTRARQUE. De remediis utriusque fortunæ. 1584.... 67

PERRAULS (Charles). Les hommes illustres. 1696.... 84
PHILOSOPHIA. Traité manuscrit.................... 44
PIERRUGUES (Emmanuel-Pierre), bibliothécaire...... 11-21
PINOCHIS (Les miroirs de Jean de).......... 31
PTOLOMÉE Geographia. 1528-1535.................... 58-75
PLUTARQUE. Vitæ. 1491............................ 47-84
POLIPHILE (Le Songe de).......................... 24-66
POÉSIES BURLESQUES (Recueil de). 1649... 65
PRAGMATICA SANCTIO. 1510......................... 53
PRAFETIE dell' albate Gioachino Vescovo di Marsico .. 58
ROBERT (Ulysse), bibliophile.......... 26
RACINE. Athalie. Edition originale 68
RANCOUNET (Aimar). Trésor de la langue française... 61
RAYNAL (L'abbé). Histoire du Stadhoudérat. 1749.... 82
RELATION d'un voyage du Frère Fiacre.............. 41
RENAU. Ingénieur de la marine. Journal d'un voyage.. 42
RESTIF DE LA BRETONNE. Le paysan perverti. 71
RICHARDI Sancti Victoris (omnia opera)............. 51
RIPA (César). Iconologia. 1669..................... 73
RODERICUS SANCIUS. Speculum vitæ humanæ. 1475.... 45
ROMA SOTTERRANEA, par Antoine Bosio............. 40
ROMAN de la Rose. Manuscrit du XIVe siècle 9-26-33
ROUSSEAU (J.-B.). Ses œuvres. 1743................ 66
ROZIER des Guerres (LE), par Louis XI. 1616......... 59
SABELLICUS (M. Ant. Coccius). Rapsodia historiarum. 79
SAINT-ESPRIT (Statuts de l'ordre du).......... 8-83
SAINT-PIERRE (Bernardin de). Les rêves d'un homme de bien.................................. 74
SALIGNIACO Itinerarii Terre Sancte. 1525. 76
SAUVAN (Louis), aide-bibliothécaire................ 22
SAUVIGNY (de). Histoire amoureuse de Pierre Le Long 72
SCIENCES et ARTS (Ouvrages relatifs aux) 54
SEISSEL (Claude de). Histoire de Louis XII.......... 80
SENECA. Epistolæ. Manuscrit du XIIe siècle.......... 26-32
— Opera omnia. 1529...................... 55

SENECA. Tragédies. 1536 67
SIGONIUS. Fasti consulares. 1555.................. 78
SOMAIZE. Le grand Dictionnaire des Précieuses. 1661. 72
SONGE DU VERGIER (LE). 1500...................... 53
SORBIERE (Samuel de). Voyage en Angleterre........ 76
SPECULUM vitæ humanæ, par Roderigue de Zamora. 1475.................................... 23-45-54
STATUTS DE L'ORDRE du Saint-Esprit............... 83
— de Saint-Michel............... 84
SUECIA, sive de Suecorum Regis dominiis et opibus commentarius................................ 82
TAXE de la chancellerie romaine. 1744............... 53
TEISSIER (Octave), bibliothécaire................... 22
TEXELIUS (Petrus). Ses œuvres..................... 73
THOISON D'OR (La), par le R. P. Fillastre. 1530...... 86
THÉATRE DE SOCIÉTÉ. Recueil de différentes pièces... 68
THÉATRE D'HISTOIRES. 1613......................... 70
THODORETUS. Explanationes in duodecim prophetos. 1530.. 51
THÉOLOGIE (Ouvrages relatifs à la)................. 49
THOMAS DE AQUINO (St). Prima pars Summæ. 1520.... 52
TOURTOUR (Seigneurs de). Livre des actes. 1676-1693. 40
TRAITÉ de paix entre les couronnes de France et d'Espagne. 1660.............................. 80
TRAITÉ du ris par Laur. Joubert. 1579. 58
TRAITÉ de la dissolution du mariage. 1581........... 54
TRAITÉ d'hydraulique, par M. Bernard.............. 44
TRIOMPHES DE LOUIS LE JUSTE (Les), par Valdor. 1649. 85
TRISTAN. (Histoire du noble). 1546.................. 69
TROIN (Antoine), aide-bibliothécaire 22
TRIOMPHES de la noble et amoureuse dame. 1535..... 64
TURPIN. Chronique et Histoire. 1527................. 69
TURREL. Résumé des délibérations du Conseil municipal de Draguignan.................................. 27

TURREL (Pierre-Dominique), membre de la société d'émulation 10-21
VALBELLE. Bibliothèque des Valbelle. 10
VALDOR (Jean). Les triompbes de Louis-le-Juste..... 85
VALÈRE (Maxime). Œuvres. 1585........ 86
VALLO. Du faict de la guerre. 1554.. 59
VASSAL (Casimir), aide-bibliothécaire.............. 22
VERRUE (La Comtesse de), bibliophile........... ... 26
VIDA (Jérôme). Œuvres diverses. 1536 62
VIGENERE (Blaise de). Histoire de Geoffroy de Ville-Hardouin. 1584......................... ... 85
VOYAGE de la terre sainte fait en 1610... 42
WOLSON. Histoire du règne de Philippe II 80
ZACHARIA. Concordia Evangelistarum............... 29

REPRISE

DES ILES DE LÉRINS

SUR LES ESPAGNOLS

1635-1637

PAR

J.-A. AUBENAS.

Nous allons entreprendre la relation d'un fait de guerre de la première partie du dix-septième siècle, que l'histoire générale mentionne à peine, mais qui eut, pour notre littoral et pour la France, l'importance d'une grande victoire. Cette relation, uniquement basée sur les documents contemporains, en fournira de larges extraits; nous ne pensons pas avoir à justifier ce système de composition où la vérité historique et l'intérêt du récit trouveront leur compte.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Le faible Louis XIII régnait déjà depuis vingt-cinq ans, dont dix années consumées dans une orageuse minorité. Sorti, enfin, de la tutelle humiliante de deux favoris de cour, le maréchal d'Ancre et le connétable de Luyne, il était heureusement tombé sous la direction, ou plutôt, sous le joug de celui que l'histoire, malgré quelques petitesses, a eu raison d'appeler le Grand cardinal, car, par son génie, sa force d'âme, son autorité reconnue ou détestée, il avait su conquérir, en Europe, cette situation prépondérante que la fortune a dévolue, après des malheurs sans exemple, à notre plus dangereux adversaire.

En arrivant au pouvoir (1624), le cardinal de Richelieu avait formé trois grands desseins, qu'il ne perdit jamais de vue : détruire la puissance politique des Protestants, que l'Edit de Nantes n'avait pu contenter; abattre l'orgueil et l'esprit factieux des Grands; abaisser la Maison d'Autriche, cette rivale séculaire de la France.

La prise de l'Ile de Rhé et, trois ans après, celle de La Rochelle, condamnèrent à tout jamais les Protestants au repos.

L'exécution, sur de dociles arrêts, des comtes de Chalais et de

Boutteville, du maréchal de Marillac, du duc de Montmorency, de Cinq-Mars et de de Thou, pour ne citer que les plus marquants, rendit la noblesse craintive sinon soumise, car on put voir, sous la Fronde, son tumultueux et impuissant réveil.

La rivalité de la Maison d'Autriche datait juste d'un siècle. Elle avait commencé avec Charles-Quint, à la fois empereur d'Allemagne, roi d'Espagne et de Naples, et s'était continuée sous son fils, Philippe II, qui, laissant l'Allemagne à une autre branche de sa famille, régnait sur l'Espagne, les Flandres et l'Etat napolitain. Par ses intrigues, son or (l'or du nouveau monde), et même par des envois de troupes, Philippe II n'avait cessé de fomenter cette guerre civile, la Ligue, où la France faillit sombrer. Le génie et la valeur d'Henri IV, devenu roi, lui infligèrent de rudes leçons, qui maintinrent en paix son fils, Philippe III. Ce fut sous le successeur de celui-ci que la mésintelligence éclata entre la France et les deux branches de la Maison d'Autriche, liguées ensemble et représentées, l'une, par Ferdinand II, l'empereur d'Allemagne, et l'autre, par Philippe IV, roi d'Espagne et de Naples. La guerre fut formellement déclarée en 1634, et d'abord, la lutte se poursuivit dans le Nord, marquée, pour la France, par une victoire signalée, celle d'Avein (duché de Luxembourg), où les ennemis coalisés éprouvèrent de grandes pertes.

Mais une tradition impériale consistait à inquiéter la France dans ses provinces méridionales, afin de la forcer de s'affaiblir sur le Rhin. Charles-Quint avait usé par deux fois de cette tactique; son arrière petit-fils se proposa d'y avoir également recours. Soit dans les ports d'Espagne, soit à Naples, Philippe IV

possédait une marine nombreuse et, de plus, aguerrie par une longue pratique de la mer (l'Espagne étant, alors, la puissance la plus riche en possessions lointaines), tandis que la France, absorbée par ses guerres intestines, avait presque entièrement laissé dépérir la sienne. Elle commençait seulement à renaître sous l'impulsion de son grand ministre, lequel s'était fait nommer, à cet effet, Surintendant de la Navigation et du Commerce. Mais aucune force organisée, aucune escadre ne se trouvait dans la Méditerranée; livrée aux entreprises de l'ennemi, et n'offrant, pour combattre ses approches, que le secours des quelques galères de Marseille et d'un petit nombre de vaisseaux mal armés.

Ce fut cette situation qui inspira aux Espagnols le pensée de s'emparer des Iles de Lérins, espérant bien, une fois maîtres de ce point d'appui, y trouver l'occasion et les moyens d'opérer sur la terre de Provence, sinon des conquêtes durables, du moins quelque descente calamiteuse pour le pays. C'est ici que commence notre récit.

II.

Pour plus de mystère, les Espagnols avaient concentré en Italie les préparatifs de leur expédition navale, dont le but restait ignoré. Ce ne fut qu'au commencement du mois de mai 1635, qu'un ami de la France, le comte de Badat, fit parvenir de Nice à M. de Saint-Marc-Chasteuil, seigneur de Châteauneuf-lez-Grasse, chargé de la surveillance de cette partie de la côte, l'avis certain que l'armement préparé à Naples avait pour objectif les Iles de Lérins, et que la flotte ennemie serait bientôt prête à

mettre à la voile. M. de Chasteuil s'empressa de transmettre cette information au maréchal de Vitry, alors gouverneur de la Provence, qui prescrivit, à l'instant, quelques mesures de précaution (1).

La province était fort dégarnie de troupes régulières, les armées de la France se trouvant reportées au-delà des frontières. On y comptait quatre ou cinq régiments, au plus, préposés à la garde de Marseille et de Toulon. Force était de recourir à la noblesse, dont les volontaires s'empressaient toujours d'accourir, et aux milices locales, non moins promptes à s'armer pour la défense commune.

Mais il y avait surtout lieu d'être inquiet au sujet des Iles, que l'on savait plus spécialement menacées par les ennemis. Il est nécessaire, avant d'aller plus loin, d'en donner un court aperçu et de faire brièvement connaître leur passé au point de vue de la défense.

Ces îles sont situées en face et à six kilomètres environ de Cannes. Les anciens, qui y ont laissé des traces de leur séjour, les appelaient *Lero* et *Lerina*, d'où leur dénomination relativement moderne d'*Iles de Lérins*. *Léro,* la plus grande, fut plus particulièrement désignée sous le nom de *Sainte-Marguerite,* d'une église construite en l'honneur de l'illustre martyre d'Antioche; *Lérina* prit le nom de *Saint Honorat,* le fondateur, au Vᵉ siècle, du monastère célèbre qu'on y voit encore : les documents, toutefois, en parlant de cette dernière, emploient souvent l'appella-

(1) *Les Iles de Lérins, Cannes et les rivages environnants*, par M. l'abbé Alliez, p. 137, Draguignan, imprimerie Garcin, 1860. Cet estimable travail nous a été de la plus grande utilité; nous y aurons souvent recours.

tion de *Lérins* et disent indifféremment l'île, le monastère, les moines de *Saint-Honorat* ou de *Lérins*. Ces deux îles, de forme oblongue, mesurent dans leur circonférence, Saint-Honorat, près de trois kilomètres, et Sainte-Marguerite, plus du double. Elles sont séparées par un canal large d'un demi-kilomètre, appelé le Frioul, suffisamment abrité pour servir de port, et dont il sera souvent question.

Au midi, l'île de Saint-Honorat est protégée par une ligne de rochers désignés sous le nom de *Frères* ou de *Moines*, et à l'Est, par quelques petits ilots, dont le plus important porte le nom de Saint-Ferréol, d'un religieux qui s'y était retiré et, dit-on, y fut martyrisé. Assaillis et souvent massacrés, d'abord, par les Sarrasins, et ensuite par les Corsaires, les religieux de Saint-Honorat avaient construit, sur le bord occidental de leur île, un second monastère en forme de château-fort, où ils eurent à supporter plusieurs assauts.

L'île Sainte-Marguerite leur appartenait également, mais ils n'y élevèrent aucun ouvrage capable de la protéger. Reconnaissant leur impuissance à cet égard, les religieux, dix-huit ans avant l'époque qui nous occupe, demandèrent au Pape la permission de s'en défaire. « Une des raisons données par eux, dit leur historien, M. l'abbé Alliez, pour obtenir l'autorisation de céder l'île Sainte-Marguerite, était qu'il importait de la mettre entre les mains de quelque seigneur puissant, qui pût y construire une forteresse et purger ses rivages des pirates dont ils étaient infestés » (1).

(1) *Les Iles de Lérins*, etc., par M. l'abbé Alliez, p. 122, *note*.

Un bref pontifical, en date du 4 janvier 1617, autorisa cette donation, qui fut réalisée en faveur de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, dont le frère venait d'être nommé abbé commandataire de Lérins. Celui-ci, non plus, n'y éleva aucune fortification, et, le 30 mai de l'année suivante, céda sa propriété à un autre prince de sa maison, Charles de Lorraine, duc de Guise, fils du *Balafrè*, pourvu, depuis plus de vingt ans, du gouvernement de la Provence qu'il devait conserver treize années encore. Peu de jours après, le duc de Guise céda l'île, à son tour, « à titre d'emphythéose et d'inféodation », c'est-à-dire, en s'en réservant la suzeraineté, à Jean de Bellon « écuyer, de la ville de Brignoles », l'un de ses officiers, moyennant la somme de 45,000 livres. Le duc se réservait « tel lieu, place et espace que bon lui sembleroit pour ériger, dans l'île, une forteresse ». Le duc de Guise se contenta d'y faire construire une tour ou donjon, flanquée de quelques ouvrages de peu d'importance, et le sieur Bellon y ajouta, à ses frais, une maison d'habitation et une bergerie (1).

En 1631, le duc de Guise, tombé dans la disgrace de Richelieu et, par conséquent, de Louis XIII, reçut inopinément l'ordre de se rendre à la cour. Craignant d'y être arrêté, il se décida à quitter la Provence pour se réfugier en Italie, remplacé, la même année, par le maréchal de Vitry, lequel s'empressa de prendre, au nom du roi, possession de l'île Sainte-Marguerite. Il est à croire que le cardinal ordonna d'en augmenter les défenses, et que de nouveaux ouvrages furent ajoutés à l'espèce de citadelle dont nous venons de parler. Les documents font défaut sur ce point. Mais le procès-verbal d'une inspection des côtes, faite en 1633,

(1) *Les Iles de Lérins*, etc., pages 134-136.

sur l'ordre du ministre, par le président de la Cour des Comptes d'Aix, M. de Séguiran, indique quelle était, en fait d'armements, la pitoyable situation des Iles de Lérins, deux ans avant l'attaque des Espagnols. On en jugera par cette partie du texte que nous reproduisons dans sa naïve et désolante simplicité.

— « Le 28 février 1633, étant parti du Cannet, dit M. de Séguiran, serions passé à l'île Saint-Honorat, où le R. P. Dom d'Ubraye, abbé dudit monastère, nous auroit fait voir toute la place, et aurions trouvé dans icelle : une moyenne (pièce de canon), calibre de France, de huit pieds quatre pouces de longueur, ayant deux palmes, qui sont les armes de l'abbaye; trois petits vers en fonte, avec leurs doubles boîtes; trois arquebuses à croc, de fonte; une bombarde de fer et un pétard; cent cinquante livres de grosse poudre et cinquante de la menue; cinquante boulets de moyenne; dix mousquets bien montés et quatre hallebardes, le tout appartenant au monastère.

— « Et, de là, serions passé à l'île Sainte-Marguerite, où, en faisant la visite de la forteresse, aurions trouvé dans le donjon d'icelle : deux fauconneaux (couleuvrines), calibre de France, de vingt-cinq pieds de longueur, aux armes de Claude de Guise, abbé de Cluny; deux pierriers en fer; six arquebuses à croc; quinze mousquets bien garnis et montés; vingt-cinq piques; cinquante livres de grosse poudre; cinquante boulets à fauconneaux; vingt-cinq livres de balles de plomb et dix livres de mèches, le tout appartenant à M. de Guise, ainsi que nous l'a dit le sieur Rippert, qui commande ladite forteresse » (1).

(1) *Les Iles de Lérins*, pages 90 et 123. Ces pièces ont été, pour la première fois, publiées dans le tome III de la *Correspondance de M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux*, faisant partie de la collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France*.



Le monastère féodal de Saint-Honorat avait pu paraître constituer une défense suffisante pour l'île de ce nom ; mais, si des travaux furent exécutés à Sainte-Marguerite, depuis la retraite du duc de Guise, ils devaient être de bien peu d'importance à en juger par l'artillerie qu'y trouva M. de Séguiran. Il est toutefois impossible d'admettre, qu'en recevant le rapport de celui-ci, Richelieu n'ait pas donné des ordres pour mettre en meilleur état l'île de Sainte-Marguerite, surtout lorsque la guerre eut éclaté entre la France et l'Espagne, car nous savons qu'alors des fortifications et des batteries furent élevées à la Croisette de Cannes, en vue des attaques de l'ennemi. A la même époque, on dut nécessairement pourvoir à un armement plus ou moins sérieux et à l'approvisionnement des Iles; mais aucun document ne nous en donne la certitude.

III.

Sur l'annonce de la prochaine apparition de la flotte espagnole, le maréchal de Vitry s'était contenté d'envoyer dans le fort de Sainte-Marguerite deux compagnies de ses troupes, sous les ordres de M. Bénévent de Marignac ; et, à la même date, il confiait la garde de Saint-Honorat à une compagnie commandée par le sieur François Emeric d'Uzech. C'était un bien faible effectif pour résister à une attaque tant soit peu sérieuse. L'abbé Dom d'Ubraye, se rendant mieux compte du péril qui menaçait les Iles, fit transporter à terre et conduire au village de Vallauris, qui dépendait de l'abbaye, les reliques et les objets précieux

de son église. Plusieurs religieux s'y retirèrent également; mais une partie resta dans l'île avec l'Abbé.

Le maréchal de Vitry comme au reste le gouvernement royal paraissent ne s'être préoccupés, à ce moment, que de la possibilité et du danger d'une descente des ennemis sur la terre ferme. Le gouverneur de la Provence n'oublia rien pour parer à cette éventualité, et nous trouvons, dans les documents locaux, des preuves de son activité, puissamment aidée par le concours empressé et le dévouement patriotique des populations.

Dès les premiers jours de mai, le maréchal prescrivit aux villes et vigueries de Grasse et de Saint-Paul, comme plus rapprochées des points menacés, de fournir deux hommes par *feu*, ce qui procura 600 hommes que le commandant de Chasteuil répartit en six compagnies le long de la côte, du Var à Cannes, alors simple bourgade de pêcheurs. Ces milices se recrutaient, pour un service plus ou moins court, parmi toutes les classes d'habitants, bourgeois, artisans, cultivateurs, marins, anciens soldats, et nommaient leurs officiers, soumis toutefois, en temps de guerre, à la direction des hommes du métier.

Le 20 mai, on aperçut, au loin, une partie de la flotte annoncée venant en reconnaissance; mais une tempête soudaine la força de s'éloigner et la ramena jusgu'au Cap Corse, où douze de ses galères firent naufrage. En même temps que pour Saint-Tropez, Fréjus et Cannes, on craignait également pour Antibes. Nous lisons, en effet, ce qui suit dans les registres des délibérations du Conseil municipal de Draguignan: «31 mai 1635. Le maréchal de Vitry demande à la ville de Draguignan 150 hommes armés d'arquebuses à mèche, commandés par un capitaine, un lieute-

nant et un enseigné, et de les faire rendre à Antibes, pour le service de la place, contre les troupes ennemies qui s'avancent » (1).

Nous manquons de renseignements sur les autres levées d'hommes qui durent être faites à ce premier moment. Dans sa préoccupation d'une descente sur la côte, le maréchal s'attacha surtout à fortifier la partie la plus voisine de l'Italie, d'où le péril devait venir. Les citadelles d'Antibes et de Saint-Tropez furent mises en état, et Fréjus, déjà protégé par son enceinte, en partie romaine, en partie construite au quinzième siècle, reçut des fortifications nouvelles, bastions et redoutes en terre, en même temps qu'on réparait les anciennes: c'est sans doute alors qu'on couronna d'un mur garni d'embrasures, qu'on voit encore, sa citadelle antique la plus rapprochée de la mer, celle qu'on appelle aujourd'hui la Butte St-Antoine. Le gouverneur de la Provence prescrivit également la construction d'une spacieuse batterie à Saint-Raphaël, d'un petit fort à l'entrée de la rade d'Agay, d'un second à Théoule; il arma la tour et le château de Cannes, dépendance de l'abbaye de Lérins, et fit des ouvrages de la pointe de la Croisette située en face de l'île Sainte Marguerite, et ainsi nommée d'une petite croix ombragée par un bouquet de pins, une fortification très respectable pour l'époque.

Les mois de juin et de juillet se passèrent dans l'attente. Le 3 août, une seconde division de la flotte espagnole fut signalée au large, se dirigeant vers le couchant. On sut, quelques jours après, qu'elle était arrivée à la hauteur des Iles d'Hyères, d'où

(1) M. l'abbé Alliez. *Les Iles de Lérins*, p. 494.

on l'avait perdue de vue : sans doute, avant d'attaquer les Iles, les Espagnols voulaient s'assurer qu'aucune escadre française ne se trouvait dans la Méditerranée.

Vers le 10 septembre, M. de Chasteuil qui, du comté de Nice, surveillait le retour de la première division navale que la tempête avait désamparée, l'aperçut enfin du haut du cap Saint-Hospice, faisant route dans la direction des Iles. Il s'empressa de repasser le Var, envoya des émissaires dans tous les bourgs et villages du littoral chargés de faire sonner le tocsin, indiquant aux hommes de bonne volonté Cannes pour lieu de rendez-vous, et arriva au fort de la Croisette, accompagné et bientôt suivi par de nombreux volontaires commandés par le baron de Châteauneuf, son fils, et un autre gentilhomme de la contrée, Grasse-Roquebrune. Mais, depuis la veille, 12 septembre, vingt-deux galères et un brigantin, détachés de l'escadre espagnole commandée par le marquis de Sainte-Croix, avaient débarqué, dans l'île de Sainte-Marguerite, un corps de troupes dont on ne nous dit pas le chiffre, de beaucoup disproportionné, toutefois, avec celui de la garnison, et, de plus, muni de tous les moyens d'attaque. Sans songer à empêcher cette invasion, M. de Marignac se renferma, avec son monde, dans le fort ou plutôt le donjon dont nous avons parlé (1).

Le 13 septembre, avant son complet investissement, le commandant de Sainte-Marguerite put envoyer un hardi nageur à M. de Chasteuil, pour lui faire connaître sa fâcheuse situation. Celui-ci lui renvoya le même homme, dont l'histoire eût dû con-

(1) *Les Iles de Lérins*, p. 189 et suiv.

server le nom, annonçant, pour la nuit suivante, un grand secours d'hommes et de munitions. Mais les milices réunies à la Croisette et plusieurs volontaires de la noblesse, sentant que le danger pressait, ne voulurent pas attendre davantage. Trois cents hommes résolus s'embarquèrent dans l'après-midi. Ils étaient à peine parvenus au milieu du canal, qu'ils rencontrèrent un second nageur, lequel leur apprit que le fort venait de capituler : ils s'en retournèrent, la rage au cœur de n'avoir pu arriver à temps. En effet, M. de Marignac, jugeant toute résistance impossible, et sans tenter aucun effort, s'était rendu aux premières sommations de l'ennemi, obtenant les honneurs de la guerre de la courtoisie du marquis de Sainte-Croix, qui le fit remettre à terre avec ses hommes.

Ce même jour, les Espagnols essayèrent d'emporter les fortifications de la Croisette ; mais M. de Chasteuil, par le feu le plus nourri et le mieux dirigé, les empêcha d'approcher. Ils vinrent, ensuite, attaquer le village de Cannes : ici, encore, ils trouvèrent l'intrépide Chasteuil. Il avait, à la hâte, garni le rivage d'un cordon de bateaux échoués et de barriques, le tout rempli de sable, et, à l'abri de ce retranchement improvisé, les milices et les volontaires, par des décharges de mousquéterie incessantes, ôtèrent aux embarcations espagnoles l'envie de risquer une descente. L'artillerie ennemie fit peu de victimes parmi les Français, ainsi protégés ; quelques maisons eurent à souffrir, et on voyait encore, il y a une vingtaine d'années, sur les murs de la chapelle Sainte-Anne et de celle de Notre-Dame de Bon-Voyage, la trace des boulets lancés à cette époque (1).

(1) *Les Iles de Lérins*, etc., à la date citée.

L'ennemi tourna alors ses efforts contre l'île de Saint-Honorat. Nous avons vu que celle-ci était mieux protégée que sa voisine, et M. d'Uzech eût pu, derrière les murailles du monastère fortifié, opposer une résistance qui aurait peut-être donné le temps de le secourir. Dans la nuit du 13 au 14 septembre, les Espagnols jetèrent quelques compagnies dans l'île et débarquèrent, sans obstacle, six pièces de canon qu'ils mirent immédiatement en batterie contre le château. Sommé, au point du jour, de se rendre, Emeric d'Uzech demanda aussitôt à capituler. L'abbé Dom d'Ubraye était, au contraire d'avis de résister. Mais toutes ses représentations, pour empêcher cette reddition précipitée, furent inutiles, et le commandant s'empressa de signer une capitulation, que les Espagnols, sans doute étonnés de son peu d'énergie à défendre des ouvrages tout autres que ceux de Sainte-Marguerite, lui accordèrent bien moins honorable que celle obtenue par son collègue. Sorti sans armes ni bagages, Emeric d'Uzech fut pareillement transporté à terre, et l'ennemi prit possession du château-monastère, se promettant bien d'en tirer un meilleur parti (1).

Une fois maîtres des Iles de Lérins, abondamment garnies de troupes, les Espagnols se mirent en devoir de les fortifier. Ils avaient apporté avec eux tout ce qui pouvait leur être nécessaire: outils pour les terrassements, les constructions, les charpentes, etc.; ferrements, provisions de chaux : quant à la pierre à bâtir, les roches qui, de partout, affleurent le sol, les dispensaient d'ouvrir des carrières, et les pins, les chênes-lièges, dont les Iles

(1) Bouche, *Histoire de Provence*, t. II, p. 900.

étaient couvertes, ne devaient pas les laisser manquer de bois. En même temps qu'un escadron de cavalerie pour la surveillance des rives, les Espagnols débarquèrent un nombre suffisant de bêtes de somme pour leurs charrois, et ils purent également, sans être inquiétés, descendre à terre toute l'artillerie destinée à armer les forts et retranchements qu'ils se proposaient d'élever. Quand tout fut prêt, leurs ingénieurs se mirent à l'œuvre, et bientôt les Iles, principalement celle de Sainte-Marguerite, ne furent plus qu'un vaste chantier travaillant jour et nuit sous l'habile et vigoureuse impulsion du marquis de Sainte-Croix. L'escadre ennemie ne tarda pas à s'éloigner. Elle connaissait trop notre faiblesse dans la Méditerranée pour avoir, temporairement du moins, la moindre inquiétude sur sa conquête.

IV.

A la nouvelle de la perte des Iles de Lérins, Richelieu donna immédiatement l'ordre de mettre à contribution tous les ports de l'Océan pour former un armement, qui, joint aux ressources navales de Marseille et de Toulon, permettrait de les recouvrer. Il pouvait, en effet, se reprocher d'avoir, en quelque sorte, livré sans défense cette position importante aux entreprises d'un ennemi, que nous battions à terre, mais qui, en mer, avait la supériorité sur nous. Ne voulant point faire cet aveu, hésitant à accuser le gouverneur de la Provence, il s'en prit aux officiers qui avaient signé la double capitulation. Marignac et d'Uzech furent arrêtés, avec éclat, par le prévôt des Maréchaux lui-mê-

me, et conduits, sous une escorte de soixante cavaliers et de deux cents fantassins, dans les prisons d'Aix pour y rester à la disposition du Parlement, chargé d'instruire leur procès.

Maîtres de la mer, on pouvait craindre de la part des vaisseaux espagnols, survenant à l'improviste, quelque brusque attaque contre la terre ferme. D'un autre côté, il ne fallait pas senger à reprendre les Iles avant l'arrivée de notre flotte; aussi le maréchal de Vitry, concentra-t-il plus que jamais, son attention sur la défense des côtes. Il s'empressa d'accourir à Cannes, après avoir pourvu Fréjus d'une garnison sous les ordres d'un gouverneur particulier, qui devait veiller à la sécurité du golfe de ce nom. Cannes fut naturellement désignée comme le principal lieu de réunion des forces de la province, sa position l'exposant davantage aux insultes de l'ennemi.

Les archives locales nous fourniraient d'amples renseignements sur les efforts du gouverneur et sur le concours des populations pour prévenir ou repousser toute nouvelle agression. Depuis quelques années, leur dépouillement se poursuit sous la vigilante direction d'un homme dont la compétence et le savoir égalent la modestie, ce qui certes n'est pas peu dire. Quand ce travail, si méritoire et si utile, sera achevé, alors, mais seulement alors, nous connaîtrons bien notre histoire provinciale, et, en particulier, celle du temps qui fait l'objet de ce récit. Pour le moment, nous ne pouvons reproduire que quelques notices empruntées aux cahiers des délibérations des conseils municipaux de Draguignan et de la communauté de Roquebrune. Elles nous feront juger de la part prise par les habitants d'une partie de notre département dans cet épisode de la lutte entre la France et l'Espagne.

Voici, d'abord, ce que nous apprennent les procès-verbaux de la ville de Draguignan (1).

« —..... *Septembre 1635.* Par suite de la descente des Espagnols aux Iles Sainte-Marguerite, et d'après la réquisition du gouverneur de Fréjus et du maréchal de Vitry, la ville envoie, pour la défense de Fréjus, 200 hommes armés qu'elle fournit de munitions de guerre et de bouche ».

« —*17 septembre.* Le maréchal demande encore à la ville 200 hommes armés pour aller au secours de Cannes. Accordé. »

«—*4 novembre.* D'après les ordres du maréchal de Vitry, datés de Cannes le 1er novembre 1635, on lève deux hommes par *feu :* les vieillards et les infirmes seront remplacés à leurs frais ».

« —*9 novembre.* Pour subvenir aux dépenses de la communauté, délibèré que le droit sur le piquet sera aboli, et qu'on prendra la troisième mesure de blé, 3 deniers sur chaque pot de vin qui se débitera en détail dans la ville, 16 sols sur chaque coupe d'huile étrangère, lesquelles nouvelles impositions seront indépendantes de celles qui existent ».

Nous relevons dans les registres de la commune de Roquebrune, de la même année 1635, les mentions suivantes, qui intéressent également plusieurs autres localités; c'est à l'obligeance du savant archiviste du département, M. Mireur, que nous en devons la communication.

« — Ordonnance du maréchal de Vitry enjoignant aux consuls

(1) Nous recueillons ces extraits dans l'ouvrage de M. Alliez, p. 194. « Ils montreront, dit-il avec raison, combien la ville de Draguignan fit éclater son dévouement dans l'affaire des Iles. »

de la viguerie de Draguignan de tenir prêts deux hommes de milice par *feu*, pour repousser « l'armée des ennemis, arrivée ce matin aux Iles ». (La flotte espagnole avait sans doute reparu).

—Aux mêmes : « Ordre d'obéir au sieur de Monmeyan, et de faire ce qui leur sera ordonné pour le service de S. M., tant pour la fortification de Fréjus que pour la garde de ladite ville.»

« — Ordonnance de M. de Vitry aux consuls de Roquebrune, Callas, Bargemon, Seillans, Callian, Montauroux et Salernes, de fournir (par chaque communauté) deux mulets et un homme pour les conduire, qui demeureront continuellement à Fréjus pour apporter le pain de munition, auxquels mulets ils donneront des couvertures pour empêcher que, par temps de pluie, le pain ne se gâte ».

« — Ordre aux consuls de Roquebrune de fournir du foin et de la paille pour remplir trente paillasses destinées à la garnison d'Agay ».

« — Extraits d'ordonnances du maréchal de Vitry enjoignant aux consuls de Vidauban, des Arcs, de Roquebrune et du Puget de fournir vingt hommes par communauté pour travailler aux fortifications d'Agay; prescrivant aux consuls de Draguignan, Brignoles, Moustier, etc., de fournir 18 deniers par soldat; enfin ordonnant aux gouverneurs particuliers des villes et places, juges, viguiers, consuls et autres, de quelque condition qu'ils soient, de fournir hommes et ouvriers de toute qualité, des choses qui seront nécessaires au sieur Leroy pour les préparatifs de la reprise des Iles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat ».

Une des villes qui ressentit le plus vivement l'affront fait à la

France par la prise de ces îles, à si peu de distance de son rivage, et qui se montra la plus ardente à le venger, fut Saint-Tropez. Port fortifié et, pour le temps, d'une réelle importance, Saint-Tropez commandait le golfe de son nom. Sa vaillante population avait eu plusieurs fois l'occasion de montrer son courage contre les Barbaresques, plus tard, contre les troupes du duc de Savoie, qui, sous le couvert d'assister la Ligue provençale, ne tendait à rien moins qu'à s'emparer du pays : son patriotisme s'était encore affirmé lors de la double invasion du connétable de Bourbon et de Charles-Quint. Ce nid de hardis marins, formés à la navigation par la pratique d'un lucratif commerce dans le Levant et celle d'un cabotage incessant sur les côtes de la Méditerranée, avait dû un accroissement de réputation à quelques expéditions heureuses contre les pirates et les corsaires qui infestaient la mer. Comprenant mal qu'on n'essayât pas immédiatement d'arracher aux Espagnols une conquête qui était pour le littoral entier une menace permanente, la communauté de Saint-Tropez s'était empressée de mettre à la disposition du gouvernement toutes les ressources de son port en fait de légers navires, tartanes, felouques, chebecs, barques et bateaux de toute sorte, pour en former une flotille destinée à transporter, dans les Iles, les troupes qui auraient mission de les assaillir.

Cette détermination est constatée par trois documents, qui font trop d'honneur à la population tropézienne pour ne pas les reproduire ici. Le président de Séguiran, le même que nous avons vu, deux ans auparavant, inspectant les Iles de Lérins, avait, au lendemain de la prise de possession des Espagnols, été chargé d'une nouvelle visite de la côte, au point de vue de sa

défense. Ce fut lui qui reçut les offres dont nous venons de parler et qu'il s'empressa de transmettre au cardinal et au roi. On va voir en quels termes flatteurs elles furent accueillies, par la lettre suivante, que le président adressa aux consuls de Saint-Tropez, à la date du 17 décembre.

« Messieurs, je crois que vous n'avez pas eu plus d'inquiétude que moi sur le sujet des choses que nous avions concertées, lorsque je passai chez vous dernièrement, et sur lesquelles je ne pouvois vous donner une dernière résolution, puisque je ne l'avois pas reçue. Mais l'arrivée de mon frère, que j'avois envoyé à la Cour, m'ayant tiré de peine, m'a aussi donné le moyen de vous en sortir et de vous faire savoir la satisfaction que Sa Majesté a reçue des offres et des efforts que vous avez faits, et qu'Elle vous témoigne dans une lettre que je vous rendrai de sa part lorsque je repasserai chez vous. Je vous dirai aussi que M. Servien, secrétaire-d'Etat, me fait connoitre par celle qu'il m'écrit en réponse de mes précédentes dépêches, que S. M., dans le dessein qu'Elle a de chasser les Espagnols des Iles qu'ils ont surprises, fait un assuré fondement sur les barques et les bateaux que vous lui aviez promis, pour en composer une partie des forces navales qu'il leur veut opposer au premier jour, et que, par ainsi, vous ne devez en rien vous relâcher de cette première affection avec laquelle vous avez offert d'y contribuer.

« M. Martin, secrétaire-général de la marine de France, m'en écrit autant de la part de Mgr le cardinal-duc, si bien que vous devez toujours vous assurer de vos dites barques et bateaux, sans vous engager encore, pourtant, dans la dépense de vos avitaillements jusqu'à ce que cela vous soit ordonné, ce qui sera

soudain après l'arrivée de Mgr l'évêque de Nantes, en qui S. M. et M. le cardinal ont entière confiance, et avec lequel on doit résoudre tout ce qui se fera ci-après pour raison de cet armement. Cette résolution ne sauroit tirer en longueur, puisque Mgr l'évêque de Nantes est déjà en chemin et qu'il a été rencontré par mon frère à trois journées de Lyon.

« Je finirai celle-ci en vous avouant que, comme le Roi et Son Eminence ont témoigné d'être parfaitement satisfaits de mes soins et des choses que j'ai opérées le long de la côte, pour raison de quoi il m'a été envoyé un pouvoir assez ample, je vous en ai l'obligation en partie, puisque les favorables dispositions que j'ai rencontrées en vous m'ont donné le moyen de préparer toutes les choses qu'ils ont louées. C'est ce que je serai toujours bien aise de reconnoître en toutes les occasions où vous voudrez m'employer en qualité, Messieurs, de votre très affectionné serviteur.

« A Aix, le 17 décembre 1635.

« Depuis ma lettre écrite, j'ai trouvé bon de vous envoyer celle de S. M., de laquelle vous m'accuserez réception, en faisant réponse à la mienne ».

L'abbé de Beauveau, évêque nommé de Nantes, dont il est ici question, passait, malgré son état, pour très-expert, selon le langage du temps, « au fait de la marine »; mais il trouvait, en cela, un supérieur dans la personne d'un autre prélat, M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux, dont le nom va également être prononcé.

Voici la lettre royale jointe à la dépêche précédente.

« *A nos chers et bien amés les Consuls et habitants de Saint-Tropez.*

« Chers et bien amés, ayant été informé, par le sieur président Séguiran, des offres que vous avez faites de contribuer a un armement en mer pour l'employer contre nos ennemis qui, par le peu de résistance qui leur a été faite en nos iles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat de Lérins, s'en sont emparés, Nous avons bien voulu vous faire cette lettre pour vous témoigner le gré que nous vous avons du zèle et de l'affection que vous avez fait paroître pour notre service en cette occasion, dont nous conserverons le souvenir; et, comme il ne s'agit pas moins de votre repos et conservation que de notre service, nous voyons qu'il n'est pas besoin de vous exhorter d'apporter toute la diligence nécessaire à effectuer ce que vous avez promis, et d'y ajouter ce qui sera en votre pouvoir, vous assurant que vous ne sauriez nous rendre service plus agréable, ni en choses que nous ayions plus à cœur.

« Donné à Saint-Germain en Laye, le 6 novembre 1635. »

Dans le courant du même mois, Louis XIII adresse à la population de Saint-Tropez un nouveau témoignage de sa satisfaction, lui faisant espérer, pour répondre à son impatience, la prochaine attaque des Iles de Lérins, et lui annonçant l'arrivée de M. de Sourdis, chargé, une fois sur les lieux, et à l'exclusion de tout autre, de la direction de la partie maritime de l'entreprise. La lettre porte la même suscription et continue en ces termes :

« Chers et bien amés, prévoyant que l'on pourra avoir besoin, pour quelque temps, des barques que vous avez fournies pour porter nos gens de guerre sur la mer et les employer en ce qui s'offrira à faire dans les occasions présentes, nous avons bien voulu vous témoigner, par cette lettre, que nous vous savons

beaucoup de gré de l'affection que vous avez fait connoître en cela pour notre service, et vous dire que nous avons à plaisir et désirons que vous continuiez, pour quelque temps, l'entretènement desdites barques, suivant ce que le sieur archevêque de Bordeaux vous fera plus particulièrement entendre du besoin que nous en avons. De quoi, nous remettant sur lui, nous ne vous ferons celle-ci plus expresse ni plus longue, que pour vous dire que ayez à lui donner entière créance sur tout ce qu'il vous dira pour ce sujet.

« Donné à Saint-Germain, le 20 novembre 1635 (1)..

V.

M. de Sourdis n'était pas près d'arriver. Louis XIII se flattait, sans doute, que la flotte à laquelle celui-ci donnait tous ses soins sur les côtes de l'Océan serait bientôt en état de paraître dans la Méditerranée : c'était là une grande illusion. On touchait à la fin de l'année 1635, et sept longs mois devaient s'écouler encore avant que la marine française, trop négligée et entièrement délabrée, eut pu réaliser un armement respectable, sans lequel, sous la menace d'un retour inopiné de la flotte espagnole, on ne pouvait rien tenter de sérieux contre les Iles. Il fallait se borner à protéger le littoral. Mais, même pour cela, le maréchal de Vitry

(1) Ces trois lettres ont été publiées pour la première fois par M. l'abbé Alliez, lequel se contente de dire (p. 493) « Ces lettres sont tirées d'un vieux manuscrit qu'on a bien voulu nous confier ».

avait besoin d'un accroissement de forces. Il avait surtout besoin d'argent, et le cardinal de Richelieu ne lui envoyait que des sommes insuffisantes, trouvant à peine dans un trésor obligé de pourvoir aux dépenses d'une grande guerre sur le continent, les fonds impérieusement réclamés pour le relèvement préalable de notre marine.

Dans les moments critiques, le gouvernement royal avait un moyen facile de battre monnaie. C'était de créer des places, des emplois nouveaux, presque toujours inutiles, dont, à cette époque de la vénalité des charges, il retirait aisément de fortes sommes. Richelieu eut recours à ce procédé fiscal plusieurs fois employé en Provence au grand mécontentement des populations, qui trouvaient là un aggravation d'impôts. Il établit des offices de trésoriers et de greffiers tant de la province que des communautés, de procureurs, de receveurs des épices, etc.; il institua un siège de judicature à Riez; les cabaretiers furent frappés de droits jusqu'alors inconnus, sans parler d'autres innovations en matière de taxes communales. Mais, par surcroît, le ministre demandait à la province une contribution extraordinaire, destinée à l'entretien des troupes, à l'achèvement des fortifications et aux dépenses de la marine. C'était aux Trois-Etats de la Provence, ordinairement convoqués à Aix, que la demande était adressée. Leur réunion fut assignée à Fréjus, comme plus rapproché des points menacés. Cette assemblée eut lieu en février 1636, sous la présidence de M. de Bausset, lieutenant du roi à Marseille, et en présence de l'évêque de Nantes, lequel, par son esprit conciliant, contribua beaucoup au vote final qui accordait au roi un subside de douze cents mille livres, à la condition

que les édits fiscaux rendus à la charge du pays et contrairement à ses privilèges seraient rapportés, ce que Louis XIII, satisfait du bon vouloir témoigné par la Provence, lui accorda par lettres patentes du 18 avril suivant (1).

Nous avons mentionné l'arrestation et l'envoi dans les prisons d'Aix, pour y être jugés, des commandants des Iles de Lérins, MM. de Marignac et d'Uzech. Richelieu comptait sur une condamnation sévère, qui l'eût disculpé lui-même de tout reproche d'imprévoyance. Le parlement trompa son attente. Reconnaissant que ces officiers, par la faute du pouvoir dirigeant et du gouverneur de la province, avaient manqué de moyens suffisants pour opposer une résistance sérieuse, il ne se montrait pas disposé à sévir. D'un autre côté, n'osant pas s'en prendre au tout-puissant ministre, il eut l'idée, au cours de l'instruction, de mettre en cause, comme directement responsables de l'abandon dans lequel avaient été laissées les Iles de Lérins, deux personnages employés, en Provence, au service des places et nommés de Bisanson et Guirapin. Ceux-ci furent pareillement décrétés d'accusation, et ce second procès fit suspendre le jugement du premier. Le cardinal sentit le coup et y répondit par un arrêt, qui évoquait cette nouvelle affaire au Conseil du roi dans des termes d'une égale dureté pour les magistrats et pour les commandants des Iles. Il est instructif d'en reproduire les considérants, inspirés et, peut-être, rédigés par le ministre lui-même.

« Le roi, ayant eu avis que dans la suite du procès que S. M. a ordonné être fait, par son Parlement de Provence, aux capi-

(1) V. à la date précitée, Bouche et Papon. *Histoires de Provence.*

taines qui, par une insigne lâcheté et manque d'affection à son service, ont rendu aux Espagnole les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat de Lérins, sans avoir fait aucune résistance ni souffert d'incommodités ou nécessités qui les puissent excuser, certains conseillers ayant dessein d'éluder la conclusion dudit procès, non contents de témoigner leur peu d'affection à ce qui importe au service de S. M. et au public par la punition exemplaire d'un tel crime, auroient, sous des prétextes imaginaires, dirigé leurs procédures contre les sieurs de Bisanson et Guirapin, lesquels s'emploient tous deux très-utilement, et avec une entière satisfaction de S. M., tant pour les affaires de la guerre et direction des fortifications que pour les dépenses, provisions et munitions ordonnées aux places de ce pays de Provence et nécessaires aux forces navales que S. M. a résolu d'assembler en ces mers du Levant afin d'en chasser les ennemis et rendre le repos et le commerce libre en ladite province; et bien que lesdits sieurs aient satisfait à ce qu'on pouvoit désirer d'eux, ayant donné leurs dépositions de ce qu'ils avoient vu et su au fait dudit procès *(celui des deux commandants)*, l'on n'a pas laissé, sans en donner connoissance à la meilleure partie de la Cour, de décréter contre eux ajournement personnel, et d'ordonner qu'ils seront appréhendés au corps comme s'ils étoient criminels, ce qui tourne au mépris de l'honneur qu'ils ont de servir S. M. en des emplois considérables et à son contentement; en sorte qu'un tel procédé seroit capable de décourager les plus fidèles et affectionnés serviteurs, s'il n'y étoit pourvu ».

« En conséquence (nous analysons la suite de l'arrêt), le roi déclare « évoquer à soi et à son conseil » la connaissance de la

procédure entamée contre les sieurs de Bisanson et Guirapin, « qu'il prend sous sa particulière protection et sauvegarde ; » il fait défense aux magistrats « d'attenter aucune chose contre eux »; de plus, il interdit de leurs fonctions les conseillers Boyer et Arnaud, ainsi que l'avocat-général de Cormis « comme s'étant plus particulièrement avancés dans cette affaire », et ordonne que, pour rendre compte de leur conduite, ils comparaitront en personne par devant son conseil, dans le délai d'un mois. Le même jour, 18 avril 1636, un ordre royal est expédié au premier huïssier du parlement, lui enjoignant de signifier « incontinent et sans délai » l'arrêt ci-dessus aux magistrats intéressés, leur faisant « de par le Roi, commandement de satisfaire à tout son contenu » (1).

On remarquera que cet arrêt sévère est exactement de la même date (18 avril) que les lettres patentes qui avaient accordé aux réclamations de la Provence le retrait des Edits bursaux dont il a été question plus haut. Tout en rudoyant la magistrature provençale, Richelieu cherchait à plaire à la population.

Le parlement répondit à cette tentative d'intimidation, car évidemment ç'en était une, par l'acquittement des deux officiers traduits devant lui : « attendu, déclarait-on, l'impossibilité où ils avoient été de résister à des forces par trop disproportionnées ».

Habitué à voir tout plier devant lui, même la fierté traditionnelle de la puissante magistrature de Paris, le cardinal se tùt devant cet acte d'indépendance d'une simple compagnie de province, et parut s'accommoder d'une décision dont les termes,

(1) Archives de Draguignan et l'abbé Alliez *Éclaircissements*, n° XIV, p. 495.

dans l'intention des magistrats, contenaient, quoique indirectement, un blâme à son adresse. Le parlement (on en avait eu souvent la preuve) jouissait d'une grande popularité dans toute la Provence. Richelieu ne voulut pas compliquer la situation du pays par quelque coup de force qui eût pu soulever les esprits et les détourner du souci patriotique de concourir à l'expulsion des espagnols, qui était, cet éloge leur est dû, la principale préoccupation du roi comme de son ministre.

Le maréchal de Vitry, livré à ses propres ressources, continuait, néanmoins, de louables efforts pour assurer la sécurité de la province commise à sa garde. Forcément, avant l'arrivée de la flotte, il ne fallat pas songer à rien entreprendre contre un ennemi maître de la mer, qu'il parcourait en tous sens pour nous tenir en alarmes, paraissant, parfois, vouloir tenter quelque descente sur nos côtes. A ce propos, nous relevons ce qui suit dans le registre des délibérations du Conseil municipal de Draguignan.— « 3 mai 1636. Le maréchal demande à la ville et à la Viguerie la levée subite de 200 hommes, attendu que vingt-cinq ou trente galères espagnoles sont arrivées à l'Ile Sainte-Marguerite, avec plusieurs vaisseaux chargés d'infanterie, et menacent de faire une descente ». Ce n'était qu'une fausse alerte. « Le même jour (ajoute le procès-verbal), cet ordre est révoqué, parce que la flotte espagnole a quitté l'Ile Sainte-Marguerite et a fait voile vers le Levant ». Le gouverneur de la Provence s'assurait, en parcourant le littoral, de la bonne exécution et de l'achèvement des fortifications ordonnées par lui.

Mais, pendant ce temps, les ennemis des Iles avaient eu tout le loisir d'y compléter un ensemble formidable de défenses qui

semblait défier tous les efforts. C'est ce qu'on lit dans un éloge du comte d'Harcourt, destiné à chasser les Espagnols, éloge prononcé l'année suivante par un religieux, Jean de Meaux. Après avoir constaté qu'on n'avait jamais jugé à propos de fortifier Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, il ajoute : « Nous avons vu, sous les Espagnols, que par toute la science des plus renommés ingénieurs et des plus exquis ouvriers d'un travail obstiné, ces îles furent fortifiées avec tant de forts, de redoutes, de tranchées et de retranchements, qu'on les auroit cru imprenables ». Voyant l'œuvre suffisamment avancée, le marquis de Sainte-Croix était parti pour l'Espagne, laissant le commandement des Iles à Dom Carlos Doria, de cette famille génoise, tantôt amie, mais le plus souvent ennemie de la France.

VI.

Enfin, le 10 du mois d'août, la flotte de l'Océan tant de fois annoncée et si impatiemment attendue parut en vue de Cannes. Elle passa au large des Iles de Lérins et vint, d'abord, mouiller au Golfe-Juan. Deux jours après, elle en repartit pour se rendre au port de Villefranche indiqué pour le lieu de ralliement. Cette « armée navale », pour employer l'expression alors usitée, était, au dire de Papon, composée de quarante vaisseaux (ce qui doit s'entendre de navires de toute grandeur) pour le combat et les transports (1). En l'absence de tout document officiel, on peut

(1) *Histoire de Provence*, t. IV (année 1636).

croire qu'elle avait à bord un effectif de deux à trois mille hommes, en y comprenant ou sans y comprendre les marins et les canonniers affectés au service des pièces. Le commandement en avait été donné au comte d'Harcourt, assisté de l'archevêque de Bordeaux, M. de Sourdis, qui prenait part à l'expédition avec la qualité de Président du Conseil de la marine et d'Intendant de l'armée.

Avant de rien entreprendre, le comte d'Harcourt se proposait de rechercher et de combattre, comme au reste le prescrivaient ses instructions, la flotte ennemie, afin qu'elle ne vînt pas mettre obstacle aux opérations de l'attaque des Iles. Informé qu'on l'avait vue devant Gênes, en route pour la Provence, il se porta au-devant d'elle, la rencontra à la hauteur de Menton et ouvrit immédiatement le feu. Mais l'ennemi refusa le combat, et après avoir essuyé quelques volées de canon, se réfugia dans le port de Longnon. Le comte d'Harcourt revint au mouillage du Golfe-Juan et se mit en rapport avec les chefs des troupes réunies à Cannes. Rien ne nous dit que le maréchal de Vitry fut là pour le recevoir; mais on peut facilement deviner l'accueil qui lui fut fait par les soldats et la population, qui voyaient arriver, enfin, l'heure d'une revanche si ardemment désirée.

A partir de cet instant, nous trouvons dans la correspondance de M. de Sourdis, publiée par les soins du gouvernement et riche en lettres du cardinal et du roi, des renseignements circonstanciés et précis sur cette affaire jusqu'ici peu connue dans ses détails. M. de Sourdis avait reçu de Richelieu des instructions pour être exactement informé sur les choses et sur les lieux. L'archevêque de Bordeaux voulut se rendre compte par lui-

même de la véritable situation des Iles, après les grands travaux exécutés par les Espagnols, et il ne craignit pas de s'en approcher, pour les mieux observer. Nous donnons l'extrait d'une de ses dépêches.

« Le 18 août, je vis les Iles, tant du côté du Frioul (*le port formé par le canal qui les sépare*) où je fus, la nuit, pour les reconnoître et voir les vaisseaux qui y pouvoient être, que dessus la montagne et du fort de la Croisette, là où je fis faire le plan que j'envoie, lequel j'ai vérifié, tant par des prisonniers qui en sont sortis, que par ceux qui y ont été de tout temps. Nous trouvâmes tous, d'un commun accord, que l'Ile Sainte-Marguerite étoit bien plus facile à prendre que celle de Saint-Honorat, laquelle n'étant accessible que du côté du Frioul, ils l'ont toute retranchée de ce côté-là avec de bonnes redoutes de distance en distance, et, aux deux bouts, on travaille à deux chapelles qu'avoient anciennement les religieux, de sorte qu'elles servent maintenant de forts pour garder les deux bouts.... L'Ile Sainte-Marguerite est accessible partout, hormis au bas du grand fort; mais l'on ne peut faire de descente que du côté de Cannes, à cause que le côté du Frioul est vu, par le revers, de tous les retranchements de Saint-Honorat et des forts; du côté de Cannes, l'on peut descendre et aux pointes, mais on est toujours vu du canon et de quelques petits travaux aux lieux où les ennemis ont cru que l'on pourroit descendre » (1).

En septembre, le comte d'Harcourt et le maréchal de Vitry purent, enfin, conférer à Cannes au sujet de l'expédition à entre-

(1) *Correspondance de M. de Sourdis*, t. I. pages 83 et 84.

prendre en commun. Malheureusement, la question du commandement n'avait point été réglée entre eux, et on allait bientôt voir les suites fâcheuses de cette omission. Néanmoins, comme la présence de nos vaisseaux nous rassurait contre toute agression du côté de la mer, le maréchal put dégarnir une partie de la côte et faire arriver à Cannes les troupes et les milices nécessaires à l'attaque des Iles. Sans qu'il fut besoin dé la convoquer, la noblesse provençale accourut en foule à ce lieu de rendez-vous, et s'y organisa en compagnies de volontaires, sous des chefs choisis par elle.

Tout le monde attendait, avec une égale impatience, le signal de l'attaque.

Mais on avait compté sans les passions humaines, sans la rivalité, la jalousie, qui d'abord à l'état latent, finit par éclater entre le gouverneur de la Provence et le commandant de la flotte. L'un et l'autre prétendait avoir la direction supérieure de l'expédition, et y mettait une tenacité devant laquelle venaient échouer toutes les tentatives de conciliation de l'archevêque de Bordeaux.

En attendant, et dans l'intention de calmer les esprits, M. de Sourdis, après avoir informé la cour de ce qui se passait, persuada au comte d'Harcourt de retourner à la recherche de l'escadre ennemie, afin de frapper quelque grand coup, qui pût relever, dans ces mers, le prestige de la France fortement atteint par la prise des Iles de Lérins. L'excursion fut poussée jusqu'auprès de Gênes; mais on se vit obligé de rentrer au Golfe-Juan sans avoir pu rencontrer l'ennemi, et on se rabattit, plus que jamais, sur le projet d'arracher leur conquête aux Espagnols.

Comme moyen d'accommodement, le cardinal imagina de faire

attaquer simultanément les Iles par les deux généraux rivaux, chargés de les aborder, chacun, par un point différent. C'est ce qui résulte d'une lettre dans laquelle le roi fait connaître à l'archevêque de Bordeaux, dont il loue la conduite, l'intérêt tout national qu'il attache à la reprise des Iles, et indique quelques moyens pour arriver à ce résultat où l'honneur de la France était engagé. Voici cette dépêche, datée du 12 octobre.

« M. l'archevêque de Bordeaux, le sieur de Loynes, qui arriva hier près de moi, m'a fait savoir comme, en suite du voyage que vous avez fait vers la côte de Gênes avec mon armée navale, vous avez reconnu qu'il ne se pouvoit rien entreprendre de plus avantageux à mon service que l'attaque de mes Iles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat ; et jugeant, avec vous, que c'est le meilleur dessein que mes forces, qui sont de ce côté-là, puissent entreprendre, je vous dépêche ce courrier en diligence pour vous dire que j'entends que toutes celles de mon armée navale et tous les gens de guerre qui se pourront tirer de mon pays de Provence, même ceux qui y doivent être venus du Languedoc, y soient employés, laissant néanmoins, dans les places, ce que mon cousin le maréchal de Vitry verra y être nécessaire pour la défense. Et, afin de lui donner tout sujet de contribuer, pour la reprise de mes dites Iles, tout ce qui dépendra de son gouvernement, j'entends qu'il commande, de son côté, l'attaque qu'il sera avisé qu'il devra entreprendre, comme mon cousin le comte d'Harcourt fera, du sien, celle dont il se chargera ; et, quant aux moyens de conduire et faire réussir cette entreprise, je me remets à vous et à mes dits cousins de les résoudre ensemble dans le conseil de guerre, et m'assure que chacun se portera, en une

occasion si importante et si considérable pour le bien de mes affaires et la réputation de mes armes, avec tout le zèle et l'union que je saurois désirer, vous assurant que j'ai une satisfaction particulière de toute votre conduite dans ce voyage de mon armée navale, et que vous ne sauriez me rendre vos services en une occasion qui me soit plus à cœur et où je les estime davantage qu'en celle qui s'offre de recouvrer mes Iles » (1).

A huit jours de là, l'un des secrétaires d'Etat, M. de Noyers, chargé par le cardinal d'exciter encore le zèle des chefs sous le couvert de M. de Sourdis qui, lui, n'en avait nul besoin, adresse à celui-ci une lettre qu'il termine par cette patriotique adjuration : « Au nom de Dieu, Monsieur, prenons les Iles et rentrons dans notre héritage, et que les ennemis n'aient pas le pied en Provence ! C'est une affaire si importante et que son Eminence désire si passionnément, que vous ne sauriez lui rendre un service plus agréable » (2).

Fatiguée d'attendre et de prier, la cour donna l'ordre formel de commencer les opérations. Cet ordre se croisa avec une lettre de l'archevêque annonçant qu'on avait enfin résolu, à Cannes, l'attaque des Iles, ce qui faisait supposer qu'on était parvenu à se mettre d'accord, sans doute, en adoptant l'expédient des deux commandements proposés par le roi.

Le 2 novembre, M. de Noyers écrit encore à ce sujet : « J'espère que le bon effet produit par la dépêche du roi, portant la résolution de l'attaque des Iles, aura force jusqu'à la fin d'une

(1) *Correspondance de M. de Sourdis*, t. I, pages 187 et 188.

(2) *Ibidem*, p. 180.

entreprise de si haute réputation, et qu'il n'y aura point de Démon capable d'en différer l'exécution d'une seule journée ».

Le même jour, nouvelle dépêche du roi à M. de Sourdis, témoignant toute sa satisfaction de la décision prise, et faisant ressortir le côté glorieux de l'entreprise.

« J'ai reçu, écrit-il, un très-grand plaisir d'apprendre comme l'attaque des Iles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat a été absolument résolue, et comme il a été donné ordre, avec toute sorte de promptitude et de prévoyance, aux préparatifs nécessaires pour cette entreprise, qui est, à la vérité, une des plus hardies qui se puissent faire, mais aussi, est-elle la plus importante et la plus glorieuse à laquelle mes armées puissent être à présent employées ; et comme je sais que vous avez eu grande part à la résolution, et que je m'assure que vous n'avancez pas moins en l'accomplissement de tout ce dessein, je veux que vous fassiez état que je considérerai particulièrement les services que vous m'y rendrez » (1).

Cependant rien ne se faisait, quoique les galères de Marseille eussent rallié notre flotte. Le Démon, dont parlait M. de Noyers, avait repris son empire ; en d'autres termes, la mésintelligence, un moment apaisée, s'était réveillée dans toute son aigreur, divisant les troupes à l'imitation des chefs. Le cardinal prend la plume et, après un long mois d'attente, adresse à M. de Sourdis cette lettre presque suppliante, où éclate son souci de la bonne renommée de la France.

« M. l'archevêque de Bordeaux,

(1) *Ibidem*, pages 160, 169, etc.

« Je suis extrêmement étonné du retardement que l'on apporte à exécuter les ordres du Roi touchant l'attaque des Iles, vu qu'il y a plus d'un mois que vous avez mandé que tout ce qui étoit nécessaire pour cela étoit prêt, et que l'on n'attendoit rien, pour commencer, que les galères qui n'avoient pas encore joint le corps de l'armée navale..... Je vous conjure, encore, de vous y employer soigneusement. Vous savez, aussi bien que personne, de quelle importance est la reprise des Iles, la réputation qu'une telle action donneroit aux armes du roi, combien Sa Majesté le désire et avec quelle passion je l'ai toujours souhaité... . Ces deux mots sont pour vous dire que vous m'obligerez autant de faire réussir l'affaire des Iles que si vous me donniez la vie. Je vous conjure de le croire et que je serai toujours, Monsieur, votre affectionné comme frère à vous rendre service.

« Le cardinal de Richelieu » (1).

Cette lettre est du 3 décembre. A peine partie, la réflexion vint, et l'on comprit qu'en présence de tels attermoiments, qui ressemblaient à du mauvais vouloir, et dans la saison où l'on était, il valait peut-être mieux ajourner l'expédition. C'est ce que, le lendemain 4, M. de Noyers reçut l'ordre d'écrire à M. de Sourdis. « La longue attente de l'attaque des Iles, lui dit-il, nous fait perdre patience et oblige Sa Majesté à vous mander que si, huit jours après la réception de la présente, vous ne voyez lieu de terminer cette affaire, on la remette à un autre temps plus commode et où les esprits soient plus propres et plus disposés à recouvrer cette parcelle de la France, qui importe tant à sa réputation » (2).

(1) *Ib.*, pages 181, 190.
(2) *Ib.*



VII.

Lorsque ces deux lettres parvinrent à Cannes, déjà, depuis quelques jours, un incident imprévu, un scandale inoui avait rendu toute entreprise impossible. Avant de raconter cette triste scène, il convient de faire mieux connaître les trois principaux personnages qui vont y figurer, c'est-à-dire, le maréchal de Vitry, le comte d'Harcourt et l'archevêque de Bordeaux.

Nicolas de l'Hôpital, marquis de Vitry, était surtout connu par la hauteur et l'emportement de son caractère. Capitaine des Gardes de Louis XIII, c'est lui qui fut choisi, ou plutôt, qui s'offrit pour débarrasser le jeune roi d'une tutelle outrageante, devenue intolérable, et qui tua, à coups de pistolet, le maréchal d'Ancre (Concini) sur les marches mêmes du Louvre. Cet exploit, peu enviable, lui valut le bâton de maréchal qui, sans doute, lui avait été promis. Il prit, en cette qualité, une part assez effacée à la guerre contre les Protestants, et n'eut plus occasion d'être employé jusqu'à sa nomination au gouvernement de la Provence. L'un des historiens de notre pays a fait de lui un portrait que nous ne pouvons mieux faire que de reproduire. « Le maréchal de Vitry, écrit Papon, avait, à la vérité, des qualités estimables, beaucoup d'honneur et de probité ; mais il les ternissait par des défauts qui font perdre l'amour et la confiance. Il était haut, fier, colère jusqu'à la violence, et rarement il savait pardonner. Trop altier pour recevoir des entraves, il ne connaissait d'autre loi que les ordres de la cour, et que sa volonté dans les occasions où

les ordres du roi ne lui prescrivaient pas ce qu'il avait à faire ». Le même rapporte à la charge de Vitry, sans toutefois pouvoir le certifier, un fait d'arbitraire qui serait révoltant s'il était vrai. Allant, en chaise à porteur, par un chemin que les pluies avaient rendu impraticable aux voitures, le maréchal aurait, dit-on, requis les habitants d'un village voisin de venir relayer ses gens, et, sur le refus de ceux-ci, il aurait forcé, sous menaces, les consuls eux-mêmes de le porter. Quoiqu'il en soit de cette anecdote, il est certain, qu'à cette époque, le gouverneur de la Provence était encore plus haï qu'il n'était craint (1).

Le comte d'Harcourt, de cette grande maison de Lorraine qui avait donné à la France les Guise, les Chevreuse et les Elbeuf, était un cadet de cette dernière branche, connu par son intelligence, son courage, et qui semblait destiné à une haute situation militaire. La suite le fit voir; mais il n'avait point encore commandé en chef, ni sur terre, ni sur mer.

Quant à l'archevêque de Bordeaux, Henri d'Escoubleau de Sourdis, cousin de Gabrielle d'Etrées qui avait fait la fortune de sa famille, il n'en était pas à ses débuts. Ce prélat semblait avoir totalement manqué sa vocation, et, par son aptitude et ses goûts, eût dû plutôt être amiral, ou mieux, Surintendant de la marine à la place de Richelieu, qui s'y entendait peu. Lors du siège de la Rochelle, il avait eu l'intendance de l'artillerie et la direction générale des approvisionnements, et, en 1633, il avait pris part à une expédition navale sur les côtes d'Italie. Sa compétence

(1) *Histoire de Provence*, t. IV, pages 472-74

militaire était, en outre, universellement reconnue ; on a vu qu'il possédait toute la confiance du roi et du premier ministre.

Nous poursuivons, maintenant, notre récit.

Le 8 décembre, l'attaque des Iles de Lérins étant résolue, un conseil de guerre, ainsi que l'avait prescrit le roi, fut tenu au château de Cannes, dont les restes subsistent encore, pour arrêter définitivement le détail des opérations, assigner les postes et distribuer les commandements secondaires. Nous manquons de données sur la composition de ce conseil, où durent nécessairement assister les divers chefs de terre et de mer. Parmi les premiers on peut indiquer les comtes de Carcès et de Castellane, des premières familles du pays, tous les deux maréchaux de camp, et le premier, en outre, Lieutenant du roi en Provence ; M. de La Roche-Buol, aide-major général ; et ensuite, naturellement, les colonels des régiments campés à Cannes ou aux environs ; puis, dans la marine, ceux que nous verrons plus tard à l'œuvre, les commandeurs (c'était leur titre) de Gouttes, de Guitaud et de Marty, celui-ci donné comme second au comte d'Harcourt, amiral, et deux des capitaines de vaisseau, le chevalier Paul et Abraham Duquesne, l'un, déjà fameux, l'autre, en train de le devenir : à la tête des volontaires de la noblesse, nous voyons le marquis de Forbin-Janson, son parent Forbin-la-Barben, les comtes du Bar de Vintimille, de Vallavoire, d'Ansouis, etc. Il n'est plus question de M. de Saint-Marc-Chasteuil, qui avait si honorablement figuré au début de cette affaire, soit qu'il fût alors décédé, soit que, par des raisons que nous ignorons, il eût été mis à l'écart.

En l'absence de tout document officiel, nous ne pouvons que

nous livrer à des conjectures sur ce qui fut, d'abord, discuté et décidé dans ce conseil de guerre. Nous devons penser que l'accord ne fut pas facile à établir pour arrêter les dispositions des deux attaques, que l'on se proposait de conduire en même temps. Il existait une rivalité naturelle entre la marine et les troupes de terre, rivalité excusable, car on réclamait plus de périls afin de récolter plus de gloire. Mais enfin, on dut parvenir à s'entendre sur les deux points, opposés, par où le maréchal et l'amiral aborderaient l'île Sainte-Marguerite, et sur la composition des deux corps qui combattraient sous leurs ordres. Il était unanimement reconnu (M. de Sourdis, dans l'une de ses lettres, nous en a dit les raisons), que ce serait par l'île la plus voisine de la terre que l'on commencerait.

Ce point ainsi réglé, surgit, alors, une question qui allait rendre inutile tout ce qu'on avait arrêté à grand'peine. Une fois les troupes dans l'Ile, à qui appartiendrait le commandement supérieur, pour la suite des opérations destinées, nécessairement, à durer plus d'un jour? Le maréchal de Vitry et le comte d'Harcourt le revendiquèrent, chacun, avec une obstination que rien ne put vaincre, et une chaleur, une hauteur, surtout de la part du premier, qui ne tarda pas à dégénérer en dispute.

M. de Sourdis, intervenant, crut devoir, au nom de son caractère, faire un appel au calme et à la concorde, et, en vertu de son expérience des choses de la mer et de ses fonctions de chef du Conseil de la marine, il se prononça probablement en faveur du comte d'Harcourt. Les détails précis nous manquent. Ce qui suivit, on ne le sait que trop. Soit que l'opinion de l'archevêque eût suffi pour surexciter sa nature emportée, soit que quelque

mot, qu'il crut blessant pour lui, eût échappé à M. de Sourdis, le maréchal, qui avait une canne à la main, la leva et la laissa retomber sur le prélat. Il n'y avait plus lieu de délibérer. Les membres du conseil se séparèrent consternés.

Bientôt la nouvelle de cette scène sans précédent, entre personnes d'une telle qualité, se répandit dans le camp. On juge de l'effet qu'elle y produisit. Le maréchal de Vitry était, avons-nous dit, généralement haï. La plus grande partie de la noblesse et de la milice provençale ne lui eût obéi qu'à regret. On vit l'expédition manquée ou, du moins, forcément ajournée. Le découragement succéda à l'indignation. Les milices se débandèrent, les gentilhommes reprirent le chemin de leurs terres, les nombreuses embarcations promises et fidèlement fournies par Saint-Tropez rentrèrent dans leur port, et nos galères reprirent la route de Marseille.

La France devint la risée des Espagnols. Au début, ils se complaisaient à appeler leur conquête *una joya incognita*, un joyau méconnu, ce qui pouvait paraître une critique de notre négligence à l'égard des Iles de Lérins. Aujourd'hui, ils se moquaient de nos grands préparatifs et de nos desseins piteusement déçus. Jamais pareille humiliation ne nous avait été infligée, également ressentie en Provence et à Paris.

En apprenant ce qui venait de se passer, Richelieu adresse au maréchal de Vitry cette lettre, où la forme laisse percer l'amertume du fond.

« Monsieur, il est si peu croyable qu'un homme de votre qualité et profession ait voulu offenser une personne de la qualité et condition de M. l'archevêque de Bordeaux, comme on dit que

vous avez fait, qui si je vous avois vu commettre cette faute, actuellement je ne me le pourrois persuader. Si ce malheur vous est arrivé, il n'y a sorte de voie par laquelle vous ne deviez tâcher de vous en purger. Vous ne sauriez trouver aucun qui puisse excuser une telle action, quelque bonne volonté qu'il ait pour vous. J'en suis plus affligé que je ne saurois dire, et pour la personne de M. de Bordeaux, que j'affectionne particulièrement, et pour la vôtre de qui je suis le très-affectionné serviteur.

« Le cardinal de Richelieu » (1).

Quant au roi, il ne s'occupe que de l'entreprise si tristement avortée. Voici en quels termes il en écrit à M. de Sourdis.

« ...... Je ne puis vous céler le mécontentement que j'ai de voir mes armées et ces préparatifs demeurer sans effet, et que tout le monde sache que ceux auxquels je confie de si importants desseins, aient consumé le temps en querelles et en contestations pour des intérêts particuliers et pour des avantages imaginaires de charges, où il n'y en a point de véritables et de solides que dans le service, et aient employé inutilement des sommes immenses de deniers en armements, depuis six mois, sans aucun effet, et une des plus belles armées navales qui aient jamais été sur la mer Méditerranée; en quoi il n'y a point d'excuse recevable, puisque si l'on n'a pas pu faire réussir les choses à souhait, du moins l'on a été en pouvoir de les entreprendre glorieusement..... » (2).

Le maréchal, sans doute à titre de punition momentanée, reçut

(1) *Corr. de M. de Sourdis*, t. I, p. 229.

(2) *Ibidem*.



l'ordre de se rendre à la Tour-d'Aigues, les troupes restant toujours auprès de Cannes. Le comte d'Harcourt fut invité à prendre la mer, à la recherche de quelque succès qui pût détruire le fâcheux effet produit par l'ajournement forcé de l'attaque des Iles, et il partit vers la fin du mois de décembre. N'ayant pu rencontrer l'ennemi, il se rabattit sur la Sardaigne, alors possession espagnole, y débarqua des troupes qui prirent et s'accagèrent la ville d'Orestano, capitale de l'île, et alla ensuite se montrer sur la côte d'Italie, pour tenir en respect le duc de Parme, qui balançait entre notre alliance et celle de l'Espagne. Richelieu lui avait promis du secours, mais il ne jugeait pas opportun de tenir sa parole.

L'amiral de la flotte ennemie, le duc de Ferrandina, qui explorait constamment la Méditerranée entre l'Espagne et l'Italie, put mettre à profit l'absence de nos vaisseaux pour s'assurer de l'importance des travaux exécutés dans les deux îles. Il y reconnut une situation de tout point formidable, et, imputant à notre impuissance l'avortement de nos projets d'attaque, croyant, d'un autre côté, que le but de notre armement était plutôt de faire passer à Parme le secours ostensiblement promis, il crut pouvoir retirer, pour être employées ailleurs, une partie des troupes préposées à la garde des îles de Lérins. Il y laissa cependant encore plus de deux mille hommes, suffisamment approvisionnés de vivres, qui manquaient au point qu'on avait vu plusieurs soldats se rendre, à la nage, au camp français, poussés par la faim. En effet, depuis plusieurs mois, la présence de notre escadre dans les eaux de Cannes ou aux environs, avait rendu toute communication avec les Iles impossible, à moins de risquer une bataille

navale, ce qui ne paraissait pas être dans les intentions de l'Espagne. Carlos Doria se rembarqua avec le duc de Ferrandina, qui établit un homme déterminé, Dom Miguel Perez, comme commandant de l'Ile Sainte-Marguerite, et donna à un autre chef énergique, Dom Joan Tambayo, le commandement de l'Ile Saint-Honorat.

Ce qui précède explique la teneur de la dépêche suivante, adressée, le 15 février 1637, à M. de Sourdis, et dans laquelle le roi insiste sur la reprise du projet de recouvrer les Iles de Lérins, lequel, plus que jamais, obsède sa pensée.

« J'ai jugé qu'il falloit profiter de l'occasion d'entreprendre le recouvrement des Iles, qui semble se rendre favorable par la diminution que j'apprends que le duc de Ferrandina y a faite des garnisons, s'en retournant en Espagne; par les incommodités extrêmes qu'elles souffrent; par la confiance dans laquelle il y a apparence qu'elles sont qu'on ne les attaquera pas, après que l'entreprise qu'on y a faite a manqué, et le bruit qui a couru que l'armement qui étoit fait étoit pour Parme, et par l'éloignement du secours qu'elles pourroient attendre » (1).

Le cardinal, à son tour, relance l'archevêque de Bordeaux et, par le même courrier, lui écrit ces lignes qui sont également à l'adresse des chefs chargés de l'exécution, et que nous retrouvons à cette date, le maréchal de Vitry, revenu à Cannes, et le comte d'Harcourt, mouillé à Théoule, en vue des îles à reconquérir : « Je me contenterai seulement de vous dire que si vous pouvez maintenant faire l'attaque des Iles, selon qu'il vous a

(1) *ibidem*, p. 283.

été proposé, vous ferez l'action la plus glorieuse du monde et rendrez un service si signalé à Sa Majesté, qu'il sera capable de lui faire oublier tout le passé » (1).

A Lérins ! Sus aux Espagnols ! Tel fut le cri qui retentit d'un bout à l'autre de la Provence, aussi française par le cœur, quoique la dernière annexée, qu'aucune des plus anciennes provinces de la monarchie. Chacun voulut contribuer, à sa façon, au succès d'une entreprise devenue nationale. « Le Parlement, dit Papon, donna vingt-quatre mille livres, la Cour des Comptes quinze mille ; les autres compagnies contribuèrent à proportion de leur nombre et de leurs richesses. La ville d'Aix donna six mille livres, avec tout ce qu'il y avait de poudre et de munitions dans ses magasins, cent cinquante charges de blé et fournit cent mousquetaires entretenus pour deux mois. La ville de Marseille envoya au comte d'Harcourt dix mille écus et pour six mille francs de poudre, de mèches et d'autres munitions ; celle d'Arles, du blé pour la valeur de trente mille livres ; Hyères, Toulon, Ollioules, deux mille quatre cents hommes sur six vaisseaux frétés à leurs dépens ; Draguignan, quatre cents hommes avec leur subsistance. Le seul bourg de Biot, situé dans l'évêché de Grasse, en envoya trois cents bien armés et entretenus pour un mois (2) ».

Afin d'éviter toute nouvelle compétition, le roi, pour cette seconde tentative, avait donné au comte d'Harcourt le commandement exclusif des troupes, une fois en mer ; le maréchal de

(1) *Ib.*, p. 285.

(2) *Histoire générale de la Provence*, t. IV; année 1637.

Vitry conservait son autorité sur celles qui devaient pourvoir à la garde des côtes : par un reste d'affection, ou plutôt pour ne pas compliquer la situation, Louis XIII n'avait point encore jugé à propos de lui retirer le gouvernement de la Provence. Toutefois, malgré les recommandations d'union et d'assistance mutuelle pour le bien commun, les esprits étaient restés divisés et toujours aigris. C'était une brouille affichée entre le maréchal, d'une part, et de l'autre, l'amiral et l'archevêque de Bordeaux. Celui-ci, quoique n'ayant pas reçu la satisfaction à laquelle il croyait avoir droit, multipliait les preuves d'activité, de zèle et de capacité qui devaient lui faire attribuer une bonne part du succès espéré, tandis que son adversaire se trouvait condamné à une humiliante nullité.

On était arrivé, ainsi, au milieu de mars. Il fut convenu que l'attaque aurait lieu avant la fin de ce même mois.

DEUXIÈME PARTIE.

VIII.

Une connaissance plus détaillée des Iles de Lérins, telles surtout que, depuis dix-huit mois, les avaient faites les Espagnols, est indispensable au moment d'aborder cette seconde partie de notre récit. Deux documents d'une grande précision vont, maintenant, nous servir de guides pour l'exacte description des lieux et l'exposé complet des opérations. Le premier est une relation, rédigée évidemment sur des renseignements officiels, et publiée, en 1696, dans un recueil anonyme intitulé : *Batailles mémorables des François*, que notre bonne fortune de bibliophile (pourquoi ne pas dire de bouquiniste), a mis en notre possession. Le second est le *Journal* de l'un des religieux restés à Saint-Honorat, dans lequel celui-ci a noté, au jour le jour, les actions militaires accomplies sous ses yeux. Ce *memento* nous est connu par la publication des extraits qu'en a donnés M. l'abbé Alliez dans son ouvrage sur les *Iles de Lérins* qui nous a été si utile.

Les Espagnols s'étaient principalement attachés à fortifier l'île Sainte-Marguerite, la plus grande et la plus négligée. Cette île, qui fait face à Cannes, avait reçu cinq forts véritables, construits le long du rivage.

Sur la pointe orientale, et regardant le cap d'Antibes, se trouvait le Fortin, « fait en carré (dit la *Relation* que nous venons de mentionner) en forme de redoute, avec une batterie de canons en bas », c'est-à-dire, à fleur d'eau (1).

Le second fort, appelé par les Espagnols le *Fort-Monterey* (Monte-Rey) et situé à quatre cents pas du Fortin, était également de forme carrée, « à quatre bastions réguliers, fossés, une muraille de terre et de fascines, et deux demi-lunes, tant du côté du Fort-Royal, où est l'entrée, que du côté du Fortin ».

Le troisième, que nous venons de nommer, et le plus important de tous, situé en face de la Croisette, avait utilisé et englobé les constructions élevées, quelques années auparavant, par le duc de Guise. Il est appelé indifféremment le *Fort-Royal* ou le *Fort Sainte-Marguerite*. Voici ce qu'en dit la Relation : « Ce fort, qui enceint la tour, est à deux bastions entiers et deux demi-bastions, tirant la régularité du pentagone; il a, du côté du nord, des rochers inaccessibles, avec des fossés et des demi-lunes, et, à l'entrée du fort, il y a une muraille de terre et de fascines. »

Le quatrième, nommé le *Fort-d'Aragon*, défendait la partie occidentale de l'Ile. La Relation, dans son langage technique, le décrit ainsi : « Il est fait en triangle, à deux bastions, du côté de l'Ile, et deux tenailles, l'une du côté de l'île Saint-Honorat, et l'autre du côté du port de Théoule, avec une demi-lune à l'entrée et des fossés du côté de l'Ile ».

Le dernier fort, placé à la pointe extrême de l'Ile Sainte-Mar-

(1) *Batailles mémorables des François, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent.* Paris, 1696, chez la veuve Mabre Cramoisy, t. II, p. 88 et suiv.

guerite, toujours au couchant, était désigné sous le nom d'un groupe de rochers qu'il couronnait, et qu'on appelle encore aujourd'hui le *Batignier*. « Le cinquième fort (ajoute la Relation), étoit la tour de Bastignier, en forme de demi-lune enceinte de murailles, excepté du côté du Fort-d'Aragon dont elle est défendue».

Nous avons dit que les Espagnols avaient débarqué un corps de cavalerie, qui devait leur permettre de se transporter plus rapidement vers les points menacés, et pouvait être très utile en cas d'engagements avec les assaillants, une fois descendus dans l'île. Cette cavalerie fut logée et fortement retranchée, à l'opposite du Fort-Royal, au quartier de Saint-Martin, nommé aujourd'hui le *Grand-Jardin*. « Outre ces forts (nous dit encore la Relation), il y avoit un logement pour la cavalerie à Saint-Martin, du côté du Frioul, où il y a un port pour les bateaux qui vont de Saint-Honorat à Sainte-Marguerite ».

Une défense naturelle couvrait encore la partie occidentale de l'île. Elle consistait en un étang ou marais assez spacieux (provenant d'anciennes salines et alimenté par les eaux de pluie) situé entre la tour de Batignier et le Fort-d'Aragon.

Les divers forts, munis d'une nombreuse artillerie, étaient, en outre, reliés entre eux par des ouvrages en pierre et en terre habilement disposés. L'île entière ne formait, ainsi, qu'une immense citadelle qui semblait défier tous les efforts.

Mentionnons, pour finir, une ressource précieuse que les Espagnols avaient trouvée dans l'île Sainte-Marguerite; c'était une fontaine coulant naturellement et sans interruption à petite distance du Fort-Royal.

L'île de Saint-Honorat avait été aussi l'objet de travaux im-

portants. Nous avons parlé de son monastère construit, au moyen-âge, sur le bord de la mer, imposant château-fort, flanqué d'une énorme tour carrée, qui avait résisté à bien des assauts. Les Espagnols en firent une véritable forteresse hérissée de canons. « On avoit fortifié ce fort (nous apprend notre Relation) (1) de trois bastions entiers et de deux demi-bastions qui formoient un pentagone, avec fossés, corridor (chemin couvert), demi-lune à l'entrée et muraille de terre ». Nous savons, d'ailleurs, qu'on couvrit la porte d'entrée et les parties adjacentes par deux tours rondes et un mur crénelé avec meurtrières que l'on voit encore.

Il existait, autour de l'île, six chapelles où les pèlerins venaient faire leurs dévotions avant d'entrer dans l'antique église sanctifiée par le souvenir de Saint-Honorat et le sang des martyrs victimes de la fureur mahométane. Elles furent converties en autant de petits forts destinés à défendre les abords de cette île. La Relation les énumère en ces termes, qui nous font connaître leur situation au jour de l'attaque des Français.

« Tout autour de l'Ile de Saint-Honorat, il y a six chapelles : l'une, de la Sainte-Trinité, terrassée de deux canons, sur la pointe du Levant, vis-à-vis la petite île de Saint-Ferréol; la seconde, des Saints Cyprien et Justine, terrassée aussi avec deux canons, à l'entrée du Frioul, vis-à-vis le fort Saint-Martin, où est le logement des chevaux; la troisième, de Saint-Michel, devant le Frioul, terrassée encore avec deux canons; la quatrième, de Saint-Sauveur, à l'entrée du Frioul, du côté du couchant,

(1) Ibidem, p. 90.

terrassée avec un canon; la cinquième, de Saint-Porcaire, terrassée avec deux canons, à la pointe du couchant, vis-à-vis le Fort-d'Aragon, et la sixième, de Saint-Pierre, détruite pour faire un demi-bastion » (1).

Tel était l'état des Iles de Lérins.

Aborder un pareil ensemble de fortifications, armées d'une centaine de canons et défendues par plus de deux mille hommes, était une grosse entreprise. Nous n'avons aucune donnée certaine sur le chiffre des troupes qui y furent employées. Quant aux forces régulières de terre, nous trouvons les noms des régiments de Vaillac, de la Tour, de Cornusson, de Castreville, du Roussillon, des Iles, des Galères, et celui du régiment de Vitry. Mais les régiments d'alors étaient loin de présenter les effectifs de ceux d'aujourd'hui, et une portion seulement avait été envoyée à Cannes. Les milices, surtout celles de la Viguerie de Draguignan, étaient accourues, cette seconde fois, avec le même zèle: rien, cependant, ne nous fait connaître le nombre d'hommes qu'elles avaient pu fournir. Pour la noblesse, craignant encore un déplacement inutile, par suite de la division persistante des chefs, elle était restée, en grande partie, dans ses hôtels et dans ses terres; néanmoins, les gentilshommes les plus qualifiés avaient rejoint le camp. Les forces de la marine consistaient en plusieurs vaisseaux et moindres navires venus des ports de l'Océan, et en quelques autres empruntés au port de Toulon : les galères, retournées à Marseille, n'avaient point encore rallié l'escadre; on sait, que, comme les bâ-

(1) *Ibidem*.

timents de guerre, elles étaient armées de canons. Nous ne pourrions indiquer l'importance des troupes de débarquement qui pouvaient se trouver à bord de notre flotte: quoi qu'il en soit, elles ne paraissent pas avoir opéré dans les Iles concurremment avec les forces de terre. S'il nous fallait énoncer un chiffre, nous estimerions, d'après ce qui précède, que le comte d'Harcourt eût pû disposer d'un corps de cinq à six mille hommes; mais le maréchal de Vitry, qui avait toujours le commandement à terre, ne consentit, sous le prétexte de garder les côtes, à lui céder que quelques compagnies de chaque régiment et une partie des milices. Les gentilshommes, servant comme volontaires, se mirent tous à la disposition du commandant en chef; la flotille de Saint-Tropez, prévenue de l'imminence de l'attaque des Iles de Lérins, n'attendit pas son appel pour venir se replacer sous ses ordres. Les braves marins du Golfe amenaient, cette fois, plus de cent grandes barques, chaloupes, etc., sachant bien les périls qui les attendaient, puisqu'ils devaient, les premiers, aborder les Iles sous le feu de l'ennemi.

L'amiral, dont le projet était d'attaquer d'abord l'île Sainte-Marguerite, et de commencer son action par la partie orientale, avait rassemblé l'escadre au Golfe-Juan, rendez-vous également des embarcations de toute nature. En même temps, M. de Sourdis faisait préparer, comme la première fois, tout un attirail de gabions, de fascines, de sacs de terre, de barriques, de pieux, de chevaux de frise, destinés aux retranchements de la première heure, et quantité d'échelles pour escalader les falaises rocheuses qui bordent l'île.

Tout étant prêt, l'attaque fut fixée au 24 mars.

Sur ces entrefaites on apprit qu'un grand vaisseau espagnol de cinquante canons, chargé de vivres et de munitions de guerre, était venu, de nuit, mouiller dans le port du Frioul, sous la protection des batteries des deux îles. On décida, à l'instant, d'aller le brûler, et l'un des officiers des gardes du comte d'Harcourt, M. de Mondreville, fut choisi pour exécuter ce hardi dessein. Nous laissons la parole au religieux de Saint-Honorat : « L'amiral commanda donc au sieur de Mondreville d'armer une chaloupe et de remorquer un brûlot dans le but d'incendier le vaisseau ennemi. Le brûlot s'approche à la faveur de la nuit, et Mondreville ayant donné à entendre, en langue italienne, qu'il montoit un bâtiment venant de Naples avec des vivres, on ne s'en méfia point. Aussitôt le brûlot cramponne le navire espagnol sur son vent, Mondreville y met le feu et se sauve dans la chaloupe avec son équipage. Les flammes, activées par le vent, eurent bientôt consumé ce beau vaisseau, avec les vivres, les munitions et presque tous les hommes qui le montoient (1) ».

IX.

Un conseil de guerre fut tenu pour arrêter les dernières dispositions. Il est à croire que ce fut le comte d'Harcourt qui le

(1) Alliez, p. 150. Ce document précieux est ainsi indiqué par M. l'abbé Alliez, p. 138 : « *Relation de la prise des îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat par les Espagnols et de la reprise par les Français*, tirée d'un journal conservé à Lérins par un religieux qui était alors dans ce monastère. Manuscrits de la préfecture de Marseille. (Collection de M. Nicolaï, carton n° 189) ».



présida et que le maréchal de Vitry n'y assista point. Le 23 mars, un ordre du jour fut communiqué aux troupes, révélant le plan d'attaque de la pointe orientale de l'île Sainte-Marguerite adopté par ce conseil, et en exposant tous les détails avec une clarté, une précision et une compétence militaire qui nous font un devoir de mettre cette pièce un peu longue, il est vrai, sous les yeux du lecteur. En voici le texte emprunté à la Relation que nous possédons (pages 91-93).

« Les vaisseaux de guerre se mettront à l'entour de l'île vers la pointe du Levant et le plus près qu'ils pourront, et, aux premières brèches faites au Fortin et à Monterey, l'armée descendra en cet ordre :

« Les régiments de Vaillac, de Cornusson et des îles feront ensemble un bataillon; les régiments de Vitry, de la Tour, de Castreville, de Saint-André, des Galères et de Roussillon, un autre. Chacun de ces bataillons détachera 60 mousquetaires (fusiliers) et 40 piquiers pour enfants perdus (tirailleurs) qui feront deux corps de 100 hommes, commandés par deux capitaines, deux lieutenants, deux enseignes et quatre sergents, qui se rendront près du navire qui leur sera ordonné, attendant le signal de la descente. Le signal donné, les enfants perdus de Vaillac iront descendre auprès le port de Pinet (anse orientale); ceux de la Tour, un peu au-dessus, tirant vers la pointe; Vitry et Roussillon auront l'autre pointe, du côté du port Saint-Martin, mais à l'opposite de la dessente de Vaillac; Cornusson et Saint-André descendront du même côté, mais à l'opposite de ceux de la Tour.

« Les enfants perdus feront, en même temps, échouer leurs

bateaux, dresseront leurs échelles, jetteront leurs ponts et grimperont sur la falaise. Si les ennemis disputent la descente à coups de canons de leurs forts, ils se partageront : la moitié se tiendra sous les armes, et le reste commencera de se couvrir par tonneaux, sacs plein de terre, fascines et autres choses qui seront apportées pour cet effet. Si la descente est disputée par les mousquetaires de quelques retranchements éloignés, ils tireront aussi, pourvu qu'ils ne voient point de gros de troupes capable de les surprendre et d'empêcher qu'ils ne reprennent leurs armes. Si la descente est opiniâtrement disputée, il faudra loger quelques mousquetaires derrière leurs retranchements, en lieu où ils puissent voir l'ennemi à dos. Il faudra loger des mousquetaires sur la proue des bâteaux, qui ne débarqueront point, mais tireront sans cesse pour favoriser la descente.

« Le corps qui suivra les enfants perdus, les suivra d'une telle distance qu'il puisse arriver à l'attaque lorsque le combat commencera à s'échauffer, ayant fait, premièrement, retirer les bateaux qui auront porté les enfants perdus, hors des allonges, qui demeureront pour tirer sans cesse et pour attendre qu'on ait débarqué ce qu'elles porteront.

« Ils se serviront des échelles et du pont par où seront montés les enfants perdus, ou bien ils dresseront les leurs. Les capitaines et autres officiers qui commanderont les enfants-perdus, se partageront, les uns, pour être à la tête, et les autres, à dos, pour les soutenir, pour faire hâter la descente et empêcher le désordre : à mesure que les compagnies commenceront à monter, elles formeront leurs bataillons à la queue de leurs enfants perdus. On fera toutes les diligences possibles pour mettre à terre les

préparatifs du logement. Il y aura des soldats bien armés qui rouleront des barriques, porteront pics et pelles pour travailler à la démolition des forts.

« Le régiment de la Tour se logera à la droite du Fortin, et, à sa gauche, celui des Iles et des Galères, du même côté; de l'autre côté du Fortin, se logeront ceux de Vitry, de Roussillon, de Cornusson et de Castreville.

« Il faudra bien prendre garde à la distribution des outils par avance. Si le Fortin tient encore, lors de la descente, il faudra laisser des mousquetaires pour tirer sans cesse contre les flancs et les embrasures. Les gardes du comte d'Harcourt l'attaqueront du côté de Monterey; Vaillac et les Iles commanderont chacun 25 hommes qui l'attaqueront du côté de leur descente, la Tour et Vitry, avec autant d'hommes, du côté de la leur; Roussillon et les Galères de même.

« La moitié des soldats, qui seront commandés pour cette attaque, feront une traverse de tonneaux, qu'ils rempliront de terre, pour couvrir ceux qui seront à la sape du côté de Monterey. Chacun, de son côté, dressera des ponts et des échelles pour monter et pour couvrir ceux qui seront à la sape, ayant, pour cet effet, pourvu à la distribution des grenades, pétards, pots à feu et autres semblables machines pour jeter dedans. »

Pour le récit des faits militaires qui vont suivre, nous ne nous ferons aucun scrupule d'avoir recours au texte même des deux documents que nous avons déjà cités, notre Relation, écrite sans prétention littéraire par un soldat, et le Journal du religieux de Lérins. Il serait assurément très facile d'écrire les mêmes choses en d'autres termes, mais il vaut mieux conserver à ces nar-

rations contemporaines leur naïve sincérité, nous dirions leur saveur.

Conformément aux prescriptions de l'ordre du jour qu'on vient de lire, l'escadre, dans la matinée du mardi 24 mars, vint s'embosser, à la portée du mousquet, vis-à-vis la pointe du Levant de l'île Sainte-Marguerite, et ouvrit immédiatement son feu, auquel les canons du Fortin, du Fort-Monterey et du Fort-Royal répondirent avec vigueur. En peu d'heures, les ouvrages en pierre, qui bordaient le rivage, furent complètement bouleversés, et une partie du Fortin endommagée, sans pertes sérieuses pour nos vaisseaux.

Cela fait, ordre fut donné aux embarcations, qui portaient les troupes, d'entrer en ligne. « Sur les trois heures de l'après-midi, (rapporte le Journal du religieux) le comte d'Harcourt entre dans sa chaloupe avec plusieurs officiers de ses gardes; le commandeur de Guitaud et le chevalier de Senantes, qui avaient la conduite des enfants perdus, se placèrent dans un autre. Mais, tandis que les embarcations s'avancent vers l'Ile, une tempête » qui se lève subitement, les oblige à rallier les vaisseaux. Le comte d'Harcourt, voulant passer d'une chaloupe dans une autre, tombe dans la mer, d'où il est bientôt retiré. Les vaisseaux et les bateaux coupent leurs câbles et se retirent au Golfe-Juan pour réparer les avaries causées par la tempête (1) ».

On eùt dit qu'un malfaisant génie s'obstinait à entraver nos plans les mieux concertés.

Ce même jour, un nouvel et pressent appel était adressé aux

(1) Alliez, p. 151.

milices de la région. Mais les villes étaient bien épuisées, après tous les sacrifices qu'on leur avait demandés et qu'elles s'étaient empressées de faire, soit en hommes, soit en argent, pour voir cesser cette honte de l'occupation espagnole, et seconder l'ardeur qui animait nos soldats et leurs chefs, bien décidés, cette fois, à en finir.

Pendant quatre jours, le mauvais temps ne permit pas de recommencer l'attaque des Iles.

Enfin, le samedi, 28, le calme étant revenu, l'escadre et les embarcations chargées de troupes reçurent l'ordre d'appareiller et de venir reprendre leurs premières positions. Les vaisseaux se rapprochèrent encore plus de la pointe orientale de Sainte-Marguerite, « jusqu'à la portée du pistolet », dit la Relation. « Les françois (continue le Journal du religieux) commencèrent cette seconde attaque à neuf heures du matin : le feu coutinua de part et d'autre pendant cinq heures. Nos vaisseaux essuyèrent peu de dommages, tandis que le Fortin fut à-demi ruiné. La batterie à fleur d'eau (élevée par les ennemis depuis le 24) abandonnée et tous les retranchements abattus ».

Le moment était venu d'effectuer la descente, à la vue des troupes espagnoles. Le Journal poursuit en ces termes :

« Sur les deux heures après midi, le comte d'Harcourt s'embarqua dans une chaloupe avec ses gardes ; le sieur de Manty, le commandeur des Gouttes et autres capitaines de vaisseau, sur les leurs ; les comtes de Carcès et de Castellane, maréchaux de camp, et plusieurs autres gentilshommes et volontaires de la province se logèrent dans des bateaux. Le commandeur de Guitaud, le chevalier de Sénautes, à la tête des enfants perdus, les

officiers des régiments de Vaillac, de la Tour, de Cornusson, de Saint-André, de Castreville, de Roussillon, de Vitry, s'embarquèrent sur des chaloupes et des bateaux.

« La chaloupe du comte d'Harcourt part la première et toutes se dirigent vers la pointe du Levant, les unes du côté du Frioul, les autres du côté de la terre ferme. Les Espagnols les laissent approcher et font une rude décharge de leurs mousquets; le fort de Monterey tire plusieurs coups de canon à mitraille; les Français, au nombre de douze cents, mettent pied à terre et se saisissent des retranchements, sans perdre beaucoup de monde. Le choc fut vif du côté du Frioul. L'ennemi, repoussé par cette attaque vigoureuse, se replia vers l'intérieur. Le régiment de Vaillac, descendu le premier, fut envoyé à sa poursuite; mais comme il s'avançoit en désordre et serroit de trop près les fuyards, il fut arrêté par la cavalerie espagnole qui lui tua bien du monde; le régiment de la Tour vint à son secours, et l'ennemi se retira dans le fort de Monterey et le fort Sainte-Marguerite. Maître du Fortin, le comte d'Harcourt y fit arborer le pavillon royal et braquer les canons sur le fort Monterey, distant d'environ trois cents pas (1) ».

Enfin, nos troupes avaient pris pied dans ces îles qui semblaient inabordables! Cette périlleuse descente s'était effectuée, de point en point, d'après le plan communiqué aux troupes par l'amiral commandant en chef, et que nous avons reproduit. Mais le récit qu'on vient de lire est incomplet. Il ne mentionne pas la part prise à ce fait d'armes par les milices, retenues, pour le plus

(1) *Ib.*, p. 159.

grand nombre, par le maréchal de Vitry, qui n'avait cédé, notamment, à son rival qu'une faible partie du régiment de son nom ; mais on peut, sans crainte de se tromper, les comprendre dans ces tirailleurs ou enfants perdus dont il est question, et dans ces pionniers que nous verrons tout-à-l'heure à l'œuvre. Quant à la flotille de Saint-Tropez, elle est suffisamment désignée par ces nombreuses barques chargées de mettre à terre, sous la protection des vaisseaux, les troupes de débarquement ainsi que la masse d'objets que nous avons énumérés et qui devaient servir à l'escalade des falaises, aux premiers retranchements et à la démolition, une fois conquises, des fortifications ennemies.

Cette descente, brillamment exécutée, ne s'était pas accomplie sans pertes. Notre relation nous les fait connaître en partie, car elle ne parle, dans son style légèrement emphatique, que des seuls officiers et gentilshommes qui se distinguèrent plus particulièrement dans cette première et importante journée.

« Il n'y eut personne (dit le narrateur) qui ne fît vaillamment en cette occasion. Toutefois, furent remarqués, entre tous les autres, le comte de Carcès, Lieutenant du roi en Provence, et, en cette action, maréchal-de-camp, lequel, à la tête des volontaires, fit voir qu'on ne pouvoit faillir en le suivant; le sieur de Castellane, lequel étant dans la même charge, ne témoigna pas moins de valeur que de prudence à bien conduire cette armée; le marquis de Janson, le comte du Bar, les barons d'Ansouis, de Vallavoire et de La Barben, lesquels tenant, sans difficulté, les premiers rangs dans la province, ne voulurent pas être des derniers en cette occasion : et pour les gentilshommes, le sieur de Félix de Marseille, capitaine au régiment de Vitry, lequel quitta

sa compagnie pour être du nombre des enfants perdus et mériter, en cette attaque, le glorieux éloge de fidélité que ceux de sa maison, qui est venue du Piémont, ont eu autrefois de leur prince ; le sieur de Remolles qui, en l'âge de quatre-vingts ans, voulut encore se mettre au hasard de cette entreprise; le sieur de Bandol, autrement Boyer, toujours semblable à lui-même, je veux dire toujours vaillant et toujours hardi. Les sieurs commandeurs de Gouttes, de Manty, de Guitaud, de Miraumont, de Coursant, et, généralement, tous les capitaines des vaisseaux firent merveille. Le cadet de Séguiran, frère du Premier président aux Comptes, y fut tué à la descente; les Gourjounats, père et fils, les deux Fraissinet et Mirau, capitaine au régiment de Vaillac, Lioux, premier capitaine au régiment de Vitry, Bellon, de Brignoles, Puget et Bonfils y moururent aussi, pour ne point mourir jamais dans la mémoire de cette rencontre et dans l'histoire de ces Iles : les comtes de Vaillac et de Clermont, le baron de Forcalqueiret, les sieurs de Beaufort, de la Brouillerie, de Busca, de Cleret, de Grollier, les trois sieurs de Peyrodil, dits Plessis-Besançon, et quelques autres y furent blessés (1) ».

Les blessés et les morts obscurs ne sont pas nommés ici. Toutefois, par les pertes du corps des officiers et de la noblesse, on peut juger de celles qui se répartirent entre les soldats, les miliciens et les marins qui conduisaient les bateaux de transport et mirent les troupes à terre; sans compter les pertes que durent éprouver les équipages des vaisseaux, mouillés à si petite distance du canon des forts.

(1) *Batailles mémorables*, etc., p. 95.

Le baron de Remolles, ce vieillard héroïque dont parle la Relation, enveloppé dans la charge de cavalerie faite sur le flanc de notre colonne emportée trop avant par son ardeur, fut respecté de l'ennemi et conduit prisonnier au Fort-Royal, où il reçut l'accueil dû à sa bravoure et à ses cheveux blancs. La guerre était, alors, courtoise et, en quelque sorte, chevaleresque, traditions bien oubliées, à une époque de civilisation raffinée, par nos ennemis d'hier. « Le sieur de Remolles, de la maison de la Tour, (écrit un historien provençal contemporain, Honoré Bouche), non pas tant pour sa vieillesse que par la réputation de son nom, fut traité et caressé des ennemis avec plus d'honneur et de cordialité qu'il n'eût pu souhaiter s'il se fût jeté, de gaîté de cœur, en leur compagnie et pour leur service (1) ».

On remarqua pareillement la courageuse conduite du père Thadéï, de l'ordre des Recollets, lequel avait demandé à être débarqué dans l'Ile afin d'y exercer les fonctions de son ministère. Dans toute cette première et chaude affaire, on le vit constamment aux endroits les plus périlleux, confessant et administrant, sans distinction, les mourants des deux partis. Il continua les jours suivants et, malgré sa généreuse imprudence, il ne reçut qu'une légère blessure d'une balle de mousquet.

Etabli dans sa position du Fortin, le comte d'Harcourt, la nuit venue, prit ses dispositions pour attaquer le lendemain le fort Monterey, situé, comme nous l'avons dit, près de la mer, entre le Fortin et le Fort-Royal. « On ouvrit de nuit, dit le Journal, une tranchée dont chaque extrémité fut garnie d'une batterie sous les ordres de M. de la Roullerie ».

(1) *Histoire de Provence*, t. II, à la date précitée.

Vingt-quatre heures après, le fort Monterey, confié à une garnison napolitaine moins solide que les soldats espagnols, était en notre pouvoir. La Relation en mentionne ainsi la prise : « La descente ayant été faite, les ennemis prirent la fuite et abandonnèrent le fort de la pointe, se sauvant à celui de Monterey, où ils parurent vouloir faire quelque résistance. Mais, néanmoins, voyant l'armée dessus l'Ile, les batteries commencées et les travaux qu'on avait faits si proche d'eux, ils quittèrent aussi ce fort et s'enfermèrent dans celui de Sainte-Marguerite, qu'ils appeloient le Fort-Royal ». Le Journal du religieux nous instruit d'un grand danger auquel l'empressement des Français à courir au fort Monterey, les fit échapper. « Le lendemain 29 mars, jour de dimanche (y est-il dit), deux batteries commencèrent à jouer vers midi. Les Napolitains qui gardoient le fort Monterey, prirent la fuite et se rendirent au Fort-Royal, ayant laissé, tout près des poudres, des mèches allumées qui n'eurent pas le temps de faire leur effet. » Le comte d'Harcourt prit son logement dans le fort Monterey pour toute la suite des opérations (1).

Le plus difficile restait à faire. L'ennemi possédait encore le Fort-Royal, maintenant renforcé par la garnison de Monterey, le fort d'Aragon, à l'autre extrémité de l'île, le fort du Batiguier, plus en avant vers la mer, et le quartier fortifié de Saint-Martin, où il tenait sa cavalerie sous la protection des canons de Saint-Honorat.

Les troupes espagnoles paraissant vouloir rester sur la défen-

(1) Afin de diminuer les notes de renvoi, il nous suffira de prévenir le lecteur, qu'à partir d'ici, les extraits de notre *Relation* sont tirés du volume précité (pages 94-100), et ceux du *Journal du religieux*, empruntés à l'ouvrage de M. l'abbé Alliez (pages. 154 165).

sive, dans l'attente sans doute d'être secourues, les Français entreprirent tout un système de travaux, qui devait, en les mettant à l'abri du feu incessant de l'artillerie, favoriser leur approche vers les forts ennemis. Au cours de ce travail, ils purent s'emparer des retranchements de la cavalerie espagnole, laquelle trouva un asile dans le Fort-Royal, situé en face, et successivement des obstacles que l'on avait multipliés dans le milieu de l'île, et qui ne furent que peu ou pas défendus. « Bientôt (dit le Journal), nos troupes s'emparèrent du fort Saint-Martin, ainsi que de toutes les redoutes, et se rapprochèrent du Fort-Royal, à la distance de huit cents pas ».

Sur ces travaux de terrassement, qui durent être considérables, nous trouvons des détails plus circonstanciés dans le passage suivant de notre Relation, due, assurément, à une plume militaire.

« Les jours suivants se passèrent à faire des retranchements et à tirer une ligne de communication de la largeur de l'Ile et du logement de l'armée qui poussa, sur la fin du plus avancé des travaux, une ligne tirant droit à la longueur de l'île, au bout de laquelle on fit une redoute capable de mettre quatre cents hommes en bataille, et, en même temps, on y plaça deux pièces en batterie contre le grand fort, pour répondre aux continuelles canonnades des ennemis. Cette redoute nous ayant fait maîtres du quartier de la cavalerie espagnole, qui s'étoit retirée dans le grand fort, de l'autre côté de l'Ile, nos gens s'avancèrent de redoutes en redoutes, qu'ils bâtirent à deux ou trois cents pas les unes des autres au nombre de neuf, vers le fort d'Aragon, situé à l'autre pointe de la même île, du côté du couchant, et par où

l'ennemi, qui étoit maître de tout ce quartier, pouvoit recevoir du secours. Mais les Espagnols, qui jugeoient que ce fort seroit attaqué plutôt que le grand fort Sainte-Marguerite, ne manquèrent pas d'y pourvoir et d'y faire entrer deux cents hommes choisis, les meilleurs qu'ils eussent, afin qu'avec les huit pièces de canon qui étoient dedans et quantité de munitions, ils eussent moyen d'arrêter notre armée et de donner loisir au secours ».

Nous ajoutons ici un détail important qui nous est fourni par le Journal du religieux. « Sur ces entrefaites, écrit-il, (c'est-à-dire pendant l'exécution des travaux), on vit arriver treize galères de Marseille bien équipées et quantité de milices et de pionniers de la province ». C'est bien là l'élément bourgeois et populaire dont nous avons parlé, et ces pionniers, de rudes campagnards, dûrent immédiatement être mis à l'œuvre pour l'achèvement des fortifications commencées avant leur arrivée. Les galères commandées par leur général M. de Pont-Courlai, un neveu de Richelieu, revenaient fort à propos et n'allaient pas tarder à être utilement employées. Mais transportons-nous, pour un instant, à Paris.

XI.

Le Premier président du parlement d'Aix, promptement informé, s'était empressé d'y faire connaître l'heureuse descente des Français dans l'île Sainte-Marguerite, pendant que le comte d'Harcourt envoyait, de son côté, un de ses officiers, M. de Frémicourt, pour en instruire le roi. Le courrier du président arriva

le premier, vers le 3 avril, et l'on a lieu de s'étonner, à cette époque, d'une pareille rapidité.

Dans l'impatience où l'on était, il est facile de se représenter la joie que causa la nouvelle de nos premiers succès. Le roi et le cardinal en écrivirent, le même jour, à M. de Sourdis. Nous n'avons pas ces lettres, pas plus, nous l'avons dit, que celles qui, pendant toute la campagne, ont été immanquablement adressées au comte d'Harcourt. Mais nous possédons une dépêche de M. des Noyers, que nous pouvons prendre comme une expression des sentiments éprouvés par le roi et son ministre, et qui attribue une bonne part du succès à M. de Sourdis, dont nos documents n'ont point encore prononcé le nom. Le secrétaire d'Etat annonce, en même temps, l'envoi de fortes sommes d'argent, car Richelieu tenait à faire oublier sa négligence passée. « Si, dit M. des Noyers, la nouvelle que M. le président d'Aix a envoyée à la cour, de la descente dans les Iles, y a tant apporté de joie que je ne vous la puis décrire, que sera-ce lorsque Dieu vous donnera moyen d'en mander la prise ! Assurément, vous ne pourrez jamais rencontrer occasion qui vous acquière et plus de gloire et plus de réputation que celle-là, car l'on voit bien, d'ici, quelle part vous y avez eue, et combien vous y aurez contribué en toutes manières... Je vous envoie un certificat, signé du sieur le Picard, de la somme de 280,000 livres, que vous devez avoir à cette heure, et assurance de 320,000 livres pour la fin de ce mois. Outre cela, je vous envoie une lettre du sieur Julianet aux Procureurs du pays, pour faire compter les six-vingt mille livres restant des quatre cents (mille) ».

Deux jours après, le 6 avril, le même écrit encore : « Que Dieu

vous bénisse tous et mette le comble à la gloire que vous méritez d'avoir rétabli l'honneur et la réputation des armes du roi et de votre patrie ! Comme je ne puis vous représenter efficacement le récit qu'a fait au Roi et à son Eminence de votre conduite, valeur et vigilance, le sieur de Frémicourt, aussi ne saurai-je vous écrire l'estime, l'honneur et la réputation que cela a adjoint à celle qui vous étoit déjà acquise » (1). On voit par là, que le rôle de M. de Sourdis, dans la direction de la marine et l'intendance de l'armée, comme dans le conseil, ne cessait point d'être prépondérant.

Le gouverneur de Sainte-Marguerite, Dom Miguel Perez, avait trouvé moyen de faire connaître à l'escadre espagnole, qui se trouvait aux environs de Gênes, ce que sa situation avait de critique, et il attendait, de jour en jour, les secours d'hommes, de vivres et de munitions dont il avait un pressant besoin.

Le 12 avril, il put croire qu'il allait, enfin, être secouru. En effet, ce jour même, un certain nombre de galères de sa nation, commandées par un Borgia, parurent au loin, se dirigeant vers les Iles de Lérins. Voici comment la Relation raconte cette tentative de la marine espagnole. « Une galère de Gênes, qui venoit porter quelques secours à ceux de l'ile Saint-Honorat, voulant s'approcher de Sainte-Marguerite, le canon de nos vaisseaux lui fit bientôt reconnoître qu'il n'y avoit point de salut qu'en la fuite. Néanmoins, la nuit, les corps de garde avancés ayant fait signe qu'ils apercevoient les galères d'Espagne, et montré leur nombre de quinze par autant de feux, l'archevêque de Bordeaux

(1) *Documents inédits*, t. 1er, pages 334 et 340.

donna si bon ordre à l'armée navale, et d'ailleurs les vaisseaux étant favorisés par l'escadre des galères que leur général y avoit menée, que celles d'Espagne n'osèrent approcher de la portée du canon, et se contentèrent d'avoir paru devant les forts assiégés, sans leur aider d'aucune chose ».

Frustré dans ses espérances, le gouverneur du fort Sainte-Marguerite, serré chaque jour de plus près par nos travaux d'approche, se décida à tenter une sortie afin de détruire une redoute placée à deux cents pas des ouvrages avancés du fort, dite la redoute d'*Arles*, peut-être du nom de la ville d'où étaient venus ceux qui l'avaient construite. Le commandement en fut confié, porte la Relation, à « un fort vaillant capitaine espagnol ». Le Journal du religieux nous donne, à cet égard, des détails que nous devons recueillir.

« Le quatorze avril, troisième fête de Pâques (lisons-nous), Dom Pedro Rodès, à la tête de cinq cents hommes, vint droit à la redoute d'Arles qui étoit la plus avancée et qu'il comptoit surprendre. Le sieur de Mayenne, qui la commandoit, fit nne merveilleuse résistance. Le comte d'Harcourt accourut avec la cavalerie; toutes les autres troupes arrivèrent en même temps, et l'ennemi fut repoussé jusque sur le fossé du Fort-Royal, avec perte de cent six hommes. Peschant et Léridor, capitaines au régiment de Vaillac, furent tués ainsi que quatre-vingts cavaliers ou soldats; nous perdîmes aussi quelques chevaux par les canons tirés de Saint-Honorat. Après cette défaite, l'ennemi envoya un trompette pour avoir permission de faire enterrer les morts, ce qui fut fait, de part et d'autre, environ l'heure de Vêpres, à l'entrée de la nuit ».

La Relation complète ce récit par quelques renseignements qui se rattachent évidemmest à la même affaire. « Il y eut, nous dit-elle, quelques chevaux perdus de la compagnie du sieur de Vallavoire, qui se signala en cette sortie. Rousse de Brignoles, l'un des cavaliers de Courson, y fut tué et quelques cinq ou six de ses camarades blessés. Le sieur de Peschant, capitaine au régiment de Vaillac, y fut tué d'une monsquetade à la tête, ainsi que deux sergents et quelques vingt ou trente soldats. Le sieur de Leridor y fut tué d'un coup de canon avec le sieur de Boucherin, gentilhomme d'Arles, et un capitaine du régiment de La Tour. Du côté des ennemis, le capitaine qui les conduisoit, fut blessé de dix-huit coups et arrêté prisonnier ».

Le même jour où cette contre-attaque était victorieusement repoussée, le roi, inquiet et désappointé de ne pas voir marcher plus rapidement la conquête des Iles, et en attribuant les retards, non aux obstacles naturels que nous connaissons mais à la division persistante des chefs, écrivait, comme un commencement de satisfaction donné à M. de Sourdis, la lettre suivante, arrivée une semaine après.

« J'ai été tellement touché de voir comme l'entreprise de l'attaque de mes îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat de Lérins s'est trouvée arrêtée au milieu de son progrès, que je ne veux omettre aucun moyen de la faire réussir; et parce que chacun juge combien la mauvaise intelligence qui est entre vous et mon cousin le maréchal de Vitry, y est préjudiciable, j'ai désiré envoyer mon cousin le prince de Condé en Provence, pour faire cesser, par sa présence, toutes ces divisions et commander dans la province, faisant venir près de moi mon dit cousin le

maréchal de Vitry pendant la continuation de cette entreprise à laquelle vous êtes attaché » (1).

La cour avait sans doute été avisée de la conduite du maréchal et du mauvais vouloir qu'il mettait à seconder son concurrent dans une entreprise où, il est vrai, la gloire, qu'il jalousait, devait amplement compenser les périls. Un historien provençal, d'une impartialité reconnue, qui écrivait d'après les documents du temps, est très affirmatif à cet égard : « Le maréchal de Vitry, dit Papon, était demeuré à Cannes avec le régiment de son nom et quelques autres troupes qui restaient oisives, sous prétexte de garder les côtes. Le but du maréchal, en les réservant dans l'inaction, était de faire échouer l'entreprise (2) ». On a trop souvent vu, dans nos armées, cette jalousie pour un rival entraver un succès ou accélérer une défaite, au préjudice de l'intérêt national égoïstement, disons, criminellement sacrifié.

Le comte d'Harcourt, aidé de l'archevêque de Bordeaux, n'en poursuivait pas moins avec hardiesse et tenacité son plan d'attaque des trois forts encore en possession de l'ennemi. On ne pouvait leur faire un grief de vouloir, par des travaux bien entendus et, à l'occasion, vigoureusement défendus, s'approcher assez des forts pour les battre plus efficacement, en attendant qu'il fût possible de leur donner l'assaut.

L'ennemi, de son côté, ne s'endormait point, et c'est justice de reconnaître, chez les Espagnols, un courage égal et une égale constance. Livrés à leurs seules ressources, et n'attendant pour

(1) *Doc. inédits*, page 850.

(2) T. IV, *loc. cit.*

le moment rien du dehors, ils s'attachèrent, par un nouveau et grand ouvrage de terrassement, à protéger les abords de leur principale forteresse, où ils se flattaient, plus qu'ailleurs, de prolonger la résistance.

Cet ouvrage fut presque aussitôt détruit qu'achevé. « Vers cette époque (lisons-nous dans le Journal du religieux), l'ennemi dressa une demi-lune, faite en forme de fer-à-cheval, avancée de deux cents pas hors du Fort-Royal, du côté du midi, pour découvrir, de là, le bord (opposé) de l'île, par où les Français se rendoient aux redoutes et aux batteries dressées contre le fort d'Aragon. Elle ne resta pas longtemps debout, car le sieur de la Roche-Buol, aide-major général, commandé par le comte d'Harcourt avec soixante mousquetaires et soixante pionniers, la rasa en plein jour, après avoir essuyé neuf volées de canon et une grêle continuelle de mousquetades. Il fut blessé à une jambe, avec sept des siens, n'ayant perdu qu'un homme en cette entreprise hardie ». Evidemment le retranchement, abandonné à l'approche des nôtres, ne se trouvait défendu que par le feu du fort.

« Cette demi-lune rasée (continue le Journal), on avança, sans obstacle, les travaux contre le fort d'Aragon. Uue nouvelle batterie fut dressée, et l'on tira de si près et avec tant de vigueur que l'ennemi fut obligé d'abandonner, non seulement une demi-lune qui étoit au-devant de la porte du fort, mais de clore et fermer de murailles la porte même et faire l'entrée du fort par une échelle, du côté de la mer, au couchant. Le comte d'Harcourt commanda aussitôt aux vaisseaux du sieur Duncan, qui avoit son poste près du Batiguier, de venir décharger quelques volées de canon de ce côté-là ».

Notre artillerie ayant commencé à faire brèche, la garnison du fort d'Aragon, pour éviter un assaut imminent, se décida, à son tour, à exécuter une sortie, qui eut lieu, de jour, avec une résolution à laquelle nos documents rendent hommage. M. de Sourdis trouva, ici, l'occasion de signaler sa valeur. « Les ennemis (rapporte notre Relation) firent une sortie assez résolue, sur les deux à trois heures après midi, où ils étoient quelques cent cinquante hommes. Ils vinrent bravement jusqu'à la contrescarpe du fossé de notre redoute, et un enseigne des leurs étoit déjà monté par deux ou trois fois dessus le parapet et avoit toujours été repoussé par le sieur de la Jaconnière qui y commandoit deux cents hommes du régiment de Castreville. L'alarme donnée, l'archevêque de Bordeaux s'y porta, non comme général d'armée, mais en simple soldat; il fut suivi de toute la noblesse, qui fit merveille en cette occasion où les ennemis furent battus, poursuivis et repoussés jusque sur le bord du fossé du fort ».

Notre batterie ayant redoublé son feu, le lendemain matin, 20 avril, la brèche pratiquée à l'un des bastions du fort d'Aragon se trouva assez large pour permettre de tenter un assaut que nos troupes réclamaient à grands cris. Le signal allait être donné, lorsque un enseigne, précédé d'un tambour, se présenta en parlementaire de la part du commandant Dom Gonzalés de Crespo, lequel offrait de rendre le fort, à condition que la garnison ne serait pas retenue prisonnière, mais serait transportée dans un port italien au choix du comte d'Harcourt. Cette condition ayant été acceptée, les Espagnols sortirent au nombre de près de deux cents, et furent immédiatement embarqués pour le port de Final. Le comte d'Harcourt donna le commandement du fort d'Aragon au marquis de Montpezat, lieutenant-colonel des Galères.

La prise du fort d'Aragon entraînait forcément celle du fort du Batiguier, qui en était couvert et protégé. Sa résistance fut de courte durée; ceux qui le défendaient demandèrent, quelques jours après, à capituler aux mêmes conditions, et furent pareillement transportés au port de Final.

XII.

Mais il restait à s'emparer du Fort-Royal, le plus grand et le mieux fortifié, armé de vingt-cinq canons de fort calibre et défendu par une nombreuse garnison, accrue des soldats qui avaient évacué le Fortin et le fort Monterey ainsi que de la cavalerie qui s'y était réfugiée depuis la prise du quartier Saint-Martin, le tout commandé par un homme dont ses ennemis, eux-mêmes, reconnaissaient l'énergie et les talents.

Le Fort-Royal était absolument inaccessible du côté de la mer, et le feu de nos vaisseaux n'eût pu l'endommager d'une manière suffisante pour tenter une escalade; il ne pouvait être pris que de l'intérieur de l'île, et il était à présumer qu'on serait obligé d'en venir à une attaque de vive force, personne, ni chefs, ni soldats, ne se sentant la patience d'attendre que les assiégés se rendissent par famine. Mais pour risquer un pareil assaut, il y fallait plus de monde que n'en avait le comte d'Harcourt. Ceux qui ont donné les chiffres les plus élevés, ne portent qu'à deux mille cinq cents ou trois mille hommes le nombre de Français débarqués dans l'île Sainte-Marguerite. Depuis, et y compris la journée de la des-

cente, nos pertes avaient réduit ce nombre dans une assez forte proportion. D'un autre côté, il n'y avait pas lieu de dégarnir d'hommes l'escadre, qui devait toujours être prête à repousser les tentatives de la marine ennemie, car, pas plus les Français que les Espagnols, ne pouvaieut croire qu'elle laissât s'achever la conquête des Iles sans essayer encore, au risque d'une bataille navale, de venir au secours des assiégés.

C'est dans ces circonstances que le parlement de Provence, très au courant de l'état des choses, et connaissant le mauvais vouloir du maréchal-gouverneur (le projet de le remplacer par le prince de Condé n'avait pas eu de suite), prononça ce remarquable arrêt rédigé peut-être en termes trop emphatiques, mais qui fait honneur à son patriotisme, par lequel il enjoignait à tous les gentilshommes restés dans leurs foyers, pour une raison ou pour une autre, de se rendre, sans délai, aux Iles de Lérins, sous peine d'être privés de leur rang et de leurs titres. C'est encore Papon, à même de consulter les registres du parlement, qui nous en a conservé le souvenir.

« Il fallait, dit-il, avoir de nouveaux secours pour continuer le siège du fort Sainte-Marguerite ; il était difficile de s'en procurer parce que les divisions, qui s'étaient mises dans l'armée au mois de septembre précédent, le mécontentement de la plupart des officiers et des milices, retenaient beaucoup de gentilshommes dans leurs terres. Le parlement d'Aix, sur les conclusions du procureur-général, entreprit de ranimer leur zèle. Le 24 avril, il ordonna qu'on écrirait sur les registres les noms de ceux qui servaient dans l'armée commandée par le comte d'Harcourt et par le général des Galères ; que ces noms demeureraient au

greffe pour servir d'exemple à la postérité, et pour être un monument éternel de la valeur et de la fidélité de ces braves Provençaux; il enjoignit, en même temps, à tous les autres gentilshommes capables de porter les armes, de joindre les drapeaux après la publication de l'Arrêt, sous peine d'être déclarés déserteurs du roi et de la patrie; eux et leurs enfants déchus de tous droits et privilèges de la noblesse; leurs fiefs et leurs biens meubles acquis et confisqués au roi, avec ordre aux substituts du procureur-général et aux consuls de chaque ville de les faire saisir et d'en remettre les fruits à un commissaire solvable (1) ».

Cet arrêt fit arriver à l'ile Sainte-Marguerite le plus grand nombre de ceux qui n'avaient pas rejoint, dans la pensée que la division des chefs ferait encore, cette fois, échouer l'entreprise. Quelques-uns pouvaient être des partisans du maréchal de Vitry mécontents de ce qu'on lui avait retiré sa part de commandement dans l'attaque des Iles.

Appel aussi avait été fait aux milices; mais, après toutes les réquisitions dont elles avaient été l'objet, leurs facultés, non leur bonne volonté, paraissaient être à bout. Nous trouvons à cet égard, dans le registre des délibérations de la communauté de Draguignan, une nouvelle mention qui indique l'état d'épuisement de cette ville et naturellement de toute la viguerie.

« *2 mai 1637*. Le maréchal de Vitry ordonne aux consuls de lever desuite deux cents hommes qui seront dirigés au Muy, auxquels on fournira, pendant un mois, les armes ainsi que toutes les munitions de guerre et de bouche. On propose d'en-

(1) T. IV, p. 483.

voyer des députés au gouverneur pour lui exposer que la ville n'a point d'argent, et que la plupart des hommes servent Sa Majesté, soit aux Iles, soit dans les régiments. Cependant le conseil délibère, attendu l'urgence, de vendre, par avance, la ferme de la mouture, tant pour lesdits deux cents hommes, que pour ceux qui sont, depuis l'occupation, à l'île Sainte-Marguerite (1) ».

Mais un évènement désiré par tous vint ajouter une chance de plus au succès définitif d'une entreprise si bien commencée; nous voulons parler de la réconciliation, au moins apparente, du maréchal avec le comte d'Harcourt. Des amis du premier, peut-être pris dans les nouveaux venus, finirent par lui faire comprendre tout ce qu'une pareille situation avait de fâcheux, surtout en face de l'enuemi ; il dut aussi s'avouer à lui-même que si, par sa faute et par son défaut de concours, l'affaire venait une seconde fois à manquer, il encourrait le courroux du cardinal et du roi. Il se montra donc disposé à se prêter à un rapprochement, mais à la condition que les avances seraient réciproques, et que l'on trouverait un moyen de sauvegarder l'amour-propre des deux parties.

Le moyen imaginé fut celui-ci. On choisit, pour le lieu de l'entrevue, une habitation dite de *Mont-Fleury* située à égale distance de la résidence du maréchal de Vitry et de celle du comte d'Harcourt (2). Arrivés en même temps, chacun de leur côté, ils se virent et échangèrent quelques salutations et quelques marques de politesse dont le détail ne nous a pas été conservé. Mais quelle que pût être la sincérité de cette réconciliation, que

(1) Alliez, p. 495.

(2) Papon, t. IV, p. 483.

ne suivit aucun rapprochement avec M. de Sourdis, elle eut un important résultat. Le lendemain, le maréchal envoyait à Sainte-Marguerite cinq cents hommes de son régiment, une compagnie de chevau-légers et quelques autres troupes. Par une heureuse coïncidence, vers le même temps arrivait à Cannes, sous la conduite du duc d'Alain, le régiment du Languedoc, dont l'envoi avait été annoncé depuis bien des mois. Transporté immédiatement dans l'île, ce corps prit son quartier près de l'Étang, à la garde d'une batterie que l'on avait construite pour empêcher l'ennemi de venir puiser de l'eau à la fontaine ou puits d'eau vive dont nous avons parlé, située entre cette batterie et le Fort-Royal.

Nos forces ainsi accrues, le siège de ce fort, dernier refuge des Espagnols, fut poussé avec un redoublement de vigüeur. M. de la Roullerie, préposé aux travaux du génie, fit construire, sous le feu des ennemis, deux nouvelles batteries de six canons, l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest, et toutes deux à petite distance du Fort-Royal. L'effet de ces batteries fut tel, qu'en très peu de jours, tous les ouvrages extérieurs de la place furent en quelque sorte rasés, et la majeure partie de ses canons mis hors de service.

Dom Miguel Perez, qui n'avait pas perdu tout espoir d'être secouru, voyant le danger s'accroître chaque jour et menacé de manquer d'eau, n'ayant dans le fort qu'une citerne aux trois quarts vide, voulut faire une suprême tentative.

Le 2 mai, à la tête de quatre cents hommes, et assisté, dans cette sortie désespérée, par deux de ses meilleurs officiers, Dom Francesco Salvador, commandant de la cavalerie, et Dom José

Crespo de Gayeto, il parut marchant droit à la batterie qui défendait les abords de la fontaine, afin d'en recouvrer l'usage indispensable. « Jamais (dit le Journal du religieux), on n'a vu un combat si chaud et si cruel. Il dura plus d'une heure. Le comte d'Harcourt, accompagné du comte de Carcès, accourut avec toute la noblesse à la tête de la cavalerie. Le sieur d'Epernon y fit des merveilles et fut blessé au bras; le régiment de Languedoc donna vaillamment : l'ennemi fut obligé de se retirer; Dom Miguel Perez fut blessé; trente des siens demeurèrent sur la place et le reste se retira fort maltraité. Nous ne perdîmes qu'un sergent du régiment des Galères, un chevau-léger et deux officiers du régiment de Vitry blessés. Le chevalier Arnaud de Lorraine eut son chapeau emporté et les cheveux brûlés par un boulet; son cerveau en fut tellement affecté qu'il mourut quelques jours après ».

Ce fut le dernier effort tenté par les Espagnols.

Pendant trois jours, nos deux batteries de six canons ne cessèrent de foudroyer le Fort-Royal bombardé, en même temps, par nos vaisseaux, malgré le feu persistant de son artillerie. La tour, dans laquelle était la citerne, s'écroula sous nos projectiles. D'un autre côté, la batterie de l'Étang ne permettait plus aux assiégés de venir s'approvisionner à la fontaine.

Une partie de la garnison, à bout de courage, se montra disposée à se rendre. Le commandant et le plus grand nombre des officiers, se flattant toujours d'être secourus, voulaient continuer la lutte. Mais le découragement ayant pris le dessus, surtout chez les Italiens, force fut, enfin, de se résoudre à capituler.

Après quelques pourparlers, le 6 mai, une trêve fut convenue,

par laquelle six jours seraient accordés aux Espagnols pour faire connaître en Italie leur position, et si, passé ce délai, ils n'en recevaient aucun secours, la place se rendrait et la garnison en sortirait avec les honneurs de la guerre. Nous possédons le texte de ce traité; en voici la teneur ; tous les détails qu'il contient méritent d'être connus.

« La dite trêve (porte la convention) sera ponctuellement observée de part et d'autre depuis cejourd'hui mercredi, 6 de mai, jusqu'au mardi 12 du même mois, à cinq heures après-midi, pendant lequel temps on n'avancera aucun travail du côté de la mer et ne sera réparée aucune brèche de la part des assiégés; chacun demeurera en l'état où il se trouve à présent, et, pour cet effet, deux officiers visiteront tous les jours les brèches de la place, dedans et dehors, et pareillement, deux des assiégés visiteront, tous les jours, les batteries afin qu'il ne se puisse rien innover.

« Il sera permis aux assiégés d'envoyer deux hommes où ils voudront, et, pour cet effet, il leur sera donné une felouque, sans que la reddition de la place puisse être retardée par leur retour ou par les nouvelles qu'ils apporteront.

« Tant qu'il y aura de l'eau dans la place, il ne sera pas permis aux assiégés d'en prendre plus d'un bocal de celle de la fontaine qui est sous leurs retranchements, pour les malades et blessés; si l'eau de la place vient à manquer, les assiégés en pourront venir boire à la fontaine, sans qu'ils en puissent emporter, et, pour cet effet, les assiégeants y tiendront un corps de garde avec un capitaine, pour empêcher qu'il ne s'y fasse du désordre et que l'on en abuse au préjudice du présent traité.

« Pour sûreté de l'exécution des présents articles, il sera

donné, de la part des assiégés, deux capitaines (en ôtage), l'un espagnol, l'autre italien, qui demeureront à l'armée.

« Si, pendant la trève, un secours quelconque se présente, les assiégés ne pourront le favoriser de quelque manière que ce soit, ni tirer sur les vaisseaux, galères, barques ou felouques, encore qu'elles soient proches du fort, encore moins sur les soldats de l'armée de terre, si ce n'est au cas qu'ils voulussent entrer dans les contrescarpes, ou que ceux des embarcations voulussent descendre dans l'Ile.

« La place ne pourra être tenue pour secourue s'il n'y entre mille hommes avec les vivres et les munitions de guerre pour un mois.

» Si le 12 de ce mois, à cinq heures de l'après-midi, aucun secours n'est entré dans la place, les assiégés seront obligés d'en sortir et de la remettre entre les mains du Roi, encore que le secours fùt en présence, et conformément au traité de la capitulation faite cejourd'hui (1) ».

Cette suspension d'armes ainsi réglée, la courtoisie en quelque sorte chevaleresque, particulière aux deux nations, se traduisit en démonstrations de cordiale estime que nous n'avons plus revues dans nos récentes guerres de race, c'est-à-dire, de haine. Le comte d'Harcourt donna des fêtes aux officiers espagnols et italiens, et on fraternisa dans des festins où les ennemis d'hier burent à leur réciproque bravoure, prêts à se combattre encore si des secours arrivaient aux assiégés dans les conditions du traité ci-dessus. Si non, la place capitulerait suivant les termes du second traité dont il vient d'être question.

(1) *Doc. inédits.* Correspondance de M. de Sourdis, t. I, pages 368-369.

XIII.

Sitôt la trêve conclue, Dom Miguel Perez s'était empressé d'écrire aux chefs des forces espagnoles en Italie, pour leur apprendre l'extrémité à laquelle ils se trouvait réduit, et implorer une assistance qui lui avait trop fait défaut. On se décida à tenter un dernier effort pour le dégager. Un corps de troupes fut embarqué à Gênes avec des munitions et des vivres, à destination de Lérins. Mais notre flotte faisait bonne garde. Ayant aperçu l'escadre ennemie, elle se porta résolument au-devant d'elle, et, par sa contenance, la força, sans combat, à retrograder. Il était évident qne, depuis le commencement des hostilités, les ordres donnés par le gouvernement espagnol avaient été d'éviter toute collision navale, dans laquelle il redoutait, maintenant, notre supériorité.

Le délai de six jours accordé aux assiégés étant épuisé, l'heure arriva de réaliser la seconde convention, arrêtée également le 2 mai, et relative à la reddition éventuelle de la place. Son texte, exécuté à la lettre, nous dispense de tout travail d'analyse et d'interprétation. Les Français s'étaient attachés à entourer cette capitulation de toutes les marques d'honneur dues à un ennemi qu'on estimait.

« Le mardi, douzième de ce mois (était-il dit) à cinq heures après midi, le gouverneur, sergent-Major, capitaine de cavalerie, capitaines et officiers, tant à pied qu'à cheval, seront obligés de sortir en la forme que des gens de guerre ont accoutumé de sor-

tir des places assiégées, avec leurs armes et bagages, enseignes déployées, balles en bouche, mèches allumées des deux bouts, tambour battant et leurs fournîments pleins de poudre ; et pourront emporter les armes de leurs soldats morts ou blessés, mais non pas celles qui sont pour la garde ordinaire de la place, ou qu'ils y ont trouvées lorsqu'ils y sont entrés dedans.

« Pourront emporter avec eux leurs blessés, malades, femmes, hardes, armes, chevaux, chariots et généralement tout ce qui appartiendra au particulier, comme aussi emmener tous leurs canonniers et soldats, de quelque nation qu'ils soient, excepté les François.

« Il leur sera donné vaisseaux, galères, tartanes ou felouques pour les porter, avec leur bagage et les vivres nécessaires pour leur nourriture durant leur passage.

« Le sieur Dom Miguel Perez, gouverneur, sera obligé de s'en aller avec les siens à Final, sans que, pour quelque raison que ce soit, il puisse entrer dans Saint-Honorat.

« Il leur sera permis d'emmener avec eux deux pièces d'artillerie avec leurs affûts et munitions pour tirer six fois chacune ; pour quoi faire leur sera fourni d'équipage pour les traîner jusqu'à l'eau et des vaisseaux pour les porter par mer.

« Si, pour leurs blessés ou malades embarqués, ils ont besoin de chirurgiens, onguents et médicaments, il leur en sera fourni jusqu'au jour de leur débarquement.

« Les prisonniers qui auront été faits depuis la descente et qui sont maintenant dans les forts, seront rendus de part et d'autre sans aucune rançon.....

« Il sera donné passeport, de part et d'autre, jusques à ce que

les vaisseaux qui porteront la garnison soient revenus, et, pour cet effet, les ôtages demeureront jusques à ce que les galères (si on en donne) soient revenues; et, en ce cas, on donnera une felouque aux deux capitaines pour les porter à Final.

« Et, pour l'exécution des articles ci-dessus, il sera envoyé dans le fort deux ôtages de l'armée, trois heures devant que la trève finisse.

« Arrêté au camp devant le fort de Sainte-Marguerite, le 6 mai 1637 « (1).

Le religieux de Lérins nous décrit ainsi, *de visu*, la scène émouvante de la sortie des ennemis de ce fort qu'ils avaient vaillamment défendu.

« Le 12 mai arrivé, les tartanes étant prêtes, les Espagnols sortirent du fort à quatre heures après midi, tambour battant, enseignes déployées, les mèches allumées des deux bouts, la balle en bouche, au nombre de neuf cents hommes, à cinq par rang, les deux canons devant être conduits par nos pionniers. Dom Miguel Perez sortit le dernier, accompagné de cinquante-quatre chevaux. Le comte d'Harcourt, l'archevêque de Bordeaux, le comte de Carcès, le sieur de Bandol et autres gentilshommes à cheval, avec les deux compagnies des sieurs de Brissac et de Vallavoire, attendaient, rangés sur la contrescarpe, le dit Dom Miguel Perez. Arrivé au milieu de l'Ile, le gouverneur espagnol descendit de cheval et vint saluer le comte d'Harcourt qui, mettant aussitôt pied à terre, embrassa Dom Perez. L'Espagnol dit avec fierté que la guerre intestine des siens, bien plus que la

(1) *Doc. inédits*. Ibidem, pages 371-372.

force des François, l'avoit obligé de se rendre, mais que, dans son malheur, il s'estimoit heureux d'avoir été vaincu par un si valeureux prince ».

Dès le lendemain, après avoir pourvu, aux termes de la capitulation, à l'embarquement de la garnison de Sainte-Marguerite, des effets et des deux canons qui lui avaient été laissés, le comte d'Harcourt prit ses dispositions pour attaquer l'Ile Saint-Honorat, que son commandant semblait résolu à défendre. Le Journal du religieux de Lérins est surtout ici précieux, car, seul, il nous fait connaître les circonstances et le résultat de cette nouvelle entreprise de notre marine et de nos troupes. Nous devons nous borner à le copier.

« Le 13 mai, les vaisseaux ont ordre de prendre leur poste dans le Frioul; l'escadre du sieur de Manty se loge du côté du Levant, et le commandeur des Gouttes, avec les galères, mouille l'ancre du côté du Couchant. Environ l'heure de midi, le commandeur de Guitaut, qui avoit vaillamment combattu pendant le siège et s'étoit distingué dans le traité de Sainte-Marguerite, fut envoyé avec un trompette pour sommer Dom Juan Tamayo, major-commandant à l'île Saint-Honorat, de se rendre aux mêmes conditions que la garnison de Sainte-Marguerite. Le dit sieur commandeur revint accompagné du sieur Dom Bartholomeo Mattei, capitaine milanais. Celui-ci, après avoir salué M. le comte d'Harcourt et M. l'archevêque de Bordeaux, demanda qu'il leur fût permis d'envoyer à Milan, ou tout au moins à Monaco, pour avertir le gouverneur. Sa demande lui fut accordée.

« Les choses tournèrent bientôt de face. Un soldat espagnol, étant en sentinelle sur la chapelle de la Trinité voisine de l'esca-

dre de M. de Manty, déchargea, par mégarde, son mousquet sur le bord du dit sieur, qui fit aussitôt tirer ses canons et qui fut suivi de toute son escadre. Le commandeur des Gouttes en fit autant de son côté depuis quatre heures du soir jusqu'à minuit.

« Le 14 mai, les vaisseaux recommencèrent, à la pointe du jour, avec la même activité que le jour d'auparavant. L'ennemi abandonna les pointes et les retranchements et se retira dans la tour.

« Sur les neuf heures du matin, le sieur commandeur de Guitaut est envoyé derechef à Saint-Honorat, pour protester à Dom Juan de Tamayo, qu'il n'y auroit plus de quartier s'il attendoit la descente. Celui-ci ayant déclaré qu'il vouloit être attaqué, tout le monde s'embarqua et, à la faveur des canons, la descente s'opéra.

« M. l'archevêque de Bordeaux fait sa descente du côté du Frioul, proche de la chapelle de la Trinité ; M. d'Harcourt s'empare bientôt de celle de Saint-Caprais qui se trouve au Couchant, ayant le régiment de Vaillac à droite et celui de La Tour à gauche ; on arbora les pavillons sur les dites chapelles, ce qui donna une telle joie aux soldats qu'on n'entendoit plus que les cris de *Vive le Roi* ! et on eut beaucoup de peine à retenir leur impétuosité (pour l'attaque du donjon). Un capitaine, deux lieutenants et quelques soldats furent tués contre la contrescarpe. On se seroit emparé aussitôt des remparts, si l'ennemi n'eût crié, *paché*, *paché (paix, paix !)* et ne se fût rendu ».

Une capitulation particulière intervint pour la reddition du fort et l'évacuation de l'île Saint-Honorat, moins favorable, ainsi qu'on va en juger, que celle qui avait été accordée à la longue et

énergique résistance de la garnison de la grande île. Elle était conçue en ces termes :

« Les retranchements, tours, redoutes et forts de l'île Saint-Honorat ayant été battus par les armes du Roi, avec grande perte des assiégés, la descente faite et la place investie de toutes parts et réduite à telle extrémité qu'elle ne pouvoit plus tenir durant six heures, néanmoins, de grâce, a été accordé aux ennemis qu'ils sortiront présentement la vie sauve, avec leurs armes et bagages ;

« qu'ils emmèneront les femmes et enfants, avec tout ce qui leur appartient en propriété, sans pouvoir emporter aucuns canons, munitions de guerre et de bouche, drapeaux, ni autres armes que celles que porteront les soldats ;

« que les bateaux, marchandises et autres denrées prises sur les François, demeureront en la dite place, si elles sont reconnues ;

« que les meubles, tant de l'église que des religieux, seront laissés en leur maison, et qu'il leur sera donné des barques et bateaux pour les emmener à Port-Hercule, avec les vivres nécessaires pour leur passage.

« Fait au camp Saint-Honorat, le 14e jour du mois de mai 1637. Signé : Henri de Lorraine, comte d'Harcourt ; Sourdis, archevêque de Bordeaux, de Carcès, de Castellane et Dom Juan Tamayo, gouverneur de la dite île » (1).

Ce Port-Hercule, où sur sa demande, la garnison de Saint-Honorat fut transportée, était le port de Monaco, dans l'antiquité

(1) Alliez, p. 423.

Herculis Monœci Portus, à cette date sous la protection espagnole.

Le comte d'Harcourt fit choix de cinq drapeaux et de deux canons, aux armes d'Espagne, qui furent envoyés à Paris avec la nouvelle de sa double victoire. En même temps, il rappelait dans leur monastère les religieux réfugiés à Vallauris, et, le 17 mai, M. de Sourdis, de soldat redevenu évêque, célébra dans l'antique église une messe d'actions de grâce, suivie d'une procession à laquelle assistèrent les chanoines du chapitre de Grasse et tous les religieux réunis.

A la nouvelle de notre double succès et de l'entière expulsion des Espagnols, la Provence entière tressaillit d'allégresse : elle se trouvait récompensée de tous ses sacrifices. Un *Te Deum* fut solennellement chanté à Aix, dans la cathédrale de Saint-Sauveur, en présence du Parlement, de la Cour des Comptes et des consuls, et, le soir venu, des feux de joie furent allumés par toute la ville.

C'est, qu'en effet, la reprise des Iles de Lérins était plus qu'un brillant fait de guerre. Son importance pour le littoral méditerranéen, pour sa sécurité, son repos, la liberté de sa navigation et les intérêts de son commerce apparaissaient à tous les yeux. Nous terminerons par cette page finale de notre Relation, qui traduit avec fidélité le sentiment public à cet égard.

« Cette victoire, dit l'écrivain militaire, est beaucoup plus glorieuse que ne fut celle de l'île de Rhé, remportée dix ans auparavant sur les Anglais ; car, dans l'île de Rhé, on n'eut affaire qu'à des ennemis qui ne s'étoient point retranchés, et il fut aisé de les chasser, n'ayant pas de chefs courageux ni de soldats

agnerris, qui fussent capables de rendre combat. Mais, en celle-ci, il fallut aborder deux îles puissamment fortifiées, et combattre avec les ennemis dès l'abord, ce qui fut assurément fort périlleux, d'autant qu'ils avoient des chefs et des soldats pleins de résolution ; et, outre cela, quoique notre armée fût entrée dedans et y eût arboré les drapeaux de France, il fallut encore assaillir et assiéger de grands forts, très bien munis et fortifiés et gardés par de vieux soldats, et après tout, les avoir par composition, non faute de courage, mais d'autant qu'ils ne voyoient aucun moyen d'être secourus.... Les Iles de Lérins, demeurant en la possession des Espagnols, ainsi fortifiées et aisées à secourir, alloient rompre tout le commerce de la France, de l'Italie et même du Levant sur la Méditerranée, et obliger la Provence d'avoir ses côtes munies, en tout temps, de gens de guerre pour y arrêter leurs courses et leur en empêcher l'entrée, ce qui l'eût ruinée, sans doute, par les grandes sommes de deniers qu'elle auroit été contrainte de fournir afin d'entretenir une armée pour la conservation de ses côtes et de ses hâvres. De quoi elle a été heureusement déchargée et délivrée par les forces maritimes du roi et de la province, et par la généreuse résolution prise au conseil de guerre d'attaquer et de reprendre ces iles contre toute apparence humaine ».

Cette expulsion des Espagnols des parages de la Provence, attendue à Paris avec tant d'impatience, y produisit autant de satisfaction qu'eût pu le faire une grande victoire, à cause de ses résultats, bien compris par Louis XIII et son ministre, et même par l'opinion publique. La correspondance qui nous a été si utile, ne contient, à ce sujet, que cette lettre du roi à M. de

Sourdis (nous n'avons pas celle qui dut nécessairement être adressée au comte d'Harcourt).

« Monsieur l'archevêque de Bordeaux, ce que je veux principalement faire par cette lettre est de vous témoigner la parfaite satisfaction que j'ai des services signalés que vous m'avez rendus en la reprise de mes îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat de Lérins, reconnaissant bien, par tous les avis que j'ai eus et par les rapports qui m'ont été faits de la sorte que ce glorieux succès a été obtenu par mes armes, que votre vigueur, générosité, prudence et affection, qui ont paru extrêmement en toute cette occasion, vous y ont donné très grande part, et je vous assure qu'il ne s'offrira jamais de sujet de vous en reconnoître dignement que je ne le fasse de tout mon cœur..... » (1).

XIV.

Tout récit à son épilogue. Disons, en quelques mots, ce qu'il advint des trois personnages que nous venons de voir figurer au premier rang.

Le maréchal de Vitry, mandé à Paris pour rendre compte de sa conduite, fut d'abord assez bien reçu par l'astucieux cardinal. Pleinement rassuré par cet accueil, il se dirigeait vers le château de Saint-Germain pour faire sa cour au roi, espérant reconquérir son ancienne faveur, lorsqu'il se vit arrêter sur la

(1) *Doc. inédits*, p. 496.

route et conduit prisonnier à la Bastille, d'où il ne sortit que cinq ans après, à la mort de Richelieu.

Quant à l'archevêque de Bordeaux, chargé par *interim* du gouvernement de la Provence, il ne montra pas, dans ses nouvelles fonctions, cette habileté, cette capacité supérieure dont il avait donné de si éclatantes preuves au cours de toute cette affaire des Iles. En même temps, il était accusé, on ne dit pas par qui ni dans quelles circonstances, d'avoir ménagé la flotte espagnole qu'on aurait voulu pouvoir anéantir. Il tomba, à son tour, en disgrâce, et loin de recevoir la récompense de ses services il fut rappelé et confiné dans une petite ville de son diocèse.

Tous les honneurs furent pour le comte d'Harcourt. Louis XIII lui confia une armée avec laquelle, deux ans après la reprise des îles de Lérins, il battit, en Piémont, les Espagnols commandés par le prince Thomas de Savoie, et l'année suivante, il força Turin à capituler, prélude d'autres victoires remportées en Catalogne et dans les Flandres.

Malgré son étendue, cette étude n'est qu'un chapitre d'une œuvre commencée depuis longtemps, poursuivie avec un filial amour pour le pays natal, et qui, une fois achevée, portera le titre justifié d'*Annales patriotiques de la Provence*.

Nous nous proposons, en effet, à partir de la conquête romaine, et sans tenir compte de l'ordre chronologique, de faire succes-

sivement passer sous les yeux de nos concitoyens le tableau des faits historiques prouvant, qu'en tout temps, le patriotisme s'est révélé avec éclat sur notre terre provençale, exposée, plus qu'aucune autre, aux attaques des ennemis. Cela nous parait opportun en cette époque bysantine où les dissentiments politiques, les disputes sans trève, l'antagonisme pour ne pas dire la guerre civile des esprits font trop oublier le sentiment et le souci du péril extérieur. Le souvenir, hélas ! si récent, de nos désastres du Nord et de l'Est, devrait attirer et concentrer notre attention sur les Alpes et sur le Var, d'où nous sont venues tant d'invasions valeureusement repoussées par nos pères. En lisant ces récits, la génération présente pourra y puiser, à la fois, des exemples, des leçons et des encouragements. L'amour de la Patrie (il n'est heureusement l'apanage exclusif d'aucun parti) prendra le pas sur la politique qui l'énerve et trouble sa clairvoyance, et vienne l'ennemi, il trouvera des cœurs et des bras préparés. Ce que les pères ont fait, les enfants le feront.

COUP D'ŒIL

SUR LA

FLORE DE TOULON ET D'HYÈRES

(VAR)

PAR

ABEL ALBERT ET ALFRED REYNIER

Le botaniste qui désire se livrer à l'étude du tapis végétal des localités les plus riches de la Provence littorale, doit, d'après nous, faire successivement un séjour : à Menton, à Cannes et à Fréjus-Saint-Raphaël, à Hyères-Toulon.

Aux alentours de la première de ces villes, si la plage maritime et la zone que caractérise l'olivier ne présentent qu'une lisière, on a l'avantage de s'élever rapidement, en quatre heures d'ascension pédestre, à la double crête du Brès (1100^m d'altitude) et, en cinq heures, toujours à pied, au sommet du Grand Mont (1377^m) ; sans parler de l'Agel, de la Cima d'Ours, du Rasel, du Mulacé, de l'Aiguille, montagnes voisines, d'une élévation de 1200 mètres au minimum, qui peuvent être visitées chacune dans un jour, mais en em-

ployant voiture, puis mulet. Il est facile de concevoir combien l'exhaussement abrupte de la côte entre la frontière italienne et Nice rend cette région favorable à la mise en herbier de plantes des vallées et d'espèces alpestres ou subalpines. Toutefois, au point de vue géognosique, disons que le calcaire ou les cargneules (principalement de l'étage nummulitique) constituent seuls le relief des environs de Menton.

L'exploration, très productive, des falaises, berges, plaines, marais, coteaux et collines qui offrent, en second lieu, une flore variée depuis le cap d'Antibes et le golfe Jouan (Alpes-Maritimes) jusqu'au Muy, Plan-de-la-Tour, Sainte-Maxime (Var) et, en diagonale, depuis l'archipel de Lérins jusqu'à 20 kilomètres dans la direction nord-nord-ouest du continent, oblige néanmoins l'herboriseur habitant soit Cannes, soit Fréjus-Saint-Raphaël, à un déplacement considérable, s'il veut opérer des récoltes sur les hauts contreforts jurassiques (1) et crétacés, car ce n'est guère qu'au-dessus de la route nationale de Draguignan-Grasse-le Bar que se montrent ces formations, tout le reste du vaste terroir délimité ci-dessus consistant surtout en : micaschiste et gneiss; grès rouge, bigarré, permien; granite, porphyre, mélaphyre; alluvions et atterrissements tertiaires ou quaternaires. Les deux principaux points culminants, dont

(1) Le muschelkalk émerge bien çà et là au sud de la susdite route, par exemple aux îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, mais, en général, il ne s'y développe pas plus en superficie qu'en hauteur.

aucun ne mérite, à vrai dire, le nom de montagne, sont le Mont-Vinaigre (616^{m}) dans le massif de l'Estérel, formé de roches porphyritiques, et le sommet micaschisteux de Grateloup (528^{m}) dans la portion orientale des Maures.

Les environs d'Hyères et de Toulon, qui vont être, dans ce travail, l'objet d'un aperçu particulier, sont fixés approximativement, par nous, dans les limites d'un quasi-triangle isocèle dont un côté longe le rivage sinueux de la mer, à partir du petit port du Lavandou jusqu'à Saint-Nazaire (en passant par les Salins d'Hyères, Carqueyranne, Toulon et la Seyne); le deuxième côté se dirigeant à vol d'oiseau du Lavandou à la chartreuse de Montrieux (par Bormes, Pierrefeu, Cuers et Belgentier); le plus petit côté allant de Montrieux à Saint-Nazaire (par Sainte-Anne d'Evenos et Ollioules). Inutile d'ajouter que nous rattachons à ce triangle fictif les îles d'Hyères et des Ambiers, ainsi que les presqu'îles de Giens, de Sépet et de Sicié.

Sous le rapport minéralogique, nous rencontrons, à peu de chose près, les mêmes éléments que dans les parages de Cannes et de Fréjus-Saint-Raphaël : presque exclusivement au sud de la voie ferrée de Marseille à Vintimille, la silice (micaschiste; grès rouge, bigarré, permien; granite, mélaphyre, basalte); et, presque exclusivement aussi au nord, le calcaire représenté depuis l'étage conchylien jusqu'aux dépôts tertiaires et et subapennins. Faisons remarquer que ces terrains sont, entre eux, dans un voisinage immé-

diat (non séparés l'un de l'autre par plusieurs lieues comme à Cannes et à Fréjus), ce qui rend les herborisations moins fatigantes (1) pour ceux qui, croyant à l'influence chimique du sol sur les végétaux, veulent diversifier leurs promenades.

Quant aux altitudes, en se plaçant à l'ermitage (360^{m}) de Notre-Dame de la Garde (*vulgo :* le Mai), promontoire le plus méridional de la bande micaschisteuse, et en se tournant au septentrion, on a devant soi, au premier plan : le Baou de Quatro Houros (576^{m}), le Faron (478^{m}), à sa droite, le Coudon (702^{m}); tous trois aux assises calcaires. Au second plan s'élève,— entre le Revest, Touris, la vallée du Gapeau, Montrieux, la ferme d'Orves, le Broussan et Evenos, — un immense plateau fort accidenté, généralement dolomitique, où se heurtent une foule de soubresauts parmi lesquels : le Pous de Vèze (vers Signes) (805^{m}), les Crottes (798^{m}), le Caoumé (796^{m}), le Grand Cap (783^{m}), les Quatre Confronts (710^{m}), Morières-les-Tournes (689^{m}), Turben (660^{m}), Valbelle (652^{m}), indépendamment de plusieurs autres hautes collines non dénommées sur la carte de l'État-major et accusant 686^{m}, 700^{m}, 720^{m}.

(1) Les points excentriques, nous l'avouons, tels que Montrieux, demandent, pour une exploration fructueuse, au minimum douze heures et un mode de transport accéléré sur une partie de la route; mais on trouvera, à Hyères, à Toulon et à certaines stations du chemin de fer, des voitures publiques qui permetront de partir le matin et de revenir à la nuit, sans être contraint de découcher.

Nous ne nous attarderons pas à expliquer aux personnes étrangères à la Provence comment le voisinage des eaux profondes de la Méditerranés, l'humidité relative de l'atmosphère due aux vents marins, la rareté des pluies dans la saison chaude, l'intensité de la radiation solaire, se combinent, à Toulon et à Hyères, avec : 1° l'abri contre les souffles glacés du nord, formé par les cimes (1) dont nous venons de parler ; 2° la latitude, qui est la plus australe de la France après celle du Roussillon. Tous les ouvrages de géographie botanique mentionnent le climat du Var littoral au nombre des privilégiés. Nul n'ignore, au surplus, qu'Hyères est une « ville de saison », rivale des plus célèbres. Toutefois, évitant de tomber dans le genre italien des *concetti*, nous ne prétendons pas que le printemps y est perpétuel sous un ciel d'azur sans nuage. Il vaut mieux dire avec vérité que, de la fin de l'automne au mois d'avril, des abaissements brusques mais transitoires du thermomètre se produisent au milieu de périodes tempérées : on jouit déjà, par exemple, à la fin février, de maxima diurnes de + 20° et, tout d'un coup, on descend à des minima nocturnes de 1-5 degrés au-dessous dezéro !

(1) Il est juste de rappeler que le Baou de Bretagne (1066m), le Saint-Pilon (1001m), la pointe des Béguines (1100m), quoique assez éloignés du rivage maritime, constituent un rempart protégeant en partie Hyères et Toulon contre le terrible vent du Nord-Ouest.—Prévenons, puisque l'occasion se présente, que nous ne nous occuperons point, comme Robert dans son *Catalogue*, des plantes de la Sainte-Baume qui, vu sa distance et sa situation dans un autre bassin, sort du cadre tracé à ce *Coup d'œil.*

En été, les derniers coups de mistral printaniers ont desséché fortement la campagne non boisée et il ne faut pas prétendre à un vert gazon, sauf dans les prairies artificielles irriguées; c'est tout au plus si, à cette époque, la brise de mer, qui souffle irrégulièrement, supplée au manque presque absolu d'arrosements célestes. Les eaux courantes se réduisent à la rivière du Gapeau; à quelques ruisseaux torrentiels: le Pansard, le Réal Martin; à la source volumineuse de Dardennes et à la Reppe. La sécheresse prédominante procure, par compensation, des plantes hydrophobes que l'on ne cueillera pas auprès des marécages (exempts de miasmes pernicieux), lesquels sont communs dans le voisinage de la mer et offrent, durant les chaleurs, assez de flaques douces ou saumâtres pour entretenir sur leurs bords de petites pelouses.

Bref, il y a chez nous des moments d'arrêt dans le cycle annuel de la végétation et pour qu'on s'en rende mieux compte, voici un succinct calendrier de Flore:

En plein hiver, alors que la neige recouvre de son manteau les plaines du Var septentrional, on voit les champs d'Hyères et de Toulon envahis par le *Diplotaxis erucoides* (1), fleuri dès l'automne, qui résiste étonnamment à la froidure. Gèlerait-il à pierre fendre, les *Arbutus Unedo* et *Ceratonia siliqua* montrent,

(1) Les noms d'auteurs seront indiqués seulement pour les espèces ne figurant point dans la *Flore de France* de Grenier et Godron.

au cœur de décembre, leurs grappes de fleurs et, à leur pied, s'ouvre la spathe de l'*Arum Arisarum*.

Après la première quinzaine de janvier, il n'est pas rare de constater la floraison des *Anemone stellata* Lmk, *A. rosea* Hanry, *Ficaria grandiflora* Robert, *Vinca acutiflora* Bert., *Bellis annua*, *Chamomilla fuscata*, etc.

Février est le mois normal pour l'anthèse des *Anagyris fœtida*, *Aceras longibracteata*, *Allium Chamœmoly*.

En mars, le nombre des boutons floraux qui commence à éclore s'accroît sensiblement; on remarque: *Anemone cyanea* Risso, *A. coccinea* Jordan, *A. Ventreana* Hanry, *Acer monspessulanum*, *Alyssum maritimum*, *Clypeola Jonthlaspi*, *C. Gaudini* Trachs., *Ceratocephalus falcatus*, *Crocus versicolor*, *Erica arborea*, *Erodium romanum*, *E. malacoides*, *E. moschatum*, *Euphorbia pilosa*, *Fumaria major*, *F. spicata*, *F. flabellata* Gasp., *Fraxinus oxyphylla*, *F. excelsior* var. *australis*, *Globularia Alypum*, *Hyoseris radiata*, *Juniperus phœnicea*, *J. Oxycedrus*, *Lavatera maritima*, *Matthiola incana*, *M. sinuata*, *Myosotis pusilla*, *Muscari neglectum*, *Narcissus dubius*, *N. Tazetta*, *Ophrys fusca*, *O. arachnitiformis* Grenier, *Ornithogalum pater-familias*, *Pinus halepensis*, *P. Pinea*, *P. Pinaster*, *Phyllirea angustifolia*, *P. media*, *Pterotheca nemausensis*, *Passerina hirsuta*, *P. Tartonraira*, *Rosmarinus officinalis*, *Rhamnus Alaternus*, *Salvia horminoides*, *Salix incana*, *Thymus vulgaris*,

Tulipa præcox, *Ulex parviflorus*, *Veronica Cymbalaria*, *Viburnum Tinus*, etc., etc.

Dès les premiers jours d'avril, si la température est tiède et le mistral peu âpre, une légion d'espèces hâtent avec impatience leur floraison ; il serait oiseux de les signaler ; que l'on sache seulement qu'à partir du 15 avril on ne trouvera plus en fleurs, parmi les plantes que nous avons citées tantôt, ni *Arum Arisarum*, ni *Arbutus Unedo*, ni *Anagyris fœtida*, ni *Aceras longibracteata*, ni *Allium Chamæmoly*, ni *Crocus versicolor*, ni *Ceratonia siliqua*, dont les fruits sont déjà noués.

Mai et juin consacrent l'apogée de la végétation provençale, comme d'ailleurs celle de toute la France. Faire l'énumération de tout ce qui fleurit pendant ces deux mois serait œuvre fastidieuse.

La Saint-Jean venue, les botanistes du Nord se figurent qu'il n'y a plus rien à glaner sur le littoral et qu'on doit gravir les Alpes. Pourtant, en juillet et août, bon nombre de plantes, à Toulon et à Hyères, continuent leur floraison ; mais la chaleur devient si intense (+ 25°, moyenne diurne) à partir du 15 juillet, que les courses seraient énervantes si l'on s'y livrait quotidiennement : c'est la phase d'un légitime repos corporel.

Dans la deuxième quinzaine d'août, à la fin des jours caniculaires, la végétation reprend à la moindre pluie d'orage et, sans attendre le 21 septembre que l'almanach fixe comme début astronomique de l'automne, on peut se remettre en chasse pour recueillir soit

celles des plantes estivales qui se perpétuent en fleurs, en fruits et en graines, soit les espèces suivantes ne fleurissant qu'après l'été : *Artemisia gallica, Arundo Donax, Asparagus acutifolius, Aster acris, A. Tripolium, Bellis sylvestris, Cephalaria transylvanica, Cressa cretica, Cupularia viscosa, Camphorosma monspeliaca, Erica multiflora, Erianthus Ravennæ, Hyssopus officinalis, Iberis linifolia, Jasonia glutinosa, Pulicaria sicula, Smilax aspera* et var. *mauritanica, Statice serotina, Tanacetum annuum, Taraxacum gymnanthum, Thrincia tuberosa, Viola arborescens* (fleurs pétalées ; les fleurs apétales, auxquelles succèdent les capsules, ne se montrent qu'au printemps), *Xanthium macrocarpum, X. italicum*, etc.

C'est à la même époque qu'il est bon de mettre dans les *exsiccata : Atriplex rosea, A. crassifolia, A. Halimus, Obione portulacoides, Roubieva multifida, Salicornia herbacea, S. radicans* Sm., *S. macrostachys, S. fruticosa, Suæda fruticosa, Salsola Kali, S. Tragus, Plantago crassifolia, Polygonum maritimum, P. Bellardi, P. arenarium*, etc., dont la fructification caractéristique est plus avancée qu'aux mois de juillet-août, où l'ovaire se forme à peine.

L'automne sera en outre consacré à prendre en état mûr les péricarpes et les graines des *Arbutus Unedo, Cratægus ruscinonensis, Celtis australis, Juniperus Oxycedrus, J. phœnicea, Lycium mediterraneum, L. barbarum, Lavatera arborea, L. Olbia, L. maritima, Lonicera implexa, L. etrusca, Myrtus*

communis, *Osyris alba*, *Pyrus amygdaliformis*, *Pistacia Terebinthus*, *P. Lentiscus*, *Phyllirea angustifolia*, *P. media*, *Quercus coccifera*, *Q. suber*, *Q. Auzendi*, *Rubus australis* Kern., *Rosa Gandogeriana* Deb., *R. scandens* Mill., *R. prostrata* DC., *Spartium junceum*, *Styrax officinale*, *Viburnum Tinus*, et autres végétaux ligneux ou frutescents faciles à retrouver. Dans le même but de collection pour étude carpologique, si le soleil de thermidor n'a pas trop calciné et rendu méconnaissables les fanes de diverses plantes vivaces, bisannuelles ou même annuelles, si le vent surtout n'a pas dispersé leurs semences caduques, on trouvera ces dernières en maturation parfaite chez plusieurs genres de malvacées, d'ombellifères, de synanthérées, etc.

On le voit, le chômage n'est pas long, en Provence, pour celui qui prend au sérieux l' « aimable science ».

Ce sont les îles d'Hyères (les Stœchades, comme on les appelait jadis) qui, de préférence à la terre ferme, excitèrent d'abord la curiosité des anciens naturalistes, dont aucun n'avait ses pénates dans le Var : Prosper Alpin, Burser, Lobel, Pena, Plumier, Ray, Tournefort, etc. — Gérard (de Cotignac) et Darluc (de Grimaud) ne s'arrêtèrent que peu de temps aux îles, à Hyères et à Toulon. Il faut arriver à la première moitié de ce siècle pour rencontrer un noyau de botanistes fixés dans le pays : à Toulon, Robert, Cavalier, Philippe, Auzende ; à Carqueyranne, Ventre ; à

Hyères, Dumont d'Urville et Champagneux. Cette pléiade attira dès lors, d'année en année, un grand nombre de savants qui contribuèrent, par un plus ou moins long séjour auprès de leurs confrères, à accroître les découvertes. Parmi eux nous mentionnerons : Pyrame Decandolle, Zis, Leukens, Dufour, Rhode, Delavaux; Perreymond (de Fréjus), Hanry (du Luc), De Suffren (de Salon), Requien (d'Avignon), Müller (de Genève), Aunier et Jordan (de Lyon), De Pouzols (de Nimes), Duval-Jouve et Loret (de Montpellier); Durieu, Grenier, Chaubard, Léon Lille, Hénon, Petit, Soyer-Willemet, Boullu, Puiseux, Bourgeau, Tibesar, Moggridge, etc.

Il y a moins de vingt ans, on constata un regain de feu sacré : Huet, à Toulon, et son émule Schuttleworth (1), à Hyères, tinrent avec honneur le drapeau d'un dernier bataillon, hélas! aujourd'hui fort éclairci, qui bien mérita de la botanique : Chambeiron, Jacquin, Niderlinder, Mulsant, Lelièvre, Tholin, Ollivier, Lannes, Chabaud, etc. (2); mais aucun d'eux n'a osé entreprendre ce que méditait feu M. Huet, le plus compétent et le plus zélé de nos maîtres : un *Synopsis*, avec clé dichotomique, de la flore du Var.

Le besoin d'une œuvre scientifique de ce genre

(1) M. Bornet, d'Antibes, qualifiait, avec raison, Schuttleworth d'*oculatissimus !*

(2) Nous devons, en outre, remercier ici M. Honoré Roux, le Nestor des botanistes marseillais, qui depuis fort longtemps vient, chaque année, faire une ou plusieurs excursions dans le Var, pour ses judicieuses critiques et l'indication de quelques espèces peu communes des environs de Toulon et d'Hyères.

se fait sentir, d'autant qu'une multitude d'espèces, variétés, formes inédites ou peu connues, pourront être distinguées, étudiées et distribuées, le cas échéant, par centuries; citons (1): Ranunculus col-

(1) Nous faisons suivre d'un astérisque quelques-unes de ces plantes dont la diagnose nous a été obligeamment transmise par M. E. Huet, de Pamiers, possesseur du riche herbier de son père, où les étiquettes accompagnant chaque espèce portent souvent des descriptions manuscrites. Voici ces notes dont la primeur est offerte aux botanistes :

« GLAUCIUM GRENIERANUM. — *Glaucium corniculatum Grenier* (non Curt.). Fleurs petites et pâles. »

« MALVA HETEROCARPA. — An varietas *Malvæ parviflora?* Sed carpella minus profunde rugulosa, margine vix elevato vel dentato; ac carpella discreta, facile caduca. Carpellarum forma et natura ad *M. borealem* accedunt. Corollæ paulo majores, calycem excedentes. »

« RHAMNUS ALATERNUS *var.* PORQUEROLLENSIS. — Insignè differt a typo, habitu compacto stricto, ramis crassioribus foliisque sæpè multo majoribus. »

« MYOSOTIS URCEOLARIS. · Habitus *M. versicoloris*, sed corollæ tubo intensè purpureo, limbo pulchrè cæruleo et calyce supra basim globulosè constricto. Planta conspicua, corollis nunquam flavis, semper intensè coloratis. »

« MYOSOTIS CONGESTA. — Imprimis pro *M. stricta Link* lecta, a quâ differt floribus minoribus (pedicellis gracilioribus) in apicem caulis congestis, spicatis et patentibus. A *M. versicolori* differt characteribus ablatis et corollis cæruleis. »

« CENTAUREA PSEUDO-SPHÆROCEPHALA. — Differt a *C. aspera* capitulis maturis multo majoribus, globosis; achæniis majoribus, umbilico profundiùs lobato. Floret etiam mense maio, sed præcocior. Folia inferiora et sæpè suprema auriculata, quo charactere ad *C. sphæroce-phalam* accedit. Achænia fusco-brunnea, breviora et crassiora quam in *C. aspera.* »

« VINCETOXICUM STENOLOBUM. — Forma coronæ ad *V. contiguum (luteolum Jord.)* magis accedens. Corollæ divisiones intus pubescentes, valdè et angustè prolongatis. Corollæ pruinis pulchrè et viridi virides, sed marcescentes pulcherrimè aurantiaco evadunt. Statura plantæ sæpè elatior quam in *V. contiguum.* »

« PLANTAGO ERUBESCENS. — Certè species distincta a *P. Coronopo.* Pedunculus erectus, semper unicus, cum bracteis et foliorum basi pulcherrimè erubescentibus. »

« PANICUM PROVINCIALE. — « *Panicum miliaceum* à fruits noirs. »

linus Jordan *(Hyères)*. — Anemone chloranta Hanry *(Hyères)*. — Papaver insignitum Jord. *(Hyères)*. — Glaucium Grenieranum Schuttl.* *(Pierrefeu et Hyères)* — Viola incompta Jord. *(Hyères)*. — Sagina mediterranea Jord. *(Toulon, îles d'Hyères)*. — Spergularia Dillenii Lebel *(Hyères)*. — Spergularia Sarratoi Lebel *(Hyères)*. — Malva heterocarpa Schuttl. * *(Hyères)*. — Geranium Perreymondii Schuttl. *(Pierrefeu)*. — Arabis virescens Jord. *(Toulon)*. — Ledonia [Cistus] aprica Jord. *(Toulon)*. — L. velutina Jord. *(Toulon)*. — Pistacia subfalcata Gandoger *(Hyères)*. — Rhamnus Alaternus var. porquerollensis Schuttl. * *(Porquerolles)*. — Genista Jordani Schuttl. *(Hyères, la Farlède)*. — Lupinus cryptanthus Schuttl. *(Bormes, Hyères)*. — Melilotus permixta Jord. *(Hyères)*. — M. brachystachys Schuttl. *(Toulon)*. — Dorycnium stenocladum Jord. *(Toulon)*. — Vicia pinetorum Schuttl. *(Porquerolles)*. — V. olbiensis Schuttl. *(Porquerolles)*. — V. pedunculata Schuttl. *(îles d'Hyères)*. — Cracca elegantissima Schuttl. *(Porquerolles)*. — C. Fontanesii Schuttl. *(Carqueyranne)*. — Ervum micranthum Schuttl. *(Hyères)*. — Taraxacum commutatum Jord. *(Hyères)* — Centaurea pseudo-sphærocephala Schuttl.* *(Le Lavandou et Hyères)*. — Symphitum floribundum Schuttl. *(Hyères)*. — Vincetoxicum stenolobum Schuttl. * *(vallée du Pansard)*. — V. micranthum Schuttl. *(île du Levant)*. — Erythræa nana Schuttl. *(île du Levant)*. — Myosotis congesta Schuttl. * *(Hyères)*. — M. urceolaris Schuttl. * *(Hyères)*. — Veronica longipes Jord. et Foureau *(Toulon)*. —

Euphorbia olbiensis Schuttl. *(Hyères et les îles).*— Asphodelus olbiensis Jord. *(Toulon).* — A. crinipes Jord. *(Toulon).* — A. littoralis Jord. *(Hyères).* — A. proterophyllus Jord. *(Toulon).* — A. comosus Jord. *(Hyères).* — A. Chambeironi Jord. *(île de Portcroz).* — Psamma australis Mabille *(Hyères et les îles).* — Glyceria narbonensis Timbal Lagrave *(Toulon).* — Panicum provinciale Huet et Chambeiron * *(Pierrefeu).* — Etc.

Le nombre des gens du monde qui prennent goût à la botanique, parmi les hivernants d'Hyères, serait, en outre, un gage de succès de librairie pour une Florule consciencieuse de la région ; car, on le sait, la *Flore des Alpes-Maritimes*, par Ardoino, a eu les honneurs d'une réédition déjà enlevée par la colonie étrangère. Le simple *Catalogue des plantes des environs de Toulon*, par Robert, tiré à petit nombre, ne se trouve plus que dans les bibliothèques. D'ailleurs, il date de 1838, autrement dit cet opuscule est trop ancien pour la nomenclature moderne (Dieu sait si, depuis cinquante ans, on a remanié les noms génériques et spécifiques!) et il mérite divers reproches dont le plus grave est d'avoir suivi l'ordre alphabétique; cet arrangement n'offre, en pratique, presque aucune utilité : c'est pourquoi nous adoptons dans la partie subséquente de notre *Coup d'œil* la disposition selon l'ordre classique des familles et par habitats, sorte de mémento remettant sur-le-champ en mémoire les richesses de l'endroit parcouru.

N'ayant pour but que d'indiquer, à titre statistique,

les principales trouvailles faites par nos devanciers et nous-mêmes, nous espérons qu'on excusera l'aridité des listes suivantes que des discussions eussent sans doute rendues moins monotones; malheureusement nous aurions été amenés ainsi à écrire un volume, et nous devons laisser ce mérite à quelqu'un de plus autorisé, disposant des loisirs nécessaires.

Chaque site d'herborisation des environs de Toulon et d'Hyères est rattaché à une station de chemin de fer; mais il sera souvent plus commode et plus court d'user soit des bateaux (mode d'accès inévitable pour les îles), soit des diligences, omnibus, tramways, etc.; nous n'entrerons pas dans ces détails : chacun agira à sa guise, étant censé connaître par les renseignements oraux, les guides et les cartes, tout ce qui est du ressort de la topographie et de la géologie locales.

I

PRINCIPALES PLANTES NON MÉRIDIONALES

PEU COMMUNES OU PLUTOT RARES DANS LE MIDI, MAIS QUE L'ON RENCONTRE NÉANMOINS ÇA ET LA (1) DANS LES ENVIRONS D'HYÈRES ET DE TOULON

Thalictrum odoratum.
Adonis autumnalis.
Aquilegia vulgaris.
Anemone Hepatica.
Ranunculus Baudotii.
— confusus.
— gramineus.
Nymphæa alba.
Chelidonium majus.
Fumaria Boræi Jordan.
— confusa Jordan.
Camelina sylvestris.
Senebiera Coronopus.
Myagrum perfoliatum.
Lepidium latifolium.
Arabis auriculata.
— Turrita.
Raphanus Raphanistrum.

(1) Nous recommandons, à ceux qui traitent la Provence de « gueuse parfumée », le parcours des localités suivantes, où ils rencontreront non sans surprise, comme dans des oasis, au milieu d'espèces propres au Midi, la plupart des représentants de cette florule pleine de fraîcheur qui rivalise avec celle de la Sainte-Baume :

1° Périmètre montagneux et boisé compris entre le versant septentrional de Coudon, Morières et la vallée du Gapeau depuis Montrieux-le-vieux jusqu'à Belgentier et Solliès-Pont; — 2° Vallons ombragés du flanc occidental des Maures, à droite de la route d'Hyères à Pierrefeu par Sauvebonne; — 3° Taillis et fourrés au nord du massif de Fenouillet, la Roquette; — 4° Vallée de Dardennes, le Revest, l'Hubac du Faron et Touris; — 5° Les bois de l'ermitage de Notre-Dame de la Garde, cap Sicié.

Sinapis Cheiranthus.
Sisymbrium Sophia.
Roripa nasturtioides.
— amphibia.
Helianthemum guttatum.
Viola sepincola Jordan.
— sylvatica.
— pallescens Jordan.
Reseda luteola.
— lutea.
Polygala comosa.
Cucubalus baccifer.
Silene conica.
— gallica, type et variétés diverses.
Lychnis Flos-cuculli.
Dianthus saxifragus.
Linum catharticum.
Radiola linoides.
Tilia sylvestris.
Geranium sanguineum.
Hypericum montanum.
— humifusum.
Acer opulifolium.
Ilex Aquifolium.
Sarothamnus vulgaris.
Vicia heterophylla Presl.
— varia.
Vicia arenarivaga Lamotte.
— lutea et var. hirta.
— Morisiana Jordan.
Lathyrus hirsutus.
Trifolium procumbens.
— glomeratum.
— striatum.
Lotus uliginosus.
Coronilla Emerus.
Astragalus glycyphyllos.
Ulex europæus.
Hippocrepis comosa.
Spiræa Filipendula.
Geum urbanum.
Potentilla fragariastrum.
— Tormentilla.
Fragaria vesca.
Rubus discolor.
— rusticanus Mercier.
— amœnus Prt.
— vestitus Wh. et N.
— corylifolius Smith. var. villosa.
— roseipetalus Kern.
— tomentosus et var. Godroni Lamotte.
Rosa sepium.
— dumalis.

Rosa urbica Lem.
— coriifolia.
— villosiuscula Rip.
— sistyla Bast.
Poterium dictyocarpum.
Alchemilla arvensis.
Sorbus Aria.
— torminalis.
Pyrus acerba.
Amelanchier vulgaris.
Myriophyllum verticillatum.
Lythrum hyssopifolia.
Callitriche platycarpa.
Bryonia dioica.
Corrigiola littoralis.
Tillæa muscosa.
Saxifraga hypnoides.
Laserpitium Siler.
Peucedanum Cervaria.
Seseli montanum.
Tordylium maximum.
Œnanthe fistulosa.
Pimpinella magna.
Trinia vulgaris.
Apium graveolens.
Ptychotis heterophylla.
Conium maculatum.
Sison Amomum.
Hydrocotyle vulgaris.
Sanicula europæa.
Cornus mas.
Galium cruciata.
— elongatum.
Valerianella carinata.
— eriocarpa.
Scabiosa succisa.
Solidago Virga-aurea.
Senecio Jacobæa.
Pyrethrum corymbosum.
Artemisia vulgaris.
Tanacetum vulgare.
Inula salicina.
Crepis virens.
— diffusa.
— pulchra.
Matricaria Chamomilla.
Sylibum Marianum.
Centaurea montana.
— Jacea.
Carduus tenuiflorus.
Serratula tinctoria.
Carlina vulgaris.
— acanthifolia.
Hieracium Jaubertianum Timbal Lagrave.
Jasione montana.

Calluna vulgaris.
Utricularia vulgaris.
Lysimachia vulgaris.
— Nummularia.
Vinca minor.
Cicendia filiformis.
Lymnanthemum nymphoides.
Lithospermum officinale.
— purpureo-cæruleum.
Myosotis repens Mert. et K.
— stricta.
Atropa Belladona.
Hyoscyamus niger.
Anarrhinum bellidifolium.
Linaria Pelisseriana.
— supina.
— arvensis.
Gratiola officinalis.
Veronica acinifolia.
— Chamædrys.
— Teucrium.
— officinalis.
Odontites rubra.
— lutea.
Melissa officinalis.
Glechoma hederacea.
Lamium maculatum.
Stachys arvensis.
Stachys annua.
— germanica.
Salvia Sclarea.
Betonica officinalis.
Mellitis melissophyllum.
Teucrium Scordium.
— montanum.
— Scorodonia.
Globularia Wilkommii Nym.
Chenopodium rubrum.
— ficifolium.
Salicornia herbacea.
— radicans Sm.
Daphne Laureola.
Passerina annua.
Aristolochia Clematitis.
Euphorbia palustris.
— platyphyllos.
— stricta.
— Gerardiana.
— amygdaloides.
Mercurialis perennis.
Buxus sempervirens.
Humulus Lupulus.
Corylus Avellana.
Alnus glutinosa.
Alisma ranunculoides.
Butomus umbellatus.

Scilla autumnalis.
Gagea villosa Duby.
Phalangium Liliago.
Ornithogalum divergens.
Tamus communis.
Polygonatum vulgare.
Aceras anthropophora.
Orchis globosa.
— maculata.
— conopsea.
— laxiflora.
— bifolia.
— ustulata.
— militaris.
Ophrys arachnites.
Spiranthes autumnalis.
— æstivalis.
Listera ovata.
Neottia Nidus-avis.
Potamogeton natans.
— lucens.
— crispus.
— pusillus.
— fluitans.
— densus.
— pectinatus.
Zanichellia palustris.
Lemna gibba.
Lemna polyrrhiza.
Typha latifolia.
— angustifolia.
Sparganium ramosum.
Luzula Forsteri.
Eleocharis acicularis.
Cladium mariscus.
Juncus capitatus.
— pygmæus.
— tenageia.
Carex vulpina.
— remota.
— maxima.
— panicea.
— obesa.
— tomentosa.
— Œderi.
— hirta.
— Hornschuchiana.
— paludosa et var. Kochiana.
— riparia.
— humilis.
Phalaris arundinacea.
Mibora verna.
Phlæum Bœhmeri.
— præcox Jord.
Alopecurus agrestis.

Sesleria cærulea.
Calamagrostis epigeios.
Trisetum flavescens.
Catabrosa aquatica.
Poa compressa.
Melica uniflora.
Molinia cærulea.
Danthonia decumbens.
Briza media.
Cynosurus cristatus.
Vulpia sciuroides.
— pseudo-myuros.
— ciliata.
Festuca arundinacea.
— sylvatica.
— pratensis.
— gigantea.
— rubra.
Serrafalcus secalinus.
— commutatus.
— arvensis.
Hordeum secalinum.
Agropyrum caninum.
Polypodium vulgare.
type et var. serratum.
Ophioglossum vulgatum.
Osmunda regalis.
Aspidium aculeatum.
Polystichum Filix-mas.
Asplenium septentrionale.
— Ruta-muraria.
Scolopendrium officinale.
Equisetum Telmateya.
— ramosum.
— variegatum.
— arvense.

II

PRINCIPALES PLANTES MÉRIDIONALES

DE LA RÉGION QUE COMPREND NOTRE TRAVAIL,
Y ÉTANT RÉPANDUES ET ABONDANTES,
OU S'Y TROUVANT ÇA ET LA, PLUS OU MOINS ABONDAMMENT

Clematis Flammula et var. maritima.
Anemone cyanea Risso (excl. *A. rosea* Hanry).
— stellata Lmk.
Ranunculus bulbosus var. meridionalis (*R. neapolitanus* Auct., an Tenore?)
— Drouetii.
— muricatus.
— flabellatus Desf. var. acutilobus.
Ceratocephalus falcatus (région calcaire.
Ficaria grandiflora Robert.
Nigella damascena.
Fumaria major Badarro.
— spicata.
Fumaria flabellata Gasp. (*F. speciosa* Jord.?).
Raphanus Landra.
Diplotaxis erucoides.
Sisymbrium polyceratum.
— Columnæ.
— Irio.
Arabis Gerardi.
— verna.
— muralis.
Alyssum maritimum.
Clypeola Jonthlaspi.
— Gaudini Trachsil.
Draba muralis.
Calepina Corvini.
Bunias Erucago.
Biscutella ambigua DC.
Iberis linifolia.

Iberis pinnata.
Teesdalia Lepidium.
Capsella rubella Reuter.
Lepidium hirtum.
Rapistrum orientale.
Cistus albidus.
— salviæfolius.
— monspeliensis.
Helianthemum italicum.
— hirtum.
Fumana Spachii.
— viscida.
— lævipes.
Frankenia intermedia.
Dianthus longicaulis Tenore.
— liburnicus.
Linum campanulatum.
— gallicum.
— strictum.
— maritimum.
— narbonense.
Malva nicæensis.
— parviflora.
Lavatera arborea (voisinage de la mer).
Althæa cannabina.
Geranium tuberosum.
Erodium malacoides.
Erodium romanum.
— moschatum.
Tribulus terrestris (surtout dans les sables maritimes).
Acer monspessulanum (bois montagneux).
Ruta angustifolia.
Rhamnus Alaternus.
Pistacia Lentiscus.
— Terebinthus.
Rhus Cotinus (bois montagneux).
— Coriaria (coteaux calcaires).
Calycotome spinosa.
Spartium junceum.
Genista cinerea (partie montagneuse de la région calcaire),
— hispanica.
Cytisus sessilifolius (bois des terrains calcaires).
— triflorus (bois des terrains siliceux).
Argyrolobium Linnæanum.
Ononis reclinata.
— minutissima.
Anthyllis Dillenii Schultz.

Anthyllis tetraphylla.
Medicago ambigua Jordan.
— marginata.
— pentacycla.
— græca Horn.
— littoralis et var. Braunii.
— tribuloides.
— agrestis Tenore.
— germana Jordan.
— depressa Jordan.
— marina (sables maritimes).
— sphærocarpa (assez commun, excepté sur le calcaire).
Trigonella gladiata.
— monspeliaca.
Melilotus parviflora.
— sulcata.
Trifolium subterraneum.
— stellatum.
— lappaceum.
— maritimum (malgré son nom, s'écarte des prairies saumâtres : ainsi, on le trouve à la Farlède).
— resupinatum.
Trifolium tomentosum.
— nigrescens.
Dorycnium suffruticosum.
— gracile (prairies maritimes).
Lotus rectus.
— hirsutus.
— angustissimus (terres sablonneuses maritimes).
— Delorti Timbal-Lagrave.
— Allionii (rochers maritimes).
— ornithopodioides (préfère le grès au calcaire).
Astragalus hamosus.
Psoralea bituminosa.
Vicia bithynica.
— hybrida.
— peregrina.
Lathyrus Clymenum.
— Ochrus.
— annuus.
— Cicera.
— ensifolius.
— setifolius.
— stans Visiani.
Scorpiurus subvillosa.
Coronilla scorpioides.

Coronilla juncea.
— minima et var. (coteaux calcaires).
Hippocrepis unisiliquosa.
Onobrychis Caput-galli.
— supina.
Ornithopus compressus (terrainss ablonneux, bois de pins, etc., principalement de la région maritime).
— ebracteatus (même stat; moins répandu que le précédent).
Potentilla hirta et var.
Rosa Gandogeriana Deb.
Poterium Magnolii.
Pyrus amygdaliformis (région calcaire).
Tamarix gallica.
— africana (ne s'écarte pas du littoral, tandis que le précédent remonte les cours d'eau).
Myrtus communis.
Ecballium Elaterium.
Herniaria cinerea.
— hirsuta.
Herniaria incana.
Polycarpon tetraphyllum.
Sedum altissimum.
— anopetalum.
Daucus maximus.
Orlaya platycarpos.
Caucalis leptophylla.
Torilis heterophylla.
Laserpitium gallicum.
Thapsia villosa (région montagneuse calcaire).
Pastinaca pratensis Jordan.
Œnanthe pimpinelloides.
— globulosa.
Buplevrum junceum (région montagneuse calcaire).
— protractum.
— aristatum.
Ammi majus et var. glaucifolium.
Echinophora spinosa (sables maritimes).
Smyrnium olusatrum.
Viburnum Tinus.
Lonicera implexa.
— etrusca.
Rubia peregrina.
Galium corrudæfolium.

Galium cinereum.
— Jordani Loret et Barrandon.
— murale.
— congestum Jordan (prairies humides).
— obliquum.
— parisiense var. litigiosum.
— saccharatum (sur le grès et le micaschiste, rare sur le calcaire).

Crucianella maritima (sables maritimes).
— latifolia.
— angustifolia.

Centhranthus ruber.
— Calcitrapa.

Valeriana tuberosa (sur les sommets élevés).

Valerianella discoidea.
— pumila.
— coronata.

Cephalaria leucantha.

Knautia hybrida.
— collina.

Scabiosa Gramuntia.
— maritima.

Phagnalon saxatile.
— sordidum.

Conyza ambigua.

Aster acris.
— Tripolium.

Bellis annua (pelouses maritimes).
— sylvestris.

Senecio Cineraria.

Artemisia glutinosa et var.
— gallica (sables maritimes).

Leucanthemum pallens.

Chamomilla mixta.
— fuscata.

Anacyclus radiatus.

Santolina incana Lmk (hauteurs calcaires).

Achilles Ageratum.

Asteriscus spinosus.

Inula montana.

Cupularia graveolens.
— viscosa.

Pulicaria odora (terrains siliceux).

Helichrysum Stœchas.

Evax pygmæa (rivage maritime)

Galactites tomentosa.

Echinops Ritro.
Cirsium ferox.
— monspessulanum.
Carduus Sanctæ-Balmæ (versant nord des hauteurs).
— australis Jordan.
— pycnocephalus.
Centaurea polycephala.
— collina.
Crupina vulgaris.
Stæhelina dubia.
Leuzea conifera.
Carlina lanata.
— corymbosa.
Catananche cærulea.
Cichorium divaricatum.
Tolpis barbata.
Hedypnois erecta.
— diffusa.
Hyoseris radiata.
Rhagadiolus stellatus.
Hypochœris glabra (surtout dans les sables maritimes).
— radicata var. rostrata.
Thrincia tuberosa.
Leontodon crispus.
Picris spinulosa Gussone.
Urospermum Dalechampii.
— picrioides.
Scorzonera hirsuta (hauteurs calcaires).
Tragopogon australis.
Sonchus maritimus (prairies maritimes).
Picridium vulgare.
Pterotheca nemausensis.
Crepis bursifolia.
— recognita.
— bulbosa (ne croît pas exclusivement dans les sables maritimes; on la trouve aussi, mais peu abondante, dans des champs pierreux à plus de 20 kilom. de la mer).
Scolymus hispanicus.
Campanula medium (bois de la région calcaire).
— Erinus
Arbutus Unedo.
Erica arborea (préfère les terrains siliceux).
Asterolinum stellatum.

Coris monspeliensis.
Styrax officinalis (bois de la région calcaire).
Fraxinus oxyphylla et var.
— excelsior var. australis.
Phillyrea angustifolia.
— media.
Jasminum fruticans.
Vinca major.
— acutiflora Bert.
Erythræa spicata.
— maritima (surtout dans les sables marit., mais avance un peu dans l'intérieur, par exemple à la Farlède).
Chlora imperfoliata (même remarque que pour la plante précédente).
Convolvulus althæoides.
— cantabrica.
— Soldanella (sables maritimes).
Cerinthe aspera.
Symphitum tuberosum.
Echium italicum.
— tuberculatum.
— plantagineum.
Cynoglossum cheirifolium.
— pictum (plus commun que le précédent).
Hyoscyamus albus.
Verbascum sinuatum.
Scrophularia peregrina.
— lucida.
Antirrhinum latifolium.
Linaria simplex.
Veronica Cymbalaria.
Trixago apula.
Eufragia viscosa (sables maritimes).
— latifolia.
Orobanche variegata (parasite de la *Coronilla juncea*).
— speciosa (parasite de diverses légumineuses, principalement des fèves).
— amethystea (parasite de l'*Eryngium campestre)*.
— hederæ.
Thymus vulgaris.
Satureia montana (région calcaire).
Lavandula latifolia.

Lavandula spica (sur les hauteurs).
— Stæchas (commun sur le micaschiste ;— dans la région calcaire, se montre parfois si le sol se modifie : ainsi, sur le grès quartzeux du Val d'Arène, sur le basalte du Revest).
Rosmarinus officinalis.
Salvia horminoides Pourret, non Gr. et Godr.
— clandestina (*S. herminoides Gr. et Godr.*, non Pourret ;— moins communs que la précédente).
Sideritis romana.
— hirsuta.
Brunella hyssopifolia.
Ajuga Iva.
Teucrium flavum.
— Polium et variétés.
Vitex Agnus-castus (voisinage de la mer).
Plantago crassifolia (prairies maritimes).
Plantago Lagopus.
— Psyllium.
— arenaria.
— Cynops.
— subulata (rochers maritimes.)
Statice serotina (prairies maritimes).
— echioides.
Plumbago europæa.
Globularia Alypum.
Amaranthus sylvestris.
— retroflexus.
— albus.
Atriplex rosea.
— Halimus.
Obione portulacoides (prairies maritimes).
Camphorosma monspeliaca.
Salicornia macrostachya (sables et prairies maritimes).
— fruticosa (même stat).
Rumex bucephalophorus.
— thyrsoides.
Polygonum maritimum (sables maritimes).
— Bellardi.

Daphne Gnidium.
Thesium divaricatum.
Osyris alba.
Cytinus Hypocistis (parasite des divers Cistes).
Euphorbia spinosa.
— nicæensis.
— Chamæsyce.
— serrata.
— pilosa.
— Characias.
— peploides.
— Pithyusa et var. procera (rivage maritime).
— Paralias (même stat).
Crozophora tinctoria.
Celtis australis.
Urtica pilulifera.
Theligonum Cynocrambe.
Quercus Suber (terrains siliceux).
— coccifera.
— pubescens.
Pinus halepensis.
— Pinea (sables maritimes).
— pinaster (terrains siliceux).
Juniperus Oxycedrus.
Juniperus phœnicea et var. lycia.
Tulipa Oculus-solis.
Ornithogalum narbonense.
Allium polyanthum.
— roseum.
— paniculatum.
Muscari neglectum.
Simethis planifolia (sur le grès ou le micaschiste).
Asphodelus microcarpus (voisinage de la mer).
— cerasifer Gay.
Aphyllanthes monspeliensis.
Asparagus acutifolius.
Smilax aspera et var. mauritanica (la var. plus rare que le type).
Gladiolus segetum.
— communis (moins répandu que le précédent).
Narcissus Tazetta et var.
Pancratium maritimum (sables maritimes).
Serapias lingua.
— longipetala.
Orchis picta.

Ophrys Scolopax.
— fusca.
— arachnitiformis Grenier.
Triglochin Barrelieri (prairies maritimes).
Cymodocea æquorea Kœn. (bas-fonds rocheux sous-marins).
Posidonia Caulini (même stat).
Arum Arisarum.
— italicum.
Juncus multiflorus.
— Gerardi.
Cyperus longus.
— badius.
— fuscus.
Scirpus Holoschœnus.
Carex setifolia.
— Linkii.
— erythrostachys Hoppe.
— hispida.
— Halleriana.
— extensa.
Phalaris cærulescens.
— brachystachys.
— nodosa.
Alopecurus bulbosus.
Sorghum halepense.
Imperata cylindrica (s'écarte accidentellement des sables maritimes : ainsi, entre la Farlède et la gare du chemin de fer).
Arundo Donax.
Agrostis verticillata.
— olivetorum.
Sporobolus pungens (sables maritimes).
Gastridium lendigerum.
Lagurus ovatus.
Stipa juncea.
Aristella bromoides.
Piptatherum cærulescens.
— multiflorum.
— Thomasii Duby (moins commun que le précédent).
Aira Tenorii et var.
— cupaniana.
Avena barbata.
— sterilis.
— bromoides.
Kœleria setacea.
— villosa.
— phlæoides.
Eragrostis megastachya.

Briza maxima.
Melica Magnolii.
— Bauhini.
— minuta.
Scleropoa maritima (sables maritimes).
— loliacea (même stat).
Loretia ligustica Duval-Jouve.
Vulpia bromoides.
Bromus maximus.
— madritensis.
— rubens.
Serrafalcus squarrosus.
Serrafalcus macrostachys.
Ægilops ovata.
— triuncialis.
— triaristata (moins commun que les deux précédents).
Brachypodium ramosum.
— phœnicoides.
— distachyon.
Adianthum Capillus-Veneris.
Selaginella denticulata (roches siliceuses).

III

PRINCIPALES LOCALITÉS DE LA RÉGION

AVEC LEUR BOUQUET FLORAL

Station d'Ollioules

VAL D'ARÈNE. — Aristolochia Pistolochia. -- Serapias cordigera. — Cynosurus elegans.

LE BEAUSSET.— Hedysarum humile.— Euphorbia taurinensis. — Festuca interrupta.

FERME D'ORVES.— Androsace maxima.— Arceutobium Oxycedri *(sur la foi d'Auzende)*.

EVENOS. — Delphinium Staphysagria. — Velezia rigida.

GORGES D'OLLIOULES. — Brassica Robertiana. — Lavatera maritima. — Parietaria lusitanica. — Cynosurus elegans. — Cheilanthes odora.

OLLIOULES. — Anagyris fœtida. — Onobrychis saxatilis. — Valerianella echinata. — Hermodactylus tuberosus.

Station de Saint-Nazaire

PLAGE DE SAINT-NAZAIRE JUSQU'AU BRUSC. — Viola arborescens (à l'anse de la Coudoulière; *sur la foi de l'abbé Tholin*). — Honkeneja peploides. — Silene nicæensis. — Lotus decumbens.

— L. conimbricensis. — Hedysarum capitatum. — Trifolium Bocconi. — T. Cherleri. — T. diffusum. — Ononis viscosa. — Paronychia echinata.— Daucus siculus.— Astericus maritimus. — Anagallis tenella. — Passerina hirsuta. — Statice minuta. — Serapias occultata. — Cyperus olivaris. — Crypsis aculeata. — Corynephorus fasciculatus. — Scleropoa hemipoa.

Ile des Ambiers. — Ruta bracteosa. — Trifolium Bocconi.— Ononis mitissima. — Paronychia echinata.— Daucus siculus.— Ferula tingitana *(sur la foi de Robert et de M. Hanry).* — Buplevrum glaucum. — Senecio crassifolius. — Asteriscus maritimus. — Sonchus glaucescens. — Euphorbia pinea. — Dactylis hispanica.

Coteau de Pépiole. -- Silene inaperta. — Lathyrus articulatus. — Ononis viscosa. — Lotus edulis. — Vicia disperma. — V. narbonensis. — Medicago scutellata. — M. sicula Tode. — Acanthus mollis. — Erica scoparia. — Serapias cordigera.— Ophrys lutea. — Trichonema Columnæ. — Aira provincialis. — A. ambigua De Notaris.— Vulpia Michelii.— Phalaris paradoxa. — Psilurus nardoides.

Six-Fours. — Valerianella puberula. — V. echinata.— Phagnalon telonense Jord.— Lycium mediterraneum.— L. barbarum. — Mercurialis ambigua.

Station de la Seyne

Cap Sicié. — Ranunculus chærophylloides Jord. — Lavatera maritima.— Lupinus hirsutus.— Lathyrus sphæricus.— Senecio lividus. — Agrostis pallida. — Isoetes hystrix ou Duriæy Bory (vers le Brusc; *sur la foi du professeur Marion).*

Baou-Rouge. — Crepis leontodontoides. — Linaria cirrhosa. — Valerianella puberula. — V. microcarpa.

Batterie de Fabréga. — Astragalus Tragacantha. — Asteriscus maritimus.— Lithospermum apulum.— Carex œdipostyla Duval-Jouve.

Fort Saint-Elme. — Passerina Tarton-raira. — Erica multiflora.

Les Sablettes. — Ranunculus trilobus. -- Erodium Botrys. — Silene nicæensis. — Frankenia lævis. — Cistus crispus. — Helianthemum Tuberaria. — Medicago præcox. — Melilotus neapolitana. — Trifolium Cherleri. — Vicia littoralis. — V. disperma. — Dorycnium decumbens Jordan *(sur la foi d'Auzende).* — Orlaya maritima. — Buplevrum glaucum. — Centaurea melitensis. — Anacyclus clavatus. — Chrysanthemum Myconis. -- Notobasis syriaca.— Paronychia echinata.— Stachys maritima. — Anagallis tenella. — Euphorbia pinea. — Ornithogalum paterfamilias. — Serapias cordigera. — S. occultata. — Romulea ramiflora Tenore. — R. Columnæ. — Plantago Bellardi. — Polygonum flagellare. — Cyperus schænoides. — Juncus capitatus. — Alopecurus utriculatus. — Æluropus littoralis. — Corynephorus canescens. — C. fasciculatus. — Gastridium scabrum. — Vulpia Michelii. — Lepturus cylindricus.— Phalaris paradoxa. — Airopsis globosa. — Aira elegans. — A. provincialis Jordan. — Agrostis elegans. — Scleropoa hemipoa.

Presqu'île de Saint-Mandrier. — Papaver setigerum. — Lavatera cretica. — Medicago præcox. — Vicia littoralis. — Ferula glauca. — Aceras densiflora. — Ruscus Hypoglossum.

Cap Sépet. — Cistus crispus. — Lycium barbarum.

Tamaris. — Vicia atropurpurea. — Centaurea maculosa. — Euphorbia pubescens. — Triglochin maritimum.

La Seyne. — Pistacia lentisco-terebinthus De Saporta et Marion. — Cracca monanthos. — Erica scoparia. — Sonchus glaucescens. — Stachys maritima. — Serapias occultata.

Station de Toulon

Glacis, chemins couverts et fossés des remparts. — Ranunculus palustris.— Erodium Chium.— Astragalus pentaglottis. — Centaurea pullata. — C. calcitrapo-aspera. — Notobasis syriaca. — Roubieva multifida. — Urtica membranacea. — Cyperus olivaris. — Piptatherum paradoxum. — Crypsis aculeata. — Phalaris minor. — Glyceria narbonensis Timbal Lagrave. — G. distans.

Poudrière Milhau. — Suæda fruticosa.

Terrains vagues autour du coteau de Lagoubran et du fort Malbousquet. — Frankenia pulverulenta. — Paronychia argentea. — Xeranthemum cylindraceum *(sur la foi de Robert).* — Anacyclus clavatus. — Thrincia hispida. — Salvia viridis. — Stachys hirta.— Hermodactylus tuberosus *(sur la foi de Robert).* — Serrafalcus patulus. — Sphenopus Gouani.

Les Routes. — Medicago Tenoreana. — Podospermum decumbens. — Seriola æthnensis. — Parietaria lusitanica. — Andropogon distachyon. — Cheilanthes odora. — Asplenium Petrarchæ.

Les Pomets.— Anemone coccinea Jordan.— Silene saxifraga. — Opoponax Chironium. — Ceratonia siliqua. — Andropogon pubescens.

Baou de Quatro-Houros. — Brassica Robertiana. — Hesperis purpurascens Jordan. — Lavatera maritima. — Arenaria massiliensis (au sommet; *sur la foi de Robert*). — Ononis pubescens.— O. viscosa.— Galium rubidum Jordan.— Scabiosa stellata. — Centaurea sempervirens. — Jasonia glutinosa. — Hieracium Verloti Jord. — Phlomis Lychnitis. — Sideritis scordioides. — Narcissus dubius. — Gladiolus dubius Gussone. — Tulipa Clusiana (*sur la foi de Robert*). — Cynosurus elegans.— Psilurus nardoides. — Cheilanthes odora.

Sommet du Caoumé.— Alyssum spinosum.— Pinus sylvestris.

Le Revest.— Hypecoum procumbens.— Æthionema saxatile. — Cracca minor var. leiocarpon. — Medicago Tenoreana. — Lotus edulis. — Hippocrepis ciliata. — Hypericum tomentosum. — Cratægus ruscinonensis Grenier et Blanc. — Jasonia glutinosa. — Centaurea prætermissa Martin-Donos. – Senecio gallicus. — Colutea arborescens. — Sonchus tenerrimus. — Alkanna tinctoria. — Anarrhinum bellidifolium.— Anagallis tenella.— Allium nigrum. — Iris lutescens. – Cyperus olivaris. — Briza minor.

Dardennes.— Garidella nigellastrum (*sur la foi de Robert*).— Lavatera Olbia.— Solanum villosum.— Andropogon distachyon.

L'Hubac de Faron. — Delphinium Staphysagria. — Ranunculus saxatilis. — Brassica Robertiana. — Silene saxifraga. — Buplevrum telonense Grenier.— Colutea arborescens.— Scabiosa Gramuntia var. mollis Wild.—Taraxacum leucospermum Jordan (*sur la foi de M. Hanry*). — Microlonchus Clusii Spach. — Globularia nana.— Opoponax Chironium.— Allium pallens.— Tulipa Celsiana. — Hyacinthus provincialis (*sur la foi de Jordan*). — Aceras densiflora.—A. longibracteata.—Piptatherum paradoxum.

La Valette. — Silene muscipula. — Ruta montana. — Ceratonia siliqua. — Astragalus pentaglottis. — Ononis pubescens. — Anagyris fœtida. — Acanthus mollis. — Scilla hyacinthoides.

Alentours du fort d'Artigues. — Linum nodiflorum. — Scorpiurus sulcatus L. — Vicia atropurpurea. — Ridolfia segetum. — Phagnalon telonense Jordan. — Seriola æthnensis. — Lithospermum apulum. — Echium calycinum. — Lycium mediterraneum. — Psilurus nardoides.

Bords des chemins stratégiques de Faron. — Brassica Robertiana. — Alyssum spinosum. — Lavatera maritima. — Pistacia lentisca-terebinthus De Saporta et Marion. — Medicago disciformis. — M. Tenoreana. — M. coronata. — Hippocrepis ciliata. — Lens nigricans. — Vicia disperma. — Genista aspalathoides. — Buplevrum fruticescens. — Galium pusillum. — G. setaceum. — Taraxacum erythrospermum. — Jasonia glutinosa. — Picris pauciflora. — Convolvulus siculus. — Aristolochia Pistolochia. — Epipactis microphylla. — Tulipa Celsiana. — Narcissus dubius. — Allium moschatum. — Parietaria lusitanica. — Ceratonia siliqua. — Andropogon pubescens. — Ægilops macrochæta Shuttl. — Cheilanthes odora. — Asplenium Petrarchæ.

Quartier de Clairet. — Orobus saxatilis. — Linaria rubrifolia. — Picris Sprengeriana. — Andropogon distachyon. — A. gryllus *(sur la foi de Robert)*.

Environs du fort Rouge. — Garidella nigellastrum *(sur la foi de Robert)*. — Cratægus ruscinonensis Grenier et Blanc. — Specularia falcata. — Valerianella microcarpa. — Andropogon distachyon.

Le Polygone et la Grosse-Tour. — Lathyrus articulatus.

— Asteriscus maritimus. — Passerina hirsuta. — Polygonum Roberti *(sur la foi de Robert)*.— Allium subhirsutum *(sur la foi de Robert)*.

Quartier de l'Aigoutier et du ruisseau des Amoureux.— Œnanthe pimpinelloides. — Juncus lagenarius. — Crypsis schœnoides.

Falaises et coteaux de Lamalgue et des Améniers. — Cerastium aggregatum.— Linum nodiflorum.— Silene inaperta. — Lathyrus articulatus. — L. angulatus. — Vicia disperma. — Medicago scutellata. — Pimpinella peregrina. — Scabiosa atro-purpurea L. — Tanacetum annuum. — Picris Sprengeriana. — Cota altissima.

Cap Brun. — Garidella nigellastrum.— Glaucium Grenierianum Shuttleworth. — Matthiola incana. — Linum nodiflorum. — L. ambiguum Jordan. — Lotus edulis. — Medicago turbinata. — Anthyllis Barba-Jovis. — Ridolfia segetum. — Valerianella microcarpa.— Allium acutiflorum.— Ægilops macrochœta Shuttl.

Vieux fort de Sainte-Marguerite. — Anagyris fœtida. — Lavatera maritima.— Matthiola incana.— Sonchus glaucescens. — Monotropa hypopithys. — Euphorbia dendroides.

Coteaux de Sainte-Marguerite et du Pin de Galle. — Helianthemum Toberaria. — Adenocarpus grandiflorus.— Ulex parviflorus (1). — Lathyrus purpureus Desf. — Genista candi-

(1) En vertu de la maxime *Cuique suum*, nous signalons un déni de justice dans la « Flore de France » de Grenier et Godron, qui cite à tort *Ulex parviflorus*, *Seseli tortuosum*, *Kentrophyllum cæruleum*, *Euphorbia dendroides* à l'île Sainte-Marguerite près de Cannes, où ces plantes ne se trouvent pas davantage qu'*Anthyllis cytisoides* ; ce dernier arbrisseau, mentionné par erreur à Sainte-Marguerite près de Toulon, manque aux Alpes-Maritimes comme au Var.

cans. — Astragalus pentaglottis. — Vicia disperma. - Brignolia pastinacæfolia Bert. – Bifora testiculata. — Seseli tortuosum. — Valerianella echinata. — Kentrophyllum cæruleum — Salvia viridis. — Linaria chalepensis. — Ophrys Bertoloni. — Carex œdipostyla Duval-Jouve. — Gastridium scabrum. — Melica major.

Station de la Garde

Ruines du chateau. — Echium calycinum. — Onopordon illyricum. — Stipa tortilis.

Plaine de la Foux et du Pradet.— Thalictrum mediterraneum Jordan. — Ranunculus ophioglossifolius. — Papaver setigerum.— Lupinus varius. — Medicago aculeata. - M. lappacea. — M. scutellata. — Erodium Botrys. — Cota altissima. — Kentrophyllum cæruleum. — Cephalaria transylvanica. — Kerneria bipinnata *(sur la foi de Robert)*. — Tanacetum annuum. — Convulvulus tomentosus. — Polygonum arenarium. — P. serrulatum. — Tulipa præcox. — Bellevalia romana. — B. trifoliata. — Romulea Columnæ. — Alisma ranunculoides. — Allium polyanthum. — A. descendens. — Serapias occultata. — Briza minor. — Gastridium scabrum.

La Garonne. — Ononis viscosa. — Lotus edulis. — Ulex parviflorus. — Astragalus sesameus *(sur la foi de Robert)*. — A. pentaglottis. — Bifora testiculata. — Buplevrum glaucum. — Orlaya maritima. — Daucus gummifer. — Senecio crassifolius. — Zacintha verrucosa. — Passerina hirsuta. — Statice minuta. Allium acutiflorum. — Serapias cordigera. — Carex olbiensis Jordan.

Station de la Farlède

La Farlède. — Anemone rosea Hanry. — Ranunculus ophioglossifolius. – Delphinium Staphysagria. — Silene muscipula. — Hypericum tomentosum. — Paliurus australis. — Ononis pubescens. — Astragalus pentaglottis. — Melilotus permixta Jord. – Vicia villosa var. glabrescens Loret, *in litteris*. — Ervum pubescens. — Seseli tortuosum. – Scabiosa stellata. — Phagnalon telonense Jordan. — Tanacetum annuum. — Picris pauciflora. — Linaria crinita Mabille. — Phelipæa albiflora (parasite du *Lycopersicum esculentum*). — Acanthus mollis. — Aceras longibracteata. — Andropogon hirtum. — A. distachyon. Gastridium scabrum. – Phleum tenue. — Briza minor. — Gaudinia filiformis Albert.

Le Coudon. – Delphinium Staphysagria. — Brassica Robertiana. - Alyssum spinosum. – Mœrhingia pentandra. – Lavatera maritima. — Anagyris fœtida. — Astragalus epiglottis. — Melilotus neapolitana.— M. elegans. - Medicago coronata. – Pisum elatius. — Lens nigricans. – Rosa scandens Mill. – R. prostrata DC. — Opoponax Chironium. — Seseli tortuosum. — Cota tinctoria. — Centaurea intybacea. — Taraxacum erythrospermum. – T. leucospermum Jordan (*fide Jordano*). – Scorzonera glastifolia. – Euphorbia flavicoma. – Aristolochia Pistolochia. — Tulipa sylvestris var. australis Loret et Barrandon.— Asphodelus olbiensis Jordan. – Iris chamæiris. - Crocus versicolor. — Narcissus dubius. – Orchis olbiensis. — Aceras longibracteata. – Melica major. - M. nebrodensis.— Cynosurus elegans.

Touris. — Dianthus longicauli-liburnicus Albert. — Anagyris

fœtida. – Orobus canescens. Opoponax Chironium. — Valerianella echinata. — Asteriscus aquaticus. – Geropogon glabrum. — Lactuca ramosissima. — Leontodon Villarsii. — Specularia falcata. — Phlomis Herba-venti. — Euphorbia flavicoma. — Aristolochia Pistolochia. — Crocus versicolor. — Ægilops macrochœta Shuttl.

Station de Solliès-Pont

Solliès-Pont. — Ranunculus chærophylloides Jordan. — Erodium Botrys. — Medicago turbinata. — Astragalus pentaglottis. — Chrysanthemum Myconis. — Filago eriocephala. — Tolpis virgata. — Erythræa grandiflora Biv. — Linaria chalepensis. — Andropogon hirtum. — Gastridium scabrum.

Solliès-Ville. — Medicago apiculata var. discoidea Albert. — Aceras longibracteata. — Gaudinia filiformis Albert.

Solliès-Toucas. — Ranunculus saxatilis. — Helianthemum pilosum. — Lavatera Olbia. — Ononis viscosa. — Vicia amphicarpa. — V. narbonensis. — V. atropurpurea. — Pisum elatius. — Ervum pubescens. — Lens nigricans. — Lathyrus stans Vis. — Hippocrepis ciliata. — Coronilla extensa Jordan. — Potentilla recta. — Buplevrum australe. — Pimpinella peregrina. — Opoponax Chironium. — Valerianella microcarpa. — V. echinata. — Scabiosa stellata. — Picnomon Acarna. — Geropogon glabrum. — Tragopogon stenophyllus. — Picris pauciflora. — Cichorium Intybus var. glabratum. — Zacintha verrucosa. — Specularia falcata. — Linaria chalepensis. — L. crinita Mabille. — Anchusa undulata. — Verbascum Chaixii. — Passerina Thymelæa. —

Aristolochia Pistolochia. — Orchis olbiensis Reuter. — Grammitis leptophylla. — Cheilanthes odora.

La Tourne. — Arabis auriculata. — A. muralis. — Iberis ciliata. — Arenaria modesta. — Silene saxifraga. — Hypericum tomentosum. — Seseli elatum. — Centaurea calcitrapo-aspera. — Picris pauciflora. — Zacintha verrucosa. — Linaria rubrifolia. — Armeria filicaulis Boissier. — Aristolochia longa. — Orchis fragrans. — Juncus striatus.

Morières. — Astragalus incanus. — Anthyllis montana. — Trifolium Cherleri. — T. diffusum *(sur la foi d'Auzende)*. — Geum sylvaticum. — Rubus australis Kern. — Cachrys lævigata. Buplevrum spinosum *(sur la foi d'Auzende)*. — Sempervivum montanum *(sur la foi d'Auzende)*. — Galium verticillatum. — Achillea Ageratum. — A. tomentosa et A. odorata *(sur la foi de Robert)*. — A. nobilis. — Centaurea melitensis. — Linaria origanifolia. — Primula suaveolens Bert. — Verbascum Chaixii. — Nepeta lanceolata. — Hyssopus officinalis. — Passerina Thymelæa. — Allium moschatum. — A. subhirsutum. — Echinaria capitata. — Agrostis elegans.

Montrieux. — Iberis saxatilis. — Dianthus hirtus. — Arenaria tetraquetra. — Polygala Chamæbuxus. — Coronilla extensa Jordan. — Ferula nodiflora. — Pimpinella Tragium. — Senecio calvescens Moris et de Notaris *(sur la foi de M. Hanry)*. — Tulipa Celsiana. — Orchis olbiensis Reuter. — O. tridentata. — Ophrys Philippi Grenier.

Station de Cuers

Cuers. — Astragalus purpureus. — Artemisia incanescens Jordan *(sur la foi d'Auzende)*.

Pierrefeu. — Anemone coccinea Jordan. — Ranunculus lanuginosus. — Rœmeria hybrida. — Sinapis dissecta Lag. — Dianthus velutinus. — Mœrhingia pentandra. — Geranium Perreymondii Huet et Schuttl. — Erodium Chium. — Malva microcarpa. — Ononis breviflora. O. viscosa. — O. pubescens. — Adenocarpus grandiflorus. — Hymenocarpus circinnata. — Medicago muricata. — Trifolium ligusticum. — Dorycnopsis Gerardi. — Astragalus sesameus. — Vicia olbiensis Schuttl. — Pimpinella peregrina. — Valerianella puberula. — Aster salignus. — Senecio lividus. — Filago eriocephala. — Centaurea rigidula Jordan. — Xanthium macrocarpum. — Ornithogalum paterfamilias. — Allium rotundum. Orchis saccata. — Andropogon gryllus. — Phleum asperum. — Panicum provinciale Huet et Chambeiron. — Psilurus nardoides. — Isoetes hystrix.

Station de la Crau-d'Hyères

La Crau. — Rœmeria hybrida. — Barbarea patula. — Diplotaxis Erucastrum. — Hypericum ciliatum. — Ruta montana. — Paliurus australis. — Medicago turbinata. — Pimpinella peregrina. — Falcaria Rivini. — Asperula lævigata. — Asteriscus aquaticus. — Achillea ligustica. — Xanthium macrocarpum. — Cerinthe strigosa Rchb. (C. aspera var. pallida Guss.). — Romulea ramiflora Ten. — Bellevalia romana. — B. trifoliata. — Phalaris paradoxa.

Massif du Fenouillet. — Ranunculus chærophylloides. — R. Canuti Cosson. — Papaver setigerum. — Mœrhingia pentandra. — Stellaria cupaniana Nym.— Lavatera maritima. — Hype-

ricum ciliatum. — Genista candicans. — G. linifolia. — Lupinus hirsutus. — Dorycnopsis Gerardi. — Medicago scutellata. — Trifolium ligusticum. — T. Bocconi. — Vicia disperma. — Lathyrus purpureus Desf. — Ervum pubescens. — Pisum elatius. — Geum sylvaticum. — Potentilla recta. — Bunium collinum Albert. — Galium divaricatum. — Asperula lævigata. — Valerianella truncata. — Senecio lividus. — Zacintha verrucosa. — Hieracium Nestleri Vill. — Convolvulus siculus. — Verbascum maiale DC. — Phelipæa Muteli (parasite du Romarin). — Allium triquetrum. — Ornithogalum nutans *(sur la foi de Robert)*. — Aceras densiflora. — Orchis Champagneuxii. — Serapias cordigera. — Carex œdipostyla Duval-Jouve. — C. olbiensis. Vulpia Michelii. — Asplenium obovatum Viv. — Grammitis leptophylla.

Station d'Hyères

CARQUEYRANNE. — Anemone Ventreana Hanry. — Glaucium corniculatum. — Genista linifolia. — Cracca Fontanesii Schuttl. — Ulex parviflorus. — Astragalus pentaglottis. — Ononis viscosa. — Lathyrus purpureus Desf. — Salvia viridis Desf. — Euphorbia dendroides. — Serapias occultata.

ROCHER DE SAINT-JEAN. — Convolvulus siculus.— Asplenium obovatum Viv.

VIEUX CHATEAU D'HYÈRES. — Ruta bracteosa. — Coronilla Valentina *(sur la foi de Moggridge)*. — Medicago scutellata. — Ferula nodiflora. — Acanthus mollis. — Euphorbia terracina. — Urtica membranacea. — Nothoscordium fragrans. — Ruscus Hypoglossum. — Lamarkia aurea.

PLAN DU PONT. — Ranunculus lanuginosus — Galium decipiens Jordan. — Tulipa sylvestris v. australis Loret et Barrandon. — Serapias occultata. — Carex olbiensis. — Polypodium cambricum.

PROPRIÉTÉ DE BEAUREGARD.— Malva microcarpa.— Melilotus permixta Jordan. — Specularia pentagonia. — Scabiosa ochroleuca. — Cotula aurea L.

Nous signalerons, en passant, un stat très original pour un certain nombre de plantes peu difficiles sur la profondeur de la couche de terre dans laquelle se cramponnent leurs racines : c'est le stipe des majestueux palmiers-dattiers aujourd'hui fort nombreux dans la ville d'Hyères et aux alentours. Les tourbillons de vent emportent jusqu'à leurs régimes terminaux la poussière des routes et celle-ci, s'accumulant entre les bases persistantes des feuilles du stipe, y forme des lits très minces sur lesquels se développent, parfois avec luxuriance, des phanérogames annuelles, bisannuelles ou vivaces comme le *Centranthus ruber*, voire même des végétaux ligneux, tels que le *Figuier*. Il y aurait là, pour un botaniste valétudinaire, matière à de curieuses observations : chaque année, on voit effectivement de nouvelles espèces, dont les graines ne sont pas toujours assez légères pour voltiger dans l'air, s'établir sur les troncs des Phœnix dactylifera, à plusieurs mètres au-dessus de la tête des promeneurs, et nous regrettons, pour notre part, que les loisirs nous aient fait défaut pour joindre ici un petit catalogue qui eût offert un intérêt au moins égal à celui de la *Florule des ruines du Conseil d'Etat* et de la *Florule des clochers et des toitures des églises de Poitiers*, récemment publiées.

Station de la Plage

La Plage. — Ranunculus Drouetii. — Matthiola sinuata. — Silene nicæensis.— Dianthus velutinus.— Trifolium ligusticum. — T. Cherleri. — Ononis mitissima. — Diotis candidissima. — Tolpis virgata. — Linaria græca. — L. cirrhosa. — Anagallis parviflora Salzmann. — Chlora serotina. — Stachys maritima. — Salsola Tragus. — Suæda splendens. — Euphorbia terracina. — Serapias occultata. — Ophrys atrata. — Corynephorus articulatus. — Panicum repens. — Scleropoa hemipoa.

Les Pesquiers ou Salins neufs. — Cistus monspeliensi-salviæfolius Loret.— Frankenia lævis. — Reseda suffruticulosa. — Lavatera cretica. — Cerastium aggregatum. — Hypericum australe. — Polygala monspeliaca. — Ononis Cherleri. — O. ramosissima *(sur la foi d'Auzende)*. — Melilotus messanensis.— Peplis erecta. — Orlaya maritima. — Buplevrum fruticescens. — Pulicaria sicula. — Diotis candidissima. — Erythræa latifolia. — Cressa cretica. — Euphorbia terracina. — Quercus Auzendi. — Panicum repens. — Erianthus Ravennæ. — Phleum arenarium. — Hordeum pseudo-murinum Topp.— Aira ambigua.— Festuca interrupta.

Isthmes oriental et occidental de Giens. — Thalictrum mediterraneum Jord. —Mathiola tricuspidata. – Cistus monspeliensi-salviæfolius Loret. — Reseda suffruticulosa. — Frankenia lævis. — Silene nicæensis. — Erodium laciniatum. — Trifolium Cherleri. — Anacyclus clavatus.— Diotis candidissima.— Filago tenuifolia Presl. — F. eriocephala. — Lobelia Laurentii. — Anagallis parviflora Salzmann.— Orobanche fuliginosa (parasite

du *Senecio Cineraria).* — O. crinita (parasite du *Lotus Allionii; sur la foi d'Auzende).* — Iris spuria. — Gladiolus illyricus. — Scleropoa hemipoa.

Presqu'île de Giens.— Cracca Bertoloni.— Lupinus hirsutus. — Senecio lividus.— Chrysanthemum Myconis.— Filago eriocephala. — F. tenuifolia Presl. — Tolpis virgata. — Anagallis Monelli L. (ainsi nommée dans le catalogue de M. Huet; ce doit être *A. verticillata).* — Linaria græca. — Statice virgata. — Euphorbia dendroides. — Aristolochia rotunda. — Romulea ramiflora Tenore. — Narcissus patulus. — Serapias occultata.— Plantago Bellardi. — Corynephorus articulatus — Melica major.

Aux trois îles d'Hyères. — Papaver setigerum.— Matthiola sinuata. — Cistus crispus. — C. monspeliensi-salviæfolius Loret. — Helianthemum Tuberaria. — Sagina mediterranea. — Dianthus velutinus. — Lavatera Olbia. — Hypericum ciliatum. — H. australe. — Genista linifolia. — G. candicans. — Lupinus hirsutus. — Anthyllis Barba-Jovis. — Ononis mitissima. — Melilotus elegans. — Lotus edulis. — L. decumbens. — Vicia atropurpurea type et forme *perennis.* — Lathyrus articulatus. — Psoralea plumosa.— Paronychia cymosa *(sur la foi de Loiseleur et de Grenier et Godron).* — Sedum rubens. — S. cœspitosum. — Daucus siculus.— D. gummifer.— Ferula nodiflora.— Galium divaricatum.— Senecio lividus *(sur la foi de Grenier et Godron).* — S. crassifolius. — Filago eriocephala. — F. tenuifolia Presl. — Cirsium crinitum. — Centaurea melitensis. — Tolpis virgata. — Crepis leontodontoides. — Sonchus glaucescens. — Seriola æthnensis *(sur la foi de M. Hanry).* — Anchusa officinalis. — Laurentia Michelii. — Linaria cirrhosa. — Orobanche crinita

(parasite du *Lotus Allionii; sur la foi d'Auzende).* — Phelipæa olbiensis (parasite de l'*Helichrysum Stæchas).*— P. lavandulacea *(sur la foi d'Auzende).* — Stachys hirta *(sur la foi de Grenier et Godron).* — Euphorbia olbiensis Schuttl. — Statice minuta. — Serapias occultata.— Psamma australis Mabille.— Aira elegans et variétés. — Vulpia Michelii. — Dactylis hispanica. — Andropogon hirtum *(sur la foi de M. Hanry).*— Grammitis leptophylla. — Cheilanthes odora *(sur la foi de M. Hanry).*

SPÉCIALEMENT A L'ILE DE PORQUEROLLES. — Delphinium Requienii. — Sinapis dissecta Lag. — Barbarea australis Jord. — Malcomia parviflora. — Frankenia lævis. — Silene Salzmanni. — Erodium Chium. — E. Botrys. — Rhamnus Alaternus v. porquerollensis Shuttl. — Lotus sericeus. — L. parviflorus. — Trifolium ligusticum. — T. suffocatum. — Vicia pinetorum Schuttl. — V. olbiensis Schuttl. — V. pedunculata Shuttl. — Vicia littoralis. — Cracca elegantissima Shuttl. — Paronychia argentea.— Mesembryanthemum nodiflorum *(sur la foi de M. l'abbé Ollivier).* — Galium minutulum. — Anthemis maritima *(sur la foi de M. l'abbé Ollivier).*— Erica scoparia.— Cressa cretica.— Nonnea lutea. — Phelipæa Muteli. — Orobanche fuliginosa (parasite du *Senecio Cineraria).*— O. pubescens (parasite du *Crepis bulbosa; sur la foi de M. l'abbé Ollivier).* — Stachys italica Mill. *(sur la foi de M. l'abbé Ollivier).* — Ajuga pseudo-Iva Rob. et Cast. — Teucrium Marum *(sur la foi de M. l'abbé Ollivier).* — Passerina hirsuta. — Aristolochia rotunda. — Polygonum Roberti *(sur la foi de MM. Hanry et l'abbé Ollivier).* — Allium acutiflorum. — Asphodelus microcarpus. — Narcissus patulus. - Aceras densiflora. — Serapias neglecta *(sur la foi de M. l'abbé Ollivier).* —

Carex œdipostyla Duval-Jouve. — Polypogon subspathaceum. — Phragmites gigantea *(sur la foi de M. l'abbé Ollivier)*. — Briza minor. — Melica major. — Festuca interrupta. — Asplenium obovatum Viv.

Spécialement a l'Île de Portcroz. — Biserrula Pelecinus. — Sedum stellatum. — Omphalodes linifolia. — Teucrium Marum. — Euphorbia dendroides. — Asphodelus olbiensis Jord. — A. Chambeironi Jord. — Asplenium lanceolatum.

Spécialement a l'île du Levant. — Biserrula Pelecinus. — Galium minutulum. — Chamæpeuce Casabonæ. — Andryala undulata Presl. *(sur la foi de Muller)*. — Specularia falcata. — Mentha tomentosa Smith. – Ajuga pseudo-Iva Rob. et Cast. — Teucrium massiliense. — T. Marum. — Erythræa nana Schuttl. — Vincetoxicum micranthum Schuttl. — Passerina Tarton-raira. — Euphorbia dendroides. — Asplenium lanceolatum. — A. marinum *(sur la foi d'Auzende et de M. Hanry qui le cite à la tour du Titan)*.

Station des Salins-d'Hyères

Le Ceinturon. — Ranunculus cordigerus. — R. trilobus. — Sagina densa. — Silene nicæensis. — Dianthus velutinus. — Erodium laciniatum. – Melilotus messanensis. – Vicia villosa. — Pulicaria sicula. – Pinardia coronaria et var. bicolor. — Xanthium italicum Moretti. — Anagallis parviflora Salzmann. — Myosotis urceolaris Shuttl. Linaria græca. — L. crinita Mabille. — Euphorbia terracina. – Suæda splendens. – Allium descendens. – Iris spuria. — Ophrys atrata Lindl. — Scirpus

Rothii. — Cyperus schœnoides. — Lepturus filiformis. — Sphænopus Gouani.

Les Vieux Salins et la Londe. — Anemone palmata. — Diplotaxis Erucastrum. — Malcomia parviflora. — Sagina densa. — Cerastium octandrum. — Spergularia Saratoi Lebel *(fide Sarato)*. — Silene Loiseleurii. — Erodium Botrys. — E. arenarium. — Polygala nicæensis. — Lavatera cretica. — Hypericum australe. — Lupinus reticulatus. — Biserrula Pelecinus. — Cracca villosa. — Lathyrus hirsutus. — Paronychia echinata. — Chrysanthemum Myconis. — Filago tenuifolia Presl. — Xanthium italicum. — Linaria græca. — Plantago Bellardi. — P. erubescens Shuttl. — Rumex densiflorus Meisn. — Euphorbia terracina. — E. biumbellata. — Romulea ramiflora Tenore. — Serapias neglecta De Notaris. — S. occultata. — Ophrys lutea. — Juncus bicephalus. — J. foliosus Desf. — Carex punctata. — Sphænopus Gouani. — Corynephorus articulatus. — Æluropus littoralis. — Glyceria convoluta. — G. festucæformis. — G. tenuifolia. — Agropyrum scirpeum. — Isoetes hystrix.

Vallée du Pansard. — Paronychia cymosa. — Linaria græca. — Vincetoxicum stenolobum Shuttl. — Ampelodesmos tenax.

Station de Bormes

Bormes. — Anemone palmata. — Ranunculus chærophylloides Jord. — Delphinium Staphysagria. — Hesperis purpurascens Jord. — Barbarea patula. — Biscutella hispida. — Viola nemausensis Jord. — Silene Loiseleurii. — Spergula pentandra. — Erodium Botrys. — Lupinus reticulatus. — L. cryptanthus Shuttl. — Biserrula Pelecinus. — Galium rubidum. — Valerianella

puberula.—Convolvulus siculus.—Echium creticum.—Myosotis congesta Shuttl. — Orobanche carotæ. — Armeria bupleuroides. — Mercurialis ambigua. — Allium triqùetrum. — Ruscus Hypoglossum. — Serapias neglecta De Notaris. — Orchis Hanrici. — Anthoxanthum australe. — Lamarckia aurea. — Andropogon pubescens. — Cheilanthes odora.

Léoubes. — Cistus crispus. — Cracca villosa. — Chlora serotina. — Isolepis Savii.

Brégançon. — Psoralea plumosa. — Daucus Bocconi. — Galium minutulum. — Senecio fœniculaceus DC.

Station du Lavandou

Le Lavandou. — Malcomia parviflora. – Silene Loiseleurii. — Biserrula Pelecinus. — Pisum elatius. — Centaurea pseudosphærocephala Shuttl. — Corrigiola telephifolia. — Senecio lividus.— Allium triquetrum.— Serapias occultata.— Lamarckia aurea.— Melica major.— Asplenium lanceolatum.— Cheilanthes odora.

En clôturant notre *Coup d'œil*, nous devons à la vérité de dire que la flore des environs immédiats de Toulon et d'Hyères ne compte pas, vraisemblablement, les espèces suivantes que divers auteurs lui prêtent dans leurs citations; du moins, il ne subsiste pour nous, à l'appui, aucune preuve authentique :

Biscutella auriculata.— Cistus Ledon.— Helianthemum lavandulæfolium.— Polygala comosa.— Silene conoidea.— Holosteum umbellatum. — Malachium aquaticum. — Malope malacoides.— Hypericum hyssopifolium. — Lupinus angustifolius. — Astragalus Glaux. — A. Stella. — Anthyllis cytisoides. — Ononis variegata. — Medicago tornata Willd. — M. laciniata. — Securigera Coronilla. — Lythrum Græfferi. — Bellium bellidioides.— Carduus carlinæfolius.— Artemisia camphorata.— A. paniculata Lmk. — Convolvulus lineatus. — Echium maritimum. — Antirrhinum sempervirens. — Digitalis lutea. — Scrophularia ramosissima.— Lavandula multifida L.— Micromeria græca.— Teucrium scordioides.— Statice bellidifolia.— S. Girardiana.— S. duriuscula. — Euphorbia aleppica. — Quercus Fontanesii. — Allium flavum. — Asphodelus fistulosus. — Pancratium parviflorum.— Gladiolus illyricus.— Ophrys bombiliflora.— Nigritella angustifolia. — Aira Lenzei Lois. — ***Etc.***

Nous considérons, en outre, comme non spontanées, c'est-à-dire échappées çà et là des cultures d'agrément ou industrielles, les plantes qui suivent

(quelques-unes tendent à se naturaliser de plus en plus, soit par drageons, soit en se resemant d'elles-mêmes) :

Anemone fulgens Gay. — Cheiranthus Cheiri. — Hesperis matronalis. — Matthiola annua. — Berberis vulgaris. — Lychnis Cœli-rosa. — Pelargonium capitatum Ait. — Oxalis lybica. — O. cernua. — Hypericum hircinum. — Abutilon Avicennæ. — Lupinus termis. — L. varius. — Lathyrus tingitanus. — Coronilla glauca. — Glycyrrhiza glabra. — Scorpiurus vermiculata. — Cotoneaster Pyracantha. — Punica Granatum. — Rubia tinctorum. — Santolina viridis. — Bidens frondosa L. — Calendula bicolor Raf. — Petasites fragrans. — Artemisia arborescens. — Convolvulus tricolor. — Datura Stramonium. — Linaria triphylla. — Antirrhinum calycinum Vent. — Phlomis fruticosa. — Statice sinuata. — Nerium Oleander. — Eleagnus angustifolius. — Arum Dracunculus. — Amaranthus lœtus Willd. — Iris florentina. — Agraphis nutans Link. — Narcissus pseudo-Narcissus. — N. major. — N. radiiflorus Salisb. — N. Jonquilla. — N. odorus. — N. crysanthus. — N. subalbidus. — N. aureus. — N. niveus. — N. polyanthos. — Scilla amœna. — S. maritima L. — S. undulata Desf. — Ornithogalum arabicum. — Sternbergia lutea. — Avena orientalis. — *Etc.*

Enfin, les espèces ci-après, sans qu'on puisse souvent s'expliquer leur origine à Hyères ou à Toulon (peut-être quelques-unes sont-elles indigènes?), se présentent dans des conditions si anomales d'habitat

et de stat, d'apparition intermittente (plusieurs devenues introuvables pendant une série d'années réapparaissent si le terrain est remué), que nous croyons, sauf plus ample examen, devoir les classer comme adventices :

Alyssum incanum L. — Senebiera pinnatifida DC. — Silene dichotoma Ehr. — Cistus halimifolius L. — Spergularia salsuginea Fenzl. — Lavatera trimestris L. — Malva flexuosa Horn. — M. althæoides Cav. — M. mauritiana L. — Medicago ciliaris Wild. — M. elegans Jacq. — M. Soleirolii Duby. — Melilotus italica Lmk. — Trifolium sphærocephalum Desf. — T. supinum Savi. — T. alexandrinum L. — T. phleoides Pourr. — T. spumosum L. — T. isthmocarpum Brot. — Vicia bœtica. — Orobus atropurpureus Desf. — Centaurea furcata Desf. (C. nicæensis All.?). — Linaria reflexa Desf. — Salvia verticillata L. — Celsia cretica L. — C. glandulosa Bouché. — Gomphocarpus fruticosus L.— Anagallis platyphylla Baudo.— Chenopodium ambrosioides L. — Panicum eruciforme S. et S.— Ægilops ventricosa Tausch. Stipa tenacissima L. — *Etc.*

LES

PREMIERS ÉVÊQUES DE FRÉJUS

PAR

L'ABBÉ H. ESPITALIER

PRÊTRE DU DIOCÈSE DE FRÉJUS, CURÉ DU PUGET-SUR-ARGENS

CHAPITRE I

L'ANTIQUITÉ DU SIÈGE DE FRÉJUS

SOMMAIRE. — La Provence et le diocèse évangélisés au Ier siècle. — Les apôtres et leurs disciples passent par Fréjus. — Saint Trophime, évêque d'Arles, est le fondateur probable du siége de Fréjus.

Nous ne pouvons nous appuyer que sur de sérieuses conjectures, pour établir la haute antiquité du siège de Fréjus. Les richesses de nos archives ont disparu, les documents publics nous font défaut; seules, notre histoire diocésaine et l'histoire générale de l'Eglise peuvent nous donner quelques indications précieuses qui nous aideront à jeter un peu de lumière sur cette question.

Le temps n'est plus où une école sceptique et rageuse retardait

de deux siècles l'évangélisation de la Gaule. C'est aujourd'hui un fait incontestablement acquis à l'histoire, que notre chère patrie fut éclairée du flambeau de la foi, dès le premier siècle de l'Eglise.

Peu d'années après l'Ascension du Sauveur, Lazare, ses deux sœurs, Marthe et Madeleine, et quelques autres disciples vinrent aborder à Marseille et jetèrent dans cette ville et les environs les premières semences de la foi. Le zèle de ces apôtres ou d'autres hommes apostoliques, restés inconnus, s'étendit même si loin, que des documents dignes de foi nous montrent à cette époque des chrétiens presque aux portes de Fréjus.

Pignans, *castra Pinorum*, qui a toujours fait partie de notre diocèse, s'honore d'avoir été évangélisé par une des servantes de sainte Marie-Madeleine, la B. Nymphe (1); Tourves, l'ancienne *Turris*, possède le corps de son premier apôtre, saint Probace, l'un des soixante-et-douze disciples du Sauveur (2), et les actes de saint Tropez, officier de l'empereur Néron, nous disent que le corps de ce saint martyr, décapité à Pise, ayant été jeté dans une barque, aborda au golfe Sambracitain, au lieu où s'élève aujourd'hui la ville de Saint-Tropez et y fut recueilli par des chrétiens (3).

Or, si le christianisme avait déjà recruté de nombreux disciples dans de si petites bourgades et des stations maritimes de si peu

(1) Voir le *Culte de Marie à Pignans*, par le Solitaire de la Montagne. (M. Bormes, curé archiprêtre de Fréjus)

(2) *L'Apostolat de saint Probace à l'ancienne Turris*, par M. l'abbé Blanc, vicaire à Saint-Louis à Toulon, aujourd'hui vicaire général.

(3) Notre *Vie de saint Tropez* et la légende du bréviaire au 17 mai.

d'importance, comment croire qu'une ville de quarante mille âmes, comme était Fréjus, n'ait pas tenté le zèle des nombreux apôtres qui déjà à cette époque évangélisaient nos contrées?

D'ailleurs, Fréjus n'était pas un lieu inaccessible, ni une ville perdue dans l'intérieur des terres; c'était, au contraire, un port vaste et sûr et une station de premier ordre placée sur la voie aurélienne, que les voyageurs venant de l'Italie dans le midi des Gaules, soit par terre, soit par mer, ne pouvaient éviter (1).

Or, ils furent nombreux les messagers de la bonne nouvelle, qui, à cette époque, durent s'arrêter à Fréjus. En l'an 37, saint Jacques part pour l'Espagne où il prêche le premier l'Evangile (2). Vingt-cinq ans après, en l'an 62, saint Paul suit le même itinéraire (3). S'il n'est pas certain que ces deux apôtres aient fait un court séjour à Fréjus, est-il certain qu'ils ne s'y soient pas arrêtés?

Mais, avant le passage de l'apôtre et après celui de saint Jacques, voici une pléiade d'hommes apostoliques qui reçoivent

(1) La flotte de Fréjus et celle de Misène, dit le comte de Champagny (*les Césars*, t. III, § 1er), parcouraient incessamment la Méditerranée, portant à l'Espagne ou à la Syrie les ordres ou les envoyés de César, et aussi (pouvons-nous ajouter, avec M. Vigouroux qui le cite dans le *Manuel Biblique*, t. I, p. 548, note) les messagers de l'Evangile.

(2) La tradition du voyage de saint Jacques en Espagne a été confirmée par Léon XIII, dans l'Encyclique *Deus omnipotens*, du 1er nov. 1884, accordant un jubilé universel cause de la découverte des reliques de cet apôtre à Compostelle. Pour la date de ce voyage, voir Cornelius et Lapide, t. XVIII, p. 2. *Chronologie des actes des apôtres*.

(3) Le voyage de saint Paul en Espagne est attesté par un grand nombre de Pères, parmi lesquels saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Grégoire-le-Grand, etc. Saint Jérôme dit qu'il fit le voyage par mer, mais il aurait pu quand même s'arrêter à Fréjus. Pour la date voir Cornel., id. p. 6.

de la bouche même de saint Pierre la mission d'évangéliser les Gaules. Trophime, l'un des soixante-et-douze disciples, les précède et va fonder l'église d'Arles. Après Trophime, viennent d'autres apôtres, à qui Pierre a désigné, comme il l'a fait pour Trophime, la ville et le territoire qu'ils doivent évangéliser. Paul doit établir son siège à Narbonne, Martial à Limoges, Austremoine dans l'Auvergne, Gatien à Tours, Saturnin à Toulouse, Valère à Trèves. A chacun de ces apôtres, Trophime compris, Pierre adjoignit plusieurs compagnons dont les noms sont restés inconnus (1).

Or, qui pourrait croire que cette phalange d'hommes apostoliques ait traversé Fréjus, soit individuellement, soit par groupes séparés, et qu'aucun d'eux n'ait eu la généreuse pensée d'y gagner quelques âmes à Jésus-Christ? Ce serait mal connaître le cœur d'un apôtre que de le supposer. N'avait-on pas vu déjà le diacre Philippe convertir l'eunuque de la reine Candace sur le chemin de Gaza? Et Pierre et Paul leurs gardes et leurs hôteliers? Pourquoi refuser ce même zèle aux apôtres des Gaules?

Il est possible que saint Jacques et saint Paul, pressés d'arriver au terme de leur lointain voyage, ne soient pas restés assez longtemps à Fréjus pour y fonder une église, mais les

(1) L'évangélisation de la Gaule par ces sept envoyés de saint Pierre, auxquels sont adjoints plusieurs compagnons, ne peut plus être mise en doute depuis la découverte d'un précieux manuscrit faite par le savant abbé Faillon à la Bibliothèque nationale, et surtout après le témoignage unanime des églises qui s'honorent d'avoir été fondées par ces hommes apostoliques. Voir *L'Apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*. Faillon, II, p. 373-374. Darras, *Histoire de l'Eglise*, t. V, p. 515-548. On place la mission de saint Trophime à l'an 48. (Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 475.

sept hommes apostoliques envoyés par saint Pierre pouvaient-ils, en entrant dans les Gaules, refuser de prêcher l'Evangile dans l'une des premières villes qu'ils rencontraient? Certes, une population de quarante mille âmes leur promettait une moisson assez belle; et qui sait s'ils ne laissèrent pas à Fréjus, pour féconder le sol où ils avaient jeté la première semence, un de ces compagnons que leur avait donnés saint Pierre et dont les noms, malheureusement, ne sont pas arrivés jusqu'à nous? (1)

Mais, parmi ces hommes apostoliques, il y en eut un pourtant qui, à défaut des autres, dut certainement, sinon prêcher lui-même l'Evangile à Fréjus, du moins y établir un évêque. Ce fut Trophime, qui avait été chargé par saint Pierre de fonder le siège épiscopal d'Arles et de veiller à la prédication de la foi chrétienne dans toute la contrée. Le zèle de saint Trophime est connu : l'impulsion qu'il donna au développement de la religion fut telle qu'il mérita d'être appelé plus tard par le pape saint Zozime, dans une cause célèbre : « La source d'où les ruisseaux de la foi se sont répandus dans toutes les Gaules. » (2).

Mais si le zèle de saint Trophime se répandit en dehors de la province où il avait placé son siège, pouvons-nous croire qu'il

(1) La supposition du passage de ces sept apôtres à Fréjus n'est pas gratuite. Elle est admise implicitement par l'abbé Darras, qui, dans son *Histoire de l'Eglise* (t. VI, p. 389), fait arriver ces envoyés de saint Pierre dans les Gaules par la voie aurélienne. Saint Probace dut aussi passer à Fréjus puisqu'il est dit dans ses actes qu'il arriva de Rome à Marseille en passant par les Alpes. (V. *l'Apostolat de saint Probace*, p. 79.) L'abbé Disdier fait aussi passer saint Denys l'aréopagite par Fréjus. *Recherches historiques sur saint Léonce*, p. 7).

(2) Lettre de saint Zozyme aux évêques des sept provinces des Gaules sur la préséance du siège d'Arles.

oublia les peuples de la Provence, au milieu desquels il vivait? Déjà, il est vrai, cette heureuse contrée avait reçu de Lazare et des autres disciples, la semence de la foi, mais la sanction du Saint-Siège manquait à ces premières conquêtes, et ce fut sans doute pour remplir cette haute mission que Trophime fut envoyé.

Mais ce qui est certain, c'est que Trophime en prenant possession du siège d'Arles recevait sous sa juridiction la Provence tout entière : ce fut l'origine de la suprématie de cette antique église, suprématie pour la conservation de laquelle les successeurs de saint Trophime ont lutté si longtemps. Ce titre de primat des Gaules donnait aux évêques d'Arles le droit de présider aux élections épiscopales, de créer de nouveaux sièges et de délivrer les lettres d'ordination. Aussi peut-on dire en toute vérité qu'il n'y a aucun des évêchés qui relevaient jadis de la métropole d'Arles, comme en releva longtemps l'évêché de Fréjus (1), qui ne doive faire remonter son origine à saint Trophime ou à un de ses successeurs.

Mais le siège de Fréjus est assurément un de ceux qui peuvent réclamer saint Trophime lui-même pour leur fondateur. On connaît, en effet, les prescriptions apostoliques sur l'institution des nouveaux sièges. Saint Paul disait à son disciple Tite d'établir un évêque dans toutes les villes qu'il évangéliserait (2). Saint Pierre, au dire du pape saint Clément, fit de cette règle l'objet d'une constitution apostolique (3).

(1) En 1059, Bertrand, évêque de Fréjus, prêta serment de fidélité à l'archevêque d'Arles.

(2) Ut constituas per civitates presbyteros (Tit. 1-5) des prêtres, c'est-à-dire des évêques (Cornel. à Lapide.

(3) Lettre insérée dans le corps du Droit canon. Décret Grat. dist. 80, l. 2.

C'est cette règle qui dut guider saint Trophime dans l'œuvre si importante de l'évangélisation de la Provence, et si Marseille et Aix avaient déjà leur évêque, pourquoi Fréjus, ville alors au moins aussi grande, à en juger par le nombre considérable de monuments dont elle n'offre plus que des ruines, n'aurait-il pas eu le sien? A quelle autre ville qu'à Fréjus Trophime pouvait-il envoyer un évêque, s'il voulait évangéliser le Sud-Est de la province qui lui était confiée? Nous savons aussi que la religion chrétienne était répandue, à la même époque, dans plusieurs bourgs des environs, or, il fallait à ces jeunes églises une tête, à ce troupeau dispersé un pasteur, et où placer cette tête, où envoyer ce pasteur, si ce n'est dans un centre populeux, dans une ville importante comme l'était Fréjus?

De plus, l'antiquité du siège de Fréjus nous est attestée par l'étendue qu'avait autrefois son diocèse. Car, c'est un fait incontestable, dans l'étude des antiquités ecclésiastiques, que les diocèses les plus étendus furent aussi les plus anciens : les canons disciplinaires des premiers siècles exigeaient, pour former un nouveau siège, l'assentiment de l'évêque dont le diocèse devait être démembré, et on comprend dès lors que l'évêque cessionnaire conservât le plus de paroisses qu'il pouvait. Or, de tous les diocèses qui jadis l'entouraient, celui de Fréjus était le plus étendu. N'est-ce pas là une preuve certaine de sa priorité d'origine? et puisque, dans cette hypothèse, les diocèses circonvoisins auraient été démembrés du diocèse primitif de Fréjus, n'est-il pas évident que le siège de Fréjus fut le premier siège épiscopal fondé dans ce coin fortuné de la Provence, où l'Evangile avait été prêché dès les temps apostoliques?

Dès lors, à moins d'admettre que saint Trophime, qui fut « comme la source d'où les ruisseaux de la foi se répandirent dans toutes les Gaules, » ait laissé toute cette contrée sans évêque, il est hors de doute que, à défaut d'autres, c'est à lui qu'il faut attribuer la fondation du siège épiscopal de Fréjus.

CHAPITRE II

ACCEPTUS

Sommaire. — La paix donnée à l'Église. — La calomnie volontaire d'Acceptus. — Le concile de Valence. — Lettre du concile au clergé et au peuple de Fréjus.

D'après ces conjectures, Fréjus aurait eu un évêque et une église florissante dès le premier siècle. Cette église se ressentit sans doute des ravages de la persécution, son siège épiscopal dut éprouver plusieurs veuvages, et les fidèles durent se dérober plus d'une fois par la fuite au glaive des persécuteurs. Comme toutes les autres églises, celle de Fréjus eut sans doute aussi ses martyrs, car comment éviter pendant trois siècles le fer sanglant de dix persécutions. Plusieurs fois, comme à Rome, ce cri sauvage : les chrétiens aux bêtes ! dut retentir dans l'enceinte de l'amphithéâtre, aussi, est-ce avec raison que l'historien Girardin vénère, dans le sol des arènes, une terre arrosée par le sang des premiers chrétiens (1).

(1) *Histoire de la ville et de l'église de Fréjus*, t. I, p. 67.

Mais enfin, la paix est donnée à l'Église. En 312, Constantin remporte sur Maxence, son compétiteur, une éclatante victoire : la croix triomphe, Constantin se convertit, le paganisme est terrassé. Alors l'Église sort des catacombes, les évêques remontent en paix sur leur siège, le nombre des chrétiens augmente chaque jour.

L'Église de Fréjus dut profiter de cette paix générale, mais son histoire demeure encore muette pendant plus d'un demi-siècle. Le nom des évêques qui relevèrent alors notre église de ses ruines, comme celui des évêques qui la fondèrent, nous est resté inconnu. Devant cet oubli des siècles, une seule chose nous console, dirons-nous avec notre illustre Joseph Antelmy, c'est qu'un jour, nous lirons ces noms écrits sur le livre de vie : car la ferveur, qui animait alors les fidèles, nous est une sûre garantie de la sainteté de ceux qu'on élevait aux honneurs de l'épiscopat (1).

Enfin, en 374, se produit un événement qui ouvre l'histoire religieuse de notre antique siège et nous donne un témoignage incontestable de sa prospérité.

Le clergé et les habitants de Fréjus venaient de nommer pour évêque un saint prêtre nommé Acceptus. Celui-ci, effrayé du fardeau dont on le menace, oppose un refus énergique ; mais ses protestations demeurent inutiles. Alors, il a recours à un acte héroïque d'humilité, comme on en vit se produire un grand nombre à cette époque glorieuse où, comme le dit Longueval (2),

(1) *Description du diocèse*, p. 390.

(2) *Histoire de l'Église Gallicane*, t. I, p. 384.

la crainte d'être élevé aux dignités écclésiastiques rendait souvent les fidèles plus ingénieux à faire paraître en eux de faux crimes, que l'ambition n'en rendit dans la suite quelques-uns artificieux à montrer de fausses vertus.

Acceptus se déclara donc coupable d'un crime énorme, espérant par cette calomnie volontaire éloigner de sa tête les honneurs de l'épiscopat. C'est ce que fera, quelques mois plus tard, saint Ambroise (1). Mais, tandis que les Milanais passèrent par dessus les résistances de celui qu'ils venaient d'acclamer, les Fréjusiens, au contraire, jugèrent prudent de soumettre cette affaire délicate à la décision des évêques de la province.

Sur ces entrefaites, en effet, au mois de juin, se tenait à Valence un concile composé de vingt et un évêques, venus de plusieurs points de la Gaule. C'étaient : Fœgade d'Agen, Florent de Vienne, Artémius d'Embrun, Emilien de Die, Britto de Trèves, Juste de Lyon, Rhodanius de Toulouse, Eorte d'Orléans, Constance d'Orange, Concorde d'Arles, Nicet de Valence, Vincent de Digne ; Eumène, Evode, Chreste, Paul, Anthère, Néotère, Urbain, Félix et Simplicius, tout autant d'évêques dont les sièges nous sont inconnus.

Ces prélats, soit qu'ils eussent appris déjà la calomnie volontaire d'Acceptus, soit qu'ils voulussent prendre une mesure générale, à cause des faits nombreux de ce genre qu'on leur avait

(1) Baronius cite ces deux faits d'humilité et dit que saint Ambroise traça la voie à l'élu de Fréjus. Mais c'est le contraire qu'il faut admettre, dit Antelmy, puisque le concile de Valence se tint au mois de juin et que l'ordination de saint Ambroise n'eut lieu qu'au mois de décembre suivant. (*De initiis*, p. 46.)

signalés (1), portèrent un canon, qui est le quatrième de leur assemblée, par lequel ils défendaient de promouvoir à l'épiscopat quiconque s'accuserait même faussement d'un crime, « parce que, disent-ils, s'ils ne sont pas coupables du crime dont ils s'accusent, ils le sont en s'accusant faussement de l'avoir commis. »

Les délégués de l'église de Fréjus arrivèrent à Valence, quand ce canon disciplinaire venait d'être porté. Ils exposent le but de leur ambassade ; leur métropolitain Concorde, archevêque d'Arles, plaide leur cause devant le concile, il fait l'éloge d'Acceptus, exalte sa prudence et son humilité, fait connaître les vœux du clergé et du peuple de Fréjus. Mais le concile ne pouvait se déjuger à un si court intervalle ; aussi les Pères de cette vénérable assemblée résolurent d'appliquer à Acceptus le canon qu'ils venaient à peine de promulguer. Les délégués de Fréjus retournèrent dans leur ville sans avoir eu gain de cause, et ils remirent à leurs compatriotes la lettre suivante, qui faisait connaître la décision du concile :

« A nos très-chers frères le clergé et le peuple de l'église de « Fréjus, Fœgade, Eumène, Florent, Artémius, Emilien, Britto, « Juste, Evode, Rhodane, Eorte, Chreste, Constance, Paul, « Concorde, Anthère, Néotère, Nicet, Urbain, Félix, Simplicien, « Vincent évêques, salut dans le Seigneur.

« Quoique notre bien-aimé frère Concorde nous ait dit, de la « personne du très-saint Acceptus, tout ce qui peut être dit d'un

(1) C'est l'opinion d'Antelmy (id. p. 45) que ce canon ne fut pas provoqué par la conduite d'Acceptus.

« homme prudent et chrétien, et qu'il nous ait fait connaître le « désir, où vous êtes tous, de l'appeler aux honneurs de l'épis- « copat. Cependant, comme le synode avait déjà décrété d'écarter « ces sortes d'ordinations qui ne peuvent avoir lieu sans scandale, « nous n'avons pu permettre pour un ce qui était refusé pour « les autres. Et quoique nous n'ignorassions point que plusieurs, « par respect et par crainte de l'Épiscopat qu'ils tremblent de « recevoir, se sont accusés faussement, (ce qui d'ailleurs est « une marque de sainteté) pour rejeter l'honneur qu'on leur « offrait, cependant, comme presque chacun est porté à juger « en mal et que la calomnie des ministres de Dieu fournit un « sujet continuel de disputes, le synode a arrêté que quiconque « s'accuserait d'un crime vrai ou faux, on y ajouterait foi, s'il « le confirme par son propre témoignage. C'est pourquoi, il a « été décrété qu'il fallait aussitôt éloigner de tels sujets d'une « dignité, qu'il convient de tenir à l'abri de tout scandale. » (1)

Cette lettre est un monument précieux élevé à la gloire de notre église. Car nous y voyons une preuve de plus, en faveur de l'antiquité de son siège, et le témoignage incontestable des vertus qui brillaient dans les rangs de son clergé.

Si Acceptus, en effet, avait été le premier évêque de Fréjus, son élection ne serait pas sortie des suffrages réunis du clergé et du peuple, puisque c'était aux évêques de la province, et non aux fidèles d'une ville, qu'appartenait le droit de créer un nouvel évêché et d'y nommer celui qui devait le premier l'occuper. Quel était aussi ce clergé, auquel s'adressent les Pères du concile de

(1) Voir les pièces justificatives I.

Valence, si ce n'est le conseil des prêtres, le chapitre primitif, que les saints canons donnaient à l'évêque, dans chaque cathédrale, et ce peuple, uni au clergé qui envoie ses députés à un concile, ne semble-t-il pas désigner l'immense majorité des habitants de Fréjus ? Or, si dès le IVe siècle, il y avait à Fréjus une église si florissante, n'est-il pas évident que, depuis plusieurs siècles, la foi y avait jeté des racines profondes et que son siège épiscopal remontait à une haute antiquité ?

Enfin, la conduite d'Acceptus, ses terreurs en présence de l'épiscopat, sa calomnie volontaire, la persistance du clergé et du peuple à le demander pour évêque, malgré sa prétendue indignité, tout cela nous donne une haute idée des vertus éminentes qui brillaient alors dans l'église de Fréjus. Car, s'il s'est trouvé un prêtre assez humble pour repousser au prix de sa réputation le premier siège de notre église, et si ses frères dans le sacerdoce l'ont jugé d'autant plus digne de cet honneur, qu'il le repoussait avec plus d'instance, c'est qu'il régnait parmi ces prêtres vénérables une mutuelle émulation de sainteté. Or, c'est là à notre avis, dirons-nous avec Antelmy, un brillant titre de gloire pour l'église de Fréjus (1).

(1) *De initiis*, p. 46.

CHAPITRE III

SAINT LÉONCE

Sommaire.— Quillinius ne fut pas évêque de Fréjus.— Il n'y a eu qu'un saint Léonce.— Sa naissance, son arrivée à Fréjus, son élection.— La fondation de Lérins. — Concessions faites par saint Léonce à saint Honorat. — Cassien dédie ses conférences à saint Léonce. — Lettres des papes saint Zozyme, saint Boniface et saint Célestin. — Le semi-pélagianisme. — Ni saint Léonce, ni les moines de Lérins n'en furent les partisans. — Zèle de saint Léonce. — Son apostolat en Germanie.— Son retour. — Il est nommé par saint Léon vicaire apostolique dans les Gaules. — Sa mort et son culte.

Après comme avant Acceptus, l'histoire garde encore le silence sur la succession de nos évêques, et plus d'un quart de siècle s'était écoulé, quand saint Léonce vint prendre possession du siège épiscopal, qu'il devait à jamais illustrer.

Antelmy et Girardin, et, à leur suite, tous ceux qui ont dressé la chronologie de nos pontifes, placent un certain Quillinius, après Acceptus. Mais rien n'est plus incertain que l'existence de cet évêque. Antelmy ne le nomme qu'en hésitant, car la question, dit-il, a besoin d'être mieux étudiée (1). Girardin avance que ce Quillinius, ou mieux Quinidius, dit-il, pourrait bien être ce saint évêque, nommé Quenis, qui est honoré dans quelques paroisses du diocèse (2). Mais l'hypothèse de Girardin est insoutenable,

(1) *De initiis*, p. 51.

(2) *Histoire de la ville et de l'église de Fréjus*, t. II, p. 32.

car ce saint Quenis ou Quinis, après s'être sanctifié dans la solitude de Renom, près de Camps (doyenné de Brignoles), passa quelques années à Lérins et fut appelé au siège épiscopal de Vaison. Il vécut même un siècle après l'époque où nous sommes arrivés. Le *Gallia Christiana* (1) dit à son tour que l'existence de ce Quillinius est contestée par un grand nombre d'auteurs, et Tillemont (2) ajoute, qu'il est fort incertain que le prédécesseur de saint Léonce ait été ce Cyllène ou Quinidius.

D'ailleurs, comme le fait remarquer l'abbé Disdier (3), le manuscrit de Lérins, sur lequel on se fonde, pour faire de Quillinius un évêque de Fréjus, n'est autre qu'un poëme provençal intitulé la *Vida de sant Honorat*, composé par Raymond Féraud (4), poëme qui ne mérite aucune créance, comme tous les poëmes dus à l'imagination de ce troubadour.

Or, dans ce roman, Raymond Féraud fait intervenir un évêque nommé Julien, nom dérivé de Quillinius, dont le P. Dufour, dans sa vie de saint Léonce (5), n'a pas manqué de s'emparer,

(1) t. I. p. 148.

(2) t. XII, p. 676.

(3) *Recherches historiques sur saint Léonce*, p. 14.

(4) Outre la vie de saint Honorat, Raymond Féraud a aussi composé en vers provençaux les vies de saint Léonce, de saint Armentaire et de saint Tropez : œuvres aujourd'hui perdues. Baronius disait de ce poëte qu'il avait un style de fer, recouvert de la rouille de l'ignorance. Antelmy (*De initiis*, p. 78) appelle ces œuvres des guenilles. Elles montrent dans leur auteur, dit-il, une grande dépravation du goût et provoquent au vomissement l'estomac de ceux qui les lisent.

(5) Le P. Louis Dufour, supérieur de la résidence des PP. Jésuites de Fréjus, publia, en 1636, un livre intitulé : *Saint Leontius, episcopus et martyr, suis Forojuliensibus restitutus*. Tillemont, t. XII, p. 469, apprécie ce livre en ces termes : On a aussi (de saint Léonce) une

afin de réunir en un seul livre tout ce qui pouvait égarer l'opinion et rendre méconnaissable la figure de notre Pontife. De plus, d'après Antelmy, ce Quillinius serait l'un des deux évêques provençaux, à qui plusieurs prélats africains envoyèrent la lettre de rétractation d'un certain moine, nommé Léporius, qui avait enseigné le Pélagianisme dans leurs diocèses. Mais cette lettre, tous les critiques sont d'accord pour la placer à une date postérieure à l'élévation de saint Léonce, sur le siège de Fréjus. Dès lors, l'argumentation d'Antelmy manque de base et ce Quillinius n'a pu se trouver à cette époque, sur le siège de notre église (1).

Il ne reste donc plus que la grande figure de saint Léonce, pour ouvrir d'une manière certaine la succession de nos pontifes.

Mais ici, les documents sont si rares, les nuages amoncelés par une fausse critique si épais, que l'épiscopat de notre glorieux patron a donné lieu à des erreurs bien graves : les traditions anciennes ont été altérées et la vérité historique a subi pendant plusieurs siècles une bien longue éclipse.

La tradition populaire, en effet, avait conservé le souvenir d'un évêque, massacré vers la fin du V[e] siècle par les barbares. De plus, certains faits historiques montraient sur le siège de notre église, avant comme après l'épiscopat de Théodore, un évêque du nom de Léonce. Or, au lieu de voir, dans cet évêque martyr, saint Ausile, au lieu surtout de reconnaître dans ce Léonce, qui apparait à deux époques différentes, le même pontife

vie mais toute nouvelle et qu'on juge plus digne des anathèmes de l'Eglise et du feu que de l'impression. On en voit un exemplaire, aux archives de l'évêché.

(1) Disdier, *Recherches historiques sur saint Léonce*, p. 14-15.

de retour dans son église, après avoir évangélisé les peuples de la Germanie, nos pères crurent avoir victorieusement résolu ces difficultés historiques, en admettant deux saints Léonce, et en décernant au second, la palme du martyre. Ils réunirent de plus sur sa tête plusieurs faits qui appartiennent soit à saint Léonce d'Arles, soit à saint Léonce de Bordeaux. Fréjus eut donc deux Léonce, comme Paris avait eu deux Denys, Lyon deux Eucher, Nole deux Paulin. Le martyrologe Gallican fixait même la fête de saint Léonce, confesseur, au 16 novembre, et celle de saint Léonce, martyr, au 1er décembre.

Mais ce qui rendait ces erreurs bien regrettables, c'est que la palme du martyre, au lieu de l'attribuer au second saint Léonce, imaginé pour les besoins d'une fausse critique, on la décernait, comme un nouveau titre de gloire, au patron du diocèse. L'autre Léonce même ne fut jamais fêté dans notre église.

L'introduction officielle de cette erreur, dans le culte de saint Léonce, remonte au XVe siècle. A cette époque, en 1495, le chapitre de la cathédrale ayant fait imprimer, pour la première fois, le bréviaire fréjusien, d'après un autre bréviaire manuscrit, adopta les erreurs qui commençaient à avoir cours dans le diocèse, et assigna au patron de la cathédrale l'office d'un évêque martyr. En 1678, Mgr de Clermont-Tonnerre ordonna l'impression du propre des saints du diocèse et Joseph Antelmy (1) composa,

(1) L'abbé Disdier (*Recherches hist.*, p. 173) attribue la rédaction de cette légende à Pierre Antelmy, mais c'est là, sans doute, une faute d'impression, puisque Pierre mourut en 1668. Joseph, au contraire, nous dit dans sa lettre aux Bollandistes sur sainte Maxime, datée de 1679, qu'il fut chargé par l'évêque et le clergé du diocèse de rédiger le propre des saints du diocèse.

pour y être insérée, une légende qui racontait la vie et le prétendu martyre de saint Léonce. Cette légende fut rééditée, en 1758, par Mgr Martin de Bellay.

Mais Antelmy et Girardin, qui n'avaient adopté le système des deux saint Léonce qu'après beaucoup d'hésitation et comme vaincus par une dure nécessité (1), ne purent jamais se résoudre, malgré l'office et la légende du bréviaire, à voir un martyr dans le patron du diocèse. Antelmy (2) semble même abandonner le second Léonce pour en supposer un troisième, auquel reviendrait la palme du martyre, et Girardin (3) prouve dans une thèse très-savante, que l'ami de saint Honorat fut toujours honoré sous le titre de confesseur, avant le XVe siècle.

Aussi peu à peu, un retour favorable se fit dans les esprits, et, après trois siècles d'erreur et de doute, la cause de saint Léonce était à jamais gagnée. En 1781, une nouvelle légende, ayant pour elle tous les caractères de la certitude historique, fut composée, par les soins de Mgr de Bausset, et insérée dans le bréviaire fréjusien. C'est cette légende que nous lisons encore. Depuis lors, la figure de saint Léonce, dégagée des ombres qui

(1) Y a-t-il un seul ou deux Léonce? se demande Antelmy. (*De initiis*, p. 106.) C'est là, répond-il, une question certainement difficile et compliquée; elle m'a tenu longtemps dans l'hésitation et le travail. Et maintenant encore, je ne puis me flatter d'avoir délié le nœud des difficultés, car de part et d'autre on ne trouve que doutes et conjectures. Girardin (*Hist. de Fréjus*, t. II, p. 75) dit que « sans la distinction entre deux Léonce, il y a des difficultés insurmontables dans l'histoire de cette église. » Nous verrons plus loin que ces difficultés s'expliquent par l'apostolat de saint Léonce en Germanie et son retour à Fréjus.

(2) *De initiis*, p. 110.

(3) *Hist. de Fréjus*, t. II, p. 40.

la couvraient, se montre à nos regards, dans tout l'éclat de la vérité (1).

Les écrits nombreux, qui amenèrent, il y a plus d'un siècle, cette réaction légitime, sont aujourd'hui perdus : mais ils ont été reconstitués, dans ces derniers temps, avec une patience à toute épreuve par feu M. l'abbé Disdier, une des gloires modernes de la ville et du diocèse de Fréjus. Dans un livre intitulé : *Recherches historiques sur saint Léonce*, que nous avons déjà plusieurs fois cité, et qui révèle dans son auteur la science d'un bénédictin et la logique d'un dialecticien consommé, l'abbé Disdier a étayé de preuves indiscutables la légende du Bréviaire (2).

C'est cette légende, composée en 1781, comme nous l'avons déjà dit, et approuvée depuis lors, plusieurs fois, par la Sacrée Congrégation des Rites, que nous nous proposons de suivre dans ce récit. L'abbé Disdier sera notre guide fidèle, dans le développement et les preuves qu'il nous faudra donner; nous serons heureux de le citer souvent, quelquefois même, ses expressions seront les nôtres. Ce sera fera revivre sa mémoire et lui rendre un tribut d'hommage bien mérité; s'il avait vécu, il n'aurait pas refusé à notre inexpérience le concours de ses lumières, et bien des erreurs, sans doute, auraient été évitées. Car nous nous souvenons des encouragements qu'il voulut bien nous donner, quand, jeune encore, nous livrâmes à la publicité la *Vie de saint Tropez*. Nous aurions voulu utiliser les nom-

(1) V. Disdier, *Rech. hist.*, p. 109 et suiv., les documents qui attestent que saint Léonce n'a été vénéré jusqu'au XVe siècle que sous le titre de confesseur.

(2) V. id., troisième partie, ch. II, III, IV.

breuses notes qu'il a laissées après lui, mais, malgré nos démarches réitérées auprès de ses héritiers, il nous a été impossible de les consulter.

Saint Léonce naquit à Nîmes, vers le milieu du IVe siècle, d'une famille riche et puissante. Il avait un frère, qui le précéda dans la voie des dignités ecclésiastiques et de la sainteté. C'était saint Castor, que la ville d'Apt s'honore d'avoir eu pour évêque (1). Cassien, en nous apprenant qu'il y avait entre les deux frères une sainte émulation, nous dit aussi que Castor était rempli de toutes les richesses spirituelles et avait acquis la perfection des vertus et de la science des saints (2).

« Léonce a dû participer à l'éducation libérale de son frère et subir surtout l'heureuse influence de ses exemples de sainteté : car saint Castor était l'aîné, du moins, il avait précédé son frère dans l'épiscopat, comme le prouve la lettre du pape saint Boniface, où il est nommé avant Léonce : il lui servit donc de modèle (3). »

Aussi aimons-nous à voir dans notre futur Pontife une âme déjà sainte, un esprit orné de toutes les connaissances intellectuelles que sa haute naissance demandait.

D'après un ancien légendaire cité par Antelmy, Léonce aurait quitté sa patrie après avoir distribué aux pauvres ou laissé à ses proches tout son patrimoine. Il arrive à Fréjus, s'y arrête quelques jours dans l'intention de poursuivre sa route, mais

(1) V. Antelmy, *De initiis*, p. 65 et suiv., les preuves de la parenté des deux saints évêques. Id. *Rech. hist.*. p. 20 et suiv. Id. *Saint Castor*, par M. Paul Terris, p. 18, note 1.

(2) Cassien, *Conférences*, 1re partie.

(3) *Rech. hist.* p. 23.

l'évêque de la ville est frappé de l'air de noblesse et de grandeur qui brille sur son visage, il admire surtout les vertus dont il donne autour de lui l'exemple et le reçoit au nombre des clercs de son église (1). Bientôt Léonce est élevé à la dignité sacerdotale et, à la mort de l'évêque, il est élu à sa place. Ainsi, comme on le récitait dans l'ancien office de notre saint pontife, de simple disciple, il devient le premier de son église : la mère se réjouit d'un tel fils, le fils devient la gloire de la mère. D'après Antelmy encore et l'ancien propre de 1678, l'élection de saint Léonce aurait été faite après une manifestation sensible de la volonté divine (2). C'est probable : car ces révélations surnaturelles se produisaient souvent aux premiers siècles, et Léonce était assez saint pour être désigné par le ciel lui-même aux suffrages du peuple et du clergé.

Le fait le plus certain et aussi le plus illustre de l'épiscopat de saint Léonce est la fondation du monastère de Lérins. On était à l'époque où, de toute part, les âmes ferventes se sentaient attirées vers la solitude, comme par un élan mystérieux. De la Thébaïde, où elle s'était montrée dans la force de son expansion et l'éclat de sa beauté, la vie monastique avait gagné les Gaules. Déjà saint Martin avait fondé à Ligugé le premier monastère connu (3). La vie religieuse florissait aux îles Sthœcades (îles d'Hyères), et l'époque approchait où Cassien allait réunir à Marseille, sur le tombeau de saint Victor, près de cinq mille moines.

(1) *De initiis*, p. 70.
(2) Id. p. 71.
(3) En 360.

Grâce au zèle et à l'influence de saint Léonce, le diocèse de Fréjus devait bientôt donner au monde un spectacle non moins merveilleux.

De retour des côtes du Péloponèse, où il était allé s'édifier au spectacle des austérités que des milliers de moines y pratiquaient, Honorat, jeune praticien nouvellement converti, vint à Fréjus auprès de saint Léonce.

Ce fervent anachorète connaissait-il déjà notre saint évêque ou fut-il attiré auprès de lui, par la renommée de ses vertus? C'est un point sur lequel les historiens ne sont pas d'accord.

Antelmy (1) regarde comme certains les liens qui, depuis plusieurs années, unisssaient ces deux âmes d'élite. Léonce et Honorat seraient même partis ensemble de leur pays natal (2), et après s'être communiqué mutuellement leur projet, ils seraient allés, Honorat en Orient, et Léonce à Fréjus. Plus tard, continue Antelmy, l'éclat jeté par saint Léonce sur le siège de notre église ayant dépassé les limites du diocèse, excita même l'admiration des étrangers. La Gaule et l'Italie étaient déjà pleines du bruit de son nom, lorsque Honorat, revenant du Péloponèse, s'arrêta en Toscane. Là, il apprit l'élévation de Léonce à l'épiscopat, il entendit parler des prodiges de vertu dont il donnait l'exemple, et il résolut d'aller le rejoindre. Grande fut la joie des deux amis, en se revoyant après une si longue absence, ils se donnèrent les marques de l'affection la plus vive, et Honorat,

(1) *De initiis*, p. 70

(2) Antelmy, d'après une opinion qu'il admet comme probable, fait naître saint Honorat à Arles, mais il est généralement admis que le fondateur de Lérins naquit à Toul. Dans ce cas, il faudrait supposer qu'Honorat vint rejoindre Léonce à Nimes.

émerveillé du degré de sainteté auquel était arrivé Léonce, résolut de ne plus s'en séparer. Il reçut même de ses mains la prêtrise. Mais, comme il voulait aussi satisfaire son amour pour la solitude, il demanda à Léonce un lieu désert, dans son diocèse, pour y vivre dans la retraite (1).

Quel fut ce lieu? Saint Hilaire d'Arles, dans le panégyrique de saint Honorat, ne parle que de l'île de Lérins : « Celui-ci, dit-il, foulant aux pieds les offres des dignités qui lui furent faites et résistant aux efforts de ceux qui voulaient le détourner d'une entreprise aussi audacieuse, gagna une île sauvage, située non loin des Alpes, que l'aridité du sol et la crainte des animaux venimeux avait rendue jusqu'alors inhabitable, et dans laquelle, outre les avantages de la solitude, il pourra jouir des charmes que lui promettent le voisinage du bienheureux évêque Léonce et les doux liens de son amitié. » (2)

Mais, malgré l'assertion par trop concise du panégyriste, il est du devoir de l'historien de ne pas négliger une tradition locale, qui montre, dans la solitude du Cap-Roux, le lieu où saint Honorat fut d'abord conduit par saint Léonce, pour mener la vie austère à laquelle il voulait se livrer.

Il existe, en effet, perchée, comme un nid d'aigle, sur le flanc de cette masse imposante de rochers, qui se dressent en forme de tourelles, à l'horizon Sud-Est de Fréjus, une grotte assez profonde, appelée la Sainte-Baume par les habitants du pays, et dans laquelle la tradition veut que saint Honorat se soit d'abord

(1) *De initiis*, p. 71.

(2) Id. Sermo S. Hilarii. Chronol. Lerin, I, p. 6.

retiré, avant de s'établir à Lérins. De plus, on montre encore, çà et là, disséminées dans le flanc de la montagne, plusieurs autres grottes sauvages, qui semblaient se prêter naturellement à l'exécution des projets d'Honorat (1). Nous savons, en effet, que le but de ce grand patriarche était de reproduire, auprès de son ami saint Léonce, le même genre de vie qu'il avait admiré chez les religieux d'Orient. Or, en Egypte, comme sur les côtes du Péloponèse, d'où venait Honorat, les solitaires alliaient à la vie anachorètique la vie des cénobites, « c'est-à-dire, dit Darras, qu'ils passaient toute la semaine dans des *grottes isolées*, se réunissant seulement le dimanche, pour assister aux saints mystères et recevoir les instructions de leur supérieur. » (2)

Où pouvait-il y avoir un lieu plus propice, que le Cap-Roux, pour réunir dans des *grottes isolées*, au milieu d'un désert sauvage, des âmes aussi austères et aussi détachées, que l'étaient Honorat et ses deux compagnons, Capraise et Mogonce? Aussi ne soyons pas étonnés de voir cette opinion ranger autour d'elle presque tous les auteurs.

Tillemont, dirons-nous avec l'abbé Disdier, ne paraît pas éloigné de l'adopter. Raymond Féraud la confirme dans la *Vida de sant Honorat*. Antelmy la tait d'abord et la donne ensuite, comme également admise à Fréjus et à Lérins. Girardin la raconte tout au long. Longueval en parle et l'abbé Alliez la

(1) L'existence de ces grottes nous a été attestée par des chasseurs et des gardes forestiers. Elles sont d'un difficile accès : la plus grande a servi de logement à l'ermite de la Sainte-Baume, jusqu'à ce que Mgr Zongo-Ondedey lui eût fait construire une habitation en 1670. C'est ce qui explique la présence de restes de cloison dans cette grotte.

(2) Darras, XI, 281.

reproduit dans son *Histoire de Lérins* (1). Ajoutons à ces autorités celles de Darras (2) et de l'abbé Jager (3).

Bientôt, d'autres disciples arrivent : la pieuse communauté augmente chaque jour. Mais la proximité de la voie aurélienne facilite l'accès de la montagne aux fidèles, une pieuse curiosité vient troubler le silence de ces lieux. Honorat songe alors à quitter sa grotte. Des hauteurs du Cap-Roux, il a vu près de la côte une île déserte. C'est là qu'il va se dérober aux indiscrétions des visiteurs.

Il est à croire qu'avant de prendre cette détermination nouvelle, Honorat consulta saint Léonce; car Lérins, comme le Cap-Roux, relevait de la juridiction de l'évêque de Fréjus. Mais que pouvait refuser un tel pontife à une âme si ardente? Nous croyons même que saint Léonce accompagna son ami dans cette île sauvage, et ce fut alors qu'il lui accorda les privilèges dont il nous reste à parler.

Auparavant, essayons de trancher une nouvelle difficulté. A quelle date faut-il placer la fondation de Lérins? Est-ce en 375, comme l'indique Vincent Barralis (4), ou au commencement du Ve siècle, selon l'opinion de Joseph Antelmy? (5) La solution de cette difficulté, quoique en apparence secondaire, peut jeter

(1) *Rech. hist.*, p. 45.

(2) *Hist. de l'Eglise*, t. XI, p. 281. Il est regrettable que les fables de Raymond Féraud, faisant arriver saint Honorat à Lérins avec sainte Marguerite, aient trouvé tant de crédit auprès de Darras.

(3) *Hist. de l'Eglise catholique en France*, I, p. 291.

(4) *Chronologia Lerinensis. Præfatio seu Descriptio sitûs.*

(5) *De initiis*, p. 183.

néanmoins sa part de lumière autour du sujet qui nous occupe. Car, selon qu'on adopte l'une ou l'autre de ces deux dates, on devra admettre ou rejeter, avec l'unique Léonce dont nous étudions la belle figure, la plupart des faits qui rendent son épiscopat si glorieux et si fécond.

En 1875, cette question devint l'objet d'une longue polémique entre deux prêtres érudits du diocèse de Fréjus, MM. Disdier et Pierrugues. La *Semaine religieuse* fut le champ clos où se livra ce tournoi scientifique. Mais, avec l'abbé Disdier, nous préférons abandonner, comme trop grosse de difficultés, la date de 375, pour nous ranger du côté d'Antelmy. Quelques dates certaines suffiront à nous faire rejeter celle qui est donnée par Barralis.

En 433, saint Léonce n'était pas à Fréjus, soit qu'il fût mort, comme certains le prétendent, soit qu'il fût parti pour évangéliser la Germanie, selon une tradition primitive que nous sommes heureux d'adopter. Or, si nous donnons à notre pontife au moins quarante ans, en 375, comme tout nous y autorise, il faudra lui en donner quatre-vingt-dix-sept en 432. Mais, comment supposer qu'à cet âge il ait gardé tout seul l'administration d'un si grand diocèse et surtout qu'il soit parti pour les missions lointaines de la Germanie?

De plus, saint Honorat monta sur le siège d'Arles en 426. C'est une date certaine. Mais si, selon toutes les probabilités, l'ami de saint Léonce avait atteint la quarantième année de son âge, quand il fonda l'abbaye de Lérins, peut-on admettre qu'il ait été appelé à porter le poids de l'épiscopat à l'âge de quatre-vingt-onze ans? Est-ce parmi des vieillards de cet âge que l'Eglise a jamais choisi ses pontifes?

Nous savons encore que saint Honorat, dans ses pérégrinations lointaines, comme dans son séjour au Cap-Roux et à Lérins, eut toujours avec lui un compagnon fidèle : c'était saint Caprais que les monuments de l'époque nous représentent sous les traits d'un vieillard vénérable. Or, saint Caprais mourut à Lérins en 434. L'évêque de Fréjus, Théodore, le successeur de saint Léonce, eut la consolation d'assister à ses derniers moments. Mais, si la date de 375 était la date véritable, en supposant que Caprais, à cette époque, eût au moins vingt ans de plus qu'Honorat, il nous faudrait nécessairement admettre, qu'il avait atteint la cent vingtième année de son âge, quand il mourut à Lérins.

Mais, voici une preuve plus décisive que les autres. Saint Hilaire, le panégyriste de saint Honorat et son successeur sur le siège d'Arles, nous raconte que, dans son enfance, il avait connu le fondateur de Lérins, avant son départ pour l'Orient. Or, saint Hilaire, son historien nous l'apprend (1), mourut à l'âge de quarante-huit ans, et son successeur, Ravennius, est sur le siège d'Arles en 449. C'est donc en 401 qu'est né saint Hilaire. Dès lors, comment celui-ci aurait-il pu connaître saint Honorat, avant son départ pour l'Orient, si ce dernier avait déjà fondé son illustre monastère, en 375 (2)?

Mais reprenons le cours de notre récit.

(1) Saint Honorat, évêque de Marseille, a écrit la vie de saint Hilaire. On est étonné de voir Ellies Dupin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, t. III, 2e partie, p. 526, confondre cet évêque avec le fondateur de Lérins.

(2) Montalembert, Tillemont, Rorbacher, Darras, etc., adoptent la date de 400 à 410. L'opinion de Barralis a peu de partisans.

Saint Léonce ne témoigna pas seulement à saint Honorat l'intérêt qu'il portait à son œuvre, en lui livrant le sol sur lequel il devait élever le monastère, il lui fit encore des concessions très-importantes, pour lui faciliter la direction de la nouvelle communauté.

Quoi qu'en dise Thomassin (1), d'après la discipline générale de l'époque, l'évêque était le premier supérieur des monastères établis dans son diocèse. Il avait sur eux un droit direct de surveillance et de juridiction. Ce droit, quelques années après les évènements qui nous occupent, le concile de Chalcédoine (451) le consacre, dans un de ses canons disciplinaires. Au siècle suivant, le concile d'Adge (506) et celui d'Arles (554) le reconnaissent aussi.

Mais Léonce avait pour Honorat une affection si profonde, qu'il voulut se départir à son égard de quelques-unes de ses prérogatives. L'avenir du monastère demandait d'ailleurs qu'il y eût entre l'évêque et l'abbé une entente préalable. Voici comment les deux saints amis réglèrent leurs rapports mutuels :

1° Les clercs et les ministres de l'autel ne pourraient être ordonnés que par l'évêque diocésain ou son délégué. 2° De lui seul on recevrait le saint Chrême. 3° Les néophytes ne seraient confirmés que par lui. 4° Les clercs étrangers ne pourraient être admis à la communion et au saint ministère sans son autorisation. 5° Tous les laïques du monastère seraient soumis à l'abbé. 6° L'élection de ce dernier appartiendrait à la commu-

(1) V. *Rech. hist.*, p. 49 et suiv., la réfutation du sentiment de Thomassin.

nauté. 7° L'évêque ne pourrait conférer les saints ordres à aucun religieux, sans le consentement de l'abbé.

Ce règlement était une innovation dans la matière. D'après Longueval (1), il servit ensuite de modèle aux privilèges qui furent accordés aux moines par les évêques. Fleury (2) et Beraut-Bercastel (3) y voient le commencement des exemptions monastiques. Aussi le trouvons-nous invoqué dans les conciles (4): de même, les canonistes le citent pour montrer l'antiquité et la légitimité des exemptions (5).

D'ailleurs, notre saint Pontife n'eut qu'à se louer de la part qu'il avait prise à la fondation de ce monastère. De partout, les âmes les plus ardente et les esprits les plus cultivés accouraient à Lérins. Maxime et Fauste, Eucher et Loup, Hilaire et Vincent ambitionnaient la gloire de devenir les disciples d'Honorat. Ces intelligences d'élite ouvrirent, dans l'île, une école qui devint bientôt célèbre. Le bruit de ces merveilles arriva jusqu'à Paulin de Nole, et, aussitôt, des relations s'établirent entre le solitaire de la Campanie et les habitants de Lérins (6). L'illustre Cassien, avant de fonder le monastère de saint Victor, vint retremper son âme au contact d'hommes si éminents. Or, en présence de ce mouvement intellectuel et moral, dont Lérins était déjà le

(1) *Hist. de l'Eglise Gallicane*, t. III.

(2) *Hist. de l'Eglise*, t VI, p. 549.

(3) *Hist. de l'Eglise*, liv. XVII.

(4) Concile de Carthage en 525.

(5) Bouix, *De jure regularium*, t. II, p. 89.— Craisson, t. I, p. 285.

(6) Alliez, *Hist. de Lérins*, t. I, p. 75. — Mgr Lagrange, *Vie de saint Paulin de Nole*, p. 655.

centre, n'est-il pas naturel de supposer que Léonce fut mis en rapport, lui aussi, avec tous ces personnages illustres ?

C'est surtout avec Cassien, que saint Léonce nous paraît avoir conservé, pendant son épiscopat, des relations intimes.

Cassien, en effet, n'avait pu habiter Lérins, sans connaître notre Evêque, sans entendre louer sa prudence et sa sainteté, dont les œuvres brillaient au milieu de la communauté qui le regardait comme un second père. De son côté, Léonce avait deviné tous les trésors d'érudition de Cassien, toute son expérience de la vie monastique, et il était jaloux d'y faire participer la communauté. Déjà son frère Castor, évêque d'Apt, l'avait devancé en obtenant du père des serviteurs de Dieu, comme il appelle Cassien, le beau livre des *Institutions*. Mais les deux frères et un abbé nommé Hellade s'unirent pour la demande d'un second ouvrage, qui serait comme la mise en pratique des principes posés dans le premier.

L'évêque d'Apt était mort, lorsque s'achevaient les conférences demandées. Cassien croit alors devoir les dédier en première ligne à Léonce, le digne émule de son frère dans le dévouement aux institutions monastiques, et il débute par ces belles paroles à la louange de notre évêque :

« Puisque le pontife Castor nous a quittés, pour aller vers « Jésus-Christ, je ne crois pouvoir mieux faire que de consacrer « à vous, bienheureux père Léonce, ces dix conférences deman- « dées par lui avec une incomparable ardeur pour la sainteté. « C'est un héritage justement acquis par l'amour fraternel, la « dignité du sacerdoce, et, ce qui est plus grand encore, par la « sainte rivalité de ferveur qui vous unissent à lui. »

« Ces premières paroles du fondateur de saint Victor semblent n'être que la simple expression d'un hommage rendu à Léonce, en souvenir de son frère et à son amour pour la perfection. Elles sont mieux expliquées ailleurs. Cassien marque, expressément et à plusieurs reprises, qu'il a écrit non seulement d'après le désir, mais encore sur l'ordre de notre évêque. Au début de la IX[e] conférence, il dit qu'après avoir rapporté les paroles de l'abbé Isaac, il croira avoir satisfait à l'ordre de de l'évêque Castor, de bienheureux mémoire, et aux *désirs* du bienheureux évêque *Léonce* et du saint frère Hellade. Dans la dédicace à saint Honorat et à saint Eucher, il ajoute qu'il leur adresse sept nouvelles conférences, puisque les douze livres des *Institutions* écrits à la demande de l'évêque Castor, d'heureuse mémoire, et les dix premières conférences, composées sur *l'ordre* des saints évêques Hellade et *Léonce*, n'ont pu suffire à l'ardeur de leur foi. Enfin, il répète les mêmes paroles avant la XVIII[e] conférence. Après avoir achevé, dit-il, avec l'aide de Jésus-Christ, les dix conférences qne les bienheureux évêques Hellade et *Léonce* m'avaient demandées, je vous en envoie encore sept, à vous, saints frères Jovinien, Minerve, Léonce et Théodore (1). »

Telle est la part qui revient à saint Léonce, dans la publication de ces fameuses conférences. Après avoir contribué, d'une manière si active, à la fondation du monastère de Lérins, Léonce exhorte, incite Cassien à mener à bonne fin l'œuvre que son frère Castor lui avait inspirée. On ne saurait montrer plus de

1) *Rech. hist.*, p. 58 et suiv.

zèle pour la sanctification des âmes appelées à la vie monastique. Les désirs de Léonce furent pour Cassien des ordres, et c'est grâce à l'intervention de notre pieux pontife que l'Eglise possède ces écrits célèbres, qui, sauf quelques erreurs sur la grâce, renferment les trésors de la plus haute spiritualité (1).

Mais, tout en favorisant le développement de la vie monastique dans la Provence, saint Léonce ne resta étranger à aucun des événements qui, dans la première moitié du cinquième siècle, agitèrent nos contrées. A cette époque, des ferments de discorde troublaient les esprits. L'Église de Marseille disputait à celle d'Arles sa suprématie. Pélage répandait ses erreurs. Sur le siège de Valence, était monté un évêque contre l'orthodoxie et la vertu duquel s'élevaient des plaintes nombreuses. Au milieu de ces désordres, le Saint Siège intervint.

Dans une première lettre, adressée, en 417, aux évêques du midi des Gaules, le pape saint Zozyme proclamait la suprématie de la métropole d'Arles. L'année suivante, il adressait aux mêmes évêques une constitution apostolique, portant la comdamnation de Pélage. Ces deux rescrits, il est vrai, ne donnent le nom d'aucun des évêques destinataires, mais nul doute que Léonce ne les ait reçus, nul doute surtout qu'il n'ait mis tout son zèle à les

(1) Parmi les auteurs qui regardent saint Léonce de Fréjus comme l'évêque à qui Cassien dédia les dix premières conférences, citons : Antelmy, *De initiis*, p. 67 et suiv. Tillemont, t. XIV, p. 179. Jager, *Hist. de l'Eglise catholique en France*, t. I, p. 379. V. *Recherches historiques sur saint Léonce*, p. 158. *A quel Léonce Cassien a-t-il dédié ces conférences? Notes et éclaircissements*, n° 7. *Le sentiment embrassé par Darras sur ce point*, t. XII. p. 552, s'y trouve refuté. A ajouter que ce Léonce d'Apt fut martyrisé en 474, et il est difficile d'admettre qu'il fut déjà évêque en 429, date de ces conférences.

faire observer. Dans la cause de l'évêque de Valence (419), le nom de saint Léonce apparaît : il occupe le quatrième rang parmi les quatorze évêques à qui est adressé ce rescrit pontifical. Saint Castor, son frère, est nommé le troisième. Daus cette lettre, saint Boniface ordonne aux évêques de la province de se réunir en concile, au mois de novembre suivant, afin de juger l'évêque incriminé.

« On ne trouve point, dit Longueval, quelle fut l'issue de cette affaire, mais il n'y a pas lieu de douter que les évêques de la province, qui s'étaient réunis pour chasser le loup de la bergerie, n'aient secondé le zèle du Souverain Pontife qu'ils avaient excité (1). »

Dans cette assemblée, qui se tint à Valence, saint Léonce eut la consolation de revoir une dernière fois saint Castor, son frère; car ce fut au retour du concile, que l'évêque d'Apt mourut dans sa ville épiscopale (2).

Moins de dix ans après ces évènements, les provinces de Vienne et de Narbonne attirèrent de nouveau l'attention du siège apostolique. Au sein de ces églises, s'étaient glissés plusieurs abus contraires à la discipline ecclésiastique et surtout des opinions dangereuses contre la foi.

Dans une première lettre, le pape saint Célestin, successeur de saint Boniface, condamna les points délictueux : c'étaient surtout le refus du sacrement de pénitence aux mourants, la

(1) *Hist. de l'Eglise Gallicane*, liv. III, an. 419.

(2) *Notice historique sur saint Castor*, par M. le chanoine Paul Terris, aujourd'hui curé de Saint-Symphorien à Avignon, ancien vicaire général de Fréjus.

modification apportée par quelques évêques à leur costume et la manière dont s'étaient faites quelques élections épiscopales.

L'abbé Disdier, dont le sentiment sera toujours le nôtre, établit, dans ses *Recherches* (1), que saint Léonce, tout en ayant reçu les lettres pontificales, comme suffragant de la province de Narbonne, ne mérite aucun des reproches qui y sont contenus.

« Le refus de la pénitence aux mourants, dit-il, a pu être reproché à des évêques et à des prêtres moins saints et moins intelligents que saint Léonce. La modification apportée au costume épiscopal, qui consistait surtout, comme le dit le Souverain Pontife, à avoir adopté l'usage du manteau et de la ceinture, devait avoir été faite par des évêques, tirés d'un monastère, qui avaient gardé une partie des vêtements, en usage dans leur communauté. Mais tel n'était pas le cas de Léonce, que nous avons vu dans les rangs du clergé et de notre église avant d'en être l'évêque. Enfin, pour la même raison, le troisième reproche ne peut atteindre notre illustre Pontife. Car le pape déclare « qu'on ne doit pas préférer, pour les dignités ecclésiastiques, des étrangers et des inconnus, à ceux qui ont longtemps servi l'Eglise, de peur qu'on ne semble avoir établi une nouvelle communauté pour en tirer des évêques. »

Mais ce reproche ne s'adresse-t-il pas au monastère de Lérins et par là même indirectement à saint Léonce ?

L'abbé Disdier, malgré les assertions de Tillemont (2), de

(1) P. 61.

(2) *Mémoires*, t. XIV, p. 153.

Longueval (1) et de l'abbé Alliez (2), le nie encore. Car, dit-il avec raison, à cette date (428), Lérins n'avait vu encore que son fondateur dans les rangs de l'Episcopat. Plus tard, seulement, commença la longue et brillante suite des pontifes qui furent la gloire de ce monastère.

Trois ans après, une nouvelle lettre du pape saint Célestin venait exciter le zèle des évêques de la Provence, contre des opinions dangereuses qui circulaient dans les églises et les monastères soumis à leur juridiction.

Dans une de ses conférences (la XIIIe), Cassien, ayant à parler de la Grâce, avait émis une opinion intermédiaire entre l'hérésie de Pélage, condamnée par l'Eglise, et le sentiment de saint Augustin, qui était l'expression de la foi catholique, il est vrai, mais que l'Eglise n'avait pas encore adopté. Le champ restait donc libre à la discussion. Or, l'autorité de Cassien étant aussi prépondérante sur les côtes de la Provence, que pouvait l'être celle de saint Augustin en Afrique, il n'est pas étonnant que le sentiment de l'auteur des *Institutions* et des *Conférences* ait alors prévalu dans nos contrées.

Que pouvaient faire les évêques, tant que Rome n'avait pas parlé? Pouvaient-ils soupçonner le poison de l'erreur, quand Cassien, le grand Cassien, en était lui-même la source? Aussi, dans toute la Provence, on ne vit pas un évêque élever la voix, pour étouffer la dispute à son origine et imposer aux fidèles et aux prêtres le sentiment de saint Augustin.

(1) Liv. III, an. 428.
(2) *Hist. de Lérins*, t. I, p. 116.

Cet état des esprits fut dénoncé au Souverain Pontife par deux chauds partisans du docteur d'Hippone, Hilaire et Prosper d'Aquitaine, l'un simple moine, l'autre fervent laïque, qui s'étaient adonnés à l'étude de la théologie (1).

A cette nouvelle, saint Célestin envoie aux évêques des Gaules une lettre sévère, pour leur enjoindre d'imposer silence à ceux qui enseignent de telles nouveautés. Ce document pontifical est du 28 août 430. Il porte en tête le nom de six évêques destinataires, parmi lesquels notre saint Léonce. Voici les principaux passages de cette lettre :

« A nos très-chers frères Vénère, Marius, *Léonce*, Auxone, Arcade, Philtate et les autres évêques de la Gaule, Célestin pape.

« L'Apôtre nous ordonne d'être sans reproche devant les Juifs et les Gentils. C'est ce qu'un chrétien observe de toutes ses forces. Aussi, ne pourra-t-il pas rester sans danger devant Dieu, celui qui craint de se montrer tel devant les fidèles... Nos très-chers fils Hilaire et Prosper, dont nous ne saurions trop louer le zèle et l'active sollicitude, se sont rendus à Rome pour nous informer de l'audace de je ne sais quels prêtres, qui soulèvent indiscrètement des questions théologiques et soutiennent avec obstination une doctrine contraire à la vérité. Votre dilection me permettra de faire retomber sur elle la responsabilité de ce scandale, puisque vous êtes assez faibles pour ne pas imposer silence aux perturbateurs. Le disciple n'est pas au-dessus du maître. Nul n'a le droit d'enseigner dans votre diocèse, sans

(1) Quelques auteurs les disent tous les deux laïques. Cela est vrai en ce sens qu'Hilaire n'était pas dans les ordres.

votre permission. Que peut-on espérer pour le maintien de la foi, quand ceux qui en ont reçu le dépôt se taisent, laissant la parole à ceux dont le devoir est d'écouter? Le silence, en pareil cas, me semble de la complicité, et je crains fort qu'en tolérant de pareilles doctrines, on ne les partage. Donc, sévissez contre ces hommes. Ne laissez point à chacun la liberté de faire le docteur. Il est temps d'opposer à ces nouveautés scandaleuses la règle antique de la tradition. Frères bien-aimés, c'est au nom de la foi catholique, que je vous tiens ce langage sévère. La dignité sacerdotale ne dispense personne d'obéir à son évêque. Ils sont prêtres, dit-on; c'est une raison de plus, pour qu'ils apprennent de vous la sainte doctrine. Et que seriez-vous dans vos églises, si les prêtres y tenaient le sceptre de l'enseignement? Après cela, il s'agit peut-être de néophytes récemment promus au sacerdoce ou à l'épiscopat, et ignorant encore leurs droits et leurs devoirs. Naguère, nous avons écrit à ce sujet une lettre à notre frère et collègue Tuentius (1). Je ne puis que vous répéter les paroles que je lui adressais : « Ne permettons point de semer sur notre terre un autre grain, que celui dont le divin agriculteur nous a laissé le dépôt. » Mais pourquoi s'étonner de pareilles usurpations contre des évêques vivants, alors que ces téméraires ne respectent pas même la réputation des morts? Ils osent outrager Augustin de bienheureuse mémoire, ce grand homme dont les vertus et le génie ont fait l'admiration de notre siècle et que l'Église Romaine a toujours eu dans sa communion, sans que jamais un soupçon d'erreur soit venu ternir sa gloire :

(1) Lettre aujourd'hui perdue. Tuentius, évêque d'un siège inconnu.

Augustin, dont la science ecclésiastique a été considérée, par mes prédécesseurs, à l'égal de celle des docteurs les plus illustres ! Tout l'univers catholique est habitué à révérer ce génie, qui faisait la gloire de l'Église et du monde. Comment pouvez-vous souffrir qu'on l'insulte publiquement parmi vous ? C'est un crime pour quiconque a conservé une ombre de religion. Il ne s'agit point ici d'un docteur particulier. La gloire d'Augustin est celle du catholicisme lui-même et de l'universalité des églises. Hâtez-vous donc de nous mander de meilleures nouvelles, imposez silence aux méchants et ralliez-vous à la doctrine du siège apostolique. La chaire du bienheureux apôtre Pierre est la gardienne de la vérité. Qui donc oserait, parmi les catholiques, lui préférer l'autorité d'un Pélage ou d'un Cœlestius ? » (1).

En présence de ce document, dont l'authenticité ne peut être niée, il est impossible de dérober la personnalité de saint Léonce aux reproches qui lui viennent du haut de la Chaire apostolique. Est-ce à dire qu'il faille mettre en doute son orthodoxie ? Non, assurément.

Le Souverain Pontife parle bien des enseignements erronés de quelques évêques récemment promus à l'épiscopat, mais saint Léonce, depuis plus de trente ans à la tête de notre église, ne peut être compris dans ce nombre : dès lors, sa doctrine demeure irréprochable, sur elle ne peut planer aucun soupçon. Et quand même il eût manifesté une préférence personnelle en faveur des sentiments de Cassien, puisque l'Eglise ne s'était pas encore prononcée d'une manière formelle, en quoi aurait-il été

(1) Traduction donnée par Darras, t. XIII, p. 105.

coupable d'hérésie? Que de grands docteurs et de saints personnages ont suivi des opinions erronées sur des points non encore définis! Enfin, en supposant que saint Léonce ait laissé, dans son diocèse, quelques-uns de ses prêtres embrasser et défendre ces nouveautés, nous l'avons déjà dit, à cause de l'autorité de Cassien, cette tolérance s'explique.

Mais, les auteurs du *Gallia* sont-ils bien fondés en venant nous dire que « les paroles si sévères du Souverain Pontife s'adressent surtout à saint Léonce » (1)? Assurément, le Souverain Pontife qui connaissait l'influence de notre évêque dans le midi des Gaules, dut s'étonner de ne le voir faire aucune démarche pour arrêter l'erreur. Voilà pourquoi il le désigne par son nom, comme étant l'un des évêques le plus en vue : mais il ne le nomme que le troisième. Le premier nommé est l'évêque de Marseille, Vénère, qui, quoique plus jeune que Léonce, a encouru une plus grande responsabilité, puisque c'est dans son diocèse que l'erreur a établi son siège.

La plupart des historiens, il est vrai, placent au même rang, parmi les partisans des erreurs de Cassien, les religieux de Saint-Victor et ceux de Lérins. De prime abord, cette opinion semble s'imposer d'elle-même, puisque ce fut de Saint-Victor, que partit cette fameuse conférence, où se trouvait le venin de l'erreur, et ce fut au fondateur de Lérins qu'elle fut envoyée. Mais, malgré ses apparences favorables, cette opinion ne repose que sur de faibles conjectures, aucun fait ne l'établit, aucun

(1) *Galliana Christiana*, t. I, p. 421.

texte ne l'éclaircit : bien plus, tous les faits allégués, tous les textes produits la condamnent.

Dans ses lettres à l'illustre docteur d'Hippone, saint Prosper nomme les prêtres de Marseille et de Gênes, comme les adversaires de sa doctrine, mais il ne prononce jamais le nom de Lérins. Qu'on lise les écrits des Pères sortis de ce monastère, aucun ne renferme la nouvelle hérésie. Fauste lui-même, quoique quelques-uns de ses écrits aient été condamnés, au siècle suivant, par le second concile d'Orange (529), Fauste est à l'abri de tout reproche, car l'erreur semi-pélagienne, selon une opinion sérieuse, fut glissée dans un de ses livres, après sa mort (1). Saint Eucher, au témoignage de Baronius, fit un résumé des écrits de Cassien, mais il en retrancha tout ce qui lui parut contraire à la foi (2).

Saint Léonce n'avait donc pas à combattre dans le monastère, qui relevait de sa juridiction, une erreur qui n'y était pas enseignée et, dès lors, il ne pouvait recevoir de ce chef, de la part du Souverain Pontife, un blâme qu'il n'avait pas mérité.

Mais admettons, si l'on veut, que les opinions de Cassien aient trouvé quelques partisans à Lérins, que parmi les cinq cents moines gouvernés par Honorat, un très petit nombre ait penché vers la nouvelle doctrine. Voici que Léonce reçoit le rescrit pontifical : ne nous semble-t-il pas voir notre illustre Pontife courir aussitôt, voler presque jusqu'à Lérins, pour promulguer

(1) Sur l'orthodoxie de Fauste, voir la thèse du doctorat de M. l'abbé Simon, curé de Correns. Et sur l'orthodoxie des Pères de Lérins, voir l'abbé Alliez, *Hist. de Lérins*, t. I, p. 141. Nous estimons les preuves de ces deux auteurs très solides.

(2) Baronius, *Annal. eccl.*, an. 433.

la décision du Saint-Siège? Rome a parlé; pour Léonce et pour tous ses prêtres, la cause est finie, et quand, au siècle suivant, recommenceront les vieilles disputes, le cri de la révolte restera sans écho à Fréjus, comme à Lérins. Ce sera même un évêque sorti de Lérins, saint Césaire d'Arles, qui présidera le concile d'Orange où l'hérésie semi-pélagienne fut à jamais terrassée.

L'Eglise n'attendait pas moins du zèle de notre Pontife. Ses travaux apostoliques étaient partout connus, ses nombreux succès ne pouvaient se cacher. A défaut d'autres documents, l'ancien bréviaire de Fréjus, imprimé à Turin, fidèle écho, sur ce point, des traditions du passé, nous parle du zèle de saint Léonce pour la foi, de la puissance de sa parole contre les incrédules, de sa bonté paternelle envers les croyants, de son habileté à instruire les nouveaux convertis. Il l'appelle tantôt un docteur illustre, tantôt un laboureur dont le champ porte du fruit en abondance, tantôt un cellier d'où coule le vin de la céleste doctrine. La légende actuelle du Bréviaire, moins complète que celle de 1495, résume pourtant la tradition tout entière, en nous disant que saint Léonce eut la sollicitude d'un vrai pasteur, pour le bien de son troupeau, qu'il le gouverna avec sagesse et charité et que, par ses paroles et ses exemples, il le fit marcher dans le chemin de la vertu.

Mais, comme si l'étendue d'un diocèse aussi vaste ne suffisait pas aux infatigables ardeurs d'un tel zèle, voici qu'un nouveau champ va s'ouvrir à l'activité de notre Pontife.

L'histoire ecclésiastique nous a conservé le souvenir de plusieurs évêques des Gaules qui, du quatrième au huitième siècle, allèrent évangéliser les peuples de la Germanie. Tels furent

saint Martin de Tours, saint Victrice de Rouen, saint Loup de Sens. La tradition de notre église place saint Léonce au nombre de ces évêques. Soit qu'il ambitionnât la palme du martyre, soit que l'évangélisation de ces peuples offrît à son zèle un champ plus difficile et plus étendu, saint Léonce dit adieu à ses ouailles, prit en main sa houlette pastorale et se dirigea vers ces contrées lointaines afin d'y gagner de nouvelles âmes à Jésus-Christ.

Pour appuyer ce fait de la vie de notre Pontife, nous n'avons, il est vrai, que le témoignage de la tradition. Mais, quand une tradition a toujours persévéré dans une église, ne mérite-t-elle pas d'être conservée? « Or, aucune action de saint Léonce, nous dit Antelmy (1), n'est marquée plus expressément dans nos monuments liturgiques que celle de son apostolat au milieu des peuplades de la Germanie. »

Sans doute, Antelmy avait d'autres titres pour avancer une telle affirmation; quant à nous, il ne nous reste plus d'autre document ancien que le Directoire ou livre des Institutions de l'Eglise de Fréjus, manuscrit dont le P. Lebrun place la rédaction à la fin du treizième siècle (2). Mais ce monument précieux, quoiqu'il porte des traces nombreuses d'interpolation, dues aux efforts de ceux qui, un siècle plus tard, voulurent introduire le culte de saint Léonce martyr, demeure quand même le témoin incontestable de la tradition qui nous est chère. Il suppose, en effet, l'existence d'un office de saint Léonce alors en usage dans la cathédrale, puisqu'il n'est lui-même qu'une sorte de coutumier

(1) *De initiis*, p. 87.

(2) Manuscrit conservé à l'évêché.

indiquant les divers rites que devaient suivre les chanoines, dans les offices publics.

Or, l'antienne du *Benedictus* y est marquée par ces mots : *Germanas gentes*. C'est là, on le comprend, une indication précieuse, car, c'est l'affirmation la plus expresse de la croyance à l'apostolat de saint Léonce en Germanie, croyance qui est certainement de beaucoup antérieure à l'époque où ce Directoire fut rédigé, et que l'on peut regarder sans exagération, dit l'abbé Disdier (1), comme contemporaine du culte public rendu au saint évêque.

Le bréviaire de 1495 est formel sur ce point. Il semble même avoir reproduit ce qui se lisait dans l'office du treizième siècle, car nous trouvons, au *Benedictus* de l'office votif, une antienne qui commence par ces mots : *Germanas gentes*, et dans laquelle la tradition de notre église est clairement renfermée : *Germanas gentes idolorum phana sequentes, tu Christi fonti reddis sermone Leonti : ne, Pastor clare, morti tradamur amaræ, pro clero, populo, funde preces Domino.* » Les nations de la Germanie qui suivaient les temples des idoles, ô Léonce, par votre prédication, vous les rendez à la source véritable, qui est le Christ : ô Pasteur illustre, priez le Seigneur pour le clergé et le peuple, afin que nous ne soyons pas livrés à la mort amère. »

Au responsoire de la troisième leçon des matines, le même fait est reproduit en ces termes : *Jam sparso verbi semine per partes forojulicas, sub caritatis tegmine terras petit Germanicas.*

(1) *Recherches historiques*, p. 95.

« Après avoir répandu la semence de la parole divine dans les contrées de Fréjus, sous le voile de la charité, il gagne les terres de la Germanie. »

Cette tradition a tellement persisté à travers tous les siècles, qu'elle n'a jamais été sacrifiée par la liturgie de notre église. La légende de saint Léonce a varié quelquefois : tantôt notre glorieux pontife nous a apparu le front entouré de l'auréole du confesseur, tantôt il a été couvert de la pourpre du martyre, mais le fait de l'Evangélisation de la Germanie lui a toujours été conservé.

En dehors de ces documents liturgiques, dont la valeur est assurément respectable, plusieurs détails tirés de la vie de notre évêque et de l'histoire de notre église, nous apportent une présomption tout aussi sérieuse, en faveur de l'apostolat de saint Léonce en Germanie.

Nous avons déjà dit qu'en 430, saint Léonce reçut à Fréjus la lettre du pape saint Célestin. Nous verrons qu'il était également dans sa ville épiscopale, quand il fut nommé vicaire apostolique des Gaules par le pape saint Léon. Et néanmoins, dans l'intervalle de ces deux dates, nous trouvons un autre évêque, Théodore, sur le siège de Fréjus. C'est là un fait certain, comme nous le dirons plus loin, en racontant l'épiscopat de ce successeur immédiat de saint Léonce.

Qu'était donc devenu ce dernier ? Etait-il mort, comme quelques-uns l'avancent? Mais, en 445, le voilà plein de vie. Comment donc expliquer cette présence de Théodore sur le siège de notre église ? C'est que, pendant cet intervalle, qui dura près de dix ans, saint Léonce évangélisait les peuples

idolâtres de la Germanie. Il n'y a pas d'autre explication à cette difficulté (1).

C'est pour n'avoir pas tourné de ce côté une attention suffisante, qu'Antelmy n'a su comment donner une solution plausible à une question si embarrassée. Il admet, à la vérité, l'apostolat de saint Léonce en Germanie, mais il n'en fixe point l'époque et, arrivé à l'an 434, la présence de Théodore à Fréjus le déconcerte. Il retrouve bien saint Léonce en 445, il sait que la plupart des écrivains ecclésiastiques lui attribuent la gloire d'être celui à qui saint Léon décerne le titre de vicaire apostolique dans les Gaules, mais Théodore se dresse toujours devant lui, comme un obstacle infranchissable; et renonçant, d'une part, à la consolation de voir dans saint Léonce le délégué du saint Siège, de l'autre, n'osant pas affirmer d'une manière absolue qu'il était mort, avant 434, il laisse tomber de sa plume cette conclusion inattendue qui montre bien l'état d'hésitation et de découragement dans lequel se trouvait son esprit : *Saint Léonce a fini de vivre ou de gouverner son diocèse, vers l'an 432* (2).

Plus loin (3) il dit encore : *Ce fut l'époque de la mort de saint Léonce ou de la fin de son administration.*

Or, cette réticence, de la part de l'historien de notre église,

(1) Le fait de l'apostolat de saint Léonce en Germanie est admis par Longueval, *Hist. de l'Eglise Gallicane*, liv. IV, an. 445; Jager, *Hist. de l'Eglise cathol. en France*, t. I, p. 466. Les auteurs du *Gallia* le reconnaissent implicitement: « A la mort de saint Léonce ou à son départ pour la Germanie, les Fréjusiens élurent pour évêque saint Maxime. » (*Gallia*, I, p. 466.)

(2) *De initiis*, p. 98.

(3) *Ibid.*, p. 87.



est bien significative. La cause de l'apostolat de saint Léonce y trouve une nouvelle preuve. Car, si notre glorieux pontife a fini, c'est-à-dire interrompu, vers l'an 432, son administration épiscopale à Fréjus, c'est qu'il est allé porter sous un autre ciel les ardeurs de son zèle, et quelle fut la contrée heureuse qui retentit des enseignements de notre saint évêque, si ce n'est la Germanie ?

Qu'on ne dise point encore que ce fait de la vie de saint Léonce doit être placé au début de son épiscopat. Car, en montant sur son siège, le nouveau pasteur ne se devait-il pas tout entier à son troupeau ? Le bréviaire de 1495 dit expressément que ce ne fut qu'après avoir semé la parole divine dans son diocèse, que saint Léonce partit pour la Germanie.

De plus, la première moitié de l'épiscopat de notre saint évêque est remplie par une suite d'évènements qui nous le montrent constamment à Fréjus. Ce fut de 400 à 410 que saint Honorat fonda le monastère de Lérins : certainement, saint Léonce n'était pas alors en Germanie. Tant qu'Honorat est à Lérins, pouvons-nous croire que son ami l'ait abandonné ? En 419, saint Léonce reçoit la lettre de saint Boniface ; en 422, Cassien lui dédie ses conférences ; en 430, le pape saint Célestin lui écrit au sujet des doctrines semi-pélagiennes, or, ces divers faits rendent impossible l'hypothèse qu'à cette époque saint Léonce eût quitté son troupeau.

Mais voici que, pendant plus de dix ans, le silence se fait sur son nom, un autre évêque parait à sa place; c'est bien l'époque, et la seule, pendant laquelle notre zélé pontife accomplit la mission qui lui a été confiée.

Ici se présente une question nouvelle. Est-ce de lui-même, sous les inspirations de son zèle, que saint Léonce alla prêcher l'Evangile en Germanie, ou bien reçut-il du Saint-Siège une mission particulière? Le responsoire du bréviaire de 1495, déjà cité plusieurs fois, nous porte à croire que l'amour des âmes fut le seul mobile qui poussa saint Léonce dans ces pays lointains. Le propre du diocèse semble l'admettre aussi : « Sous le voile de la charité, dit l'un; enflammé par le zèle de la foi, dit l'autre. »

Mais, plusieurs documents dignes de foi et d'autres raisons sérieuses nous portent à croire que saint Léonce reçut une délégation spéciale du Saint-Siège.

Antelmy, en effet, cite un vieux légendaire sur parchemin, qu'il aurait découvert lui-même, et dans lequel se lisaient ces paroles : « Lorsque Léonce eut été élevé à l'épiscopat, il fut désigné par la nation des Francs pour remplir les fonctions de légat apostolique en Germanie, et ainsi s'accomplit en lui le témoignage que donne le Psalmiste du prédicateur de l'Evangile :
« allant, ils allaient et ils pleuraient en jetant leur semence, mais
« en venant, ils portaient avec joie leurs gerbes. » (1).

Antelmy, arrêté par un anachronisme qui semble se trouver dans ce texte, refuse de voir en saint Léonce un délégué du Saint-Siège : « Car, dit-il, du vivant de notre Pontife, les Francs n'étaient pas encore convertis, et la Provence ne leur appartenait point. »

Mais Girardin, mieux avisé, ne peut se résoudre à priver

(1) *De initiis*, p. 87.

notre évêque de ce nouveau titre de gloire : aussi explique-t-il en ces termes la difficulté que ce texte soulève :

« Divers auteurs, dit-il, croient que les anciens Français étaient venus de la Franconie, province d'Allemagne, que ceux du pays nomment encore aujourd'hui Frankenlandt, et que Pharamond, qui établit la monarchie française en 420, était de cette province. Il se peut faire que plusieurs des Francs, ayant embrassé la foi dans les Gaules, où il y avait beaucoup d'évêques et de chrétiens, engagèrent saint Léonce, par leurs sollicitations, de passer dans leur pays, leur promettant une abondante moisson parmi leurs confrères, ou bien que, comme je l'ai insinué, ils prièrent le Pape d'envoyer des évêques pour instruire les peuples de cette province, et qu'en effet le Pape nomma pour cette mission saint Léonce, comme un autre Souverain Pontife avait nommé, quelques années auparavant, saint Loup de Troyes et saint Germain d'Auxerre, pour passer la mer et aller combattre l'erreur des Pélagiens en Angleterre. » (1)

Ce que Girardin, dépourvu, comme Antelmy, de données historiques, regardait seulement comme probable, des études récentes nous autorisent à le donner comme certain.

Ozanam, dans son livre de la *Civilisation chrétienne chez les Francs* (2), nous apprend qu'en 396 les Francs marcomans, établis en Souabe, étaient déjà chrétiens, et que leur reine Frigitil reçut de saint Ambroise, à qui elle avait envoyé des messagers et des présents, une lettre admirable qui résumait tous les dogmes et toutes les preuves de la foi.

(1) *Hist. de Fréjus*, t. II, p. 141.

(2) Chap. II, p. 45.

Or, qu'y aurait-il d'étonnant qu'une de ces tribus franques ait demandé au Souverain Pontife des évêques et des prêtres, pour évangéliser des peuples qui, peut-être, étaient leurs frères, et que, pour remplir cette mission évangélique, saint Léonce ait été désigné?

D'ailleurs, au témoignage du légendaire cité par Antelmy, un autre témoignage, aussi important, vient s'ajouter. C'est celui du bréviaire de 1495.

Nous lisons, au responsoire de la quatrième leçon, que saint Léonce *fut envoyé* à une nation perfide à qui il fit connaître le Christ et la loi chrétienne. Or, par qui fut envoyé notre évêque, si ce n'est par le Saint-Siège? Car, pouvons-nous croire qu'il laissa son troupeau de lui-même, que chez lui les ardeurs de sa charité l'aient emporté sur les devoirs de sa charge? Mais, dans son diocèse, il y avait encore du bien à faire, des païens à convertir (1), des pécheurs à corriger: ne savait-il pas qu'un lien indissoluble l'attachait à son église et que ce lien, le Siège apostolique pouvait seul le briser? Telles sont les difficultés qu'une telle hypothèse soulève. Aussi, préfèrerions-nous renoncer à la tradition de l'apostolat de saint Léonce, en Germanie, plutôt que de voir en notre évêque un pasteur négligent qui, sans les ordres ou du moins sans l'agrément du Saint-Siège, laisse à un autre pasteur le soin de son troupeau.

Que nous serions heureux de suivre saint Léonce dans ses missions lointaines, de préciser le lieu vers lequel furent dirigées

(1) Nous verrons plus loin, chap. IV, qu'il y avait encore des païens à Griminum (Draguignan sous l'épiscopat de Théodore et un temple de Vénus à Arluc au VIe ou VIIe siècle.

ses courses apostoliques! Notre légitime curiosité serait également satisfaite, si nous pouvions connaître et le nombre d'infidèles qu'il convertit et la nature des miracles qu'il opéra. Mais ici encore, nos traditions se taisent. Nous ne savons si notre zélé pontife s'arrêta sur le versant des montagnes des Alpes, là où commencent les terres de la Germanie, ou s'il pénétra dans le cœur de ces régions immenses. Ses succès évangéliques ne nous sont connus que par un des répons de l'office de 1495, dont nous avons déjà plusieurs fois parlé. Nous y lisons, en effet, que, sur les pas de Léonce, les âmes trompées par les fraudes du démon se convertirent, les malades furent guéris, les morts ressuscitèrent et la voie du salut s'ouvrit à tous.

Après dix ans d'un laborieux et fécond ministère, saint Léonce revint à Fréjus (1). Il trouva son siège épiscopal occupé par Théodore. Car, après son départ, les fréjusiens étaient allés demander à Lérins d'abord, puis aux îles Sthœcades, un évêque, et Théodore leur avait été donné.

Qu'on juge de la joie du clergé et du peuple, quand Léonce reparut! Mais auquel des deux évêques reviendra l'honneur et la charge de gouverner le diocèse? Théodore comprit qu'il devait s'éclipser devant l'âge et le mérite, et volontiers il rendit à Léonce son siège, attendant à ses côtés que sa mort l'obligeât une seconde fois à lui succéder.

(1) C'était une tradition à Fréjus qu'au retour de saint Léonce, les cloches sonnèrent d'elles-mêmes. Ce prodige est fréquent dans la vie des saints. On en voit des faits nombreux et variés, arrivés à la mort des saints ou le jour de la translation de leurs reliques, dans la *Mystique divine* de l'abbé Rivet, t. II, p. 237 et suiv. C'est parce que cette tradition, que nous tenons de nos propres parents, tend à se perdre, que nous avons voulu la relater ci. Mais nous ne la donnons qu'à titre de renseignement.

Ici se place un fait, de la vie de notre évêque, qui couronne dignement son épiscopat. Ce fait est controversé, il est vrai, comme la plupart des autres, mais la critique la plus judicieuse, conforme encore aux traditions de notre église, ne peut s'empêcher de l'attribuer à saint Léonce.

Vers l'an 444, sous le pontificat de saint Léonce, une affaire très grave vint agiter plusieurs églises des Gaules.

Saint Hilaire, évêque d'Arles, avait déposé l'évêque de Besançon, Chélidoine, pour ordonner à sa place Projectus. Chélidoine en appela à Rome, où il fut absous. L'évêque d'Arles, froissé d'une telle sentence, prétexta une maladie grave et quitta la Ville Eternelle, sans prendre congé du Pape. Une pareille conduite méritait d'être flétrie. Aussi, peu de jours après, les évêques de la province de Vienne reçurent de Rome une lettre fort vive, dans laquelle le Pape dépouilla Hilaire d'une partie de la juridiction qu'il avait sur toute la province. Il lui défendit d'indiquer des conciles, de faire des ordinations et même d'y assister.

« Mais les églises ne pouvaient rester ainsi privées de leur chef : saint Léon va leur indiquer celui qui en tiendra la place. Au milieu de tous les évêques de ces contrées, il en est un, vénérable par sa longue expérience et les nombreux travaux de son épiscopat : c'est Léonce de Fréjus; il héritera d'une partie de la dignité d'Hilaire, il aura le pouvoir d'assembler les conciles et nul autre évêque ne pourra les indiquer sans son consentement. » (1).

(1) *Recherches hist.*, p. 73.

Les paroles de saint Léon sont précieuses à recueillir. Les voici :

« Comme l'ancienneté est toujours digne de respect, nous « voulons, si cela vous est agréable, décorer notre frère et « coévêque Léonce, prélat d'une vertu éprouvée, d'une telle « dignité que votre Sainteté ne puisse indiquer, sans son consen-« tement, le concile d'une autre province : nous voulons qu'il « soit honoré de vous tous, comme le méritent son ancienneté et « sa vertu; mais nous réservons intacte aux métropolitains la « dignité de leur privilège. Il est juste, en effet, et il n'y a rien « de blessant pour personne, que des évêques défèrent un tel « honneur dans leurs provinces à celui qui les devance par « l'ancienneté de son ordination et le mérite de son âge. » (1).

Pourquoi faut-il qu'Antelmy ait refusé de donner ce nouveau titre de gloire à saint Léonce! Nous connaissons ses raisons, nous croyons les avoir refutées. Aussi, sommes-nous heureux de vénérer, dans la personne de notre évêque, ce pontife chargé d'ans et de mérites que le Pape saint Léon donne aux églises des Gaules, comme son vicaire et son délégué.

Car, si ce n'est pas notre saint Léonce qui est désigné dans cette lettre, de quel autre Léonce le Souverain Pontife veut-il parler? Est-il possible qu'un évêque, jugé digne par le Saint-Siège d'être élevé au-dessus de ses frères, soit toujours resté dans l'obscurité, que son nom ne paraisse nulle part et surtout qu'aucune autre église n'ait songé à le réclamer?

Nous trouvons, au cinquième siècle, il est vrai, dans quelques

(1) V. le texte latin aux pièces justificatives nº III.

autres églises des Gaules, plusieurs évêques du nom de Léonce : ce furent les évêques d'Autun, de Besançon, d'Arles, d'Apt et de Sion en Valais. Or, de ces pontifes, le premier vécut à une époque antérieure à celle dont nous parlons, et son nom est entouré de bien grandes ombres ; il est de plus étranger à la province à la tête de laquelle saint Léon place son délégué. Léonce de Besançon avait précédé Chélidoine, au sujet duquel cette affaire fut soulevée. Faudrait-il croire que ce Léonce avait repris, en 445, sa démission et était remonté sur son siége? Cette hypothèse serait entièrement gratuite. De plus, si ce Léonce avait alors vingt-cinq ans d'épiscopat, comme on l'affirme, le nôtre en avait au moins quarante, et le Souverain Pontife, nous l'avons vu, a voulu réserver l'honneur dont nous parlons au plus ancien évêque des provinces sur lesquelles le métropolitain d'Arles exerçait sa juridiction. Enfin, les trois autres Léonce ne sont arrivés à l'épiscopat qu'après la mort de l'évêque de Fréjus, savoir : saint Léonce d'Arles en 461, saint Léonce de Sion en 462, saint Léonce d'Apt en 474 (1).

Ces divers motifs ont déterminé presque tous les érudits, *omnium fere eruditorum sententia,* ainsi que s'exprime le *Propre* du diocèse, à voir dans saint Léonce de Fréjus ce pontife vénérable, choisi par saint Léon pour être son vicaire dans la Gaule Viennoise.

Si nous voulons connaître le nom de ces érudits qui, sans se laisser arrêter par l'épiscopat intérimaire de Théodore, ont admis, quand même, une tradition qui nous est si chère, en voici quel-

(1) *Recherches hist.*, p. 30.

ques-uns : Baronius et Sirmond, Noris et Quesnel, Moreri et Dupin, Fleury et Tillemont, Salinas et Baillet, les frères de Sainte-Marthe, Barralis, Longueval et en ces derniers temps Jager; tels sont les patrons de notre cause et les arbitres désintéressés des droits de notre église. Ainsi, conclut l'abbé Disdier, l'autorité réunie de tous ces auteurs permet de dire, sans exagération, que nous avons atteint à peu près l'évidence historique sur ce point (1).

Telle fut la dignité éminente, décernée par le Saint-Siège, à notre illustre pontife, à la fin de sa vie. Quelle en était la nature? Ici laissons, une dernière fois, la parole à l'abbé Disdier. On ne peut mieux traiter ce sujet que lui :

« Le siège métropolitain d'Arles avait obtenu du pape saint Zozime un droit de suprématie sur les provinces de Vienne et de Narbonne : les ordinations des pontifes ne pouvaient y être faites que par son évêque. Plus tard le pape saint Boniface avait donné ce pouvoir à tous les métropolitains, mais celui d'Arles continuait de s'attribuer son ancien privilège; l'affaire de Projectus en est la preuve.

« Sous Ravennius, successeur de saint Hilaire d'Arles, un grand nombre d'évêques écrivirent au Souverain Pontife pour faire revivre cette prérogative en faveur du siège de saint Trophime; mais la métropole de Vienne réclamait la suprématie et ne voulait pas être soumise à l'évêque d'Arles. Saint Léon ter-

(1) V. *Recherches historiques*, p. 88-91, le texte et l'indication de ces divers témoignages; y ajouter Jager, *Hist. de l'Eglise cath. en France*, t. I, p. 466 et Vincent Barralis, *Chron. Lerin*, 1re partie, p. 126.

mina le différent en désignant les villes épiscopales qui devaient dépendre de chacune de ces deux métropoles, pour l'ordination de leurs pontifes.

« Ce droit d'ordination, enlevé à Saint Hilaire par le pape saint Léon, n'est point attribué à Léonce; il est même positivement excepté, car telle est la signification de ces paroles, dans la lettre du Pape: *Metropolitanis privilegii sui dignitate servata.*

« Mais, à côté de ce droit ou de ce privilège, il y en avait un autre : celui de la surveillance générale des églises, de la convocation et de la présidence des conciles, où étaient jugées les affaires les plus importantes survenues dans les provinces : c'est celui que la lettre du Pape donne à saint Léonce. Et, comme le métropolitain d'Arles, d'après la lettre de saint Zozime, pouvait étendre ce droit sur les sept provinces, on est autorisé à conclure que la juridiction de l'évêque de Fréjus s'étendit à toutes les églises qui s'y trouvaient. La lettre de saint Léon n'est adressée, il est vrai, qu'aux évêques de la province de Vienne, et, d'après un manuscrit dont parlent Longueval et Rohrbacher, à ceux de la province des Séquaniens et de Vienne, mais le droit d'assembler les conciles devait s'étendre plus loin pour Léonce, ainsi que le dit positivement le Souverain Pontife aux évêques à qui il s'adresse : « Votre Sainteté ne pourra pas indiquer le concile « d'une autre province sans son consentement. »

Une grande partie de la Gaule aurait donc été placée sous la juridiction de saint Léonce, car les sept provinces, dont il est parlé dans les circonscriptions ecclésiastiques, se composent de la Viennoise, des deux Aquitaines, de la Novempopulanie, des deux Narbonnaises et des Alpes-Maritimes. Si l'on trouve trop

vaste une telle étendue de territoire, on ne pourra du moins refuser à notre évêque la gloire d'avoir été mis à la tête des deux provinces que le pape saint Léon nomme dans sa lettre, de celle dont le siège épiscopal de Fréjus faisait partie et de celles qui, étant limitrophes, ne pouvaient évidemment reconnaître d'autre chef hiérarchique. Ce sera donc la province de Vienne, celle des Séquaniens, les deux de Narbonne et celle des Alpes-Maritimes. Les auteurs du *Gallia Christiana* admettent ce second sentiment avec Quesnel, annotateur des œuvres de saint Léon.

Maintenant de quel nom désignerons-nous le privilège accordé à saint Léonce ?

La plupart des auteurs, qui ont traité ce point de l'histoire ecclésiastique, disent que saint Léonce fut nommé Primat dans les Gaules par le pape saint Léon-le-Grand. Ce titre ne saurait lui être appliqué dans sa vraie et rigoureuse signification, puisque l'essence de la dignité primatiale est de rester perpétuellement attachée à son siège. Mais, dans un sens plus restreint, et si l'on considère seulement quelques-uns des effets de cette dignité, qui consistent à exercer certaine autorité sur les métropolitains, on pourrait décerner le titre de Primat à saint Léonce.

Il est encore moins exact de dire que saint Léonce fut appelé à remplir les fonctions de métropolitain, car la lettre de saint Léon excepte formellement les droits de cette dignité, dans l'honneur qu'il confère à notre évêque.

Il nous semble que le titre de Vicaire du Souverain Pontife est le seul vrai, pour exprimer les attributions données par le pape à saint Léonce. C'est celui dont se sert le *Propre* du diocèse,

dans l'office de notre patron. C'est ainsi d'ailleurs que s'appelaient les évêques d'Arles : ils se disaient les Légats ou les Vicaires du Pape dans les Gaules.

Au sujet de la dignité conférée par le Souverain Pontife à saint Léonce, comme le plus ancien de tous les évêques, un grand grand nombre d'auteurs prétendent que saint Léon voulait introduire, dans les Gaules, la coutume d'Afrique, où la dignité de Primat était accordée, non à un siège particulier, mais au plus ancien évêque de la province.

Tous ces auteurs semblent se plaire à répéter que « les évêques ne jugèrent pas à propos d'admettre ce nouveau point de discipline », quoique saint Léon eût employé le moyen le plus propre à la réussite de son dessein. « Pour faire consentir plus facile-
« ment les Gaulois, écrit Salinas, saint Léon voulut que la
« coutume de choisir pour Primat de la province le plus ancien
« évêque, comme cela se pratique dans les églises d'Afrique,
« commençât en la personne de Léonce, qui avait pour lui le
« plus de sympathie dans toute la nation. »

Nous craignons qu'une telle interprétation des paroles de saint Léon n'ait été donnée par certains auteurs, pour faire ressortir le prétendu droit d'opposition des évêques des Gaules aux règlements du Saint-Siège, quand ils les croyaient contraires à leurs usages ou privilèges particuliers. N'est-il pas plus naturel de voir dans les paroles du grand Pape « un trait de
« prudence, comme le dit Baillet lui-même? Pour ménager la
« rivalité des églises, il choisit celui d'entre les évêques qui
« était, sans contredit, le premier par la sainteté des mœurs, le
« nombre des années et le temps de l'ordination sacerdotale;

« afin qu'ils ne refusassent point de se soumettre, pour les « honneurs et la juridiction de la primatie, à celui qu'ils recon- « naissaient déjà et qu'ils respectaient comme leur père et « leur maître. » Mais ce n'était là qu'une mesure transitoire, nécessitée par la privation infligée à saint Hilaire d'Arles. Le privilège décerné à saint Léonce lui était tout à fait personnel, et rien, dans la lettre du Souverain Pontife, ne peut prouver son intention d'introduire un nouvel usage dans les Gaules (1).

Ce titre décerné à saint Léonce nous donne une idée de la considération universelle dont il jouissait, et les témoignages que nous venons de reproduire sont l'écho fidèle des traditions du passé.

Ce fut dès lors vers Fréjus que se tournèrent les regards des églises de la Gaule méridionale, et, quoique l'histoire ne nous ait conservé le souvenir d'aucun acte émané de l'autorité du nouveau Vicaire apostolique, nous aimons à croire que son intervention dut se faire sentir quelquefois.

Mais saint Léonce ne jouit pas longtemps de la haute dignité qui venait de lui être conférée. « Cassé par l'âge, dit le *Propre* du diocèse, comblé de mérites, mûr pour la récompense, il s'envola au ciel. »

Tout nous porte à croire que saint Léonce mourut vers l'an 449. Car, remarque encore l'abbé Disdier avec sa perspicacité ordinaire, dans la lettre écrite, cette année-là, par le pape saint Léon à Ravennius, pour le féliciter de son élévation sur le siège

(1) *Recherches historiques*, p. 74-78.

d'Arles, parmi les évêques qui y sont nommés, on ne trouve ni saint Léonce, ni Théodore. Ne serait-on pas autorisé à conclure de ce silence que saint Léonce était mort depuis peu et que Théodore n'avait pas encore été reconnu par le Saint-Siège pour son successeur? (1).

Puisque la légende du martyre de saint Léonce doit être repoussée, il est certain que ce saint évêque mourut en paix au milieu de son troupeau. « Je ne doute pas, dit Girardin (2), que ses précieuses reliques ne reposent dans quelque endroit de notre église ou de notre ville et je suis persuadé qu'il est notre intercesseur auprès de Dieu. »

Ce fut la voix du peuple qui éleva saint Léonce sur les autels : au souvenir des vertus de sa vie vinrent s'ajouter les miracles opérés sur son tombeau, et, dès ce jour, le nom de notre grand évêque ouvrit le livre d'or de l'église de Fréjus. La cathédrale, dont le titulaire était la Sainte Vierge, fut aussi placée sous son vocable, son culte se grava dans le cœur des habitants, et, quand après les deux ou trois siècles de l'occupation sarrasine, l'évêque Riculfe ira demander au comte de Provence la propriété du sol sur lequel il veut reconstruire sa ville épiscopale, il dira que, si tout a péri dans cet immense naufrage, seul le souvenir de saint Léonce a survécu.

Du vivant de Riculfe ou du moins aussitôt après lui, on commença à construire dans le diocèse des églises en l'honneur de ce saint pontife; le Cartulaire de Lérins en mentionne deux qui

(1) *Recherches historiques*, p. 85.
(2) *Hist. de Fréjus*, t. II, p. 67.

furent données, au onzième siècle, à cet illustre monastère, une à Fréjus, l'autre à Callian (1).

Nous avons déjà parlé des diverses phases, par lesquelles a passé le culte de saint Léonce, à travers les siècles. Célébrée autrefois le 1er décembre, la fête de notre saint patron a été fixée au dernier dimanche après la Pentecôte, depuis la publication de son office, tel que nous l'avons aujourd'hui, sous Mgr de Bausset.

Mais saint Léonce, tout en étant, avec la Sainte-Vierge, le titulaire de l'église cathédrale, fut, de tout temps aussi, le patron de la ville de Fréjus. Sa fête, comme celle de saint François de Paule aujourd'hui, se célébrait avec la plus grande solennité, les habitants se mettaient sous les armes; et faisaient, devant le buste du saint, des décharges de mousqueterie (2).

Le P. Dufour, au début de son livre sur saint Léonce, fait une pompeuse description de la fête de cet illustre pontife, telle que nôs aïeux la célébraient : « Quand j'étais à Fréjus, dit-il, arriva la fête annuelle de saint Léonce, autrefois évêque de la ville, aujourd'hui son patron, et j'admirai l'éclat extérieur et la pompe de cette solennité. En ce jour, la ville tout entière se livre aux éclats de la joie la plus vive : l'air retentit du bruit des

(1) *Cartulaire de Lérins*, nos 10 et 30.

(2) Payé à Jehan Baudrier poudrier 7 écus 10 sols pour trois *raps*, six livres de poudre expédiée aux consuls pour les soldats qui ont accompagné la procession de saint Léonce. (Extrait du cahier des comptes et reçus du trésorier de la communauté de Fréjus, Honoré Delphin, en 1646. Minutes du notariat de Fréjus.)

Le 12 novembre 1631, le conseil communal délibère de faire faire un drapeau pour servir d'enseigne pour la fête de saint Léonce. (Archives communales.)

tambours et des détonations des armes à feu : les habitants donnent à leur saint patron les marques les plus sincères de leur reconnaissance et de leur piété : les édifices sacrés regorgent de fidèles : aux prières faites dans les églises s'ajoutent les supplications d'une procession solennelle, à laquelle il ne manque ni la présence de l'Évêque, ni le concours majestueux du Chapitre, ni les faisceaux du Préteur et des Consuls, ni rien de ce qui fait l'ornement et relève l'éclat des grandes solennités. Enfin, le panégyrique du saint évêque ou précède, ou termine, cette imposante cérémonie (1).

Aujourd'hui, la fête de saint Léonce se célèbre toujours sous le rit de première classe, et la procession traverse les rues de la ville ; mais si l'éclat extérieur de la fête a disparu, saint Léonce reste quand même le patron de la ville et du diocèse, et c'est avec confiancc qu'agenouillés aux pieds de son image nous pouvons lui dire : Le voici, l'ami de ses frères et de son peuple ; le voici, celui qui prie sans cesse pour les fidèles et pour toute la cité. *Hic est fratrum amator et populi : hic est qui multum orat pro populo et universa civitate (2).*

---

(1) P. Dufour. *Sanctus Leontius, suis Forojuliensibus restitutus. Avenione, 1636*, p. 1, 2.

(2) Antienne du *Magnificat* des 2mes vêpres de saint Léonce.

CHAPITRE IV

THÉODORE

Sommaire. — Élection de saint Maxime. — Son refus. — Élection de Théodore. — Rapports avec Lérins. — Saint Armentaire. — Évangélisation de Griminum. — Différents de Théodore avec Lérins. — Consultation de Théodore au pape saint Léon.— Lettre de ce dernier à Théodore. — Mort de Théodore.

Avant de quitter son diocèse, saint Léonce recommanda-t-il à son peuple d'élire un autre évêque, ou bien, après avoir attendu pendant quelques années le retour de leur pasteur légitime, les habitants de Fréjus voulurent-ils faire cesser au plus tôt le veuvage de leur église? Ce sont là des points obscurs, qui probablement ne seront jamais élucidés.

Ce qui est certain, c'est qu'en l'an 432, les délégués de la ville épiscopale vinrent à Lérins demander pour évêque l'abbé du monastère, saint Maxime.

« Ils étaient persuadés, dit Antelmy (1), que celui qui avait été jugé digne par saint Honorat lui-même de tenir dans ses mains le gouvernail du vaisseau de Lérins, était encore plus digne, puisqu'il avait déjà fait ses preuves dans cet art difficile, de prendre en main la direction de l'église de Fréjus. Le peuple

(1) *De initiis*, p. 129.

et le clergé arrivèrent à Lérins, pleins de confiance dans l'issue de leur mission. Ils espèrent que le monastère de cette ile, qui produisait et dirigeait vers le ciel tant de sommets élevés et dont le berceau avait été entouré par saint Léonce de tant de marques d'une affection paternelle, ne refuserait pas à l'Eglise-mère, pour lui payer la dette de la reconnaissance, un de ces disciples qu'elle envoyait déjà dans toutes les églises des Gaules, comme gage de sa précoce fécondité. Assurément, les religieux de Lérins n'auraient pas rejeté cette demande, si Maxime, devinant le motif de l'arrivée des délégués de Fréjus, ne s'était dérobé à leurs regards et n'avait trompé leur vigilance. »

Nous avons un témoin oculaire de ce fait, c'est Fauste qui, dans le panégyrique de saint Maxime, prononcé dans la cathédrale de Riez, le jour anniversaire de la mort de ce saint pontife, s'exprime en ces termes :

« Une ville voisine de Lérins, placée, comme vous le savez, entre ce lieu et l'île, désirait avoir Maxime pour évêque. Celui-ci le soupçonne et il forme le projet d'échapper à leurs recherches, en se condamnant à un exil lointain. Mais, surpris par l'arrivée subite des prêtres, il profite d'un instant favorable et se cache dans l'épaisseur des forêts. Les fidèles se précipitent en foule à sa poursuite, et pendant trois jours et trois nuits, j'en fus le témoin, malgré la pluie qui persistait à tomber et qui semblait devoir forcer le saint fugitif à quitter sa retraite, le peuple parcourt en tout sens le désert et en visite les lieux les plus cachés. Toute l'île est dans la tristesse : les moines craignent que leur père ne coure un grand danger : c'est ce qui les effraie encore plus que la violence qu'on veut lui faire. Mais, grâces en soient

rendûes à la divine Providence! s'il est recherché à cause de ses mérites, c'est à cause des vôtres qu'il n'est pas trouvé. » (1)

Girardin (2) nous apprend que le désert, où se cacha saint Maxime, est le Cap-Roux. Les délégués de Fréjus surprennent le saint abbé dans l'île, dit-il, mais sans qu'ils s'en aperçoivent, celui-ci se jette dans une barque, gagne le rivage et s'enfonce dans les forêts immenses qui couvrent les montagnes du Cap-Roux et les environs. En vain on court à sa poursuite, Maxime a devant lui un espace immense où il peut se cacher. Mais s'il était resté dans l'île, comment expliquer cet exil lointain dont parle Fauste, comment croire surtout que les investigations des délégués de Fréjus n'aient pas abouti sur un sol d'une étendue si petite, où n'étaient ni vallées, ni montagnes (3) et où vivaient, disséminés dans des cellules distinctes, près de cinq cents religieux?

Lassés dans leurs recherches, les délégués de Fréjus rentrent dans leur ville et dirigent leur choix d'un autre côté.

A la tête du monastère des îles Sthœcades (îles d'Hyères) était un autre abbé, non moins illustre que Maxime, dont la voix publique proclamait le zèle et les vertus. C'était Théodore. Antelmy le regarde comme le fondateur du monastère qu'il gouvernait. Cassien lui avait dédié ses sept dernières conférences. Dans l'une d'elles, l'illustre anachorète fait son éloge en ces

(1) De sancto Maximo episcopo Riensi, homilia ab ejus successore Fausto. *Chronol. Lerin*, 2, p. 115. Remarquons que Fauste parle aux habitants de Riez.

(2) *Descript. du diocèse*, p. 85.

(3) Strabon nomme l'île de Lérins *Planasia*, et saint Sidoine Apollinaire *insula plana*, parce qu'elle est toute en plaine.

termes : « Il a fondé cette sainte et excellente discipline des cénobites, dans les provinces de la Gaule, par la pratique des antiques vertus, et il a fait fleurir non seulement les contrées de l'Occident, mais encore les îles, de nombreuses réunions de frères qui y mènent une vie cachée. » (1)

C'est vers Théodore, qu'après le refus de Maxime, les vœux des Fréjusiens se tournent. Théodore accepte. Il est sacré par l'évêque d'Arles, dit Antelmy (2), et vient s'asseoir sur le siège de Fréjus.

Le P. Dufour (3) fait de Théodore un abbé de Lérins, et d'autres auteurs voient en lui un membre du clergé de Fréjus (4). Mais ces hypothèses ne peuvent se soutenir. Car les Pères du troisième concile d'Arles, comme nous le verrons plus loin, disent que Théodore était abbé d'un monastère, avant d'être élevé à l'épiscopat, et Lérins ne fut certainement pas l'abbaye soumise à sa juridiction, puisque saint Maxime et, après lui, Fauste furent les successeurs immédiats de saint Honorat. D'un autre côté, les conférences de Cassien nous montrent à cette même époque, un abbé du nom de Théodore à la tête de l'un des monastères des îles Sthœcades, et tous les auteurs sont unanimes à reconnaître en lui notre futur pontife.

Pendant les premières années de l'épiscopat de Théodore, l'entente fut parfaite entre Fréjus et Lérins, et rien ne faisait prévoir l'orage qui devait bientôt éclater.

(1) Cassien, XVIII[e] conférence. Préface.

(2) *De initiis*, p. 132.

(3) Leontius suis Forojuliensibus restitutus, p. 65.

(4) *De initiis*, p. 135.

Aucun évènement important ne pouvait se produire dans le monastère, sans qu'on ne vit accourir l'évêque diocésain.

En 434, saint Caprais meurt au milieu de ses frères : autour de sa couche funèbre et à ses funérailles Théodore est présent, et avec lui nous trouvons Hilaire d'Arles et Maxime de Riez.

Dans une autre circonstance, les mêmes évêques se rencontrent à Lérins. Ce jour-là, afin d'honorer tout le monastère dans la personne de son abbé, saint Hilaire fait asseoir Fauste entre Théodore et saint Maxime (1).

Voici même que Lérins, sans doute grâce à l'influence de Théodore, va recevoir un nouvel hôte, dont le nom doit s'ajouter à la longue liste des pontifes sortis de son sein.

Vers cette époque, une affaire de discipline assez grave agitait la métropole d'Embrun. L'évêque de cette ville étant mort, plusieurs laïques influents empêchèrent pendant vingt mois l'élection de son successeur. A la fin, deux évêques, désireux de mettre un terme à de telles violences, ordonnèrent d'eux-mêmes, sans avoir consulté le métropolitain d'Arles et sans l'autorisation des évêques de la province, un pieux jeune homme, nommé Armentaire. Celui-ci se laissa faire, sans se douter de l'irrégularité de l'acte auquel il se prêtait.

A cette nouvelle, le métropolitain d'Arles, saint Hilaire, prit en main la défense des saints canons et convoqua tous les évêques des deux provinces à un concile qui se tint à Riez, le

(1) Longueval, *hist. de l'Eglise Gallic.*, liv. IV.— *Galliana Christiana*, t. I.— Antelmy, *De initiis*. p. 133. — Girardin, *hist. de Fréjus*, t. II, p. 96. — Jager, *hist. de l'Eglise cath. en France*, t. I, p. 355 note.

29 novembre 438. Douze évêques y assistèrent. Théodore fut du nombre.

Armentaire, qui déjà avait adressé aux évêques de la province une lettre explicative sur les motifs de sa conduite, montra son repentir et fit valoir sa bonne foi. Les circonstances plaidèrent encore en faveur des évêques coupables. Aussi les Pères du concile rendirent une sentence mitigée. Les évêques consécrateurs furent seulement condamnés à ne plus assister désormais à aucun concile et à aucune ordination. Armentaire fut déposé de son siège, mais on lui permit de remplir les fonctions de chorévêque, de manière à être « moins qu'un évêque et plus qu'un prêtre », dit la sentence du concile. Par ce titre, Armentaire conservait le droit de confirmer les néophytes, de se présenter à l'offrande avant les prêtres, de bénir publiquement le peuple et de consacrer les vierges. Mais ces fonctions, il ne pouvait les exercer qu'en dehors de la province des Alpes-Maritimes, dont Embrun était la métropole, et dans l'église qu'un évêque d'une autre province voudrait lui confier (1).

Théodore comprit le bien que pouvait faire dans son diocèse ce jeune évêque, rendu par ses malheurs si digne d'intérêt. Il résolut de l'attacher à sa personne et il l'attira auprès de lui.

Avant de céder aux sollicitations de Théodore, Armentaire, voulant retremper son âme dans la retraite, expier même sa faute par une vie de pénitence, se réfugia à Lérins (2).

(1) Fleury, *Hist. Eccl.*, t. IV, p. 233.— Le Propre du diocèse. Saint Armentaire.

(2) La retraite de saint Armentaire à Lérins ne repose que sur une tradition. Barralis, dans sa *Chronologie de Lérins*, n'en parle pas. La tradition qui représente saint Armentaire,

D'après le sentiment de quelques auteurs, le pieux chorévêque serait venu habiter la solitude du Cap-Roux (1). Il n'y aurait là rien d'étonnant, puisque saint Honorat, saint Maxime, saint Eucher et tant d'autres l'avaient fait avant lui ; car le Cap-Roux, par ce va-et-vient incessant, était regardé à cette époque comme une succursale de Lérins (2).

Mais quand le temps de l'épreuve fut passé, Théodore voulut utiliser l'activité du jeune chorévêque.

Il y avait encore dans le diocèse de Fréjus quelques bourgs de la campagne où le culte des idoles s'était conservé. Tel était Griminum, aujourd'hui Draguignan. C'est ce champ difficile que Théodore confia au zèle d'Armentaire. Mais dans peu de temps, la semence jetée par le nouvel apôtre a porté ses fruits : les habitants se convertissent, et Griminum ne compte plus que des chrétiens.

La tradition attribue ces succès rapides à un évènement miraculeux.

Depuis longtemps, la campagne et le bourg de Griminum étaient infestés par la présence d'un dragon énorme qui détruisait les récoltes et attaquait même les habitants. Saint Armentaire, comme autrefois sainte Marthe à Tarascon, s'avance au-devant de la bête cruelle, il la terrasse par ses prières et en délivre Griminum. Ce prodige changea soudain le cœur des

tantôt comme moine, tantôt comme évêque, dit M. Poulle (*Histoire de l'église de Draguignan*, p. 29), s'explique par cette double condition de sa vie.

(1) Arazy, *Histoire manuscrite d'Antibes*, cité par M. Poulle, *Eglise de Saint-Michel de Draguignan*, p. 28, note.

(2) Girardin, *Descript. du diocèse*, p. 30 et suiv.

païens : ils tombent tous aux pieds du saint apôtre, reçoivent de ses mains le baptême, et les idoles sont pour toujours renversées.

Quelques-uns préfèrent voir dans ce dragon une figure symbolique représentant le paganisme détruit à Griminum par le zèle de saint Armentaire. D'autres disent, avec plus de vraisemblance, que les habitants de Griminum adoraient un serpent qui, après leur conversion, fut tué par le saint chorévêque.

Car ce que d'autres saints ont fait ailleurs, pourquoi saint Armentaire ne l'aurait-il pas fait pour Griminum ? « Combien, dit un de nos savants confrères, M. l'abbé Edouard Daniel, vicaire de Saint-Joseph à Toulon, combien ne voit-on pas de fondateurs d'églises obligés de commencer leur ministère apostolique, en luttant vigoureusement contre un dragon de chair et d'os ! En Bretagne, c'est saint Armel, saint Tugdual, saint Efflam, saint Brieuc, saint Paul de Léon; en Provence, c'est sainte Marthe à Tarascon et saint Armentaire à Draguignan, chef-lieu du département du Var, dont le nom même vient de *draco*. Rome, Paris, Avignon, Périgueux, Le Mans et je ne sais combien de lieux, en Ecosse et ailleurs, furent témoins du même combat. Aujourd'hui encore, n'est-ce pas contre le dragon ou le serpent adoré que doivent lutter nos missionnaires d'Afrique, d'Asie et d'Océanie (1) ? »

Aussi, croyons-nous qu'il est beaucoup plus conforme à la vérité historique de reconnaître dans le dragon tué par saint Armentaire, un serpent véritable, que de recourir à une allégorie.

(1) *Dante et ses doctrines théologiques*. Thèse pour le doctorat, brillamment soutenue devant la Faculté de théologie d'Aix en 1873.

Les animaux de toute sorte, oiseaux, quadrupèdes et serpents, on le sait, et saint Paul le constate dans son épître aux Romains (I, 23), étaient l'objet du culte idolâtrique. Or, le serpent était le dieu principal des habitants de Griminum. Sans doute, ce dieu inconscient (1), peu satisfait des sacrifices offerts à sa voracité naturelle, sortait souvent de son sanctuaire et allait jeter la terreur dans les environs, et, parmi ses adorateurs, pas un qui lui résiste ou qui cherche à l'abattre, tant leur aveuglement est profond, tant ils craignent d'irriter davantage le dieu que la crainte seule leur faisait adorer!

Il fallut le courage et la sainteté d'Armentaire pour dessiller les yeux à ce peuple infidèle (et, si une intervention miraculeuse (2), peut faire rejeter par quelques-uns la réalité de ce fait historique), nous dirons que le jeune apôtre de Griminum put même, comme autrefois Daniel à Babylone (3), délivrer à jamais le pays de ce monstre, par des moyens naturels. On le voit donc, rien n'oblige à recourir à une explication symbolique pour conserver à l'histoire de notre diocèse un fait qui s'appuie sur une tradi-

(1) Nous n'avons pas l'intention de rejeter l'opinion théologique qui voit dans ces divinités l'incarnation du démon.

(2) Voir dans la *Mystique divine* de l'abbé Rivet, t. II, p. 626 et suiv., des exemples nombreux de la puissance miraculeuse des saints sur les animaux.

(3) O roi, donnez-moi le pouvoir, et je tuerai le dragon sans épée et sans bâton. Et le roi dit : Je te le donne. Daniel prit donc de la poix, de la graisse et des poils, et fit cuire le tout ensemble; il en fit des masses et les jeta dans la gueule du dragon, et le dragon creva. Alors il dit : Voilà celui que vous adoriez. *(Daniel, ch. XIV, v. 26. La Sainte Bible, traduction française par M. l'abbé A. Arnaud, curé doyen d'Ollioules, chanoine honoraire, avec approbation de Mgr l'Evêque de Fréjus et Toulon; honorée d'un bref de S. S. Léon XIII.)*

tion immémoriale, tradition à laquelle et le nom et les armes de la ville qui fut le théâtre du zèle de saint Armentaire, et le quartier qui porte encore le nom de Dragon, donnent le caractère de la plus grande authenticité.

Il était juste qu'un champ plus vaste s'ouvrit au zèle de ce fervent apôtre. L'éclat de ses œuvres a effacé sa faute, il recouvre l'exercice de ses fonctions sublimes et c'est sur le siège épiscopal d'Antibes, qu'il va poursuivre sa vie de zèle et de charité.

Ici se présente une question historique sur laquelle il est nécessaire de jeter un peu de lumière; car, tout en élucidant les quelques faits connus de la vie de saint Armentaire, elle touche à l'épiscopat de Théodore, et la solution qu'elle comporte sera une nouvelle preuve, en faveur du plus ou moins d'étendue qu'avait, sous saint Léonce, le diocèse de Fréjus.

Saint Armentaire a-t-il été le premier évêque d'Antibes? L'inscription jadis placée sur la porte de la chapelle dédiée à ce saint pontife, à Draguignan, l'affirme : *Sanctus Armentarius, primus Antipolitanus episcopus (1).* C'est aussi la croyance chère aux Antibois. C'est encore l'opinion que seraient forcés d'admettre ceux qui, pour expliquer comment l'île de Lérins, si rapprochée d'Antibes, appartenait à l'évêque de Fréjus, prétendent que, sous saint Léonce, Antibes relevait de la même juridiction.

Mais cette opinion n'est pas admissible. Girardin la nie clairement. « On lit, dit-il, sur la porte de la chapelle de saint Armentaire hors des murs de Draguignan, qu'il a été le premier

(1) Cette inscription a disparu.

évêque d'Antibes. Cela n'est pas sûr. Je crois, avec messieurs de Draguignan, que ce saint a été évêque d'Antibes : je le pense avec M. de Tillemont, avec le P. Denis de Sainte-Marthe, avec l'auteur du Supplément des conciles des Gaules. Ceux qui disent le contraire sont embarrassés d'assigner un siège à Armentaire, qui a souscrit à la lettre des évêques des Gaules en 451. Mais ce n'est pas mon opinion que saint Armentaire ait été le premier évêque d'Antibes : c'est à ceux qui le prétendent à le prouver..... Après avoir donné de nouvelles preuves, Girardin conclut en ces termes énergiques : Encore une fois, ce saint n'a pas été le premier évêque d'Antibes » (1).

Pour Antelmy, saint Armentaire est un personnage problématique. « Les uns, dit-il, en font un évêque d'Antibes, d'autres affirment qu'il n'a été qu'un anachorète. » Mais il nie indirectement qu'il ait été le premier évêque du siège qu'il a sanctifié, en démontrant l'antiquité de ce siège, dans un chapitre du *De Initiis (2)*. Et cette antiquité a surtout pour elle une forte présomption historique : c'est le fait de l'évangélisation de la Gaule, dès les premiers siècles, fait qui ne peut plus être mis en doute, depuis les savants travaux des abbés Faillon et Darras. Ce fait nous a servi à prouver l'antiquité du siège de Fréjus, il conserve la même valeur pour établir l'antiquité du siège d'Antibes, comme le fait Antelmy.

Godeau, dans son *Histoire ecclésiastique (3)*, est plus précis.

(1) *Descript. du diocèse*, p. 237.

(2) *De initiis*, c. VIII.

(3) Liv. II, p. 290.

Il dit que des disciples de saint Polycarpe abordèrent, vers l'an 169, sur les côtes de la Provence et y fondèrent les églises de Cimiez, de Vence, d'Antibes et de Fréjus. Les auteurs du *Gallia* ne refusent pas à l'église d'Antibes une antiquité aussi vénérable, mais ils regrettent que Godeau ne donne aucune preuve de ce qu'il avance.

Or, si telle est l'antiquité du siège d'Antibes, il est impossible que saint Armentaire, dont l'existence au cinquième siècle est incontestable, ait été le premier évêque de cette église; impossible surtout que Théodore ait détaché une portion de son immense diocèse pour la lui céder.

Voudrait-on alors que saint Armentaire ait vécu au second siècle? qu'il ait été l'un des disciples de saint Polycarpe, chargé de fonder l'église *d'Antipolis?*

Mais sur quoi s'appuie-t-on, pour donner à saint Armentaire une si haute antiquité? Ni le Propre du diocèse, ni le *Gallia*, ni l'histoire, ni la tradition ne placent au second siècle son existence. Tous les documents le font vivre à l'époque qui lui est fixée (1).

De plus, saint Armentaire a toujours été vénéré comme confesseur. C'est là un motif suffisant pour n'admettre son existence, qu'après le troisième siècle. Car, il est certain qu'à l'origine de l'Eglise, pendant près de trois cents aus, les fidèles ne placèrent que des martyrs sur les autels. Saint Martin de

(1) Papon *(Hist. de Provence*, I, p. 406), dit que saint Armentaire a été le premier évêque d'Antibes, suivant la tradition du pays, mais il dit qu'il signa la lettre des évêques de la Provence en 451.

Tours fut le premier qui, dans les Gaules, reçut un culte public après sa mort, sans avoir souffert pour la foi, et l'on fut surpris, dit Antelmy (1), d'une telle dérogation à l'usage commun. Dès lors, comment placer au second siècle l'existence d'un saint confesseur, tandis qu'au cinquième siècle, ce culte s'explique? Car nous voyons, à cette époque, toutes les églises de la Provence, pour ne rien dire des autres, élever sur leurs autels, à côté de leurs martyrs, quelques-uns de leurs pontifes les plus illustres et les plus saints : et ne soyons pas étonnés qu'Antibes ait fait alors pour Armentaire ce que Fréjus avait déjà fait pour Léonce, Riez pour Maxime, Arles et Lérins pour Honorat.

Enfin, si saint Armentaire n'avait pas vécu à cette époque, comment pourrait-on lui conserver le cadre historique dans lequel il se trouve placé?

Sauf quelques rares exceptions, les documents de nos églises ne sont guère antérieurs au quatrième siècle. Alors se réunissent librement les conciles, alors les Souverains Pontifes communiquent facilement avec les évêques. C'est, çà et là, dans les actes émanés de ces réunions conciliaires et de l'autorité pontificale, qu'on a recueilli les divers faits qui ont servi à composer l'histoire des saints personnages de cette époque. On n'a pas toujours pu arriver, il est vrai, à la certitude historique, mais on a toujours acquis de fortes probabilités.

Tel est le cadre tracé autour du nom de saint Armentaire. Placé au second siècle, ce cadre disparaît. On aura un nom plus ou moins certain, mais rien de plus. Au cinquième siècle, au

(1) *De initiis*, p. 122.

contraire, tout s'harmonise, tout s'enchaîne, les faits cités se conviennent entre eux.

En effet, on mentionne à cette époque deux évènements, survenus dans l'histoire des églises des Gaules, où l'on voit apparaître un évêque, nommé Armentaire, savoir: en 438, au concile de Riez, évènement dont nous avons déjà parlé, et en 451, dans une supplique envoyée au Souverain Pontife par des évêques de la Provence et dans laquelle un évêque signe en ces termes: *Ego, Armentarius episcopus, vestram coronam venerans saluto... Moi, Armentaire, évêque, je salue avec respect votre couronne.*

Quel est cet évêque? Est-ce le même, ou faut-il admettre, pour ces deux faits, deux évêques distincts? Tout nous porte à croire, comme le fait le *Propre* du diocèse, que c'est le même personnage, et ce sont ces deux faits, unis à l'apostolat de Griminum et à l'épiscopat d'Antibes, qui composent l'histoire de notre saint.

Il est de toute probabilité, en effet, que cet Armentaire habitait la Provence, et comme la ville d'Antibes est la seule qui ait possédé vers cette époque un évêque de ce nom, c'est à ce pontife vénérable que ces deux faits doivent être attribués.

On trouve, il est vrai, au même siècle, deux autres Armentaire, l'un à Auch, l'autre au Puy en Velay.

Mais comment supposer que le jeune évêque, déposé par le concile de Riez, ait pu monter sur le siège d'une autre église, sans avoir mérité, par ses travaux apostoliques, l'absolution de la sentence qui l'avait frappé? Tandis que, avec notre Armentaire, tout s'explique. C'est un des Pères du concile qui, touché de ses malheurs, le prend sous sa protection, l'attire dans son diocèse et utilise pour le bien des âmes son zèle et son activité.

Quand Armentaire aura converti le peuple idolâtre, vers lequel il a été envoyé, les honneurs de l'épiscopat lui seront rendus.

Quant au signataire de la supplique adressée au Souverain Pontife, dans une cause qui n'intéressait que les suffragants de la métropole d'Arles, ainsi que nous le dirons plus loin, comment peut-on voir un évêque étranger à la province, comme l'étaient ceux d'Auch et du Puy en Velay?

C'est ainsi que la figure du saint évêque d'Antibes a été reconstituée. Elle n'est pas dégagée, il est vrai, de tous les nuages qui l'entourent, mais en groupant ces divers faits sur son nom, on a obtenu la plus forte probabilité. Le *Gallia Christiana* pour le premier fait, le P. Sirmont, Savaron et Tillemont pour le second, tels sont les auteurs qui ont ouvert la voie aux études postérieures que l'histoire de saint Armentaire demandait.

Mais, pour revenir à notre point de départ, si saint Armentaire était le premier évêque d'Antibes, à qui faudrait-il attribuer les faits dont nous venons de parler? Dira-t-on qu'il y a eu à Antibes deux évêques du nom d'Armentaire, l'un au deuxième siècle, l'autre au cinquième? Mais où sont inscrits ces deux évêques? qui les a trouvés? qui les a jamais nommés?

Ainsi donc, comme Girardin, nous l'affirmons de nouveau, malgré l'inscription de Draguignan, malgré le sentiment du P. Cresp, dans son histoire manuscrite de Grasse, saint Armentaire n'a pas été le premier évêque d'Antibes (1). Contemporain de

(1) On peut dire que saint Armentaire a été le premier évêque connu d'Antibes, et c'est là, croyons-nous, l'origine de la tradition que nous venons de combattre et qui ne serait de cette manière qu'une tradition altérée. On cite bien, il est vrai, deux évêques antérieurs à

Théodore, il a entretenu avec lui les plus douces relations, c'est à ses démarches qu'il dut sa réintégration dans les rangs de l'épiscopat, et il succéda sur le siège d'Antibes à un évêque dont le nom, comme celui de tant d'autres, ne nous est pas connu. Mais Théodore n'eut pas à détacher une partie de son diocèse pour en investir Armentaire (1) C'est pour lui un mérite assez grand de s'être attaché ce jeune évêque et de l'avoir protégé.

Pendant l'absence de saint Léonce, l'épiscopat de Théodore ne fut donc point stérile. Au retour du saint pontife, dont il tenait la place, Théodore descendit au second rang; mais à sa mort, il reprit, avec l'agrément du Saint-Siège, l'administration de l'église de Fréjus.

Léonce mourant, la dignité de vicaire apostolique dans les Gaules n'avait plus de titulaire. L'évêque d'Arles ne pouvait y

saint Armentaire; l'un, Amalric, paraît en 203, l'autre, Vigile, lui succéda en 218. Mais les auteurs du *Gallia*, qui en parlent, ont de la peine à les admettre. « Ils n'ont pas laissé de traces de leur passage, disent-ils, leur existence ne s'appuie sur aucun acte sérieux. » Godeau lui-même avoue ingénuement, comme s'expriment les auteurs du *Gallia*, que jusqu'à Agrécius, au sixième siècle, les monuments anciens ne livrent le nom d'aucun évêque, et il ne dit rien de saint Armentaire, ni de saint Valère qui précédèrent Agrécius. C'est donc avec saint Armentaire, que s'ouvre d'une manière sûre la succession des évêques d'Antibes, comme c'est avec saint Léonce que s'ouvre la chronologie des évêques de Fréjus; voilà pourquoi on a pu dire de saint Armentaire, comme de saint Léonce, qu'ils sont tous les deux le premier évêque connu du siège qu'ils ont illustré.

(1) Poulle, *Histoire de l'église de Draguignan*, p. 26, tranche la difficulté en ces termes: Soit que l'évêché d'Antibes existât déjà, soit qu'il eut été créé à cette époque, par l'abandon auquel consentit Théodore, évêque de Fréjus, d'une partie de sa juridiction, saint Armentaire fut jugé digne d'occuper ce siège, sur lequel il mourut en odeur de sainteté.

prétendre, depuis que saint Hilaire en avait été dépouillé; de plus, ce titre étant personnel à saint Léonce, son successeur, Théodore, n'avait pas le droit de le porter. A qui reviendra l'honneur de représenter le Souverain Pontife dans les cinq provinces? Une décision pontificale était nécessaire, les évêques de nos églises vont la provoquer.

Sur le siège d'Arles était monté, en 449, Ravennius. C'était un prélat d'un bien grand mérite, puisque le pape saint Léon lui écrivit pour le féliciter de son élévation à l'épiscopat. Après la mort de saint Léonce, Ravennius était naturellement désigné pour rattacher à son siège le privilège qu'il avait momentanément perdu. Les évêques suffragants le comprirent et ils envoyèrent au Pape une lettre collective, parmi les signataires de laquelle nous trouvons, outre le nom de saint Armentaire, dont nous avons déjà parlé, celui de Théodore, évêque de Fréjus.

Ce fut en 449 ou 451 (1) que partit ce message. Les évêques des cinq provinces étaient alors réunis en concile à Orange. L'occasion était favorable, pour faire rendre à l'église d'Arles les privilèges qu'elle avait perdus. En voyant le nom de Théodore, au bas de la supplique des Pères du concile, nous ne pouvons qu'admirer son esprit de désintéressement et d'humilité. Car, bien loin de réclamer pour lui-même la confirmation d'un privilège qui avait été conféré à saint Léonce, il s'unit à ses frères dans l'épiscopat, afin de faire rendre à l'évêque d'Arles, son

(1) Antelmy (*De initiis* p. 138), place à la fin de 449 ou au commencement de 450 la lettre collective des Pères du concile d'Orange. Les auteurs du *Gallia* préfèrent la date de 451.

supérieur hiérarchique, les privilèges dont saint Hilaire avait été dépouillé.

Peu d'années après, en 455 (1), Ravennius eut à exercer ses nouveaux pouvoirs de vicaire apostolique, dans un différend, demeuré célèbre, qui venait d'éclater dans le diocèse de Fréjus.

Saint Léonce, on s'en souvient, avait fait à saint Honorat des concessions importantes pour la direction du monastère que son ami avait fondé. Après la mort de ce saint pontife, Théodore, soit qu'il voulût se conformer aux décisions du concile de Chalcédoine, qui venait de se tenir (451), et qui dans le canon quatrième ordonne que les moines seront soumis aux évêques, soit qu'il jugeât nécessaire de posséder, sur les religieux de Lérins, le pouvoir le plus étendu, Théodore résolut d'enlever à l'abbé Fauste les privilèges qu'il possédait (2).

Comme il fallait s'y attendre, Fauste ne voulut pas céder : il chassa même de l'ile les délégués que Théodore avait envoyés pour faire reconnaître son autorité. Esprit élevé, mais d'un caractère ardent et versatile, dit Antelmy (3), Fauste se laissa

(1) La date la plus rapprochée du concile d'Arles, où fut jugé le différend entre Théodore et Fauste, serait 450 ou 451, d'après Antelmy (*De initiis*, p. 210) et la plus éloignée, 455, d'après le P. Sirmond (id.). C'est la date adoptée par Bouix et les canonistes qui ont cité l'autorité de ce concile, au chapitre des exemptions monastiques (*Bouix. De jure regularium*, t. II, p. 89). Disons aussi que les raisons données par Antelmy, pour rejeter la date du P. Sirmond, nous paraissent peu concluantes.

(2) Nous n'admettons nullement l'appréciation de l'abbé Trichaud qui accuse de cette querelle l'esprit turbulent et tracassier de Théodore. (*La sainte église d'Arles*, t. I, p. 308.)

(3) *De initiis*, p. 138.



aller contre son évêque à des paroles et à des procédés trop vifs qui le mirent dans son tort. Devant cette résistance, Théodore ne fléchit point : il lança contre Fauste une sentence d'excommunication et supprima les aumônes qu'il avait l'habitude d'envoyer tous les ans à Lérins, pour les besoins de la communauté.

Au dire d'Antelmy (1), qui s'appuie sur le texte de la lettre synodale que nous allons reproduire, de Lérins la querelle pénétra dans le diocèse : il y eut des troubles dans les églises, les laïques prirent fait et cause, les uns pour Théodore, les autres pour Fauste; le scandale, en un mot fut très-grand, on alla jusqu'à commettre des atrocités (2).

Pour résister aux réclamations de Théodore, Fauste avait demandé et obtenu, sans doute en usant de ruse, ajoute encore Antelmy (3), l'appui de deux évêques, sortis de Lérins, saint Maxime de Riez et saint Valérien de Cimiez. Mais l'intervention de ces deux personnages ne produisit aucun résultat, surtout parce qu'ils se montraient plutôt ardents à soutenir le parti de Fauste, qu'à vouloir juger cette querelle avec impartialité.

Il fallut recourir à l'autorité métropolitaine, et Ravennius, saisi de l'affaire, envoya à tous les évêques de la province la lettre suivante, qui indiquait la réunion d'un concile extraordinaire à Arles, pour le lendemain de la fête de saint Trophime, le trois des Calendes de janvier (4).

(1) *De initiis*, p. 138.

(2) Tam grande scandalum gignit, sicut atrocitate sui multos involvit.— *De initiis*, id.

(3) *De initiis*, p. 135.

(4) 30 décembre.

« Toutes les fois qu'un membre du corps souffre, disait la « lettre du métropolitain, il est impossible que tous les autres « ne souffrent pas avec lui. C'est pourquoi, dans le différend qui « s'est élevé entre le saint évêque Théodore et les saints évêques « Valérien et Maxime, l'abbé Fauste et les autres frères de l'île « de Lérins, sans aucun doute, nous tous qui ne faisons qu'un « dans le Christ, nous ne pouvons différer de prendre les me- « sures nécessaires pour y porter remède et le terminer. Pour « faire donc cesser ce scandale, nous avons fixé la tenue d'un « concile, au troisième jour des Calendes de janvier, afin que « vous puissiez donner votre avis. Nous prions en conséquence « Votre Sainteté de daigner supporter la fatigue d'un voyage en « venant jusqu'à Arles, parce qu'un si grand mal, qui croît d'au- « tant plus qu'on diffère d'y porter remède, ne peut être terminé « que par la présence de Votre Béatitude. Car une telle cause, « qui a produit un si grand scandale, de même qu'elle en a en- « traîné un grand nombre dans des actes d'atrocité, demande « aussi que plusieurs la terminent, en vertu de l'autorité que « leur a donnée le Christ. »

Le métropolitain de Narbonne, Rustique, dont l'expérience et la sagesse étaient justement estimées, fut invité au concile, quoiqu'il fût étranger à la province : « Nous prions surtout Votre « Béatitude d'être présente, ajoute Ravennius en envoyant à « Rustique la lettre synodale, car à une maladie plus grave, des « médecins très-habiles sont nécessaires. »

Les évêques sortis de Lérins reçurent aussi une lettre de convocation avec cette clause spéciale : « Il convient à Votre « Béatitude de venir, car c'est l'île qui vous a échauffé, comme

« une mère échauffe son fils sur son sein, et qui, avec le secours « de Dieu, vous a amené à cette grâce que vous possédez (1). »

Outre Théodore de Fréjus, Valérien de Cimiez et Maxime de Riez qui étaient, avec Fauste, les parties intéressées et qui ne pouvaient être juges dans leur propre cause, douze évêques répondirent à l'appel du métropolitain. C'étaient : Rustique, Nectaire de Digne, Flour de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Constance d'Uzès, Asclépius d'Apt, Ingénuus d'Embrun, Chrysanthe de Sisteron, Maxime, Just, Salonius, Enantius et Zatticus dont les sièges sont inconnus.

Réunis dans le sanctuaire de l'église d'Arles, les Pères du concile entendirent les deux parties : la discussion fut secrète, car il ne convenait pas que des personnages si vénérables fussent jugés en public. Quand, de part et d'autre, on eut assez discuté, les évêques rendirent leur sentence en ces termes :

(1) Le texte donné par Antelmy *(De initiis*, p. 214), *Ad eos qui in ipsa insula sunt*, indique les moines de Lérins, comme les destinataires de cette lettre de convocation. Mais, d'après Baluze, ce texte est fautif : il faudrait lire : *eos qui ex ipsa insula sunt*. Ce serait alors, comme nous le disons, aux évêques sortis de Lérins que Ravennius aurait écrit. Nous croyons, avec l'abbé Alliez (*Hist. de Lérins*, I, ch. IV), ce dernier texte préférable. Car, si l'on adopte le texte d'Antelmy, cette convocation, dans de tels termes, est un non sens. On ne peut croire, en effet, que tous les religieux de Lérins fussent invités. De plus, Ravennius n'a invité que les juges et non les accusés. S'il y a eu une lettre particulière pour Fauste et ses religieux, pourquoi Théodore n'a-t-il pas été lui aussi invité, comme partie intéressé ? D'ailleurs, en s'adressant à des moines, pourquoi Ravennius les appelle-t-il : Votre Béatitude? Ce titre, dans l'antiquité ecclésiastique, n'était-il pas réservé aux évêques ? Et la grâce à laquelle, avec le secours de Dieu, l'île en les échauffant, comme une mère, les a fait arriver, n'est-ce pas la grâce de l'élévation à l'épiscopat? C'est donc *ex ipsa insula* et non *in ipsa insula*, qu'il faut lire. L'inhabileté ou la négligence des copistes explique cette variante.

« Il nous a plu de décider, sous l'inspiration du Saint-Esprit, « comme c'est notre conviction, et après avoir discuté et examiné « avec soin tout ce qui regarde ce démêlé, que nous prierons le « saint et très-bienheureux frère Théodore, évêque, de ne pas « prolonger ce scandale dont il souffre, comme nous, et de se « hâter de recevoir les marques de satisfaction qui doivent le « terminer, de recevoir aussi en paix comme autrefois, avec « toute l'affection de sa charité, le saint abbé Fauste, de lui « pardonner la faute qu'il a pu commettre envers lui, et de ren- « dre ses faveurs et son amitié à l'île et aux religieux que Dieu « lui a confiés. Car nous ne voudrions pas qu'il gardât dans son « cœur ou qu'il renouvelât dans ses paroles le souvenir des « injures que Fauste lui a adressées. Bien plus, nous voudrions « le prier encore de continuer, comme ancien abbé et comme « évêque, à envoyer les aumônes dont le monastère a tant de « besoin, afin que les soulagements qu'il a promis en paroles, « il les donne en réalité. Quant à lui, il aura seulement le droit « d'exiger ce que l'évêque Léonce, son prédécesseur de sainte « mémoire, exigeait, savoir : que les clercs et les ministres de « l'autel ne seraient ordonnés que par lui ou par celui qu'il « désignera, que lui seul aura le droit d'envoyer le Saint-Chrême « au monastère et de confirmer les néophytes qui s'y trouveront, « que les clercs étrangers ne seront pas admis sans sa permis- « sion à la communion ou au saint ministère. Mais les laïques « qui se trouvent en grand nombre dans l'île relèveront de la « juridiction de l'abbé, et l'évêque n'aura pas le droit, sans la « permission de ce dernier, de les élever à la cléricature. Ces « mesures sont raisonnables et utiles à la religion, afin que les

« clercs soient soumis à l'autorité de l'évêque et que les laïques « ne relèvent que de la juridiction de l'abbé. C'est la règle qui a « été établie déjà par le fondateur du monastère et qui doit être « observée sur tous les points (1). »

Cette sentence était la condamnation de Théodore : après avoir reçu les excuses que lui fera Fauste, l'évêque de Fréjus laissera les choses dans l'état où il les a trouvées.

Antelmy croit que, dès ce jour, toutes les relations cessèrent entre Ravennius et Théodore. Ce qui le prouve, dit-il, c'est que Ravennius ayant envoyé, quelque temps après, au pape saint Léon, une lettre qu'il fit signer par tous les évêques de la province, le nom de Théodore ne figure pas parmi les signataires. Théodore, à son tour, quand il écrivit au Souverain Pontife sur un point de discipline dont nous allons parler, au lieu de faire parvenir sa lettre à Rome par l'intermédiaire de son métropolitain, comme c'était la règle universellement observée, l'envoya directement lui-même ; ce qui lui valut de la part de saint Léon de justes remontrances (2).

Une affaire de discipline assez grave, en effet, divisait, depuis près d'un siècle, les diocèses du Midi de la Gaule. On se demandait si les pécheurs, qui ne se convertissaient qu'à l'heure de la mort, pouvaient être reçus à la pénitence et à la communion.

Déjà, vers l'an 410, saint Exupère, évêque de Toulouse, avait consulté le Saint-Siège sur ce point important, et le pape saint

(1) Voir aux pièces justificatives n° IV.

(2) *De initiis*, p. 210.

Innocent lui avait répondu, qu'il fallait accorder, en pareil cas, la pénitence et la communion, quand même ces moribonds auraient passé leur vie dans le dérèglement et la débauche, car il ne fallait pas que l'Eglise parut imiter la dureté des Novatiens envers les pécheurs.

Mais cette décision pontificale ne réussit pas à ramener, dans nos églises, l'unité de discipline sur ce point. Plusieurs évêques ne virent dans la communion, à laquelle ces sortes de pécheurs devaient être admis, que leur acte de réconciliation avec l'Eglise : d'autres même continuaient à refuser aux pécheurs publics l'absolution *in extremis*.

Le pape saint Célestin crut alors nécessaire d'élever la voix, pour obtenir, de la part des pasteurs des âmes, plus d'indulgence et de bonté, et, dans une lettre adressée aux évêques de la province Viennoise et Séquanoise, lettre que reçut saint Léonce, comme nous l'avons dit plus haut (1), après avoir traité de plusieurs autres points de discipline, il condamna, en ces termes, cet abus :

« On nous informe, en même temps, qu'il se trouve parmi « vous des prêtres assez rigoristes pour refuser la pénitence « aux mourants, et laisser les âmes périr dans le désespoir « final. Je frémis d'horreur à la pensée d'une telle impiété. Quoi « donc? le bras de Dieu est-il raccourci? ne saurait-il plus arra- « cher, quand il lui plaît, un pécheur repentant à l'abîme de ses « iniquités? Faut-il qu'un ministre de Jésus-Christ ajoute la « mort spirituelle à la mort naturelle, et se fasse à plaisir le

(1) V. plus haut, chap. III.

« meurtrier des âmes? A quelque instant que le pécheur se « convertisse, dit l'Ecriture, ses fautes lui seront remises. Je « ne veux point la mort du pécheur, mais sa conversion et sa « vie. C'est refuser le salut à une âme, que de refuser la péni- « tence à un moribond. »

Dans cette lettre, saint Célestin ne parle que de la pénitence et ne dit rien de la communion : aussi les divergences d'appréciation continuèrent, et l'on fut loin d'arriver à une entente générale, au sujet de l'administration des sacrements aux pécheurs qui ne se convertissaient qu'au moment de la mort.

Théodore résolut de provoquer de nouvelles explications de la part du Saint-Siège : il exposa encore les divers usages des églises et il reçut du pape saint Léon cette fameuse lettre qui, à cause de son importance, a été insérée dans le corps du Droit Canon (1), et qui, sauf le blâme qu'elle renferme à l'endroit de Théodore, est un nouveau titre de gloire pour l'église de Fréjus. La voici *in extenso :*

« Léon, évêque, à Théodore, évêque de Fréjus. Salut.

« Avant toute chose, votre sollicitude devait se porter sur la « nécessité de conférer d'abord avec votre métropolitain sur « l'objet de votre demande, et, s'il avait ignoré ce que vous « ignorez vous-même, c'était à lui à nous demander les instruc- « tions nécessaires, parce que dans les causes qui regardent la « discipline générale du sacerdoce, rien ne doit se demander « que par l'intermédiaire des Primats.

« Mais de quelque manière que m'arrive votre consultation,

(1) Corpus juris canonici de Pœnit. Dist. I, C, XLIX, multiplex.

« comme il s'agit de vous éclairer sur la règle que tient l'Eglise
« vis-à-vis des pénitents, je ne garderai point le silence.

« La miséricorde de Dieu subvient de tant de manières aux
« chutes des hommes, que l'espérance de la vie éternelle leur
« est rendue, non seulement par la grâce du baptême, mais
« encore par le remède de la pénitence, de sorte que ceux qui
« ont violé la grâce de la régénération, peuvent encore, en se
« jugeant et en se condamnant eux-mêmes, arriver à la rémis-
« sion de leurs crimes. Car la divine bonté a tellement disposé
« les secours nécessaires au pécheur, que le pardon ne peut
« s'obtenir que par la sentence du prêtre.

« Le médiateur de Dieu et des hommes, Notre Seigneur
« Jésus-Christ, a donné, en effet, à ceux qui sont préposés à
« l'administration de l'Eglise, le pouvoir de recevoir ceux qui
« se confessent à l'acte de la pénitence et d'admettre à la com-
« munion des sacrements, par la porte de la réconciliation, ceux
« qui se sont purifiés par une satisfaction salutaire.

« C'est à cette œuvre que le Sauveur ne cesse d'intervenir, et
« il est toujours présent, quand ses ministres accomplissent les
« fonctions qu'il leur a confiées, puisqu'il a dit : Voici que je
« suis avec vous, tous les jours, jusqu'à la consommation des
« siècles. Et si par notre ministère s'opèrent ces fruits conso-
« lants, ne doutons pas qu'ils ne nous soient donnés par le
« Saint-Esprit.

« Mais si quelqu'un de ceux pour qui nous prions le Seigneur
« a été privé par un obstacle quelconque de la faveur du pardon,
« et s'il a quitté ce monde avant d'avoir reçu les remèdes spiri-
« tuels que Dieu a établis, il ne pourra plus les recevoir, quand

« il aura été dépouillé de sa chair. Il n'est pas nécessaire pour-« tant de discuter les actes et les mérites de ceux qui sont morts « dans cet état, puisque le Seigneur notre Dieu, dont les juge-« ments sont incompréhensibles, a réservé à sa justice ce que « le ministère sacerdotal n'a pu accomplir, il a voulu aussi qu'on « craignit sa puissance, afin que l'erreur de ces malheureux « servit à chacun, et qu'il n'y eût personne qui ne craignit ce « qui est arrivé à quelques âmes tièdes et négligentes. Car il est « très-utile et très-nécessaire que le nœud des péchés soit délié « avant le dernier jour de la vie, par l'absolution du prêtre.

« Quant à ceux qui, dans une urgente nécessité et dans un « pressant danger de mort, demandent le secours de la péni-« tence et de la réconciliation, il ne faut ni leur interdire les « actes de satisfaction, ni leur refuser l'absolution, parce que « nous ne pouvons ni poser des mesures à la miséricorde de « Dieu, ni définir le temps qui est nécessaire pour une véritable « conversion, car l'Esprit Saint nous dit par l'organe du Pro-« phète : si après vous être convertis, vous avez gémi, alors « vous serez sauvés; et ailleurs : révèle le premier tes iniquités, « afin d'être justifié; et encore : parce que la miséricorde est « près du Seigneur et la rédemption abondante auprès de « Dieu.

« Nous ne devons donc pas être difficiles pour dispenser les « dons de Dieu, ni regarder comme inutiles les larmes et les « gémissements de ceux qui s'accusent, puisque nous croyons « que la pénitence est conçue dans le cœur, par une inspiration « de Dieu. Il faut donc que chaque chrétien juge sa conscience, « afin qu'il ne diffère pas sa conversion de jour en jour, et qu'il

« ne renvoie pas le temps du repentir à la fin de sa vie. Car ce « moment, qui le connaît? et quel danger de réserver à la péni- « tence l'espace incertain de quelques heures, lorsqu'on pour- « rait obtenir son pardon avec une satisfaction plus abondante! « Quelle imprudence aussi de choisir un court instant pour « confesser ses péchés et recevoir l'absolution! Mais, comme je « l'ai dit, il faut même alors venir au secours de ceux qui sont « dans cette dure nécessité, afin qu'on ne leur refuse ni les actes « de la pénitence, ni la grâce de la communion, et même si, « après avoir perdu l'usage de la parole, il est prouvé par des « indices certains que le moribond a encore sa connaissance, ou « si le mal l'a réduit à un tel état qu'il ne puisse plus indiquer, « en présence du prêtre, le désir de se réconcilier qu'il avait « manifesté auparavant, le témoignage des fidèles qui l'entou- « rent devra suffire, pour qu'il soit accordé à ce malade le bien- « fait de la pénitence et de la réconciliation. Mais on doit toujours « observer la règle des Canons dressés par nos Pères, au sujet « des personnes qui ont perdu l'usage de la raison, dans l'acte « même du péché.

« Voilà, mon cher frère, ce que j'ai cru devoir répondre à la « demande que vous m'avez adressée, et afin qu'on ne fasse rien « de contraire à ce qui est ordonné dans cette lettre, sous pré- « texte qu'on l'ignore, vous la ferez parvenir à la connaissance « de votre métropolitain; car si, par hasard, quelques-uns « de vos frères avaient douté jusqu'ici de la conduite qu'ils « doivent tenir, celui-ci les instruira de ce que je vous ai écrit. « Donné le quatre des Ides de juin, sous le consulat d'Hercula- « nus, homme très-illustre. »

Tel fut le dernier acte de l'épiscopat de Théodore. Cette démarche montre en lui un pontife plein de zèle, tout attentif au soin de son troupeau. Dès ce jour, cette réponse pontificale fera autorité dans la matière, les pasteurs des âmes devront s'en remettre à ses décisions. Ainsi, l'intervention de Théodore aura donné le dernier coup à l'erreur des Novatiens.

La mort de Théodore suivit de près la réception de cette lettre. Arrivé à une extrême vieillesse (1), ce zélé pontife ne tarda pas à aller recevoir sa récompense. Mais, sans doute, les démêlés regrettables qu'il eut avec Fauste et sa conduite envers son métropolitain ne le rendirent pas digne d'être élevé sur les autels.

---

(1) Les nombreux travaux que Théodore avait déjà accomplis quand il fut élevé à l'épiscopat, en 432, font supposer qu'il avait à cette époque au moins dépassé la cinquantième année de son âge. Si nous plaçons sa mort vers l'an 460, Théodore devait approcher de sa quatre-vingt-dixième année.

CHAPITRE V

SAINT AUSILE

Sommaire. — De Théodore à saint Ausile. — Le moine Antiole. — Rapports de saint Ausile avec saint Sidoine et saint Prince. — Son épiscopat. — Persécution d'Euric. — Martyre de saint Ausile. — Ses reliques et son culte à Callas.

Ceux qui admettent l'existence de deux saint Léonce, l'un confesseur, l'autre martyr, placent ce dernier après Théodore. Ils le font venir, comme lui, des îles Sthœcades, où il aurait été son successeur dans le gouvernement du monastère, avant de l'être sur le siège de Fréjus. Ce Léonce serait celui à qui Cassien dédia sept de ses conférences : il aurait été chassé de son église par les Vandales et déporté en Sardaigne, où il aurait souffert le martyre. Mais nous savons déjà à quoi nous en tenir sur ce Léonce imaginaire, mieux vaut le passer sous silence et aller chercher ailleurs le successeur de Théodore (1).

Après ce second Léonce, Antelmy inscrit au catalogue de nos pontifes un certain Astérius, qui signa au concile de Rome en 465, sous le pontificat de saint Hilaire, comme évêque de *Forumjulii.* Mais avant de se prononcer sur l'authenticité de cet évêque, Antelmy hésita longtemps; car la ville de Frioul en

(1) V. l'abbé Disdier, *Recherches hist.*, p. 127. Réfutation du système des deux Léonce.

Italie, en latin aussi *Forumjulii*, semblait avoir plus de titre que Fréjus. Pourtant, ajoute notre illustre historien, ayant acquis la conviction que Frioul à cette époque n'avait pas encore d'évêque, j'en ai conclu qu'Astérius devait trouver sa place ici.

Malgré sa conclusion triomphante, Antelmy n'a pas réussi à faire adopter l'épiscopat d'Astérius. Les auteurs du *Gallia* le rejettent ; l'abbé Disdier n'en veut pas davantage (1). Comment admettre, en effet, que, dans un concile où ne siègent que des évêques italiens, le nôtre seul soit venu des Gaules pour y assister ! Il signe, en effet, *episcopus Forojuliensis*. Mais, en supposant vraie l'assertion d'Antelmy sur Frioul, il ne manque pas en Italie de villes, par exemple Forli, dont le nom latin se rapproche de celui de Fréjus, et une erreur de copiste aura produit cette confusion (2).

Mais si Astérius n'appartient pas à notre église, si saint Léonce II n'a jamais existé, voici une noble figure qui nous apparaît, illuminée de l'auréole du martyre, et qui, comme saint Léonce, prie pour le peuple et toute la cité. C'est saint Ausile dont nous allons raconter la vie, l'épiscopat et le martyre.

Il est difficile d'écrire la vie d'un saint, quand on n'en possède plus les actes. Telle est l'œuvre ingrate qui s'offre à l'historien en présence de saint Ausile. Ce défaut de documents, il est vrai, n'a pas arrêté Girardin, qui, dans son histoire de Fréjus

(1) V. l'abbé Disdier, *Recherches hist.*, p. 136, note 1.

(2) Migne, *Dictionnaire des Conciles*, art. Fréjus, trompé par le mot latin *Forujuliensis*, fait tenir à Fréjus le concile qui se tint à Frioul, dans le Tyrol, au VIIIe siècle.

d'abord (1), puis dans un opuscule plus étendu (2), consacre de longues pages à célébrer la naissance, les vertus, le martyre et le culte de ce saint pontife. Mais chacun n'a pas à son service une imagination aussi féconde que celle du vénérable historien de notre église. Aussi éviterons-nous les longueurs inutiles, les suppositions gratuites qui déparent le récit de Girardin, et, tout en lui empruntant, surtout pour ce qui regarde le culte de notre saint évêque, quelques détails précieux qu'il nous a conservés, nous nous garderons bien, comme il demande au lecteur la permission de le faire, « de quitter notre caractère d'historien, pour prendre celui de prédicateur (3). »

Quel est d'abord le nom qui appartient à notre évêque? Est-ce Auxile, Ausile, Ancille, Antiole? Ces variantes se lisent dans les divers manuscrits qui ont conservé le nom de notre pontife; de là est venue cette confusion regrettable qui a égaré longtemps l'opinion sur son identité. Mais, dans une dissertation savante (4), Antelmy a prouvé que ces divers noms désignent le même personnage, que le vrai nom de ce saint pontife est Auxile ou Ausile, puisque c'est celui sous lequel il est honoré dans la seule église où est établi son culte; les autres noms ne sont que des altérations regrettables, dues à l'inhabileté ou à la négligence des copistes. Et lorsque le *Propre* du diocèse commence la

(1) *Histoire de Fréjus*, t. II, p. 152.

(2) Opuscule réimprimé en 1837, d'après l'édition de 1750.

(3) Id., p. 12.

(4) *S. Antiolius ex Lirinensi monacho Forojuliensis episcopus*. Cet ouvrage, aujourd'hui perdu, fut dédié par l'auteur à Louis Thomassin de Mazaugues, du Parlement d'Aix. Girardin, qui l'avait sous les yeux, s'en est beaucoup servi pour composer son opuscule.

légende de notre saint évêque par ces mots : *Ausilius qui et Antiolius*. Ausile qui est dit aussi Antiole, c'est que ces deux noms désignent le même pontife et qu'il faut attribuer à saint Ausile ce que l'antiquité ecclésiastique nous raconte de saint Antiole.

Or, il existe, dans la vaste correspondance de saint Sidoine Apollinaire, un monument précieux élevé à la gloire de saint Ausile. C'est une lettre adressée par l'évêque de Clermont à saint Prince, évêque de Soissons et frère de saint Remi. La voici, dans ses parties principales :

« Depuis longtemps, ô Pape vénérable (1), quoique je ne vous aie jamais vu, je connais vos œuvres. Car la renommée de vos mérites a dépassé les frontières de votre pays, et de même que votre conscience ne connaît point de bornes dans la pratique du bien, de même votre réputation n'a point de limites. Vous pourriez protester contre la vérité de ce que j'avance, si je n'avais pour en garantir l'exactitude un témoin irrécusable : c'est celui qui fut jadis au premier rang parmi les religieux du monastère de Lérins, qui fut le compagnon des Loups et des Maximes, et qui, par les élans de sa mortification, eut l'ambition d'égaler les illustres anachorètes de la Thébaïde et de la Palestine, je veux dire l'évêque Antiole. C'est lui qui m'a appris qui était votre père, quels sont vos frères, et m'a raconté comment la sainteté de vos mœurs vous a valu à tous deux, à vous et à votre frère, la gloire d'être élevés au pontificat... et je rends grâces au Seigneur de ce qu'il me permet de reconnaître que

(1) Titre donné aux évêques à cette époque.

l'évêque dont je viens de vous parler, quoiqu'il m'ait dit de grandes choses de vous, en a passé sous silence de bien plus grandes. Car personne ne doute que si vous êtes bon, quand on parle de vous, et meilleur quand on vous lit, vous ne soyez excellent quand on a eu le bonheur de vous voir (1). »

Tout ce que nous savons de la vie de saint Ausile est contenu dans cette lettre. Il suffit de la lire pour comprendre la place qu'occupait notre pontife parmi les évêques de son temps. Ami de saint Sidoine et de saint Prince, il est comme le trait d'union qui les met en rapport. La suite nous apprendra qu'il connaissait personnellement saint Prince. Sans doute, notre saint pontife eut avec ces deux grands évêques des relations épistolaires : s'il ne vit jamais saint Sidoine, ce fut en lui écrivant qu'il fit l'éloge de l'évêque de Soissons. Mais il ne nous reste plus rien de cette précieuse correspondance; seule, la lettre dont nous venons de parler, en nous dévoilant les mérites de l'évêque de Soissons, nous fait connaître les vertus éminentes de l'évêque de Fréjus.

Mais ici se présente une question intéressante qui, n'ayant jamais été posée, n'a jamais pu être résolue.

Quelle fut l'origine des rapports de saint Prince et de saint Ausile? A quelle occasion l'église de Fréjus et celle de Soissons ont-elles noué ces relations étroites, qui après quatorze siècles d'interruption, viennent de se renouer par l'élévation de Mgr Eudoxe-Edourd-Irénée Mignot, vicaire général de Soissons, au siège épiscopal de Fréjus?

(1) Migne, *Patr. lat.*, tome LVIII. *Opera S. Sidonii epist. 14.* Barralis, *Chron. Lerin.* p. 230. V. pièces justificatives VI.

Le *Propre* de notre diocèse est muet sur ce point. Il se contente de dire que saint Ausile, par l'éclat avec lequel il remplit les fonctions de sa charge pastorale, s'attira l'amitié et la vénération de deux prélats illustres, saint Prince de Soissons et saint Sidoine de Clermont.

De même, tous les historiens de notre église se taisent. Mais de Soissons va nous venir la lumière.

Nous lisons, en effet, dans le *Propre* de ce diocèse, aux leçons de l'office de saint Prince, ces paroles : *Illum educavit et instituit Antiolus, ignotæ urbis in Gallia episcopus, dignus quondam sanctorum Lupi et Maximi in cœnobio Lirinensi socius.* « Il fut élevé et instruit par Antiole, évêque d'une ville des Gaules que nous ne connaissons pas, et fut dans le monastère de Lérins le digne compagnon de Loup et de Maxime. »

Voilà pour notre histoire diocésaine une heureuse découverte! Par ce texte se complètent les traditions des deux églises. Et si Fréjus révèle à Soissons le nom de la ville où siégea saint Antiole, Soissons à son tour a la gloire d'apprendre à Fréjus que saint Ausile fut le maître et l'éducateur de saint Prince.

Quand nous lûmes pour la première fois cette révélation inattendue sur le *Propre* du diocèse de Soissons, que Mgr l'Evêque avait bien voulu nous communiquer, nous fumes à la fois satisfait et surpris : satisfait, car c'était un nouveau titre de gloire à ajouter à la vie de saint Ausile; surpris, car nous nous demandions comment cette particularité intéressante avait pu échapper à l'intelligente perspicacité des auteurs de notre *Propre*. Nous pensâmes que le diocèse de Soissons possédait quelque titre

authentique pour appuyer un fait jusqu'ici ignoré dans le diocèse où vécut et mourut saint Ausile.

Sur les conseils de Mgr l'Evêque, nous écrivimes à M. le chanoine Ledouble, secrétaire général de l'évêché de Soissons, un des rédacteurs du nouveau *Propre* de ce diocèse. La réponse ne tarda pas à arriver, et nous apprîmes que ce détail historique avait été introduit dans la légende de saint Prince en 1744, par les soins de Mgr de Fitz-James, qui occupait alors le siège de cette église. Une telle recommandation, nous dit notre honorable correspondant et nous a confirmé ensuite Mgr l'Evêque, est suffisante pour admettre, sans y contredire, ce point intéressant, car Mgr de Fitz-James joignait à une science profonde une si grande austérité de principes qu'il n'aurait certainement pas laissé introduire ce nouveau détail dans la légende de saint Prince, s'il n'avait eu pour l'appuyer un titre ou un manuscrit que nous n'avons plus (1).

Dans une lettre plus récente, M. le chanoine Ledouble a bien voulu compléter ses premiers renseignements : il nous a appris que, d'après Baronius, cité par le *Gallia* (2), saint Prince et son neveu, saint Loup, tous deux évêques de Soissons, furent élevés à Lérins et initiés aux premiers principes de la piété chrétienne par les religieux de ce monastère (3). Plus tard, par

(1) « Les Jansénistes, dit Feller (*Dict. hist.*), le regardaient comme un des principaux appuis du parti; cependant on ne connaît de lui aucune démarche d'opposition formelle aux décisions de l'Eglise. » Les tendances de ce prélat justifient donc ce que nous disons de l'austérité de ses principes, surtout en matière historique.

(2) T. IX, col. 395.

(3) Le P. Dufour (*sanctus Leontius*, etc., p. 66) cite aussi saint Prince parmi les évêques sortis de Lérins.

reconnaissance, selon une opinion que les auteurs du *Gallia* regardent comme très-probable, ces deux saints évêques appelèrent dans leur diocèse des religieux de Lérins et leur confièrent la basilique des saints martyrs Crépin et Crépinien. On le voit donc, quoique le nom de saint Ausile ne soit pas encore désigné, pourtant l'affirmation de la légende de Soissons s'explique, et nous ne désespérons pas d'avoir, un jour, sur ce point, la lumière complète. Dès maintenant, nous pouvons regarder saint Ausile comme l'un des religieux les plus illustres de Lérins, c'est à lui qu'était confiée l'éducation des jeunes gens de bonne famille envoyés dans ce monastère pour s'y former aux sciences divines et humaines : nous connaissons le nom d'un de ses disciples, c'est saint Prince. Désormais, saint Ausile et saint Prince ne doivent plus se séparer : c'est un point irrévocablement acquis à notre histoire diocésaine.

Aussi Mgr l'Évêque nous a-t-il autorisé à enrichir de ce fait inédit la vie de saint Ausile. C'est ce que nous sommes heureux de faire, en appelant de nos vœux le jour où le *Propre* du diocèse complètera sur ce point la légende de notre saint évêque.

On comprend maintenant que saint Sidoine Appolinaire se soit adressé à saint Ausile pour connaître les éminentes vertus de saint Prince. C'était aller puiser ces pieux renseignements à la source la plus pure, car personne ne pouvait donner un plus sûr témoignage du disciple que son maître.

En nous faisant connaître les liens d'amitié qui unissaient saint Ausile à saint Sidoine et à saint Prince, la lettre citée plus haut nous apprend aussi que saint Ausile fut une des gloires du

monastère de Lérins et qu'il y eut pour compagnons saint Loup et saint Maxime.

Le futur évêque de Fréjus fut donc au nombre des premiers disciples de saint Honorat, et ce grand anachorète, ayant fondé le monastère de Lérins vers l'an 410, selon l'opinion commune, saint Ausile dut y embrasser la vie monastique vers l'an 420, car saint Loup et saint Maxime furent élevés aux honneurs de l'épiscopat, le premier l'an 426 et le second vers l'an 435.

Dès qu'il fut engagé dans les liens de la vie religieuse, Ausile n'eut plus qu'une ambition, dit saint Sidoine, ce fut de retracer à Lérins et d'égaler, par la rigueur de ses austérités, la vie extraordinaire de mortification, dont les solitaires de la Palestine et de la Thébaïde donnaient depuis longtemps l'exemple.

Ces paroles du correspondant de saint Prince, quoique bien concises, en disent assez néanmoins pour nous donner une idée suffisante des actes innombrables de pénitence et de macération dont la vie de saint Ausile dut être remplie. Car les mortifications des Pères du désert nous sont connues : un jeûne perpétuel, des légumes et des racines pour nourriture, de l'eau pour breuvage, la terre nue pour couche, une cabane de feuillage pour abri, telle était la vie ordinaire de ces fervents religieux. Mais souvent quelques-uns d'entre eux portaient plus loin encore leurs mortifications corporelles. Saint Antoine ne mangeait que du pain, il travaillait le jour et passait la nuit en prière. Saint Palémon refusa de goûter à un plat d'herbe assaisonné d'huile, le jour de Pâques. Saint Macaire, patriarche d'Alexandrie, ayant envoyé un raisin à un solitaire de la Thébaïde, celui-ci le fit passer à un de ses frères, ce dernier à un autre, et ainsi de

suite jusqu'à ce qu'il revint à celui qui l'avait reçu le premier, sans que personne y eût goûté.

C'est cette vie rude et austère qu'Ausile vient d'embrasser : il en pratiquera toutes les rigueurs avec une telle fidélité, qu'il étonnera par ses prodiges de mortification tous ses frères, et quand il voudra faire son éloge, saint Sidoine, son contemporain et son ami, passera sous silence ses autres vertus pour ne parler que de son esprit de pénitence et de ses étonnantes austérités.

Depuis longtemps une vie si mortifiée et si parfaite avait attiré sur Ausile l'attention de ses frères : le bruit même de ses pénitences corporelles avait dépassé le rivage de l'île, où il brillait comme un astre, dit le *Propre* du diocèse, et le moment va venir où, à l'exemple de ses compagnons Loup et Maxime, Eucher et Hilaire, il lui faudra accepter, pour le bien de l'Eglise, le fardeau de l'épiscopat.

Par la mort de Théodore, successeur de saint Léonce, l'église de Fréjus était dans le veuvage. C'est vers Lérins que les délégués du clergé et du peuple de la ville épiscopale se dirigent pour demander Ausile à l'abbé de la fervente communauté. Sans doute, remarque Girardin, Ausile aurait pris la fuite, comme quelques années auparavant Maxime, s'il avait pu sortir de l'île, sans être aperçu ; mais les délégués ne le quittaient pas un instant : il eut beau protester de son indignité, il fut amené quand même à Fréjus et investi de la charge qu'il redoutait (1).

Nous ne connaissons rien de l'épiscopat de ce nouveaupontife.

(1) Girardin, *Histoire de saint Ausile.*

Moins heureux qu'Honorat, son maître, et que Maxime, son contemporain et son ami, Ausile n'a pas eu de panégyriste. Mais les nombreux évêques, qui sortaient à cette époque de Lérins, ont entre eux des traits si frappants de ressemblance qu'ils semblent coulés dans le même moule et l'éloge d'un seul peut servir à tous les autres. Aussi croirons-nous avoir dépeint notre saint évêque sous les traits qui lui conviennent, si nous lui appliquons ce que nous savons de saint Maxime : « Devenu évêque, on vit briller en lui l'éclat de nouvelles vertus : il était revêtu d'un cilice, comme dans le monastère, il ne se relâchait en rien des observances de la règle, il était assidu à la prière et à la contemplation, il jeûnait, veillait, mortifiait sa chair, nourrissait son peuple du pain de la parole divine, le soutenait de ses exemples et opérait en sa faveur de nombreux miracles (1). » Tel dut être aussi saint Auxile pendant les quinze ou vingt ans que dura son épiscopat.

Mais voici que de mauvais jours vont se lever sur les églises de la Provence. Euric, roi des Visigoths, un des fauteurs les plus ardents de l'Arianisme, après avoir ravagé l'Aquitaine et soumis l'Auvergne, malgré la résistance opiniâtre des habitants, dirigés et soutenus par Sidoine Apollinaire, a traversé le Rhône en 473, selon les uns, en 477, selon les autres, et s'est emparé de la ville d'Arles. Il lance de là ses troupes dans la Provence entière et met tout à feu et à sang. C'est contre les églises catholiques surtout que sa rage s'exerce, car, nous dit Sidoine Apollinaire, Euric attribuait le succès de ses armes à son

(1) *Propre* du diocèse, *Office de saint Maxime*.

zèle pour l'Arianisme, et il avait juré une haine acharnée à la religion catholique. Le nom seul du catholicisme était si amer à ses lèvres que l'on ne sait, s'il faut l'appeler le roi de sa nation ou le chef de sa secte. Bien plus, pour hâter la ruine de la religion qu'il abhorrait, Euric avait défendu de donner un successeur aux évêques qui mouraient. Qu'on juge de l'état lamentable dans lequel se trouvaient les diocèses et les paroisses ; les toitures des églises étaient enlevées, les portes jonchaient le sol, les ronces et les épines obstruaient l'entrée du saint lieu ; l'herbe croissait dans l'intérieur, des troupeaux de bœufs venaient y paître librement. Telles étaient les paroisses des campagnes, telles étaient celles des villes ; il était même impossible aux fidèles d'y tenir des assemblées. Aussi la discipline ecclésiastique était profondément relâchée, et, comme les évêques et les prêtres décédés n'avaient plus de successeurs, la religion était bien près d'être anéantie (1).

Le témoignage de saint Sidoine est confirmé par celui de saint Grégoire de Tours qui, lui aussi, a laissé des lignes émouvantes sur la fureur avec laquelle le roi arien Euric étendit dans toute la Gaule le fléau de la persécution. « Il mettait à mort, dit l'historien de nos gloires nationales, quiconque n'embrassait pas sa secte, il jetait les clercs en prison, exilait les évêques ou les faisait décapiter (2). »

Les évêques massacrés par Euric, en Aquitaine, dans le cours

(1) Saint Sidoine Apolinaire, lib. VII, epist. 6.

(2) Cité par Girardin, *opusc. cit.*

de cette sanglante persécution, sont nombreux. On cite ceux de Bordeaux, de Périgueux, de Rodez, de Limoges, de Mende, d'Auch. En Provence, nombreuses furent aussi les victimes épiscopales de la cruauté arienne. Tous les diocèses limitrophes de celui de Fréjus se virent privés de leur évêque. Saint Gratien à Toulon, saint Valère à Antibes, saint Deuthère à Nice eurent la tête tranchée. Fauste, de Riez, ne fut qu'exilé, de même que saint Léonce d'Apt et saint Marcel, évêque de Die, en Dauphiné, lequel vint mourir près de Barjols, où ses reliques furent ensuite transportées.

La palme du martyre était réservée à saint Ausile (1). Comme ses frères dans l'épiscopat, ce vénérable pontife courba sa tête, appesantie par l'âge (2), sous le fer des Ariens et illustra, par sa glorieuse mort, le siège de Fréjus. Les détails manquent sur son martyre, mais le fait est certain. Saint Ausile a toujours été invoqué comme martyr dans le diocèse : son nom figure parmi les martyrs dans les anciennes litanies de l'église de Fréjus, et de tout temps sa messe et son office ont été pris au commun d'un pontife martyr. Qu'il ait succombé sous le fer d'Euric, c'est ce qu'on ne peut nier, car Euric fut le seul persécuteur qui, à cette époque, ait ravagé nos contrées. Quant au lieu de son martyre, quelques-uns le placent à Callas, d'autres à Fréjus. Girardin n'ose se prononcer. Pour nous, à moins qu'on ne

(1) Parmi les victimes de la cruauté Arienne, Darras, t. XII, p. 416, place saint Léonce de Fréjus. C'est saint Ausile qu'il faut lire. Car saint Léonce mourut confesseur, et l'hypothèse des deux saint Léonce doit être abandonnée, comme nous l'avons démontré.

(2) Saint Ausile devait avoir 80 ans environ.

suppose que ce saint pontife fut arraché de son siège par ses bourreaux et conduit dans l'intérieur des terres pour y être décapité, nous ne pouvons admettre qu'à l'approche des ennemis qui venaient saccager Fréjus, Ausile ait pris la fuite et qu'atteint à Callas par les Ariens qui le poursuivaient, il ait honoré à jamais cette paroisse non seulement par le dépôt de ses reliques, mais encore par la gloire de son martyre. Nous préférons voir Ausile attendant de pied ferme à la porte de son église le farouche vainqueur et, comme le bon Pasteur, donnant sa vie pour le salut de son troupeau.

Après avoir fait l'historique de l'épiscopat de saint Ausile, nous croyons intéressant de faire aussi celui de son culte.

C'est à Callas surtout que ce culte est populaire depuis les temps les plus reculés, car c'est dans cette paroisse que les reliques de ce saint évêque ont été, de mémoire d'homme, toujours vénérées.

Le corps de saint Ausile fut porté de Fréjus à Callas à l'époque de l'invasion des Sarrasins : il fut inhumé dans une chapelle, où on le découvrit miraculeusement au XVIIe siècle, comme nous allons bientôt le raconter. Cette chapelle avait été donnée, au XIe siècle, par Guillaume le Jeune, vicomte de Marseille et Aldegarde, son épouse, aux moines de Saint-Victor avec plusieurs terres destinées à l'entretien des moines qui devaient la desservir (1).

La chapelle actuelle a été construite sur l'emplacement de l'ancienne : elle était jadis un lieu de pèlerinage très-fréquenté :

(1) Cartulaire de saint Victor, C. 534.

on y venait invoquer saint Ausile pour la guérison de la surdité. C'est ce qui explique la présence des nombreux *ex-voto* qui couvraient les murs de la chapelle et des oreilles d'or et d'argent qui entouraient le buste du saint.

Saint Ausile est le patron de Callas. Outre la fête du 26 janvier, commune à tout le diocèse et dont la solennité est renvoyée au dimanche suivant, cette paroisse célèbre encore, le premier dimanche du mois de Mai, la fête de la translation des reliques de notre saint. On va en pèlerinage à l'ermitage le 26 janvier et le dimanche dans l'Octave. Mais si les Calasiens ont conservé pieusement à travers tous les siècles le culte de saint Ausile, dont le corps a été pour eux au milieu des calamités publiques un palladium sacré, il n'en a pas été ainsi dans le reste du diocèse et même dans l'église cathédrale, que le saint évêque embauma pendant près de vingt ans du parfum de ses vertus. On trouve, il est vrai, son nom dans les litanies des saints honorés dans le diocèse dès les temps les plus anciens (1). Il y avait aussi des chapelles placées sous son vocable à Lorgues et à Draguignan : on l'invoquait encore à Fréjus, dans la chapelle de saint Pons, où il était peint au tableau de l'autel avec les deux martyrs saint Pons et saint Domnin. Mais à l'époque de l'invention des reliques du saint évêque, au commencement du XVII[e] siècle, on avait perdu jusqu'au souvenir de son long épiscopat, à tel point que le chanoine Nicolas Antelmy ayant été chargé par l'évêque Barthélémy de Camelin de dresser le cata-

(1) V. le Directoire du diocèse de Fréjus, manuscrit de l'an 1300, archives de l'évêché.

logue des Pontifes de notre église, saint Ausile fut passé sous silence.

Mais Dieu, qui veille sur la gloire de ses saints, ne pouvait plus longtemps laisser son serviteur dans l'oubli, et Ausile lui-même parla du fond de sa tombe.

L'an 1601, un sourd-muet ayant été miraculeusement guéri de son infirmité, après être venu invoquer saint Ausile dans sa chapelle, les habitants de Callas résolurent de se mettre à la recherche du corps précieux qu'ils étaient sûrs de posséder. L'assemblée communale prit même à ce sujet une délibération solennelle et, le 21 mai de la même année, des fouilles furent faites. Elles durèrent trois jours: le 23, à deux heures de l'après-midi, le tombeau du saint évêque était retrouvé. Les témoins se prosternent et crient au miracle, le curé entonne l'hymne des martyrs en signe de reconnaissance. La nouvelle s'en répand aussitôt dans le village. « Les Calasiens, dit Girardin (1), accoururent en foule pour révérer les saintes reliques : on les entoure, on les regarde avec admiration : les uns versent des larmes de joie, les autres poussent des cris d'allégresse, d'autres encore se prosternent à terre, n'osant en approcher par respect ; ceux-ci les touchent de la main avec vénération, ils se poussent les uns les autres : il se fait un combat de piété parmi tous ces spectateurs. »

Cette invention miraculeuse eut un grand retentissement dans le diocèse ; de partout les malades affluèrent et de nouveaux miracles s'accomplirent. Joseph Antelmy, dans la dissertation

(1) *Histoire de saint Ausile*, p. 21.

qu'il publia plus tard sur saint Ausile, déclare qu'il a constaté dans les procès-verbaux qui se voyaient de son temps au secrétariat de l'Evêché, plus de soixante miracles arrivés pendant l'espace de quarante ans (1).

Mais l'autorité ecclésiastique, qui n'avait fait que constater la découverte de ces saintes reliques en 1601, n'avait pas encore prononcé de jugement définitif. Toujours prudente en pareille matière, elle mit quarante ans à s'informer. En 1639, Pierre de Camelin, successeur de Barthélémy, qui, en 1601, avait reconnu le premier le corps du saint martyr et l'avait fait déposer dans une châsse de bois, fit une nouvelle reconnaissance de ce précieux dépôt, et le fit transférer dans une caisse de plomb. Mais dans cette seconde visite, le culte public ne fut pas encore autorisé. Enfin, le 16 mai 1642, après avoir mûrement tout examiné et avoir pris l'avis de plusieurs hommes compétents, en particulier de l'évêque de Grasse, le célèbre Godeau, auprès duquel il se rendit, Pierre de Camelin prononça son jugement sur l'authenticité des reliques et permit de les exposer à la vénération publique (2). Déjà, par une ordonnance du 26 février

(1) Girardin (*Histoire de saint Ausile*, p. 38 et suiv.) cite plusieurs de ces miracles La plupart eurent pour objet la guérison de la surdité. Ne citons que la guérison miraculeuse de Jean-Baptiste Bourol, curé de Saint-Raphaël, dont l'infirmité était telle qu'il ne pouvais plus entendre les confessions. C'était un bon prédicateur, dit Antelmy, et il publia la faveur qu'il avait reçue du ciel par les prières de saint Ausile, non seulement dans ses conversations, mais encore dans ses sermons à la gloire de ce saint.

(2) Voir dans Girardin (*Descript. du diocèse*, p. 191 et *Hist. de saint Ausile*, p. 18), l'histoire de l'invention des reliques de saint Ausile et le récit détaillé des démarches faites par Pierre de Camelin avant de prononcer son jugement.

1640, il en avait autorisé la translation dans l'église paroissiale, translation qui eut lieu avec un grand concours de peuple, le 9 avril suivant. Quand la reconnaissance fut décisive, les reliques furent placées dans un buste d'argent. Préservées de la profanation pendant la période révolutionnaire, elles sont vénérées encore dans l'église paroissiale: le buste d'argent a disparu: un autre buste plus modeste, dans lequel sont enchâssées les reliques, est l'objet de la vénération des fidèles, mais saint Ausile conserve toujours sa place dans le cœur des habitants de Callas.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Lettre des Pères du concile de Valence au clergé et au peuple de Fréjus sur l'élection d'Acceptus

Fœgadius, Eumenius, Florentius, Artemius, Œmilianus, Britto, Justus, Evodius, Rhodanius, Eortius, Chrestus, Constantius, Paulus, Concordius, Antherius, Nesterius, Nicetius, Urbanus, Felix, Simplicius et Vincentius episcopi in Domino salutem.

Quamvis tam ea benedictus frater noster Concordius de sanctissimi Accepti persona suggesserit, quæ prudenti et Christiano viro digna sunt, quam, quod studio omnium vestrum ad honorem sacerdotii poscatur, edixerit : tamen quia in synodo jam sederat, ordinationes hujusmodi submovendas, quæ sine scandalo esse non possunt ; non potuimus prœstare uni quod cœteris negabatur. Et licet non ignoraremus, multos verecundiâ, et nonnullos suscipiendi sacerdotii metu trepidos, quæ utique signa sunt sanctitatis, falsa in se, rejiciendi honoris causâ, dixisse : tamen quia omnium fere ad ea quæ sunt pejora proclive judicium est, et materies disputationum ex obtrectatione sacerdotum Dei quæritur : sedit in synodo, ut quisquis de se vel vera, vel falsa dixisset, fides ei, quam suomet testimonio confirmaret, haberetur. Quapropter decretum est submovendos protinus esse ab eo gradu, quem ab omni scandalo liberum esse decet.

(*De initiis ecclesia Forojuliensis*, p. 44.)

II

Lettre de saint Célestin à saint Léonce et aux autres évêques des Gaules

Dilectissimis Fratribus Venerio, Mario, *Leontio*, Auxonio, Arcadio, Philtatio et cœteris Galliæ Episcopis Cælestinus Papa.

Apostolici Verba præcepti sunt : apud Juæos atque Gentiles sine offensione nos esse debere. Hoc quisquis Christianus est totà animi virtute custodit. Quod cum ita sit, non parum periculi illum manere poterit ante Deum, qui hoc detractat etiam fidelibus exhibere.... Filii nostri præsentes, Prosper et Hilarius, quorum circa Deum nostrum sollicitudo laudanda est, tantum nescio quibus Presbyteris illic licere qui dissensiones Ecclesiarum studeant, sunt apud nos persecuti, ut indisciplinatas quæstiones vocantes in medium pertinaciter eos dicant prædicare adversantia veritati, sed vestræ dilectioni justius imputamus, quando illi supra vos copiam habent disputandi. Legimus supra magistrum non esse discipulum, hoc est non sibi debere quemquam ad injuriam doctorum vindicare doctrinam, nam et hos ipsos a Deo nostro positos novimus ad docendum, cum sit, dicente apostolo, tertius eis locus intra Ecclesiam deputandus. Quid illic spei est, ubi magistris tacentibus, hi loquuntur qui, si ita est, non fuerunt discipuli ? timeo ne connivere sit hoc tacere. Timeo ne magis ipsi loquantur qui permittunt illis taliter loqui. In talibus causis non caret suspicione taciturnitas, quia occurreret veritas, si falsitas displiceret, merito namque causa nos respicit, si cum silentio faveamus errori. Ergo corripiantur hujusmodi, non sit his liberum pro voluntate habere sermonem, desinat novitas incessere veritatem, desinat Ecclesiarum quietem inquietudo turbare... nam quid in Ecclesiis vos agitis, si illi summam habeant prædicandi... admonemus ut vitentur hujusmodi qui laborant per terras aliud quam ille noster jussit agricola seminare, nec tamen mirari possumus, si hæc erga

viventes hi nunc tentare audeant qui nituntur etiam quiescentium fratrum memoriam dissipare.

Augustinum sanctæ recordationis virum pro vita sua atque meritis in nostra semper communione habuimus, nec unquam sinistræ suspicionis saltem rumor aspersit : quem tantæ scientiæ olim fuisse meminimus ut inter magistros optimos a meis etiam prædecessoribus haberetur : bene ergo de eo omnes in commune senserunt utpote qui ubique cunctis et amori fuerit et honori. Unde resistendum talibus quos male crescere videmus.

III

Extrait de la lettre de saint Léon, nommant saint Léonce son vicaire dans les Gaules

Et quoniam honoranda est semper antiquitas, fratrem et coepiscopum nostrum Leontium probabilem sacerdotem, hac (si vobis placet) dignitate volumus decorari : ut prœter ejus consensum alterius provinciœ non indicatur a vestra sanctitate Concilium, et a vobis omnibus quemadmodum vetustas ejus et probitas exigit, honoretur, Metropolitanis privilegii sui dignitate servata. Æquum est enim nec ulli de fratribus fieri videtur injuria, si his, qui sacerdotii vetustate præcedunt, pro ætatis suæ merito in suis provinciis a sacerdotibus cœteris deferatur.

(*Labbe concil.*, t. III, epist. X, alias LXXXIX.)

IV

Actes du concile d'Arles dans la cause de Théodore avec Lérins

1. Exemplar epistolæ generalis, quæ ad episcopos invitandos in causa Insulæ Lirinensis missa est.

Quoties membrum aliquod quolibet infirmitatis genere laborat,

fieri non potest, quin ejusdem corporis etiam cœtera membra condoleant. Et ideo causa quæ inter sanctum episcopum Theodorum et sanctum Valerianum, vel sanctum Maximum, item episcopos, atque abbatem Faustum, nec non et reliquos fratres insulæ Lirinensis acciderat, absque dubio omnes nos, qui in Christo unum sumus differe non possumus, nisi id agamus, qualiter curetur et abstergatur. Ad hoc itaque remediandum scandalum orationibus vestris III kal. Januarias audienti dies est constitutus. Rogamus ergo ut sanctitas vestra se usque Arelate fatigare dignetur : quatenus tantum malum, quod dilatione plus crescit, Beatitudinis vestræ præsentiâ terminetur. Talis enim causa quæ tam grande scandalum gignit, sicut atrocitate sui multos involvit, ita plures qui in Christo medeantur exposcit.

2. Ad eos qui in (sen ex) insula sunt.

Beatitudinem vero vestram præcipue adesse convenit, quos insula ipsa velut sinu quodam genitricis fovens, ad eam gratiam, quæ nunc in vobis est, Domino instigante, perduxit.

3. Ad sanctum Rusticum.

Ac præcipue Beatitudo vestra ut adsit primum deprecamur, quia gravior infirmitas necessario medicos peritissimos inquirit.

4. Institutio sanctorum episcoporum Ravennii, Rustici, Nectarii, Flori, Constantii, Asclepii, Maximi, Justi, Salonii, Ingenii, Evantii, Zottici, Chrysanti, in causa insulæ Lirinensis.

Cum Arelate in secretario Ecclesiæ convenissemus, præmissa prece ad Dominum, nullo extrinsecus arbitro interveniente resedimus, de remedio scandali quod in monasterio in insula Lerinensi obortum fuerat, pertractantes. Placuit ergo nobis, sancto, ut credimus, Spiritu gubernante, ut omnibus quæ in

controversiam venerant sollicite ventilatis atque discussis, sanctus ac Beatissimus frater Theodorus Episcopus primum exoraretur a nobis, ut scandalum quod ipse sicut et nos graviter dolebat exortum, differendo in tempora manere diutius non pateretur, sed potius ad recipienda satisfactionum remedia festinaret: et sanctum Presbyterum Faustum Abbatem monasterii supradicti, indultâ, si qua illi esset, culpæ veniâ, in pristina pace toto caritatis affectu reciperet, et ad Insulam ac Congregationem ipsi Deo dispensante commissam, cum suâ gratiâ et caritate remitteret; nec quidquam ex his, quæ sibi fratrem Faustum arguebat fecisse, ant verbis remitteret ant animo retineret. Quin potius collationem, utpote antiquus Abbas et Episcopus, ei ut piam ac necessariam perpetuo exhiberet, et solatia secutura, quæ verbis dignabatur promittere, rebus ipsis, in quo usus exigeret, plenissimè exhiberet. Hoc tamen sibi tantummodo vindicaturus, quod decessor suus sanctæ memoriæ Leontius Episcopus vindicaverat: nempe ut Clerici, atque Altaris ministri nonnisi ab ipso, vel cui ipse injunxerit ordinentur: Chrisma nonnisi ab ipso speretur: Neophyti si fuerint ab eodem confirmentur, Peregrini Clerici absque ipsius præcepto in communionem vel ad ministerium non admittantur. Monasterii vero omnis laïca multitudo, ad curam Abbatis pertineat; neque ex eâ Episcopus sibi quidquam vindicet, ant aliquem ex illâ Clericum, nisi Abbate petente, præsumat. Hoc enim et rationis et religionis plenum est, ut Clerici ad ordinationem Episcopi debitâ subjectione respiciant, laïca vero omnis Monasterii congregatio ad solam ac liberam abbatis proprii, quem sibi ipsa elegerit, ordinationem dispositionemque pertineat. Regulâ, quæ a Fundatore ipsius monasterii dudum constituta est, in omnibus custoditâ.

(*De initiis*, p. 211.)

V

Réponse de saint Léon à Théodore

Leo Episcopus Theodoro Episcopo Forojuliensi, salutem.

Sollicitudinis quidem tuæ is ordo esse debuerat, ut cum Metropolitano tuo primitus de eo quod quærendum videbatur esse, conferres ; ac si id quod ignorabat dilectio tua, etiam ipse nesciret, instrui vos pariter posceretis, quia in causis quæ ad generalem observantiam pertinent omnium Domini sacerdotum, nihil sine Primatibus oportet inquiri. Sed ut quoquo modo instruatur ambiguitas consulentis, quid de pœnitentium statu Ecclesiastica habet regula, non tacebo.

Multiplex misericordia Dei ita lapsibus subvenit humanis, ut non solum per baptismi gratiam, sed etiam per penitentiæ medicinam spes vitæ reparetur æternæ, ut qui regenerationis donum violassent, proprio se judicio condemnantes ad remissionem criminum pervenirent, sic divinæ bonitatis præsidiis ordinatis, ut indulgentia Dei, nisi supplicationibus sacerdotum nequeat obtineri. Mediator enim Dei et hominum homo Christus Jesus, hanc præpositis Ecclesiæ tradidit potestatem, ut et confitentibus actionem pœnitentiæ darent, eosdemque salubri satisfactione purgatos ad sacramentorum communionem per januam reconciliationis admitterent. Cui utique operi incessabiliter ipse salvator intervenit, nec unquam ab his abest quæ ministris suis exequenda commisit dicens : Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi, ut si quid per servitutem nostram, bono ordine, et gratulando impleatur effectu, non ambigamur per Spiritum Sanctum fuisse donatum. Si autem aliquis eorum pro quibus Domino supplicamus, quocumque interceptus obstaculo a munere indulgentiæ præsentis exciderit, et priusquam ad constituta remedia perveniat, temporalem vitam humana conditione finierit, quod manens in corpore non receperit, consequi exutus carne non poterit : nec neccesse est

nos eorum qui sic obierint, merita actus que discutere, cum Dominus Deus noster, cujus judicia nequeunt comprehendi, quod sacerdotale ministerium implere non potuit, suæ justitiæ reservaverit, ita potestatem suam timeri volens, ut hic error omnibus prosit, et quod quibusdam tepidis ac negligentibus accidit nemo non metuat. Multum enim utile ac necessarium est, ut peccatorum nexus ante ultimum diem sacerdotali supplicatione solvatur. His autem qui in tempore neccessitatis, et in periculi urgentis instantiâ præsidium pœnitentiæ et mox reconciliationis implorant, nec satisfactio interdicenda est, nec reconciliatio deneganda, quia nec misericordiæ Dei mensuras possumus ponere, nec tempora definire apud quem nullos patitur veniæ moras vera conversio, dicente Spiritu Dei per Prophetam; cum conversus ingemueris, tunc salvus eris. Et alibi : Dic tu iniquitates tuas prior, ut justificeris : Et iterum : quia apud Dominum misericordia est et copiosa apud Deum redemptio. In dispensandis itaque Dei donis non debemus esse difficiles, nec accusantium se lacrymas gemitusque negligere, cum ipsam pænitentiam et Dei credamus inspiratione conceptam, dicente apostolo : Ne forte det illis Deus pœnitentiam, ut resipiscant à laqueis diaboli a quo capti tenentur ad ipsius voluntatem. Unde oportet unumquemque Christianum conscientiæ suæ habere judicium, ne converti ad Deum de die in diem differat, nec satisfactionis sibi tempus in fine vitæ constituat, quem periculose humana concludit ignorantia, ut ad paucarum horarum spatium se reservet incertum, cum possit pleniori satisfactione indulgentiam promereri, et illius temporis angustias eligat, quo vix inveniat spatium vel confessio pænitentis vel reconciliatio sacerdotis. Verum, ut dixi, etiam talium necessitati ita auxiliandum est, ut nec actio illis pænitentiæ nec communionis gratia denegetur, si eam etiam amisso ab eis vocis officio, per indicium integri sensus quærere comprobetur. Quod si aliquâ vi œgritudinis ita fuerint aggravati, ut quod paulo ante poscebant, sub præsentiâ sacerdotis significare non valeant, testimonia eis fidelium circumstantium prodesse debebunt, ut simul et pœnitentiæ et reconciliationis beneficium

consequantur : servatà tamen regulà Canonum paternorum, circa eorum personas qui in Deum a discedendo peccarunt. Hæc autem, Frater, quæ ad interrogationem dilectionis tuæ ideo respondi, ne aliquid contrarium sub ignorantiæ excusatione gereretur, in Metropolitam tuî notitiam facies pervenire, ut si qui forte sint fratrum qui de his antea putaverunt ambigendum, per ipsum de omnibus quæ ad te scripta sunt instruantur. Data quarto Idus Junii, Herculano viro clarissimo consule.

(Corpus juris canonici. D. Pænit. Dist. I. C. XLIX, multiplex.)

VI

Lettre de saint Sidoine Apollinaire à saint Prince de Soissons

Sidonius Domino Papæ Principio salutem.

Jamdiu nobis, Papa venerabilis, etsi necdum vester vultûs aspectus, tamen actus inspectus est. Namque sanctorum diffusa laus meritorum stringi spatiis non est contenta finalibus. Hinc est quod quia bonæ conscientiæ modus non ponitur, nec bonæ opinionis terminus inveniretur. Quæ loquor falsa censete, nisi professioni meæ competens adstipulator accesserit, satis in illo quondam cœnobio Lerinensi spectabile caput, Luporum concellita Maximorumque, et parcimoniæ saltibus consequi affectans Memphiticos et Palæstinos archimandritas, is est Episcopus Antiolius ; cujus relatu, qui pater vobis, quique qualisque vos fratres, qua morum prærogativa pontificata maximo ambo fungimini : cui patri quondam videlicet vos habenti, vix domus Aaron Pontificis antiqui meritò comparetur .... Atque ideo gratias uberes Deo refero, quod secundum vestræ paginæ qualitatem, facile agnosco Antistitem suprafatum de vobis cum magna dixerit, majora tacuisse. Quapropter nemo dubitaverit, qui bonus es cum indicaris, et melior cum legeris, te esse optimum cum videris... Vale memor nostri esse dignare, domine Papa.

(Migne, *Patr. lat.*, t. LVIII. *Opera S. Sidonii*, epist. 14.
L. Barralis, *Chron. Lerin.*, t. I, p. 370

TABLE

CHAPITRE Ier. — L'antiquité du siège de Fréjus.

SOMMAIRE. — La Provence et le diocèse évangélisés au Ier siècle. — Les apôtres et leurs disciples passent par Fréjus. — Saint Trophime, évêque d'Arles, est le fondateur probable du siège de Fréjus 247

CHAPITRE II. — Acceptus.

SOMMAIRE. — La paix donnée à l'Eglise. — La calomnie volontaire d'Acceptus. — Le concile de Valence. — Lettre du concile au clergé et au peuple de Fréjus 254

CHAPITRE III. — Saint Léonce.

SOMMAIRE. — Quillinius ne fut pas évêque de Fréjus. — Il n'y a eu qu'un saint Léonce. — Sa naissance, son arrivée à Fréjus, son élection. — La fondation de Lérins. — Concessions faites par saint Léonce à saint Honorat. — Cassien dédie ses conférences à saint Léonce. — Lettres des papes saint Zozime, saint Boniface et saint Célestin. — Le semi-pelagianisme. — Ni saint Léonce, ni les moines de Lérins n'en furent les partisans. — Zèle de saint Léonce. — Son apostolat en Germanie. — Son retour. — Il est nommé par saint Léon vicaire apostolique dans les Gaules. — Sa mort et son culte......................... 260

CHAPITRE IV. — Théodore.

SOMMAIRE. — Élection de saint Maxime. — Son refus. — Élection de Théodore. — Rapports avec Lérins. — Saint Armentaire. — Évangélisation de Griminum. — Différents de Théodore avec Lérins. — Consultation de Théodore au pape saint Léon. — Lettre de ce dernier à Théodore. — Mort de Théodore 308

CHAPITRE V. — Saint Ausile.

SOMMAIRE. — De Théodore à saint Ausile. — Le moine Antiole. — Rapports de saint Ausile avec saint Sidoine et saint Prince. — Son épiscopat. — Persécution d'Euric. — Martyre de saint Ausile. — Ses reliques et son culte à Callas.. 337

Pièces justificatives 355

Sociétés, Revues et Journaux correspondants

AGEN.— *Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.*

AIX. — *Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.*

ALAIS.— *Société scientifique et littéraire.*

ALGER.— *Société d'agriculture d'Alger.*
Société historique algérienne.
Revue africaine.

AMIENS.— *Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.*
Société des antiquaires de Picardie.

ANGERS.— *Société des études scientifiques.*

ANGOULÊME.—*Société archéologique et historique de la Charente.*

AUXERRE. — *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*

AVIGNON.— *Académie de Vaucluse.*

BAR-LE-DUC. — *Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.*

BEAUNE.— *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.*

BELFORT. — *Société d'émulation.*

BÉZIERS. — *Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.*

BÔNE. — *Académie d'Hippone, société de recherches scientifiques et d'acclimatation.*

BORDEAUX. — *Académie des belles-lettres, sciences et arts de Bordeaux.*
Société archéologique de Bordeaux.

BREST.— *Société académique de Brest.*

CAEN. — *Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.*
Société linnéenne de Normandie.

CAMBRAI.— *Société d'émulation de Cambrai.*

CARCASSONNE. — *Société des arts et sciences.*

CHALONS-SUR-MARNE.— *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.*

CHATEAU-THIERRY. — *Société historique et archéologique de Château-Thierry.*

CONSTANTINE.— *Société archéologique de Constantine.*

DAX.— *Société de Borda.*

DIJON.— *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*

DIGNE.— *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.*

DRAGUIGNAN.— *Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var.*

GAP.— *Société d'études des Hautes-Alpes.*

GRENOBLE. — *Société de statistique des sciences naturelles et arts industriels de l'Isère.*

GUÉRET. — *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.*

LA ROCHELLE. — *Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle.*

LE HAVRE.— *Société nationale havraise d'études diverses.*

LE MANS.— *Société historique et archéologique du Maine.*

LE PUY.— *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.*

LIMOGES.— *Société archéologique et historique du Limousin.*

LYON.— *Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de de Lyon.*
Société linnéenne.
Annales du Musée Guimet (publiées à Paris).
Revue de l'histoire des Religions (publiée à Paris).
Société d'études scientifiques de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

MARSEILLE.— *Académie des sciences, lettres et arts de Marseille.*
Société scientifique industrielle de Marseille.
Revue d'horticulture et de botanique de Marseille.
Revue de Marseille et de Provence.
Société de statistique de Marseille.

MEAUX.— *Syndicat agricole de l'arrondissement.*

MONTAUBAN.— *Société archéologique du Tarn-et-Garonne.*

MONTBRISON.— *La Diana.*

MONTPELLIER. — *Société pour l'étude des langues romanes.*
Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.

MOULINS.— *Société d'émulation du département de l'Allier.*

NANCY.— *Société d'archéologie Lorraine et du Musée historique Lorrain.*

NANTES. — *Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.*
Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.

NICE.— *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.*
Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation des Alpes-Maritimes.

NÎMES.— *Académie du Gard.*
Société d'études des sciences naturelles de Nîmes.

ORLÉANS.— *Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

PARIS.—*Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques.*
Revue des travaux scientifiques.
Association française pour l'avancement des sciences.
Société d'études scientifiques.
La nouvelle société indo-chinoise.
Société philotechnique.

PAU.— *Société des sciences, lettres et arts.*

PERPIGNAN. — *Société agricole, scientifigue et littéraire des Pyrénées-Orientales.*

PONTOISE.— *Société d'agriculture.*

PRIVAS. — *Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres du département de l'Ardèche.*

RAMBOUILLET.— *Société archéologique de Rambouillet.*

RENNES.— *Société archéologique d'Ille-et-Villaine.*

ROUEN.— *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*

SAINT-OMER.— *Société des antiquaires de la Morinie.*

SAINTES.— *Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*

SEMUR.— *Société des sciences historiques et naturelles.*

SOISSONS. — *Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.*

TOULON. — *Académie du Var.*

TOULOUSE. — *Société archéologique du Midi de la France.*
Société d'histoire naturelle de Toulouse.
Société hispano-portugaise.

TOURS. — *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.*

TROYES. — *Société académique d'horticulture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.*

VALENCE. — *Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.*
Société d'histoire ecclésiastique d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

VALENCIENNES. — *Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.*
Revue de Valenciennes.

VANNES. — *Société polymathique de Morbihan.*

VERSAILLES. — *Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.*

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

ANGLETERRE. — *Société littéraire et philosophique de Manchester.*

GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — *Société botanique à Luxembourg.*

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — *Smithsonian institution à Wasington.*

CANADA. — *Société biographique.*

SUISSE. — *Institut géographique de Berne.*

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. — *Académie nationale des sciences.*

DAVENPORT. — *Davenport academy of natural sciences.*

BELGIQUE. — *Société royale malacologique de Belgique.*

LISTE

DES

Membres de la Société d'Études Scientifiques et Archéologiques

DE DRAGUIGNAN

COMPOSITION DU BUREAU

MM. Octave TEISSIER, président.
BELLETRUD, vice-président.
P. SIVAN, secrétaire.
AZAM, conservateur.
IMBERT, trésorier.

MEMBRES HONORAIRES

1871. Gastinel-Pacha (✻), professeur à l'école de Médecine du Caire (Egypte), directeur du Jardin d'Acclimatation, ancien associé (1870).

1880. Olivier (Victor), à Draguignan.

1891. Mme Ve Panescorse, à Draguignan.

1874. Raynaud (Victor), propriétaire, à Flayosc.

MEMBRES TITULAIRES

1855. Astier (I. ✪), ancien professeur de l'Université, receveur municipal.

1877. Azam, agent voyer d'arrondissement en retraite.

1870. Balp, docteur en médecine.

1889. Barles, imprimeur.

1884. Belletrud (Henri), avocat.

1889. Blanc, juge de paix.

1891. Blancard (Joseph).

1888. Bonnet (Antonin), bijoutier.

1886. Bossavy, commis des postes, membre de la *Société géologique de France*.

1855. Cantillon de Lacouture, propriétaire.

1891. Cantillon de Lacouture (Henry), avocat.

1874. Chabert, agent-voyer principal en retraite.

1887. Chiris, commis principal de la Direction des postes.

1867. Clavier (Félicien) (✻), ingénieur civil, maire de Draguignan.

1892. Coudurier, employé de la Cie des chemins de fer du Sud de la France.

1874. Doze (Charles) (A. ✪), docteur en médecine.

1890. Duval (Hipolyte), docteur en droit, avocat.

1867. Girard (Charles) (A. ✪), docteur en médecine.

1882. Gubert (Joseph), fils, négociant.

1867. Guérin (Sextius), contrôleur de l'enregistrement.

1891. Guérin (Antoine), avoué.

1874. Guide, avoué, juge suppléant.

1855. Imbert, pharmacien.

1864. Laugier (l'abbé), chanoine, ancien vicaire général, aumônier de Sainte-Marthe.

1873. Lombard (C. ✻), capitaine de vaisseau en retraite.

1872. Lombard (Amable), artiste peintre.

1867. Mireur (I. ✪, ✻), archiviste du département, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques.

1875. Musset (comte de), ancien secrétaire général.

1883. Poulle (Raymond), avocat.

1888. Pradal, chef de l'exploitation des chemins de fer du Sud de la France.

1889. Rambert, chef de division à la préfecture.

1888. Teissier (Octave) (I. ✪, ✻), conservateur de la Bibliothèque et du Musée, membre non résidant du Comité des travaux historiques, ancien correspondant (1855).

1880. Segond (Henri), notaire, membre de la *Société géologique de France.*

1875. Sivan (Paul), avocat.

1883. Verny, propriétaire.

1885. Vial (Louis), avocat, ancien correspondant (1883).

1883. Voiron, avoué.

MEMBRES ASSOCIÉS

1860. Ardoïn (le chanoine), supérieur du petit séminaire de Brignoles.

1890. Aubenas (O. ✻), procureur général en retraite, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques, à Fréjus.

1881. Bérenguier (Paul), membre de la *Société malacologique de France*, à Nîmes, avenue Feuchères, 1, et propriétaire à Roquebrune (Clos Oswald).

1855. Boisgelin (le marquis de), à Aix.

1874. Gaillard (Léon), ancien secrétaire général, à Poitiers (Vienne), rue Lebascle, ancien titulaire (1873).

1872. Gassier (Ernest de), docteur en droit, membre du Conseil général du Var (à Aix en Provence), rue Mignet, nº 10.

1876. Geofroy (de) (C. ✻), ancien ministre plénipotentiaire de France à Washington, au Muy.

1889. Jaubert (P.) (C. ✻), général de brigade en retraite à Roquebrune.

1886. Jerphanion (de), conseiller général du Rhône, à Lyon.

1874. Laugier (Léonce) (O. ✻), ancien gouverneur de la Guadeloupe, à Marseille (1885).

1855. Lyle-Taulanne (le marquis de) (✻), propriétaire à Barjols.

1883. Marty (Gustave) (A. ❶), membre et lauréat de plusieurs sociétés savantes, à Toulouse, boulevard de Strasbourg, 67.

1872. Martin (Félix) (O. ✻), directeur des chemins de fer du Sud de la France à Paris, maire à Saint-Raphaël, ancien titulaire (1871).

1855. Meissonnier (O. ✻), ancien inspecteur général des Mines en retraite, à Ampus.

1886. Ortolan (I. ❶, O. ✻), mécanicien en chef de l'armée navale de réserve, à Saint-Raphaël.

1880. Périer-Lagarde (Paul de), juge au tribunal de Tlemcem (Algérie).

1886. Rampal (Auguste), avocat à Marseille.

1886. Sinety (vicomte de), propriétaire à Esparron (Var).

1889. Sivan (l'abbé), curé à Trans, ancien correspondant (1885).

1875. Surrel de Saint-Jullien (comte de), propriétaire au Puget-sur-Argens.

1881. Villeneuve-Esclapon-Vence (le marquis de), député de la Corse, avenue Marceau, n° 27, Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1876. Agnel (d'), agent-voyer principal, à Toulon, ancien titulaire (1867), membre de la *Société géologique de France.*

1875. Aicard (Jean) (A. ✪, ✻), homme de lettres, à Paris.

1873. Albanès (l'abbé) (I. ✪, ✻), docteur en théologie et en droit canonique, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques, chanoine honoraire, à Marseille, rue Paradis.

1875. Albert (Abel) (A. ✪), instituteur à La Farlède, botaniste.

1875. Antelme, architecte à La Seyne.

1879. Arbaud (Paul), à Aix.

1887. Astier (Alexandre), avocat, secrétaire en chef à la sous-préfecture de Toulon.

1860. Aube, ancien notaire, au Luc.

1873. Aubin (✻), médecin de 1re classe de la marine en retraite, à Toulon, place aux Œufs, n° 8.

1883. Aubin, notaire à Saint-Tropez.

1881. Autran (l'abbé), professeur de rhétorique au petit séminaire de Grasse.

1886. Auzivisier (Clément), à Brignoles.

1885. Azam (Joseph), propriétaire à Montauroux.

1881. Barthélemy (l'abbé), professeur au petit séminaire de Grasse.

1886. Bernard-Attanoux (Henri), avocat à Nice, ancien titulaire (1873).

1886. Bibliothèque Méjanes, à Aix.

1886. Bibliothèque publique de Toulon.

1889. Bibliothèque publique d'Hyères.

1868. Blancard (✻, I. ✪), archiviste en chef du département des Bouches-du-Rhône, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques, à Marseille.

1892. Bonaud (Frédéric) (A. ✪), sous-chef d'orchestre, à Montécarlo.

1885. Boyer de Fonscolombe, baron de la Môle, ancien inspecteur des finances, à la Môle.

1870. Brémond (Félix) (I. ✪, ✻), docteur en médecine à Paris, 66, rue Rochechouart.

1889. Ceccaldi, licencié-ès-lettres, professeur, à Paris.

1880. Cortez (Fernand), licencié en droit, propriétaire à Saint-Maximin.

1886. Dauphin, pharmacien à Carcès.

1892. Dauphin, licencié ès lettres, professeur de rhétorique, à Figeac (Lot).

1885. Dollieule, ancien magistrat, avocat, à Marseille.

1884. Durand de Grossouvre, capitaine au 32me régiment d'infanterie, à Tours, boulevard Heurteloup.

1890. Emeric (l'abbé), curé à Solliès-Toucas.

1883. Espitalier (l'abbé), curé à Gonfaron.

1883. Fabre (Félix) (I. ✪), inspecteur des écoles primaires, à Sisteron, ancien titulaire (1874).

1874. Fabry, juge d'instruction, à Brignoles.

1886. Fenouil (l'abbé), curé, à Tourtour.

1885. Frandin-Burdin, inspecteur des eaux et forêts, à Nice.

1884. Féraud, propriétaire au Thoronet.

1885. Fériaud, médecin et maire, à La Verdière.

1884. Fonteilles, ingénieur civil des mines de Vaucron, à La Garde-Freinet.

1886. Fulconis, ancien instituteur, à Rougiers.

1886. Gaze (l'abbé), vicaire à Toulon.

1883. Girard (A.), président du tribunal de 1re instance, à Castellane.

1885. Gibelin (l'abbé), recteur, au Muy.

1884. Guillibert, avocat, à Aix.

1886. Giraud d'Agay (Melchior de), propriétaire, à St-Raphaël.

1889. Gry (✱), capitaine au 61me de ligne, à Ajaccio (Corse).

1875. Hanry, ancien juge de paix, botaniste, au Luc.

1881. Henri (Fernand) (✪), avocat, à Riez.

1889. Icard (Jules), ancien receveur de l'enregistrement, à Hyères.

1888. Jaubert (R. P. Dom), bénédictin à Saint-Barnabé.

1886. Jourdan (Eugène), professeur au lycée de Bastia, ancien résidant (1883).

1955. Juigné de Lassigny (le comte de), à Beaune.

1883. Lambert (l'abbé), vicaire à Hyères.

1885. Lyons (l'abbé), aumônier des dames du Saint-Sacrement, à Nice.

1883. Marin de Carranrais (de), ancien archiviste auxiliaire aux archives des Bouches-du-Rhône, à Saint-Barthélemy.

1883. Mougins-Roquefort (de) (✻), conseiller honoraire de la Cour d'appel d'Aix.

1885. Mougins de Roquefort (✻), docteur médecin, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques, à Antibes.

1886. Patin, licencié ès lettres, professeur de rhétorique, à Carpentras.

1886. Philibeaux, sous-ingénieur des chemins de fer du Sud de la France, à Dijon (Côte-d'Or).

1868. Pierrugues (Onésime), juge de paix, à Comps.

1873. Reboul (Robert) (A. ✪), juge de paix, à Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire).

1878. Réguis (Marius), docteur médecin, attaché à la faculté des sciences, à Marseille.

1875. Reverdit, commis principal dans la manufacture de tabac, à Toulouse.

1855. Ribbe (Charles de) (✻), à Aix.

1855. Robert, ancien greffier de la justice de paix, au Luc.

1883. Robert, avocat, docteur en droit, à Brignoles.

1855. Roudier, avocat, à Roquebrune.

1890. Reboul (Gabriel), propriétaire, à Brignoles.

1853. Saporta (le marquis de) (✻), correspondant de l'Institut, à Fonscolombe par le Puy-Sainte-Réparade (Bouches-du-Rhône), Saint-Zacharie.

1883. Sénéquier, juge de paix, à Grasse.

1857. Sigaud de Bresc (de), avocat, à Aix, membre du Conseil général.

1884. Sivan (Louis), avocat, à Fréjus.

1887. Touzet, juge, à Toulon.

1869. Verlaque (l'abbé) (A. ✪), chanoine, docteur en théologie, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques, à Fréjus, ancien titulaire.

1886. Wallerant (Fréd.), professeur de géologie à l'Ecole normale supérieure, à Paris.

1885. Zurcher (✱), directeur des travaux hydrauliques de la marine, à Toulon.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Henry Panescorse, par M. Octave Teissier v

1re PARTIE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Nécrologie. — MM. le chanoine Duval, Ed. Renom de la Baume, associés, et Dr L. Barthélemy, correspondant xv

Don de publications xvi

Bulletins des Sociétés correspondantes.— Sommaires. xvi

Congrès des Sociétés savantes. — Communication de dépêche ministérielle xviii

Description de l'ostensoir de l'église de Fayence, par M. A. Bonnet................................ xviii

Analyse d'une note de M. Bertrand sur les PLIS COUCHÉS DE LA RÉGION DE DRAGUIGNAN, par M. H. Segond. xviii

Bulletins des Sociétés correspondantes.— Sommaires. xix

Distribution par M. O. Teissier aux membres de la Société de la *Notice historique et bibliographique sur la bibliothèque de Draguignan* xx

Poste-vigie gallo-romain, dit la Forteresse de Bagnols, par M. Azam xx

Envois du ministère et bulletins des Sociétés correspondantes. — Sommaires xxii

Le Prince d'amour et les Abbés de la Jeunesse, fragment par M. O. Teissier xxiii

Félicitations à MM. le capitaine Gry et Dr Doze, membres titulaires, décorés, le 1er, de la Légion d'honneur, le 2e, des palmes académiques XXVIII
Bulletins des Sociétés correspondantes.— Sommaires. XXVIII
Mirabeau et la Provence en 1789, par M. Georges Guibal, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.— Compte-rendu par M. Dagan XXVIII
Nécrologie. — M. le chanoine Barbe, curé doyen de Cannes, membre associé XXX
Communication d'une lettre de M. le Maire de Draguignan remerciant de l'envoi de la *Notice sur la bibliothèque*, par M. O. Teissier................. XXXI
Don d'ouvrage.......... XXXI
Bague mérovingienne, par M. A. Bonnet.......... . XXXI
Octave Isnard, évêque de Glandevès, par M. Mireur... XXXII
Nécrologie et legs d'Henry Panescorse. — Vote de la publication d'une notice biographique XXXV
Nécrologie.— M. Jean-Baptiste Sardou, de Marseille, correspondant XXXVI
Départ de M. Ceccaldi, ancien titulaire.............. XXXVI
Admission de M. Gabriel Reboul, de Brignoles, comme correspondant XXXVI
Don de débris antiques provenant d'Aups et les environs, par M. Gleize, juge de paix, correspondant XXXVI
Refus d'échange du bulletin XXXVII
Inscription du 1er siècle trouvée à Bras, signalée par M. Mireur............................ XXXVII
Un grand seigneur au XVIIIe siècle; le comte de Valbelle, par M. Octave Teissier; compte-rendu par M. Dagan XXXVII
Visite à Mme Panescorse et offre de sa part d'un portrait photographique de feu Henry Panescorse pour une reproduction XL
Acceptation du legs Panescorse.

Publication en tête du bulletin de la biographie du bienfaiteur XL
Dépôt du 1er exemplaire du tome XVII du bulletin XLI
Bulletins des Sociétés correspondantes.— Sommaires. XLI
Découverte d'une meule à grains à la Môle, quartier de Maraveille, et renseignements sur un oppidum, etc., par M. le baron de Fonscolombe, correspondant .. XLII
Etude sur la bactéréologie et le bacille de Koch, par M. le Dr Doze.. XLIII
Nomination de M. Paul Sivan, comme secrétaire..... XLIV
Notice biographique sur Henry Panescorse, par M. O. Teissier, lecture XLV
Bulletins des Sociétés correspondantes.— Sommaires. XLV
Charte du XIVe siècle concernant le monastère de la Celle-Roubaud, par M. l'abbé Sivan, curé à Trans, associé. LV
Communication d'une dépêche ministérielle LV
Bulletins des Sociétés correspondantes LV
Mine de plomb argentifère des Bormettes, par M. R. Poulle LVI
Nécrologie.— MM. Alph. Latil, titulaire, et Hippolyte Maille, correspondant LVIII
Communication d'une dépêche ministérielle et d'une lettre du conservateur de la bibliothèque Méjanes.. LVIII
Les Mammifères de la France, par M. Bouvier ; envoi. LVIII
Admission de M. Antoine Guérin, avoué, comme titulaire LIX
Publications reçues LIX
Recouvrement des cotisations LIX
Nomination de Mme Panescorse comme membre honoraire LIX
Mœurs et usages des magistrats de la Sénéchaussée de Draguignan, par M. Mireur LIX
Le mobilier d'un notaire à la fin du XVIe siècle, par M. H. Segond LIX
Souhaits de bienvenue à M. le chanoine Laugier LXX

Admission de MM. Henri de Lacouture et Joseph Blancard, comme titulaires LXX
Bulletins des Sociétés correspondantes.— Sommaires. LXX
Un Candou de chirurgien-barbier, par M. Mireur LXXII
Don de trois médailles en bronze trouvées à la Motte, par M. Marin LXXVI
Don de deux photographies d'une maison du XVI[e] siècle à Rougiers, par M. Fulconis, correspondant. LXXVI
Don d'une publication LXXVI
Délégation de M. H. Segond au congrès de l'*Association française pour l'avancement des sciences* LXXVI
Bulletins des Sociétés correspondantes.— Sommaires. LXXVI
La première Horloge de Trans, par M. le curé Sivan. LXXVIII
Renouvellement du bureau LXXX
Allocution de M. Octave Teissier, président.......... LXXX
Concession d'échange du bulletin LXXXIII
Concours ouvert par la *Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales* LXXXIII
Congrès international des sciences géographiques de Berne LXXXIII
Exposition organisée par la *Société d'horticulture et de botanique de Marseille* LXXXIII
Bulletins des Sociétés correspondantes.— Sommaires. LXXXIII
Historique de la formation du ressort de la Sénéchaussée de Draguignan et de ses divers démembrements, communication par M. Mireur.......... LXXXIV
Congrès des Sociétés savantes.— Dépêche ministérielle LXXXIV
Communication du rapport de M. Flach au Comité des travaux historiques et scientifiques sur les *Cahiers des doléances des communautés de la Sénéchaussée de Draguignan en 1789,* par M. Mireur LXXXIV
Bulletins des Sociétés correspondantes.— Sommaires. LXXXV
Carte géologique détaillée de la France au 80,000[e]; feuille de Draguignan, par M. Zurcher; compte-rendu de M. H. Segond LXXXIV

Souhaits de bienvenue à M. Bossavy xciii
Nécrologie. — M. Louis Rostan, de Saint-Maximin, correspondant. xciii
— M. l'abbé Dupui, curé à Vallauris, correspondant xciii
Don de publications xcv
Bulletins des Sociétés correspondantes.— Sommaires. xcv
Recherches sur la civilisation néolithique dans les Alpes-Maritimes, par M. Chiris.. xcvii
Les Provençaux à l'Académie française, par M. Octave Teissier; lecture xcvii

2e PARTIE

MÉMOIRES ORIGINAUX

Notice historique et bibliographique sur la bibliothèque de Draguignan, par M. Octave Teissier 3
Reprise des îles de Lérins sur les Espagnols, 1635-1637, par M. J.-A. Aubenas 97
Coup d'œil sur la Flore de Toulon et d'Hyères (Var), par Abel Albert et Alfred Reynier 191
Les premiers évêques de Fréjus, par M. l'abbé H. Espitalier 247

La **Société d'études** de la ville de Draguignan informe ceux de ses membres qui désireraient compléter leur collection qu'elle peut encore disposer en leur faveur, *exclusivement*, de quelques exemplaires des livraisons suivantes, savoir :

	Prix.
Introduction	0 50
TOME I.	
1856. 1er trimestre	0 75
— 2e —	0 75
— 3e —	0 75
— 4e —	0 75
1857. 1er trimestre	0 50
— 2e —	0 50
— 3e —	0 50
— 4e —	0 50
TOME II.	
1858. 1er trimestre	0 50
— 2e —	épuisé
— 3e —	épuisé
1859. 1er trimestre	épuisé
— 2e —	épuisé
— 3e —	épuisé
— 4e —	épuisé
TOME III.	
1860. 1er trimestre	0 75
— 2e —	0 75
— 3e —	0 50
— 4e —	0 50
1861. 1er trimestre	0 50
— 2e —	0 50
— 3e —	0 50
— 4e —	épuisé
TOME IV.	
1862. 1er trimestre	0 50
— 2e —	0 50
— 3e —	0 50
— 4e —	0 75
1863. 1er trimestre	0 50
— 2e —	0 50
— 3e —	0 50
— 4e —	0 50
TOME V.	
1864. 1er trimestre	0 50
— 2e —	0 50
— 3e —	0 50
— 4e —	0 50
1865	2 »
TOME VI.	
1866	épuisé
1867	2 »
TOME VII.	
1868	2 »
1869. 1er semestre	0 75
— 2e —	0 75
— Supplément	0 50
TOME VIII.	
1870-1871	5 »
TOME IX.	
1872-1873	5 »
TOME X	
1874-1875	épuisé
TOME XI.	
1876-1877	5 »
TOME XII.	
1878-1879	5 »
— Supplément	2 »
TOME XIII.	
1880-1881	5 »
TOME XIV.	
1882-1883	5 »
TOME XV.	
1884-1885	5 »
TOME XVI.	
1886-1887	5 »
TOME XVII	
1888-1889	5 »

Insectes coléoptères du Var, par M. Jaubert ... 1 fr.



